

**snp**  
**den**

Syndicat National des  
Personnels de Direction  
de l'Éducation Nationale

numéro **119**

- **En résistance  
professionnelle**  
Éditorial du secrétaire général
- **Dossier :**  
**7<sup>e</sup> congrès  
du SNP DEN - Toulon**

# Direction



# En résistance professionnelle

Le congrès du SNPDEN qui s'est tenu à Toulon du 10 au 14 mai dernier a marqué une étape supplémentaire dans la détermination des personnels de direction.

Le SNPDEN, seul syndicat à porter une conception cohérente du métier de personnel de direction, assume toujours avec fierté d'avoir signé, le 16 novembre 2000, le protocole d'accord avec Jack Lang ministre de l'éducation nationale car, pour la première fois, un référentiel de métier fixait nos missions dans l'EPL, au sein du service public national d'éducation. Dans la quasi-totalité des académies étaient créées des commissions « Blanchet » qui allaient permettre, grâce à l'action du SNPDEN, de résoudre nombre de problèmes sur les conditions d'exercice du métier au quotidien.



Malgré cela le SNPDEN écrivait que l'application du protocole nécessiterait un âpre combat syndical. Aujourd'hui, les conditions d'exercice de notre métier sont, dans la plupart des établissements, loin de répondre aux enjeux fixés par notre référentiel. Le nombre de personnels diminue; les postes d'adjoints sont en nombre insuffisant; des emplois de personnels administratifs ont été supprimés: les rectorats et les inspections académiques transfèrent des tâches administratives vers les établissements; le pôle administratif tant attendu avec des personnels qualifiés reste à l'état de réflexion; les infirmières et les assistantes sociales se font rares; les assistants d'éducation n'ont pas remplacé les aides éducateurs; les nécessaires postes de maintenance informatique ne sont pas financés; les CES sont remis en cause. Aucune compensation n'a été opérée pour la mise en œuvre de l'ARTT des personnels. Les nouvelles dispositions sur les emplois précaires rendent difficiles les remplacements d'enseignants. Dans les petits établissements, ce manque de moyens se fait particulièrement sentir.

Notre hiérarchie n'assume pas, par des choix politiques clairs, les mesures gouvernementales de restriction budgétaire, de suppression d'heures et de postes d'enseignants laissant cette besogne aux personnels de direction. En revanche, cela n'évite pas les nombreuses circulaires, les injonctions dans des domaines qui relèvent de l'autonomie des établissements, cela n'empêche pas les multiples courriers électroniques sans priorité, les enquêtes qui ont, de nouveau, refait surface.

...suite page 6

Éditorial

3

6

Agenda  
Décisions du BN

Actualités

Rencontres

7

15

Dossier Spécial  
congrès de Toulon

Rapports  
d'activité  
et financier

26

Interventions des SA  
Votes

54

Rapport des  
commissions  
Pédagogie  
Métier  
Vie syndicale  
Carrière

Motion action

75

## Index des annonceurs

ALISE	2
INDEX ÉDUCATION	4, 5
SOLUPHONE	79
INCB	80

SNPDEN : 21 rue Béranger, 75003 Paris

Téléphone : 01 49 96 66 66 Fax : 01 49 96 66 69

Mèl : siege@snpden.net

Directeur de la Publication : Philippe GUITTET

Rédacteur en chef : Jean Claude Lafay

Rédacteur en chef adjoint : Marcel Jacquemard

Secrétaire de rédaction : Joëlle Torres

Conception : CIE/Lawrence Bitterly, Paris, Johannes Müller

Réalisation : Johannes Müller

Publicité : Espace M • 04 92 38 15 55

Chef de Publicité : Fabrice Mauro

Impression : Imprimerie SIC, 5/7 rue Claude Chappe 77 400 Lagny

– Tel : 01 64 12 17 17

Direction – ISSN 6-5294

Commission paritaire de publications

et agence de presse

1 798 D 73 S du 11 mars 1993

Direction n° 119

Mis sous presse le 9 juin 2004

Abonnements : 35 € (10 numéros)

Prix du numéro : 3,80 €

# Agenda

## Mercredi 2 juin

Audience Jean Paul Faugère : classe de troisième, politique générale  
Cellule syndicale laïcité

## Jeudi 3 juin

Mouvement des EREA  
Rencontre avec la DAJ : transmission des actes du CA : projet d'ordonnance

## Mercredi 16 juin

Élections AEFE (Nantes)

## Vendredi 18 juin

Bureau national

## Samedi 19 juin

Bureau national élargi aux Secrétaires académiques

## Jeudi 24 juin

Conseil supérieur de l'éducation

## ...en résistance professionnelle (suite)

A cela s'ajoutent les attitudes consuméristes, la volonté de tout négocié, de contourner et de remettre en cause les exigences et les valeurs de l'école républicaine. Les injures antisémites et racistes se multiplient et la violence ne se réduit pas.

Nous devons toujours agir dans l'urgence sur ce qui devient une dimension essentielle de notre action, la protection et la sécurité des personnes et des biens.

C'est de tout cela dont il est urgent de débattre, parce que les personnels de direction ne pourront bien accomplir leur mission que par une révision urgente de l'organisation et du pilotage du système éducatif et avec les postes qualifiés nécessaires à son bon fonctionnement. Le 15 janvier dernier, nous avons publié un livre blanc qui fixait les attentes des personnels, à partir d'un panel représentatif de 1 600 personnels de direction, ainsi que les réflexions et les propositions du SNPDEN sur les conditions de travail et d'exercice du métier.

Jamais le ministre précédent n'a souhaité se saisir de ces propositions. Au contraire, le 29 mars, à la veille de son départ prévisible du gouvernement, il a notifié une fin de non recevoir à notre demande légitime de compte épargne temps. Des actions avaient commencé dans de nombreuses académies ; le congrès a, en toute responsabilité, décidé de les généraliser.

Jean-Paul Faugère, directeur du cabinet du ministre, a confirmé la mise en place d'un groupe de travail pérenne au niveau national sur les conditions d'exercice du métier. Nous l'avions proposé à François Fillon lors de notre rencontre du 22 avril. Il pourrait se réunir dans des délais proches. C'est une avancée, mais nous attendons des engagements précis du ministre de l'éducation nationale.

En attendant la mobilisation continue et doit s'amplifier.

**Philippe GUITTET**

# Bureau national

## 10 mai 2004

L'organisation du congrès est précisée : choix des présidents de séance : (J. OLIVE le 10 après-midi ; H. VENTADOUR le 11 matin ; H. PRIVAT le 11 après-midi ; G. SAVELON le 13 après-midi ; M. DELCOURT le 14 matin), ordre de passage des différents syndicats invités, protocole et accueil des personnalités.

Un point est fait par les responsables de commission pédagogie et métier sur la finalisation des travaux de synthèse des motions élaborées par les académies.

## 11 mai 2004 (14 heures)

Suite à l'élection du nouveau bureau national par le CSN, il est procédé à l'élection du secrétaire général, des secrétaires généraux adjoints, responsables de commissions, secrétaires administratifs (cf. page 51).

## 12 mai 2004 (18 heures)

Présentation détaillée (organisation matérielle et coût) par G. MAGLICA et M. PETILLOT du projet de Dijon pour le prochain congrès. Après échanges, le bureau national retient la candidature de Dijon pour l'organisation du congrès 2006.

Le bureau analyse ensuite les temps forts des deux jours passés.

## 13 mai (8h30)

Les secrétaires font le bilan des travaux effectués dans les différentes commissions et dégagent les points importants pour analyse et réponse politique à apporter.

## 13 mai (19 heures)

Les membres du bureau national se sont exprimés sur les possibilités de réponses aux demandes formulées par l'assemblée des congressistes. Un groupe de travail est chargé de la rédaction d'une motion action qui sera soumise au bureau national et aux secrétaires académiques vendredi matin.

## 14 mai élargi aux SA (8 heures)

Il est donné lecture au bureau national et aux secrétaires académiques du texte de la motion rédigée définissant les modalités d'action définies par le bureau national. Après commentaires, analyse et amendements des propositions, celui-ci est adopté pour être présenté au vote du congrès.

# Une action largement médiatisée

**LA PRESSE QUOTIDIENNE RÉGIONALE S'EST  
LARGEMENT FAIT L'ÉCHO DE NOTRE ACTION.  
EN VOICI QUELQUES MORCEAUX CHOISIS...**

(voir aussi page 75)

**Marseille Actualité du 20 mai**

**« Chefs d'établissement au bord  
de la crise de nerfs »**

« Las de travailler dans l'urgence au détriment de leur fonction avant tout pédagogique, les chefs d'établissement se mobilisent... »

Inquiets pour l'avenir de leur profession et surtout celui des élèves, [ils] dénoncent un manque de moyens « évident » qui s'inscrit dans une politique gouvernementale de « démantèlement du service public... ».

**La Provence du 22 mai**

**« Collèges et lycées: la grève  
des chefs »**

« Les proviseurs et les principaux entament une grève administrative: « Nous ne pouvons plus travailler » disent-ils... « Notre exaspération est à son comble. Notre métier est de plus en plus difficile, nous sommes en butte à l'urgence, au communautarisme, au consumérisme et nous manquons de moyens pour la gestion et le fonctionnement des établissements... »

**Les Dernières Nouvelles d'Alsace  
du 25 mai**

**« Les chefs d'établissement entrent  
en résistance professionnelle »**

« Après les directeurs d'école, les chefs d'établissement entament une grève administrative à l'appel du syndicat majoritaire. Une première qui traduit une réelle exaspération... Les raisons de la colère? Le décalage qui existe entre la vision de l'administration du fonctionnement d'un établissement et la réalité du terrain... »

**Le Progrès du 25 mai**

**« Le SNPDEN lance une grève  
administrative pour protester  
contre les conditions de travail  
des chefs d'établissement »**

« Ils sont pour la plupart de bons fonctionnaires, respectueux du système, dévoués, travaillant d'arrache-pied pour faire fonctionner leurs établissements. Les principaux et proviseurs, respectivement maîtres à bord des collèges et des lycées publics, expriment pourtant aujourd'hui leur ras-le-bol. Représentant les deux tiers de la profession, le SNPDEN tire la sonnette d'alarme, (...) en appelant à une grève administrative de longue durée... »

**L'Alsace du 26 mai**

**« Éducation: la résistance des chefs »**

« ...les « patrons » des collèges et lycées sont entrés en résistance professionnelle.

Tout en partageant les revendications des autres fonctionnaires, ils s'inscrivent ainsi « dans un mouvement beaucoup plus large de grève administrative » tout en respectant un impératif: « rien qui puisse gêner les élèves, qu'il s'agisse d'orientation ou d'examens »...

**L'Est Républicain du 26 mai**

**« Résistance professionnelle des  
personnels de direction »**

« Les proviseurs et les principaux n'étaient pas dans la rue, mais ils ont exprimé leur exaspération lors de leur congrès national ».

« Exaspéré, le SNPDEN, qui syndique 75 % de la profession l'est assurément. Alors que les chefs d'établissement sont en général discrets, ils ont décidé de le dire et de le faire savoir... »

**Ouest-France du 26 mai**

**« Mécontentement très fort dans  
les collèges et lycées. Une pétition  
des personnels de direction »**

« Le mécontentement est très fort concernant la dégradation des conditions de travail, liée notamment au manque de personnel... »

**Ouest-France du 27 mai**

**« Les chefs d'établissement en grève »**

« Réunis à Caen, ils votent le silence radio vis-à-vis de l'Éducation nationale »

« [La] profession n'accepte plus de devoir se détourner de ses véritables fonctions... »

**Corse Informations du 27 mai 2004**

**« Les directeurs d'établissement  
font de la résistance »**

« Une délégation du syndicat majoritaire des responsables des collèges et lycées de Corse a été reçue, hier à Ajaccio, par le recteur de l'académie, pour dénoncer une dégradation des conditions de travail de la profession... »

**Nice Matin du 27 mai**

**« Les chefs d'établissement font  
de la résistance »**

« Dans les annales de l'Éducation nationale, on n'avait jamais vu ça! Jamais vu les principaux de collèges et proviseurs de lycées sortir de leur réserve pour appeler officiellement « à la résistance professionnelle »... »

**Ouest-France du 29 mai**

**« Les chefs d'établissement  
déplorent un manque de personne »**

« ...On est des professionnels dévoués mais on joue trop avec notre dévouement... »

**Le Télégramme du 29 mai**

**« Proviseurs et principaux. Entrée  
en résistance professionnelle »...**



# Actualités

Valérie FAURE

## LES PERSONNELS DE DIRECTION MOBILISÉS

Avec pour objet de présenter le sens et les modalités de l'action votée à l'unanimité lors du 7<sup>e</sup> congrès du syndicat qui s'est tenu à Toulon du 10 au 14 mai dernier, la conférence de presse organisée par le SNPDEN le 19 mai a connu un vif succès puisque pas moins de 7 médias se sont rendus au siège du syndicat pour l'occasion. Dès le lendemain d'ailleurs, la presse (Le Figaro, AEF, AFP, Le Parisien...), mettant en avant le mot d'ordre de « résistance professionnelle » et l'appel à la grève administrative, s'est fait l'écho de cette conférence, en reprenant les principaux points. La presse régionale a pris le relais les jours suivants.

Exigeant l'ouverture immédiate de véritables négociations sur les conditions générales de fonctionnement du service public d'éducation dans les collèges et les lycées et sur les conditions d'exercice du métier de personnel de direction, le syndicat a invité, dans la motion adoptée par le congrès, tous les collègues à limiter strictement leur activité professionnelle aux seules tâches essentielles au fonctionnement de l'établissement... et a décidé d'impliquer ses adhérents en leur demandant de soutenir l'action engagée en envoyant au ministre une lettre exprimant leur exaspération et les raisons de leur « entrée en résistance ».

« Rien qui puisse d'une quelconque façon gêner les élèves » a déclaré le secrétaire général à la presse... « Les personnels de direction (...) veilleront à organiser leurs actions de façon à ne pas nuire aux usagers du service public déjà victimes de la politique dénoncée... ». « Nous allons en revanche nous abstenir de participer

aux réunions administratives, de transmettre les documents aux autorités académiques, de répondre aux enquêtes... »... « Nous ne cherchons pas à nous plaindre et nous savons parfaitement quel est notre rôle en tant que représentants de l'État. Mais nous voulons que la difficulté de notre métier soit reconnue ».



« Ce n'est pas un événement particulier mais une accumulation de problèmes non réglés qui provoque aujourd'hui l'exaspération des hommes de terrain » résume Marielle Court journaliste au Figaro. « La fin de non-recevoir de Luc Ferry, quelques jours avant son départ du ministère, sur la question de la réduction du temps de travail, [étant] la goutte d'eau qui a fait déborder le vase » a souligné Philippe Guittet.

Engagé dans l'action unitaire du 25 mai (cf. ci-dessous), le SNPDEN a indiqué qu'il s'impliquerait activement pour la poursuite de l'action intersyndicale si les personnels ne sont pas entendus et s'est dit prêt à organiser une manifestation nationale au moment de la rentrée 2004 (la précédente remonte à 1994), si aucun signe positif n'a été émis par le ministère, notamment sur le respect de la parole de l'État quant à la mise en œuvre de l'ARTT pour les personnels de direction.

## ACTION NATIONALE DU 25 MAI

L'Intersyndicale de l'Éducation des personnels enseignants (FERC-CGT, SGEN-CFDT, FSU,

UNSA Éducation), constatant que le nouveau ministre n'avait apporté aucune réponse à leur courrier et à leurs principales revendications, a appelé l'ensemble des personnels de l'éducation à une nouvelle journée de grève nationale et de manifestations le mardi 25 mai.

Outre la demande de suspension des transferts de personnels TOS dans le cadre de la décentralisation, cette action unitaire, la 2<sup>e</sup> au plan national après celle du 12 mars dernier, avait pour principales revendications le manque de moyens pour la prochaine rentrée scolaire, la baisse drastique du nombre de postes aux concours dans le second degré, le déficit d'encadrement éducatif (notamment assistants d'éducation et MI-SE) et la suppression de 1 100 emplois dans l'administration scolaire.

Engagé dans cette action, conformément à la motion votée par son congrès, le SNPDEN a soutenu pleinement cette journée d'action unitaire des fédérations pour la défense de l'école, en appelant dans un communiqué tous les personnels de direction à y prendre part en limitant leur activité professionnelle à la préservation de la sécurité des biens et des personnes et à l'organisation de l'accueil des élèves qui se présenteraient, et en ne répondant à aucune enquête concernant cette journée de grève, à établir les états de grévistes mais à ne pas les faire remonter pour le moment.

La mobilisation pour cette journée a été plutôt limitée...

A Paris, quelques milliers de manifestants seulement, avec une participation remarquable de collégiens et lycéens, se sont retrouvés pour protester contre la « casse du service public ». « Une mobilisation qui n'était pas à la hauteur des espérances »... selon tous les « leaders » syndicaux [qui] étaient venus, y compris Philippe Guittet, le secrétaire général du syndicat des chefs d'établissement, le SNPDEN [...] qui marchait en tête... » relevait l'AFP.

« Une mobilisation en demi-teinte comme on s'y attendait d'ailleurs » selon Patrick Gonthier, « une mobilisation modeste » pour Nicole Geneix, « médiocre » pour Jean-Luc Villeneuve, « une mobilisation difficile mais non négligeable » pour Gérard Aschieri.



Concernant les chiffres de grévistes communiqués par le Ministère, indiquant au passage que « le principal syndicat des chefs d'établissement, parce qu'en grève administrative, n'avait pas fait remonter aux rectorats les chiffres de grévistes contrairement à ce qu'il fait d'habitude », ils seraient compris entre 9,52 et 18,36 %, selon les degrés d'enseignement, avec le taux de participation le plus élevé en collèges. Comme quoi, l'absence d'information n'empêche pas une précision à 2 chiffres après la virgule!

Pour l'Unsa Éducation, cette « mobilisation s'inscrit dans un mouvement qui, depuis octobre 2002, a montré la détermination des personnels de l'éducation pour refuser une politique de régression et de fragmentation. (...) La balle est aujourd'hui dans le camp du ministre. Il souhaite faire du neuf dans le domaine du dialogue social. L'éducation n'aurait qu'à y gagner » a déclaré la fédération dans un communiqué.

## LA CIRCULAIRE LAÏCITÉ ENFIN PUBLIÉE

Après plusieurs semaines de discussions, et tout

de même trois moutures dont certains passages ont été largement critiqués, le projet de circulaire d'application de la loi du 15 mars 2004 encadrant le port de signes ou tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics, a finalement revêtu sa forme définitive avec sa publication au journal officiel du 22 mai dernier.

Cette publication intervient quelques jours après l'examen du texte par le conseil supérieur de l'éducation du 17 mai dernier, qui l'a approuvé par 26 voix pour (dont SNPDEN, Unsa Éducation, PEEP, SNALC, Medef, CGPME, CFTC, CGC, élus locaux...), 8 contre (FCPE, CGT), 6 abstentions (UNAPEL, UNEF, SNEC-CFTC) et 25 refus de vote (dont la FSU, le SGEN-CFDT, FO).

Soulignant la difficulté de l'exercice d'écriture de cette circulaire et les tiraillements dont elle a fait l'objet, François Fillon s'est félicité de son approbation par le CSE. « Un texte vraiment écrit à plusieurs mains, notamment avec les chefs d'établissement » a-t-il déclaré à l'AFP... « Il fallait affirmer un principe », tout en laissant « les souplesses nécessaires pour l'application quotidienne de la loi ». Le ministre a ainsi souligné que le texte conciliait « la fermeté républicaine sur l'essentiel » et une « part de pragmatisme et de responsabilité laissée aux acteurs de terrain pour faire respecter la règle commune et sanctionner ses éventuels contournements. La plupart des chefs d'établissement que j'ai pu rencontrer (...) m'ont indiqué qu'ils étaient attachés à cette responsabilité de terrain. Je mise donc sur leur autorité et celle de leurs équipes. J'ai confiance en leur discernement pour cibler la portée religieuse qui pourrait être attachée à certaines tenues vestimentaires... »

Concrètement, la circulaire stipule que « les signes et tenues dont le port conduit à se faire immédiatement reconnaître par son appartenance religieuse tels que le voile islamique (...), la kippa ou une croix de dimension manifestement excessive » sont interdits. (...) La loi ne remet pas en cause le droit des élèves de porter des signes religieux

discrets... [et] n'interdit pas les accessoires et les tenues qui sont portés communément par des élèves en dehors de toute signification religieuse. En revanche, [elle] interdit à un élève de se prévaloir du caractère religieux qu'il y attacherait, par exemple, pour refuser de se conformer aux règles applicables à la tenue des élèves dans l'établissement. »

En cas de conflit, le chef d'établissement doit instituer un « dialogue » avec l'élève dont il a la responsabilité (en aucun cas une négociation) pendant lequel il veillera « en concertation avec l'équipe éducative » à ses conditions d'accueil (en cours ou en permanence). Si le dialogue n'aboutit pas, l'élève pourra être exclu.

Le texte indique par ailleurs que « chaque chef d'établissement adressera au recteur avant la fin de l'année scolaire 2004-2005 un compte rendu faisant le bilan des conditions d'application de la loi dans son établissement... ».

Enfin, la circulaire comporte en annexe un modèle d'article à soumettre aux conseils d'administration et à insérer dans le règlement intérieur des établissements.

Pour le SNPDEN, qui a été à de multiples reprises interrogé sur le sujet par la presse, et considéré d'ailleurs par cette dernière comme « le moteur principal de l'élaboration du texte », il s'agit « d'une circulaire équilibrée dans laquelle beaucoup se sont retrouvés ». Alors que le flou des précédentes versions donnait « tous les moyens pour contourner la loi » et permettait « tous les contentieux... », « ce nouveau texte qui ne veut pas pour autant dire qu'on évitera tous les recours juridiques et qu'il ne reste pas de marge de manœuvre pour les chefs d'établissement, devrait les limiter... » a estimé Philippe Guittet. Il devrait rendre enfin applicable et cohérente la loi sur la laïcité.

« Une circulaire qui s'est faite dans la concertation tant sur le fond que sur la forme » a jugé le secrétaire général de l'Unsa Éducation. « ... nous avons maintenant un cadre pour faire vivre la loi sur le terrain et nous devons faire confiance au chef d'établissement » a déclaré, pour sa part, la secré-

taire générale de la PEEP à l'AFP, à l'issue du CSE.

Les mesures prévues entreront donc en application dès la rentrée de septembre dans les établissements scolaires.

## MIXITÉ À L'ÉCOLE

A l'occasion de son rapport d'activité annuel rendu public fin avril, la délégation sénatoriale aux droits des femmes a consacré une partie de son bilan à l'étude de « la mixité dans la France d'aujourd'hui », s'appuyant sur une série d'auditions dont celle du SNPDEN.

A la suite de cette étude, 16 recommandations pour améliorer notamment la mixité à l'école ont été émises. La délégation du Sénat a ainsi proposé entre autres de « donner une consécration législative à la mixité à l'école, en introduisant cette notion dans le code de l'éducation » et de « s'assurer que les projets d'établissement respectent les exigences d'intimité liées à chacun des deux sexes au niveau de la conception des bâtiments scolaires et mobiliser les collectivités territoriales concernées pour apporter les correctifs nécessaires ».

Elle a recommandé également « d'introduire dans la formation initiale et continue des enseignants (...) un module portant sur la façon d'appréhender la mixité au sein de la classe [...] », de [leur] fournir dans l'exercice quotidien de leur métier les outils pédagogiques nécessaires à une meilleure approche de la psychologie des adolescents et de la diversité, selon les sexes, des rapports à la culture et au savoir », et d'organiser « de façon concertée et expérimentale des moments d'enseignement » séparés entre garçons et filles, « notamment dans le cadre de l'éducation sexuelle... ».



Le rapport, en grande partie consacré à l'école, a également souligné que les filles, malgré leur meilleure réussite scolaire, subissaient toujours les inégalités professionnelles, insistant sur le fait que « l'institution scolaire elle-même perpétuait les stéréotypes sexués... ». Et de prôner ainsi dans ses recommandations une amélioration du dispositif d'orientation scolaire et professionnelle des filles afin de mettre en adéquation leur réussite scolaire et leurs carrières professionnelles. *L'intégralité du rapport est consultable à l'adresse suivante <http://www.senat.fr/derrap20.html> (Audition SNPDEN p. 134 à 139 dans la version électronique Acrobat reader)*

## COLLABORATION ÉDUCATION NATIONALE/ JUSTICE

A la rentrée prochaine, une nouvelle procédure pour traiter les infractions mineures commises dans les établissements scolaires devrait entrer en vigueur dans l'académie de Paris.

Ce nouveau dispositif, qui a pour objectif de « donner une réponse rapide, immédiate et mesurée aux infractions qui rendent la vie dans les établissements insupportable » est décrit dans la convention tripartite signée le 28 avril dernier par le recteur de l'académie de Paris, le procureur de la République du Tribunal de grande instance de Paris et le directeur départemental de la protection judiciaire de la jeunesse.

La principale nouveauté repose sur la création de délégués du procureur de la République désignés pour un certain nombre d'établissements, qui feront office de correspondants judiciaires que les chefs d'établissement pourront saisir en cas de problèmes. Le délégué aura ainsi pour vocation de traiter « en temps réel » une série d'infractions telles que les « dégradations volontaires et tags, les injures, outrages et menaces, l'usage de stupéfiants, les violences légères commises en raison de l'appartenance vraie ou supposée

à une race, une ethnie ou une religion, ou stigmatisant des comportements supposés » ou de transmettre au procureur afin qu'il décide d'une démarche juridique ou éducative.

Le Ministre de la Justice, Dominique Perben, a qualifié « d'exemplaire » cette convention qu'il souhaite étendre à terme à d'autres académies.

Interrogé par l'AEF, Olivier Minne, proviseur du lycée-collège Henri Bergson, un des établissements pilotes pour tester le dispositif, espère que « cette convention permettra de réduire les conseils de discipline car l'exclusion d'un élève n'est pas toujours la meilleure des solutions. Cette judiciarisation symbolique se situe entre les missions de prévention de l'école et les missions de répression de la justice. Les enseignants ont besoin de relais face à la violence scolaire ».

Pour les associations lycéennes, UNL et FIDL, si cette convention va dans le bon sens puisqu'elle est « l'occasion de réaffirmer que l'École est un espace où le droit doit être respecté envers la société », elles se montrent toutes deux, dans leur communiqué respectif, réservées, pensant que d'autres moyens existent que cette « judiciarisation abusive », prioritairement la réponse éducative, et regrettant également que le conseil de discipline soit ainsi « mis au second plan ».

## PREMIER BILAN DU DISPOSITIF DES ASSISTANTS D'ÉDUCATION

Prévu pour le mois de janvier, il aura finalement fallu attendre la fin du mois de mars pour obtenir du ministère un premier bilan de la mise en place des assistants d'éducation.

Il ressort de cet état des lieux provisoire que sur un total de 21 885 postes implantés 19 890 sont occupés, soit un taux d'occupation de 90,9 % ; ces nouveaux emplois ayant remplacés pour l'essentiel des postes de MI-SE et étant utilisés pour des fonctions de sur-

veillance. 20 % ont été affectés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Concernant le profil des recrutés, ils sont majoritairement âgés de moins de 30 ans et 66 % d'entre eux sont des femmes. 61 % (dont 21 % de boursiers) sont étudiants, et 18 % ont déclaré être en attente d'emploi au moment de leur embauche, 19 % en CDD et 2 % en CDI. Enfin, 55 % ont un niveau au moins égal à bac +2 et 34 % n'ont que le bac.

Selon le SE-UNSA, ces chiffres communiqués par le ministère sont cependant à relativiser car il semblerait que « 35 % de données académiques n'aient pas été renseignées ».

En outre, les difficultés de recrutement en zones rurales isolées y « apparaissent peu », sans compter les démissions dont il n'est pas fait état !

Dénonçant toujours l'insuffisance du système, les syndicats ont globalement exprimé leur désaccord avec ce nouveau statut qui induit une réduction de l'encadrement éducatif, des conditions de travail peu compatibles avec la poursuite d'études, un statut ne profitant pas aux étudiants boursiers et incitant à la précarisation. « La mise en concurrence entre établissements a également été dénoncée, ainsi que certaines dérives locales ». Tous ont réclamé un meilleur pilotage du dispositif, un rééquilibrage en faveur du 1<sup>er</sup> degré, le respect de l'obligation de formation et une plus grande transparence au niveau des rectorats.

Globalement, ce premier bilan confirme les critiques avancées par les syndicats dès l'annonce de la mise en place du dispositif. Selon le SNES, le ministère a « qualifié le dispositif de « jeune » pour en excuser les défauts majeurs ».

## ET DU CÔTÉ DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

L'inspection générale (Groupe ÉTABLISSEMENTS et vie scolaire) a par ailleurs présenté une note d'étape spécifique sur la mise en place des assistants dans le second degré, réalisée à partir d'entretiens avec les chefs d'établissement. Il en

ressort que « la mise en place du nouveau dispositif s'effectue normalement et satisfait pleinement les acteurs »... « sous réserve des inquiétudes exprimées pour l'avenir avec la fin des contrats emplois-jeunes ». « Rares sont les chefs d'établissement qui ont fait état de difficultés de recrutement » indiquerait le document. Soulignons au passage que dans l'académie de Bordeaux par exemple, 21 établissements sur 400 ont refusé par deux fois de recruter les assistants d'éducation contraignant le recteur, au nom de l'État, à les faire recruter par le chef d'établissement, et non par le président du CA... mais il s'agit là sans doute d'un mauvais exemple !

Dans son étude, l'IGEN pointe cependant le « risque évident » de voir s'allonger le délai entre l'accord du conseil d'administration pour recruter un assistant d'éducation et son arrivée dans l'établissement », avec la mise en place et l'organisation des établissements mutualisateurs prenant en charge la gestion de ce nouveau corps (...). « Certaines académies ont, par de fortes incitations voire des instructions fermes, limité de fait la durée des contrats à un an, parfois même en imposant une date de fin de contrat identique pour tous les assistants d'éducation »...

L'Inspection juge également « indispensable de compléter l'information des chefs d'établissement » pour éviter de « laisser s'installer et se développer les quelques traces de dérives constatées » et préconise de « veiller à ce que soient mises en place des actions de formation des assistants d'éducation et une animation/formation des chefs d'établissement ».

## INFORMATIQUE À L'ÉCOLE : PEUT MIEUX FAIRE !

« La présence d'ordinateurs au sein de l'école ne garantit pas leur usage... » tel est un des constats de la nouvelle étude sur les « chiffres clés des technologies de l'information et de la communication à l'École en Europe » qu'Eurydice a rendu publique le 18 mai dernier (en ligne sur son site : [www.eurydice.org](http://www.eurydice.org)).



Trois ans après la publication du rapport « indicateurs de base sur l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les systèmes éducatifs européens », ce nouvel état des lieux en 35 indicateurs, élaboré sur la base de données collectées dans le cadre des enquêtes internationales PISA et PIRLS, aborde l'organisation de l'enseignement des TIC, les équipements informatiques scolaires et familiaux, les différents usages de l'ordinateur et d'internet et la formation des enseignants.

Il en ressort que, si en moyenne près des 2/3 des élèves européens de 15 ans interrogés disent utiliser l'ordinateur à l'école une fois par mois, de grandes marges de variations sont observées et la régularité de l'utilisation des ordinateurs dans les activités scolaires est assez hétérogène dans l'ensemble des pays. Généralement les pays se caractérisant par une utilisation très régulière des ordinateurs figurent parmi ceux dont le taux d'équipement est le plus élevé, mais des exceptions existent dont la France fait partie.

Ainsi, malgré un ratio favorable élèves/ordinateur (1 ordinateur pour 12,3 élèves dans le secondaire), environ 60 % des élèves français de 15 ans déclarent ne jamais utiliser un ordinateur à l'école. La communauté française de Belgique et l'Allemagne relèvent également un usage limité de l'ordinateur par les élèves. À l'inverse, en Bulgarie par exemple, où le nombre d'élèves par ordinateur est supérieur à la moyenne (46,6 élèves par ordinateur), plus de la moitié des élèves disent utiliser l'ordinateur plusieurs fois par semaine. Ce qui permet à Eurydice d'en conclure qu'un « équipement restreint ne constitue donc pas forcément un frein à l'utilisation de l'ordinateur et inversement ». Des pays comme le Danemark, l'Autriche, la Hongrie,

déclarent également une utilisation de l'informatique à l'école hebdomadaire voire quotidienne.

En revanche, au niveau de l'enseignement primaire, la France se trouve cette fois en bonne position, avec 64,2 % des élèves de 9/10 ans déclarant utiliser l'ordinateur au moins une fois par mois, principalement pour la rédaction, alors que près de la moitié des élèves européens de cet âge disent ne jamais ou presque jamais utiliser l'ordinateur à l'école.

Malgré les nombreux efforts consentis ces dernières années en matière de développement de l'usage éducatif des technologies de l'information et de la communication, les données communiquées dans cette étude laissent à penser que nous sommes encore loin des objectifs prioritaires que se sont fixés les systèmes d'éducation et de formation des pays de l'Union européenne d'ici 2010 dans le cadre du suivi de la stratégie de Lisbonne, à savoir que tous les établissements, voire toutes les classes, doivent être bien équipés et que tous les enseignants doivent être en mesure d'utiliser les nouvelles technologies pour enrichir leur pratique pédagogique.

## COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le texte prévoyant la révision de la composition des conseils de discipline des collèges et lycées, qui avait provoqué une levée de boucliers en octobre 2003 et avait finalement été adopté lors de la séance du conseil supérieur de l'éducation du 16 décembre, après maintes péripéties (cf. *Actualités 113 page 8 et 115 page 6*), a été seulement publié au journal officiel du 15 mai dernier!

Le décret correspondant (n° 2004-412 du 10 mai 2004) modifie ainsi le titre I de l'article 31 du décret du 30 août 1985, en ouvrant le conseil de discipline à 2 représentants des personnels supplémentaires et à l'adjoint au chef d'établissement, faisant ainsi passer le nombre de membres de 11 à 14.

Rappelons au passage que le SNPDEN n'a jamais été demandeur d'une telle révision, et que même si il a approuvé ce texte au moment de son examen en CSE, il avait fait part au directeur de la DESCO, lorsque le texte lui avait été soumis, de la nécessité de respecter le tripartisme présidant à l'équilibre de constitution de cette instance, ... en insistant notamment sur le fait que la prépondérance de l'un de ses constituants ne réglerait pas des problèmes d'un autre ordre, se situant hors du champ réel du conseil de discipline.

## VERS UNE NOUVELLE VOIE D'ACCÈS A LA FONCTION PUBLIQUE

Si l'on s'en tient aux promesses du nouveau ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'État, à l'occasion d'une rencontre organisée avec les sept fédérations de fonctionnaires le 11 mai dernier, les jeunes de 16 à 26 ans sortis de l'école sans qualification devraient pouvoir intégrer la fonction publique sans passer par les traditionnels concours d'entrée.

Dans le cadre d'un volet « égalité » du projet de loi d'orientation pour la Fonction Publique qu'il souhaite présenter au parlement en octobre, Renaud Dutreil envisage ainsi la création d'un nouveau dispositif qui aura pour vocation « d'ouvrir la fonction publique à ceux qui en sont exclus », du fait notamment des conditions de diplômes très restrictives et surtout « du phénomène de surqualification des agents publics ».

Concrètement, est envisagée la création d'un nouveau mode de recrutement basé sur une formation en alternance, d'une part pour des jeunes sans qualification, mais aussi pour des « seniors » sans emploi souhaitant une reconversion professionnelle. Les premiers se verraient proposer un « contrat de métiers, volet insertion pro-

fessionnelle », consistant en une formation en alternance dans une administration sanctionnée par un examen et un diplôme, et permettant leur titularisation sur des emplois de catégorie C et éventuellement B ; pour les seconds il s'agirait, sur le même principe, de « contrats de métiers, volet reconversion ». Si les syndicats ne se sont pas montrés hostiles au principe, ils restent vigilants quant à ses modalités et refusent notamment la remise en cause du concours comme forme d'accès aux trois fonctions publiques.

Ce projet soulève de plus de nombreuses interrogations : Quid des organismes de formation ? Nombre de personnes formées ? La recherche d'égalité dans l'accès à la fonction publique sera-t-elle effective ? Le problème du financement du dispositif reste lui aussi entier...

Par ailleurs, Renaud Dutreil a annoncé aux organisations syndicales qu'il entendait ouvrir avec elles avant la fin du mois de juillet des négociations sur le dialogue social, les départs anticipés des agents ayant commencé à travailler jeunes et la situation des non titulaires. Très attendu sur le volet salarial, il a cependant précisé que les négociations ne s'ouvriraient qu'à l'automne. A l'issue de cette rencontre, les organisations syndicales ont globalement affiché leur déception... « Des idées, des pistes mais pas de moyens ! »... Toutes ont peu ou prou évoqué la perspective d'une mobilisation rapide sur les salaires ! A suivre...

## VOYAGE SUR LE NET

■ L'Unsa Éducation vient de mettre en ligne son nouveau site internet. Plus convivial et plus aisé à la consultation, ce site qui sera actualisé quotidiennement et enrichi progressivement, se veut être une source d'informations pour la confection de dossiers, de rencontres, de débats. Les informations y sont données sous forme de dépêches, communiqués et articles et une rubrique « archives » et un moteur

de recherche permettent d'y trouver toutes les informations parues sur un thème précis. [www.unsa-education.org](http://www.unsa-education.org)

■ Le Centre d'informations sur l'Europe, *Sources d'Europe*, a lancé récemment un site internet dédié aux jeunes de 6 à 25 ans pour leur faire découvrir l'Europe. Ce site (<http://jeunes.info-europe.fr>) propose un ensemble d'informations utiles sur l'Europe.

## EN BREF...

► Suite à la signature le 12 mai dernier d'un accord visant à simplifier les démarches de leurs adhérents, la fédération des autonomes de solidarité (FAS-USU) et la MAIF, qui souhaitent faire comprendre qu'elles ne sont pas en concurrence mais complémentaires, vont désormais proposer un guichet unique aux personnels de l'éducation nationale pour leurs activités de responsabilité civile professionnelle et d'assurance contre les accidents professionnels.

► La Jeunesse au Plein Air (JPA) organise le 12 juillet prochain une journée nationale « portes ouvertes » des centres de vacances et de loisirs. Dans chaque département, un centre du réseau ouvrira ainsi ses portes pour faire découvrir l'intérêt et la dimension éducative de ces structures d'accueil aux familles et à tous les décideurs publics. [www.jpa.asso.fr](http://www.jpa.asso.fr)

► Le ministère de l'Éducation nationale et la ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) ont signé le 18 mai une convention de collaboration dans laquelle la Licra s'engage à « mobiliser son réseau pour des rencontres dans les collèges et lycées sur l'éducation à la citoyenneté et la prévention des violences... ». Pour sa part, le ministère s'engage à encourager les échanges entre l'association et le monde scolaire et à faciliter ses interventions.

► Les organisations, CGT, FSU et UNSA, ont appelé le 17 mai dernier dans un communiqué commun, à « une grande journée nationale de manifestations décentralisées pour l'avenir de l'assurance maladie » le samedi 5 juin prochain.

# Le SNPDEN rencontre...

## L'AFIDES- vendredi 7 mai 2004

Le SNPDEN, représenté par Philippe Guittet, Jean Claude Lafay et Donatelle Pointereau, a rencontré les représentants de l'AFIDES « association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires », représentée par son président pour la section française Maurice Chabannon et Francis Carcassonne, ancien président, membre du CA.

Un large tour d'horizon a mis en évidence que les principes et les valeurs de l'AFIDES, ses engagements et son expression des besoins de l'encadrement éducatif, rejoignent sur de nombreux points les positions du SNPDEN.

Nous avons constaté que ces convergences nous mettaient en capacité de nouer un

partenariat afin de réunir nos efforts et de mutualiser nos ressources sur le plan international pour soutenir les collègues du monde francophone et faire circuler nos idées communes.

Sa biennale de 2005 et la conférence internationale de la gestion scolaire dont elle est co organisatrice avec ESHA et AFAE en 2006, nous donneront mutuellement l'opportunité de

### Donatelle POINTEREAU

peser davantage sur les points qui nous rassemblent dans les débats internationaux sur la conception et le rôle des personnels de direction et de promouvoir notre conception commune de la profession et de l'école.

Le numéro de rentrée de *Direction* reviendra sur ce partenariat dans une interview de Maurice Chabannon.



## Jean Paul Faugère, Directeur de Cabinet du Ministre - mercredi 1<sup>er</sup> juin

### Philippe GUITTET

A notre demande, une délégation du SNPDEN, composée de Philippe Guittet, Philippe Tournier et Hélène Rabaté, a été reçue par JP Faugère, Directeur de Cabinet du ministre, accompagné de S. Thévenet et de R. Jouve, conseillers.

Philippe Guittet a présenté les revendications du SNPDEN, la détermination et la mobilisation de nos adhérents à travers les différentes actions menées dans les académies. Lors de la

rencontre du 22 avril dernier, le ministre avait approuvé notre proposition de création d'un groupe de suivi (lire *Direction* 118, page 16). La mise en place de ce groupe nous a été confirmée. Il traitera de l'ensemble des conditions d'exercice de notre métier. Le SNPDEN se félicite de l'attention nouvelle que le Ministre semble décidé à porter aux personnels de direction qui représentent l'État dans les établissements.

Le ministre, conscient des

difficultés du métier des personnels de direction, a décidé d'aller à leur rencontre à Lille le 8 juin prochain. Il s'adressera aux proviseurs, principaux et adjoints de cette académie. Nous attendons de cette réunion des engagements précis pour l'avenir. Nos attentes portent bien sûr sur des propositions d'inflexions à apporter à notre statut afin de mieux en respecter l'esprit, notamment en matière de gestion de carrière et de mobilité. Mais

nos attentes se concentrent aujourd'hui sur les conditions d'exercice de notre métier. Les personnels de direction veulent pouvoir remplir normalement les missions qui leur sont confiées. Pour cela, des personnels, des collaborateurs, et une réglementation adaptée sont nécessaires, mais aussi une urgente révision du pilotage, de l'organisation, du fonctionnement du système éducatif.

# Le comité de suivi de la licence professionnelle

Réunion du mercredi 26 mai 2004

Hélène RABATÉ

Trois comités de suivi existent et travaillent en parallèle : comité de suivi de la licence, du master et de la licence professionnelle. Les mêmes personnes siègent parfois trois fois (par exemple, certains présidents d'universités).

Au cours d'une audience, M. Monteil, Directeur de l'Enseignement Supérieur (DES) a donné au SNPDEN 1 siège dans le comité de suivi de la licence professionnelle dans la catégorie : « autres membres (organisations représentées au CNESER) ». Il y a deux autres catégories : les représentants des établissements de formation, les représentants des milieux professionnels (MEDEF, ministères divers, CGPME, CT, CFTD, CGC...).

Au titre de l'UNSA (UNSA-Education), siège Jean-Claude Drouet de l'IUT d'Aix en Provence. Un proviseur de l'académie de Créteil, Michel Métro, siège pour représenter les établissements de formation. Le comité existe depuis deux ans.

## L'ORDRE DU JOUR

- Comptes rendus des visites effectuées auprès des universités qui ont des licences professionnelles par les membres du comité. Les visites s'effectuent généralement par groupe de trois personnes (une de chaque catégorie). Elles consistent en entretiens, études de documents à partir d'une sorte de grille type. On étudie l'organisation de la formation (ex. : nombre d'heures de cours, stages...etc.), l'origine des étudiants, leur insertion après la formation. Un rapport est rédigé. Enorme diversité des pratiques.
- La question des collaborations et des cohabilitations. Certaines coha-

bilitations sont géographiquement étonnantes. Par exemple, 4 UFR situées aux 4 coins ou presque de la France. Les visites seront plus difficiles...

## LES ENJEUX

De nombreuses questions se posent : organisation et habilitation des formations ; recrutement et insertion des étudiants.

A la rentrée 2003, il y avait 788 licences professionnelles ouvertes pour près de 20 000 étudiants (+ 34 % par rapport à 2002). Les étudiants issus de BTS sont les plus nombreux (de 20 % en 2000 à 33 % en 2003), suivis par ceux qui sont issus d'IUT (31 % en 2000, 28 % en 2003). Près de 3 000 étudiants sont en situation de reprise d'études.

## LES QUESTIONS

- Comment intégrer la licence professionnelle dans le LMD ?
- Faut-il maintenir l'appellation licence professionnelle ?
- Comment valoriser la licence professionnelle ? (C'est une préoccupation des membres de la CPU).

En bref, il faudrait que le rapport licence professionnelle / licence se rapproche du rapport DESS/DEA plutôt que du rapport bac professionnel/bac général ou technologique. La tentation est grande de recruter en licence professionnelle des étudiants déjà à bac + 3, bac + 4, titulaires de diplômes qui ne permettent pas une insertion professionnelle (ex. : maîtrise de

philosophie). Proviseurs de lycée et directeurs d'IUT partagent les mêmes inquiétudes pour l'intégration des diplômés bac + 2 dans le cursus LMD.

- Comment faire de la licence professionnelle un véritable diplôme d'insertion ?  
Un pourcentage important d'étudiants semble poursuivre des études après une licence professionnelle. Par exemple, c'est une façon d'entrer dans un IUFM. A l'inverse, dans certaines régions, les formations sont tellement spécialisées qu'elles semblent trop dépendantes du milieu professionnel et perdent leur dimension universitaire.
- Comment créer des partenariats ou améliorer les partenariats avec les lycées par exemple ?  
Les présidents d'université évoquent la LOLF pour affirmer que plus rien ou presque ne sera possible avec les lycées.

Bref, il y a beaucoup à entendre, beaucoup à leur dire aussi car j'ai parfois eu l'impression, dans une atmosphère au demeurant très courtoise, que la place des lycées et des formations BTS, CPGE tenait un peu de celle du caillou (gros caillou) dans la chaussure.

# Retraités : notre cotisation mutualiste

Devant les transferts de charges imposés par l'assurance maladie, la MGEN a décidé une hausse des cotisations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. A terme, pour les actifs comme pour les retraités, la même contribution sera demandée : soit 3,1 % du revenu net (ou 2,9 % de la pension brute). Pour les pensionnés, cette mesure est mise en place sur 2 ans : 2,75 % en 2004, 2,9 % en 2005.

Dans le même temps, le bénéfice d'un plafond de cotisation à hauteur de l'INM 820 n'est plus reconnu aux pensionnés. Ces mesures concernent au premier chef les personnels de direction. Aussi le bureau national a-t-il interrogé le Président de notre mutuelle pour obtenir des éclaircissements (voir *Direction* n° 117).

## Michel ROUGERIE

« Cher collègue,

Le SNPDEN réunit 10 000 syndiqués – dont 2 000 retraités - affiliés à la MGEN. Je suis sollicité par plusieurs dizaines de retraités sur l'évolution de leur cotisation mutualiste, suite aux décisions de l'Assemblée générale de Reims, résumées par J. Hornez dans le n° 227 de *Valeurs Mutualistes*, et m'adresse à toi pour éclairer la lanterne de nos camarades. Le trésorier national expose que, à terme, la même contribution sera demandée aux actifs et aux retraités, soit 3,1 % de leur revenu net. Il indique que cela donne : « 2,9 % de la pension brute pour les participants retraités (soit 0,4 point d'augmentation) ; cette mesure sera en place sur deux ans : 2,75 % en 2004, 2,9 % en 2005 ».

Il précise à la suite que « ces cotisations sont par ailleurs assorties d'un plancher et d'un plafond en référence respectivement aux traitements ou pensions bruts, correspondant aux INM 230 et 820 ». Alors que la grande majorité des personnels de direction

achèvent leur carrière en bénéficiant d'un indice supérieur à 820, il apparaît que le plafond indiqué ci-dessus n'est pas appliqué sur les feuilles de pension.

A titre d'exemple, des collègues retraités bénéficiant de l'INM 950 réglaient en 2003 une cotisation de 68,83 euros représentant 2,20 % du TIB (soit moins que les 2,50 % appliqués en règle générale). Ils doivent à ce jour une cotisation de 87,04 euros, soit 2,75 % du TIB. De toute évidence, le plafond retenu en 2003 n'est plus appliqué en 2004.

Les décisions de l'Assemblée générale de Reims résumées par J.-M. Hornez confirmaient l'existence d'un plafond en référence aux traitements ou pensions bruts correspondants à l'INM 820. Un tableau publié dans le n° 229 de « Valeurs mutualistes » diffère de ces données puisqu'il fait référence à un plafond « correspondant au traitement d'un actif à l'INM 820 ».

Le déplacement du plafond d'une pension brute à l'INM 820 vers le traitement d'un actif au même indice explique que la cotisation des collègues cités ci-dessus augmente de 26,45 %, alors que des retraités qui leur sont proches – de l'instituteur au professeur agrégé - voient leur cotisation ne progresser que de 11,6 %.

Je ne te cache pas que nos amis s'étonnent de la diffusion de deux versions différentes des décisions de l'Assemblée générale de Reims. Aussi, te serais-je reconnaissant de bien vouloir m'apporter toutes les précisions utiles que nous pouvions faire connaître à nos collègues appelés à discuter, dans le cadre de la préparation de notre Congrès, de l'avenir de l'assurance maladie.

Je te prie de croire, cher collègue, en l'assurance de mes sentiments mutualistes. »

## Réponse de Jean Michel Laxalt, Président de la MGEN

« Cher Collègue,

Seule l'intense activité en fin de second trimestre (rédaction des rapports pour l'Assemblée générale, Conseil d'Administration d'avril) fournit l'explication du retard mis à te répondre, sans qu'elle excuse un tel délai.

Une modification des règles de contribution soulève toujours beaucoup de débat. La précédente, pour la MGEN, remonte à 1985.

Un principe nous a guidés pour les décisions de notre précédente Assemblée générale : l'égalité de contribution des membres participants, exprimée en pourcentage du revenu, qu'ils soient actifs ou retraités. La MGEN demeure quasi seule à ne pas faire croître la cotisation à partir de 60 ans. Pour la très grande majorité de nos collègues la cotisation acquittée (son montant en euros) baisse au moment du passage à la retraite. C'est un exemple rare de solidarité intergénérationnelle. Rare car contraire aux ratios techniques assurantiels, aux équilibres financiers et actuariels.

Tu as bien senti les effets et causes de l'application de ce principe d'égalité de contribution des actifs et retraités :

Après déduction des cotisations sociales obligatoires le constat était une moindre contribution des retraités (0,3 % du revenu disponible en moyenne) ; d'où le prélèvement sur le brut porté à 2,9 % constituant une contribution sur le net de cotisations sociales égale à 3,1 % pour les retraités comme pour les actifs ;

Application d'un même plafonnement au niveau du traitement d'un actif à l'indice 820 pour les retraités

comme pour les actifs ; d'où la suppression du plafonnement spécifique aux retraités à 75 % de l'indice 820, disposition qui relevait certainement d'une erreur d'application plus que d'un principe délibéré d'iniquité.

Ces deux dispositions antérieures, bénéfiques aux retraités, mais inéquitable au regard du principe d'égalité de contribution par rapport au revenu (« chacun contribue selon ses moyens... »), résultaient semble-t-il d'une approximation dans l'application de ce même principe. Si les effets d'un retour strict à ce principe peuvent être rudes dans certains cas, c'est en proportion de l'avantage non délibéré et non fondé dont ont bénéficié ceux à qui n'a pas été appliqué jusqu'à l'heure le plafonnement commun (traitement d'un actif à l'indice 820).

Prendre des mesures nouvelles n'est pas aisé, encore moins lorsqu'elles sont correctives. Elles reposent cependant sur un principe non contesté et sur des modalités désormais harmonisées pour les retraités comme pour les actifs.

Quant à la confusion nourrie par la rédaction des articles publiés dans *Valeurs Mutualistes*, je te donne volontiers acte de l'approximation du libellé publié dans le N° 227, précisé justement par celui du N° 229 qui est la traduction exacte des décisions prises.

S'agissant enfin de la réforme de l'assurance maladie, si elles peuvent vous être utiles, je joins à ce courrier les propositions générales de la MGEN et de la FNMF.

Bien cordialement »

# 7<sup>e</sup> congrès du SNPDEN

Toulon, 10-14 mai 2004

NEPTUNE  
CONGRES

7<sup>e</sup> CONGRES  
TOULON 2004  
Syndicat National Personnel de Direction Education Nationale

*Snpden*

# Accueil du congrès

par Joël OLIVE,  
secrétaire académique de Nice

Au moment de vous souhaiter la bienvenue, c'est avec beaucoup de plaisir, mais aussi pourquoi ne pas le dire un peu d'appréhension, que j'accueille aujourd'hui, au nom de la section académique de Nice, les délégués de toutes les académies de France métropolitaine, d'Outre-mer ainsi que les représentants des collègues en poste à l'étranger.

Depuis des mois, la section académique s'est fortement impliquée pour se montrer à la hauteur de l'événement ; d'une part, pour assurer les meilleures conditions d'accueil qui participent évidemment à la réussite d'un congrès, et d'autre part, pour témoigner du savoir faire et du professionnalisme des personnels de direction, et au-delà des acteurs de la communauté éducative de notre académie.

Les enjeux de ce congrès ont justifié que sa préparation constitue un axe majeur de l'activité militante de ces deux dernières années.

En effet, le choix de la ville de Toulon pour accueillir notre 7<sup>e</sup> congrès revêtait une signification particulière : il symbolise la défaite des discours de haine et d'exclusion et le retour de la ville dans le giron républicain. L'échec des mêmes dans leur tentative de mettre la main sur la Région a heureusement conforté ce mouvement.

Dans un contexte local difficile, le combat pour le respect des valeurs qui fondent notre République constitue un enjeu décisif. Ce combat, dans sa dimension éducative, donne tout son sens au rôle des personnels de direction.

C'est pourquoi, les militants du SNPDEN se sont investis sans compter, pour faire de ce congrès de Toulon, un grand succès portant témoignage de la vitalité, dans notre académie et dans notre région, de ce que nous défendons : la solidarité, la tolérance et le progrès social, dans la diversité des options philosophiques et politiques.

De ce point de vue, la force et la représentativité du SNPDEN constituent incontestablement un atout majeur pour les personnels de direction, mais également pour le bon fonctionnement du système éducatif.

Car au-delà des apparences, notre académie est confrontée à des réalités moins idylliques qu'il n'y paraît.

C'est une terre où les contrastes sont particulièrement accusés et où la pauvreté côtoie la richesse la plus insolente.

L'académie est également caractérisée par la progression démographique la plus forte de France, avec une évolution de 16 % en 10 ans. La gestion de cette croissance régulière et continue pose des difficultés réelles dans la vie des établissements.

Les personnels de direction s'investissent avec conviction pour y faire face et contribuent à assurer le meilleur fonctionnement du service public.

Au-delà des intérêts qui leur sont propres, leur combat pour assumer pleinement les missions qui sont les leurs répond donc à des nécessités incontournables pour améliorer l'efficacité du système éducatif.

C'est pour cela que la bonne santé du SNPDEN de Nice qui a conforté ses positions, déjà largement majoritaires, lors des dernières élections professionnelles et dont le nombre d'adhérents a d'ores et déjà dépassé celui de juin 2003, est une excellente nouvelle non seulement pour les personnels de direction de Nice mais aussi plus largement pour l'ensemble de la communauté éducative de l'académie.

La mobilisation, au-delà de nos propres rangs, pour assurer la réussite de notre congrès, en porte témoignage.

Pardonnez-moi si j'oublie certains acteurs du formidable travail accompli pour la préparation de ce congrès. Nous aurons l'occasion de les remercier à la fin de cette semaine.

Je voudrais néanmoins d'ores et déjà souligner la qualité de l'aide logistique apportée par le CDDP et le CRDP.

Il faut aussi rendre hommage à toute l'équipe d'organisation, constituée de collègues actifs et retraités qui s'est mobilisée depuis deux ans sous la responsabilité de Marc Duran et qui a déployé une énergie à renverser les montagnes.



Vous me permettez une mention spéciale pour les étudiantes et étudiants du lycée hôtelier et de tourisme de Toulon (Provence-Méditerranée) leur enthousiasme, leur sérieux et leur goût du travail bien fait.

Nous sommes très sensibles à la présence parmi nous de Monsieur le Préfet du Var qui témoigne ainsi de son intérêt pour les questions éducatives et de sa considération pour les personnels de direction ; il nous l'avait déjà manifestée en recevant une délégation du SNPDEN peu après son arrivée.

Je voudrais bien sûr citer de façon tout à fait particulière, Monsieur Carbasse, Recteur de l'Académie de Nice, qui malgré la lourdeur de sa charge, a tenu à honorer de sa présence cette séance inaugurale de notre congrès. Je salue également le Président Vauzelle qui, en dépit d'un agenda très chargé, a tenu à être parmi nous cet après-midi. Qu'il me soit également permis de remercier sincèrement la municipalité de Toulon qui a toujours été à notre écoute et nous a beaucoup aidés. J'y associe, bien entendu, le conseil général du Var et le conseil régional PACA. Je n'oublie pas non plus Monsieur Clarimon, Inspecteur d'Académie du Var, qui a lui aussi jonglé avec son emploi du temps pour être ici.

Que ce congrès soit à la fois un moment fort d'expression de la capacité de propositions et d'action des personnels de direction et un moment privilégié de convivialité ! [...]

## Interventions des élus

« Toulon, une ville qui a recouvré sa dignité républicaine »

Jean-Marie CHARRIEZ, adjoint au Maire de Toulon

Hubert FALCO, Maire de Toulon, Ministre délégué aux personnes âgées, à travers ma présence, vous salue, Mesdames et Messieurs et vous souhaite la bienvenue. Il est empêché. Il vous prie de l'excuser. [...] Je voudrais vous dire avec force combien la ville de Toulon est heureuse de vous accueillir. Elle vous remercie de votre choix. Elle en a compris le sens à

travers les conversations préparatoires à l'organisation de votre congrès. [...]

[...] Présentement, le temps de parole qui m'est donné, je ne peux pas le consacrer au voile islamique, à la laïcité, à la violence à l'école, aux vertus de la voie professionnelle, à la qualité de la vie dans



les établissements, à la répartition des rôles et des responsabilités respectives de l'État et des Collectivités locales, au degré d'autonomie à accorder aux établissements, au statut de votre fonction. Autant de sujets qui m'ont occupé et pour certains hanté, comme vous aujourd'hui, pendant de nombreuses années.

Mon rôle est de vous parler de Toulon. Je le fais dans l'enthousiasme de participer à une équipe municipale dynamique et soudée, pilotée avec une autorité vigoureuse par un maire omniprésent. Il partage, dit-on, son temps entre Paris et Toulon. Nous sommes beaucoup à penser, nous qui sommes près de lui, qu'il est à plein temps à la fois à Paris et à Toulon.

Cette ville martyrisée par la guerre (vous aurez l'occasion de voir beaucoup d'immeubles de la reconstruction qui ne sont pas des chefs d'œuvre d'architecture);

Cette ville défigurée par l'état d'abandon dans lequel elle a été maintenue;

Cette ville mise à l'index par la France démocratique et républicaine;

Cette ville surendettée est restée belle: elle s'étend sur un site grandiose, une des plus belles rades d'Europe. Elle se présente à vous qui allez la connaître ou la redécouvrir dans la vigueur de son redressement;

Une ville qui a recouvré sa dignité républicaine;

Une ville qui s'est mise à bouger et avance désormais: vous verrez une ville en chantier, partie à la reconquête d'elle-même.

Il s'agit pour nous de redonner aux Toulonnais confiance dans les atouts de leur ville, par un travail de proximité qui rende leur vie moins compliquée, et par l'élaboration de projets ambitieux qui

façonneront sans le défigurer le Toulon de l'avenir.

Parmi les travaux de réhabilitation, de remise à niveau des bâtiments, gymnase, terrains de sport, voirie, le réseau des 90 écoles avec leurs cantines fait l'objet d'une priorité (Coût 70 millions d'euro).

Dans un proche avenir, en septembre 2005, on verra s'ouvrir:

- Une gare routière attenante à la gare des chemins de fer.
  - Une salle omnisports de 4 000 places à l'Ouest de la ville sur un terrain cédé par la marine.
  - Un théâtre: place de la Liberté.
  - Plus tard (2008), la traversée souterraine de la ville s'opérera dans les deux sens par la construction d'un second tube. Vous savez qu'aujourd'hui il n'y en a qu'un (ouvert en septembre 2002). Une traversée borgne en quelque sorte.
  - En 2011, la ville retrouvera son tramway.
  - Le Centre Ancien fait l'objet d'études très poussées qui doivent conduire à l'aérer et l'ouvrir sur la mer.
  - Même ambition pour un projet urbanistique qui doit répondre à la vocation touristique de la ville. Tout sauf une marina, rassurez-vous.
- Songez que sur 12 km de bord de mer, 10 % seulement sont accessibles au public.

Ceci pour l'avenir proche ou plus lointain. Pour comprendre une ville, il faut connaître aussi quelques fragments de son passé. Garder la mémoire, c'est actualiser le passé sans remonter aux origines romaines.

**1096:** Départ de la flotte pour la première croisade; le blason de la ville en porte la trace: la croix.

**Septembre 1543:** François 1<sup>er</sup>, allié au corsaire Barberousse, ordonne aux Toulonnais d'accueillir l'escadre et l'armée mahométane: 30 000 soldats et marins devaient hiverner pendant six mois. Une grande partie de la population a dû émigrer à la périphérie.

**1636:** Richelieu ordonne l'édification d'un grand arsenal toujours là. Le port est agrandi par Colbert et la ville fortifiée par Vauban.

**1749:** Installation du baignoire à Toulon suite à la dissolution du corps des galères. Il n'est plus là. Vidocq qui fût bagnard à Toulon, sortit du baignoire en se mêlant à un convoi funèbre. A son arrivée à Paris, il fit plusieurs métiers, proposa des services à la Préfecture de Police, puis s'installa comme détective privé. Il fut l'ami de Balzac et le modèle de Vautrin.

**1778:** Le bailli de Suffren part de Toulon pour venir en aide aux Américains qui luttent pour conquérir leur liberté.

**1793:** Au siège de Toulon, s'illustre un jeune capitaine d'artillerie, Bonaparte.

**1798:** Départ de l'expédition d'Égypte du même Bonaparte.

**1820:** Une statue d'Aphrodite, découverte dans une île grecque, entre en France. C'est la vénus de Milo.

**1847:** Abdel-Kader, ses trois femmes et sa smala de 96 personnes, sont retenus prisonniers à Toulon.

Je laisse de côté la peste et le choléra qui ont sévi à Toulon sous toutes les formes. Au cours de la dernière guerre mondiale, Toulon est détruite à 47 %. La flotte se saborde en 1942. Sachez enfin qu'en 1962, 20 000 français rapatriés d'Algérie s'installent à Toulon.

## « Rester à vos côtés un partenaire à votre écoute »

François CAVALLIER, conseil général du Var

[...] La situation démographique particulière de notre département, qui connaît la plus forte croissance démographique de France, en fait une des régions les plus dynamiques de l'Hexagone. Avec ses 211 539 jeunes mineurs en 1999, soit 23,9 % de la population, cette démographie constitue une véritable chance de développement pour notre département.

Une telle croissance justifie pleinement la politique active qui est la nôtre en faveur des collègues. Le fait est que le Conseil général du Var a toujours réalisé des efforts financiers importants pour les collègues depuis la décentralisation. A ce titre, et sous la houlette de mon collègue Gérard Fabre, il consacrera par exemple en 2004, 73,3 millions d'euros en investissement et 9,6 millions d'euros en fonctionnement (entretien, énergie).

En ce qui concerne les réalisations, le Conseil Général a livré un nouveau collège à Figanières l'an dernier; un nouveau vient d'être livré à Montauroux. Il vient également de restructurer le collège Daudet de la Valette. De nombreuses reconstruc-

tions et réhabilitations d'établissements sont également en cours dans le département et concernent les communes de Besse, pour la construction, Bormes pour la reconstruction.

Sont également à l'étude: Rocbaron, Saint Zacharie, Carcès, Le Pradet, Le Castellet pour la construction, Brignoles, Ollioules pour la reconstruction.

Ces actions témoignent de notre volonté d'équiper et d'aménager le territoire varois de manière équilibrée, entre l'est et l'ouest, le littoral et le nord du département.

D'autre part, un programme d'informatisation, démarré en 2000, et résultant d'un groupe de travail associant les chefs d'établissement, a permis de doter l'ensemble des collègues.

Nous poursuivons aussi l'équipement de nouvelles salles informatiques dans les collègues. De plus, nous travaillons actuellement sur un portail de communication intranet entre le département et les collègues, afin de faciliter la communication des établissements entre eux, mais aussi avec le département.



Sachez aussi que le Conseil Général, au titre de sa compétence en matière de collègues, entend contribuer à vous aider à mener des projets d'actions pédagogiques. A ce titre, il a consacré pour l'année scolaire 2003-2004, un budget de près de 1,5 millions d'euros pour aider les collègues dans leurs dépenses de consommables.

A cela, s'ajoutent une aide déjà conséquente pour le transport des collégiens vers les installations sportives ainsi qu'une participation, en partenariat avec l'Inspection académique, aux différents

dispositifs comme les classes relais et les classes avec ateliers de projets artistiques et culturels.

Je trouve assez politique de vous préciser en outre que, dans sa volonté de soutenir l'action de votre syndicat, le département lui octroiera un budget de 5 000 € pour l'organisation de ce congrès.

Fidèle à ses pratiques de concertation, le département continuera de travailler en équipe projet avec les chefs d'établissement, pour toutes les constructions et travaux importants.

Le département rencontre régulièrement le syndicat et a mis en place un groupe de travail pour se préparer à ce problème important, et qu'il me fallait bien finir par aborder, qu'est le transfert des personnels TOS.

Le département œuvrera, en concertation avec l'Inspection académique et les chefs d'établissement, afin que ce transfert se passe le mieux possible, dans le cas du vote de la loi : vous aurez noté à cet égard que ce conditionnel explique pourquoi le Président vous aura épargné, pour le représenter, de vous infliger l'un des parlementaires de son assemblée.

Cette concertation nous permettra d'évaluer la situation, de communiquer sur le programme prévisionnel, et de nous préparer au transfert dans le respect de la loi.

Le Conseil général sait pouvoir compter sur la participation avisée des responsables d'établissement afin d'avoir une vision claire et pragmatique de la situation. Vous aurez en effet constaté avoir pu trouver auprès de l'institution départementale - élus et fonctionnaires - une écoute, un

partage de préoccupations ou de projets, en un mot, aussi galvaudé soit-il, une proximité constante. Si les personnels TOS intègrent la Fonction publique territoriale, ils trouveront, comme les autres fonctionnaires territoriaux, des conditions de travail dont l'intérêt ne saurait manquer de finir par apparaître aux plus sceptiques. Je tenais donc en préliminaire à vous rassurer sur le souci constant du Conseil général du Var de rester, à vos côtés, un partenaire à votre écoute. Simplifications, imaginons, travaillons ensemble et nous aurons réussi dans la sérénité et dans la paix ce fameux, et si controversé, acte II de la décentralisation.

Je me félicite enfin de la qualité jamais démentie des relations que le Conseil général du Var entretient avec l'Inspection académique et les différents chefs d'établissement.

« La décentralisation est une belle idée. Le contenu arrêté pour l'Éducation nationale en détruit le sens. »

Michel VAUZELLE, président du conseil régional PACA

[...] Ce congrès est un événement important, notamment à l'heure d'une nouvelle étape de la décentralisation qui se propose de conférer des responsabilités accrues aux personnels de direction et de nouvelles compétences aux régions et aux départements.

Le projet de loi relatif aux libertés locales a été voté en première lecture à l'Assemblée.

En préalable, laissez-moi vous rappeler que je me suis toujours opposé au projet de transfert des personnels non enseignants vers les régions et les conseils généraux, qui n'est justifié par aucune considération rationnelle, ni en matière d'organisation, ni en matière d'amélioration de la démocratie locale.

Comme beaucoup de mes collègues présidents de région, j'ai à plusieurs reprises alerté le gouvernement sur le danger de ce projet, qui n'a fait l'objet d'aucune discussion, ni avec les organisations syndicales, ni avec les collectivités territoriales concernées.

Ignorant la voix des collectivités, la voix des personnels, des enseignants, ou celle des parents d'élèves, le gouvernement persiste dans sa volonté de procéder au transfert de près de 100 000 agents de l'Éducation nationale, sans autre justification que celle d'alléger le budget de l'État.

Pour qui est attaché au service public de l'Éducation nationale, pilier de notre République, il n'est pas possible d'admettre un tel démantèlement.

C'est pourquoi je vous redis mon opposition totale à cette mesure.

Les arguments de fond ont été maintes fois évoqués.

Le vrai enjeu politique de la décentralisation est l'amélioration du fonctionnement démocratique du pays. De ce point de vue, revenir sur le partage des compétences entre l'État et les collectivités établi par les lois Defferre à propos des collèges et lycées,

n'apporte rien, au contraire, puisqu'il brouille les cartes.

Aujourd'hui, les choses sont claires : aux collectivités, tout ce qui concerne l'environnement de l'élève (bâtiments, équipements, sport, actions diverses d'animation de la vie des lycéens et collégiens), au ministère ce qui relève de l'acte pédagogique, et qui est mis en œuvre par la communauté éducative.

Demain, si la réforme telle qu'elle a été conçue est mise en œuvre, les personnels qui travaillent dans les établissements relèveront de deux, voire trois autorités différentes (Éducation nationale, collectivité, entreprise de service). Comment dans ces conditions le chef d'établissement pourra-t-il assumer dans la clarté ses missions et faire valoir son autorité sur des personnels dont l'évolution de carrière ne dépend plus de lui ?

L'argument selon lequel il est logique de transférer les personnels non enseignants aux collectivités propriétaires des équipements, revient à supposer que l'ensemble de ces personnels est affecté à la maintenance des établissements, ce qui est évidemment faux. Seule une part infime remplit ces missions, la majorité s'occupant de nettoyage, de restauration scolaire, d'accueil, et tous participant activement à la vie de l'établissement, en relation permanente avec les élèves.

Rien ne permet objectivement de défendre le projet du gouvernement, sauf une vision libérale visant à démanteler la communauté éducative, en commençant par les personnels les moins qualifiés ou les moins représentés. Mais, qui peut aujourd'hui garantir aux personnels de direction qu'ils ne seront pas, demain, concernés ?

Le jour où la communauté éducative ne sera plus composée que d'enseignants, le



système scolaire secondaire français aura perdu une grande part de sa richesse.

La réforme proposée, si elle est appliquée, va avoir des conséquences profondes sur le système éducatif. Il ne s'agit pas d'une simple mesure technique. En effet, en transférant des « charges » sur les collectivités, l'État sort en réalité du service public de l'Éducation nationale toute une série d'hommes et de femmes qui y apportaient une compétence et un savoir-faire, et qui participaient donc à son identité. Ce projet affaiblit le service public de l'Éducation nationale car il admet l'idée que d'autres partenaires (collectivités aujourd'hui, entreprises privées demain) sont partie prenante de l'acte d'éduquer. Ce premier pas ayant été admis, il sera ensuite facile de faire tomber, pan par pan, l'ensemble du système.

Par ailleurs, les effets d'un tel transfert pour les collectivités territoriales, régions et départements, seront lourds de conséquences.

Pour la seule région Provence Alpes Côte d'Azur, les personnels transférables sont trois fois plus nombreux que les personnels actuels de la Région, dont l'effectif total serait multiplié par quatre ! Comment gérer, en si peu de temps, une telle évolution des effectifs ? Cela pose des problèmes administratifs qui vont imposer un renforce-

ment considérable du service du personnel, et cela va surtout poser un problème humain d'assimilation des cultures, même si les lieux de travail diffèrent.

D'autre part, le régime du temps de travail est très différent entre ces deux catégories de personnels, le personnel de l'Éducation nationale fonctionnant sur la base du calendrier des vacances scolaires.

Enfin, et surtout, chacun connaît la faiblesse générale de la dotation des établissements en personnels TOS. Or, même si le transfert est intégralement compensé, la base de calcul se fera sur la

base de la dépense assumée par l'État au moment du transfert, conformément à ce qui est inscrit dans la constitution. Dans ces conditions, comment les collectivités vont-elles financer la croissance mécanique de la masse salariale, la dotation en personnels des constructions neuves déjà décidées en accord avec les autorités académiques, ou la compensation du manque de personnel des établissements ? Les ressources des collectivités étant limitées, et d'autres volets de la loi de décentralisation étant également gourmands en finances, la conséquence sera immanquablement une hausse importante de la fiscalité locale.

La décentralisation est une belle idée. Mais le contenu arrêté pour l'Éducation nationale en détruit le sens. Décentraliser n'est pas démanteler. Je crois que la République peut-être forte de ses composantes, sans pour autant renoncer aux missions qui fondent la solidarité et l'unité nationale.

C'est pourquoi, Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement, les Présidents de régions de gauche ont fait du retrait du projet de transfert des TOS un préalable à la négociation sur la décentralisation avec le Premier ministre. Vous me trouverez toujours à vos côtés pour défendre notre service public de l'Éducation nationale.

## Le protocole qui reconnaît la grande exigence de vos missions est désormais une réalité

**M. CARBASSE, recteur de l'académie de Nice**

C'est pour moi un grand honneur et un grand plaisir de vous souhaiter aujourd'hui la bienvenue dans l'académie de Nice. Le SNPDEN est un grand syndicat de l'éducation nationale, non seulement parce qu'il regroupe la majorité des personnels de direction, mais surtout parce que ces personnels occupent dans le système éducatif une position absolument essentielle. Ils en sont véritablement le pivot.

Votre précédent congrès a eu lieu à Nantes. En passant des bords de l'Océan à ceux de la Méditerranée, les sujets dont vous allez débattre durant ces quatre jours n'ont pas substantiellement changé, car les grandes questions qui se posent au système éducatif sont permanentes. L'école doit transmettre à la fois des savoirs et des valeurs. Les savoirs, ce sont avant tout les savoirs fondamentaux qui constituent à la fois le socle indispensable de tous les approfondissements culturels et le préalable nécessaire à la transmission de l'apprentissage professionnel. Quant aux valeurs, ce sont les valeurs communes de la citoyenneté, ces valeurs *civiques* sans lesquelles la République ne serait qu'un mot vide de sens. Il s'agit d'abord de la liberté qui s'enracine à l'école par l'apprentissage de l'esprit critique ; c'est ensuite l'égalité qui est à la fois égalité des chances et égalité devant la loi ; c'est enfin la fraternité qui implique un effort particulier en faveur des plus faibles. A ces valeurs fondamentales, fondatrices de la République, j'ajoute volontiers le principe de laïcité, c'est-à-dire la neutralité absolue du service public en matière religieuse, dans le respect bien sûr de la liberté de conscience et dans la tolérance réciproque.

Toutes ces valeurs dont l'école doit assurer à la fois la mise en œuvre dans ses propres structures et l'intériorisation par tous les élèves, c'est vous, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement et les adjoints, qui en êtes les principaux garants. Vous n'êtes pas seulement dans chacun de vos établissements des organisateurs du service public, des spécialistes de l'administration scolaire, vous êtes aussi

des animateurs au sens latin du mot : vous avez à donner une âme, un esprit, un sens à l'action éducative. C'est là, à l'évidence, une responsabilité très lourde qui implique un engagement complet, un engagement de tous les instants.

Je sais que votre charge de travail, plus exactement les modalités de sa prise en charge dans le déroulement de vos carrières, fait l'objet de revendications précises. Je sais que cette question a fait et fera l'objet de discussions au niveau national. A mon niveau, je me bornerai à dire que dans cette académie, en dépit d'une situation très difficile : une pression démographique très forte, la taille des établissements, des disparités socio-économiques considérables, en dépit de toutes ces difficultés, les chefs d'établissements savent faire face. Ici comme ailleurs, ils n'oublient pas qu'ils sont les représentants de l'État à la tête de leur lycée ou collège.

Ce sens des responsabilités, les personnels de direction l'ont particulièrement manifesté, de novembre 2003 à janvier 2004, dans l'organisation du grand débat national sur l'avenir de l'école. Vous en avez été les organisateurs dans vos établissements respectifs, et sans vous, sans votre dévouement, sans votre engagement, il n'aurait pas pu avoir lieu. Il a été un grand succès, il a révélé beaucoup d'attentes et de questions chez les acteurs du système éducatif, les professeurs, les personnels administratifs, les agents, mais aussi chez les usagers de ce service : les élèves, leurs parents. Le débat a apporté aussi quelques éléments de réponse - parfois, je vous l'accorde, contradictoires - mais il appartient naturellement à la Représentation nationale de trancher. Ce sera l'objet de la loi d'orientation qui, 15 ans après, remplacera celle de 1989, car depuis 15 ans en effet, le monde a changé, des problèmes nouveaux sont apparus, la mondialisation, les communautarismes, etc. et l'École ne peut pas les méconnaître. Le Parlement votera donc cette loi qui exprimera alors, comme le dit la Déclaration des droits de l'homme, la « volonté générale », et naturellement



nous l'appliquerons, celle-là comme les autres.

En attendant, le Ministre et son administration restent à l'écoute des organisations professionnelles représentatives. La vôtre a une longue pratique du dialogue avec les pouvoirs publics. Le congrès de Toulon s'inscrit dans la perspective de ce dialogue. Vous avez pu constater que lorsque l'on a quelque peu hésité sur certains termes de la circulaire destinée à expliciter la loi du 15 mars dernier sur la laïcité, votre point de vue a été pris en compte et le rôle du chef d'établissement a été mieux marqué dans la version définitive de ce texte. D'une façon plus générale, vous avez constaté aussi que le protocole d'accord signé en novembre 2000, après de nombreuses concertations, a été mis en œuvre. Dans l'académie de Nice, tous les chefs d'établissement et leurs adjoints ont reçu leur lettre de mission, et dès l'année prochaine, les premières lettres signées par mon prédécesseur serviront de base à l'évaluation des chefs d'établissement. Ce protocole qui reconnaît la grande exigence de vos fonctions est désormais bel et bien une réalité et c'est le résultat d'un dialogue. Seul un dialogue constructif, qui ne peut pas se borner à la seule question des moyens, nous permettra d'avancer ensemble dans la voie de l'amélioration du service public de l'Éducation nationale : *service public* de l'Éducation nationale, les deux adjectifs sont essentiels. Dans ce cadre, nous sommes tous au service de nos élèves, les citoyens de la République de demain.

# Interventions des syndicats

**Claude Caldani, FGR**

## Le salut de la FGR-FP

Je vous apporte le salut fraternel de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique, à laquelle – si j'ai bien compris ce que j'ai entendu ce matin – vous souhaitez tous pouvoir adhérer un jour. Notre secrétaire général, Jacques Maurice, aurait souhaité pouvoir le faire lui-même, mais notre congrès national se déroule en même temps que le vôtre, à Ajaccio, et il m'a délégué cet honneur et ce plaisir. Votre syndicat tient toute sa place à la FGR-FP et, dans le Var comme ailleurs, nombreux sont les chefs d'établissement qui militent activement dans nos commissions exécutives.

L'an dernier, à cette époque, nous manifestations, ensemble, contre un projet de loi qui cassait la continuité professionnelle entre actifs et pensionnés de la Fonction Publique. Nous n'avons malheureusement pas gagné, le couperet est tombé entre vous et nous, finies péréquation et assimilation. Nos pensions n'ont plus aucune référence indiciaire et elles n'évolueront, théoriquement, qu'en fonction de l'indice des prix à la consommation, le rattrapage en cas de dérapage étant très aléatoire.

La FGR-FP rejette cette casse du Code des pensions civiles et militaires. Nous considérons que ces mesures néfastes ne sont pas totalement irréversibles et nous soutiendrons tous les syndicats qui continueront à lutter pour le rétablissement de nos, et surtout de vos droits.

**Brigitte Lechevert, SNICS**



## L'infirmière, conseillère technique et référente santé du chef d'établissement

C'est toujours avec plaisir que je viens parmi vous partager certaines de vos préoccupations et vous faire part en retour des nôtres : le rôle de conseiller technique et de référente santé de l'infirmière auprès du chef d'établissement et la pénurie croissante d'infirmières, question on ne peut plus d'actualité pourtant

absente des préoccupations actuellement affichées à tous les niveaux.

Résultat d'une baisse d'attractivité des jeunes pour cette voie et d'un désintérêt des infirmières elles-mêmes pour leur profession dont la reconnaissance financière ne correspond ni à la responsabilité qui leur incombe ni aux conditions de travail souvent à la limite du supportable qui leur sont imposées, cette pénurie devrait, à notre sens, être abordée dans le débat sur l'avenir du système de santé car elle a des retombées immédiates sur la qualité des soins. En effet, comment continuer à ignorer que faute d'infirmières, les soins infirmiers sont et seront de plus en plus effectués par des personnels n'ayant pas les qualifications requises pour les effectuer ? Cette question qui devrait être débattue à tous les niveaux est pourtant exclue des discussions tout comme est confisquée depuis des mois la parole des 430 000 infirmières françaises. Un système de santé équilibré ne devrait-il pas s'appuyer sur l'ensemble des professionnels de santé sans exclusive, pour permettre à chacun d'apporter des réponses qui soient complémentaires et efficaces ?

Cette complémentarité doit également prévaloir à l'Éducation nationale où existent déjà les textes permettant de la faire vivre, je veux parler de la mission de promotion de la santé à l'école de janvier 2001. Il nous appartient de creuser davantage les pistes ouvertes par ces textes et de valoriser entre autres, dans l'intérêt des élèves et des équipes éducatives et pédagogiques, le rôle souvent méconnu de conseiller technique et de référente santé du chef d'établissement légitimement confié à l'infirmière d'établissement. Cela permettrait également au chef d'établissement de s'arrêter sur les décrets professionnels encadrant l'exercice de la profession d'infirmière et de s'appuyer sur les compétences infirmières légales en matière de santé qu'il est en droit d'attendre mais qu'il doit également respecter, pour faire avancer le projet santé de l'établissement et améliorer la réponse aux jeunes en matière de soin au collège et au lycée. De même, il nous semble important de rappeler que, grâce aux outils qui sont à sa disposition mais insuffisamment exploités, l'infirmière peut, à condition que nous en ayons tous la volonté, apporter une analyse des besoins et des demandes des élèves en matière de santé tant auprès du chef d'établissement que du conseil d'administration. Cette analyse, essen-

tielle à nos yeux, est un des éléments qui devrait permettre à l'ensemble de la communauté éducative d'être partie prenante dans la santé des élèves, préalable à la réussite scolaire, mais aussi d'être à l'initiative d'une éducation à la santé pertinente qui part de l'établissement et met en synergie les adultes de l'établissement. Et non, comme on le voit trop souvent, de programmes clés en mains livrés par des associations extérieures.

En effet, lorsqu'il y a méconnaissance de ce rôle, les chefs d'établissement se tournent souvent vers d'autres lieux ou d'autres professionnels pour obtenir conseils et avis divers et obtiennent une réponse pas toujours pertinente car elle ne part pas de l'établissement lui-même, et peut même être un frein au travail en équipe car elle donne à voir que les ressources internes de l'établissement ne sont pas exploitées. Elle peut même conduire à une négation des prérogatives du chef d'établissement pourtant responsable de la politique de santé de son établissement. Enfin, en créant des conditions de travail de confiance et respectueuses des droits et devoirs de chacun, les rapports parfois tendus entre certaines infirmières et leur chef d'établissement gagneraient en qualité et estime réciproque.

Je ne voudrais pas terminer sans vous remercier du soutien apporté par votre syndicat en faveur de créations de postes d'infirmières qui permettraient à notre profession d'être présente partout et dans la durée au service des élèves et des établissements, le travail à faire étant considérable tant au niveau de la prévention, du soin que de l'éducation à la santé et à la citoyenneté. Favoriser le bien être et l'épanouissement des élèves pour leur réussite doit en effet rester notre objectif commun, ce qui implique de continuer à se battre contre toutes les attaques faites à l'encontre des services publics et notamment celui de l'éducation, et à refuser la marchandisation de l'école et de la santé.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, je n'ai fait qu'effleurer 2 questions qui nécessiteraient davantage de concertation d'où la nécessité ressentie chez les militantes académiques et départementales du SNICS de nouer des contacts avec les équipes académiques du SNPDEN auxquelles j'adresse aujourd'hui cette demande. Je veux également remercier votre secrétaire général pour sa participation très appréciée au colloque organisé par le SNICS à Martigues sur le

thème « comment coopérer quand on ne peut pas tout dire ? ».

Au nom de tous mes camarades du SNICS je vous souhaite un congrès fructueux et vous assure de notre vive sympathie syndicaliste.

**Patrick Marfaing, SNIES**



**Nous avons défendu, lors des négociations sur notre circulaire de missions, notre attachement aux établissements**

Nous partageons, avec vous, le quotidien des élèves qui nous sont confiés, avec le même dévouement et l'attachement au service public d'éducation, bien menacé en ce moment. La décentralisation des personnels TOS prévue risque de compliquer le management des établissements et le travail de l'équipe éducative. Cette décentralisation est imposée sans concertation des personnels, sans bilan préalable de la première étape de la décentralisation, avant les résultats du débat sur l'école et sans la volonté des collectivités de rattachement. Nous continuons à soutenir les TOS dans leurs différentes manifestations.

Notre situation privilégiée auprès des élèves, nous permet de les accompagner et les soutenir dans leurs difficultés et souvent, de servir de relais entre eux et l'administration. Notre professionnalisme, notre secret professionnel, leur permettent de venir se confier, sachant qu'ils ne seront ni trahis ni jugés, mais accompagnés au plus près de leurs soucis. Ils en ont bien conscience puisqu'ils ont toujours demandé des créations de postes, se rendant bien compte de l'insuffisance.

Le travail éducatif est un des aspects importants de notre profession. Le projet santé devrait faire partie intégrante de tous les projets d'établissement, dans le cadre de l'apprentissage de la citoyenneté et de la gestion du capital santé individuel. De ce fait des heures d'intervention sont à inclure dans l'emploi du temps annuel des élèves et des moyens financiers sont à prévoir.

La place de l'infirmier (l'infirmière) au sein des établissements est pour nous incontournable et nous ne pouvons que déplorer le manque de créations de postes sur le budget 2004. Soixante dix établissements vont ouvrir à la rentrée 2004 : cela risque d'être difficile. D'autant plus que les concours de recrutement ne sont pas encore organisés : l'arrêté déclinant

notre statut est très tardif. Les départs à la retraite peuvent ne pas être remplacés en septembre.

Nous savons que nous pouvons compter sur votre soutien pour nos revendications. Pour que l'on ne continue pas à voir se développer un redéploiement des postes souvent pénalisant, il faut absolument que le ministère définitive juridiquement les postes mixtes. Ils ne se justifient, pour nous, qu'en vue d'un suivi des élèves du primaire à la fin de la troisième : donc le collège et de son bassin de recrutement.

Nous avons défendu, lors des négociations sur notre circulaire de missions, notre attachement aux établissements et le chef d'établissement reste notre supérieur hiérarchique administratif. Il est important que se développent des relations de confiance. Des échanges réguliers devraient être privilégiés entre le chef d'établissement et l'infirmier (l'infirmière) pour conseil et définition des enjeux de la politique de santé. La concertation est, aussi, indispensable pour l'établissement des emplois du temps.

Nous comptons sur vous pour que le protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les EPLE soit appliqué. Particulièrement pour que les collectivités de rattachement prennent en compte ce protocole pour les locaux. Cela semble être un problème prégnant dans de nombreux collèges.

**Anna Hanreau, SNAEN**



**A ce jour, nous n'avons aucune réponse sur les cadres d'emplois spécifiques**

Le SNAEN est contre le projet de loi sur les responsabilités (Libertés) locales car, sous prétexte de proximité, cette loi est un démantèlement du service public d'éducation. Le SNAEN est contre le transfert des 95 000 TOS. Le SNAEN demande le retrait du titre IV de cette loi de décentralisation.

Cependant, le 14 avril dernier, le texte de loi a été adopté en première lecture par l'assemblée. La loi devra être examinée en seconde lecture par le Sénat et l'assemblée. Cet examen est repoussé à l'automne ce qui soulève beaucoup de questions et d'interrogations.

A ce jour, nous n'avons aucune réponse sur les cadres d'emplois spécifiques. D'autre part, les conditions financières de cet éventuel transfert ne sont pas non plus précisées.

Aucune réponse non plus sur les modalités de ce transfert (aucune garantie

quant aux missions). Le 26 avril une délégation de l'UNSA-Education dans laquelle le SNAEN était représenté par son secrétaire général Gérard Guyollet a été reçue par le nouveau ministre de l'éducation, François Fillon. La décentralisation a été un des points de l'ordre du jour. Il a été fait le constat que le premier ministre s'obstine à ne pas prendre en compte le retrait des mesures de transfert des missions et des personnels TOS.

- malgré les 50 000 signatures de la pétition
- malgré l'avis de nombreux députés de gauche comme de droite
- malgré la rencontre avec les présidents de région le 15 avril
- malgré les comptes rendus publiés par la commission Thélot

Action du 18 mai : afin de réaffirmer notre attachement au service public d'éducation et notre opposition au transfert des TOS, un rassemblement est décidé en intersyndicale le 18 mai prochain devant l'assemblée nationale qui examinera en première lecture le projet de loi relatif aux transferts financiers.

Le but de ce rassemblement est de faire venir à Paris un personnel TOS de chacun des EPLE.

Pour la réussite de ce rassemblement, nous aurons besoin de votre soutien. Le SNAEN compte donc sur vous, chefs d'établissement, afin d'accorder les autorisations d'absence des collègues qui viendront manifester à Paris.

**Jean Yves Rocca, Administration et Intendance**



**Construire une administration efficace et décloisonnée**

[...] C'est toujours un plaisir de venir vous saluer, échanger, prolonger des relations chaleureuses parfois animées, souvent passionnelles entre nos deux organisations. Vous avez placé votre congrès sous le thème « diriger l'EPLE et encadrer le métier de personnel de direction, entre pilotage du projet national et l'autonomie de l'établissement ». Les préoccupations de nos deux organisations se rejoignent même si le contenu n'est pas toujours convergent. Notre projet s'appelle « administrer l'EPLE aujourd'hui ». L'avenir du service public de l'éducation nationale nécessite des compromis intelligents par lesquels nos missions respectives et les personnels que nous représentons majoritairement dans notre fédération, l'UNSA-Education, seront confortés dans leur action quotidienne sur le terrain. Travail

de terrain dont les difficultés sont souvent méconnues comme le prouve le Livre blanc que vous avez publié, difficultés que connaissent aussi les personnels d'administration et notamment les intendants, adjoints directs du chef d'établissement dans leurs domaines de compétence. Je voudrais d'abord vous donner quelques nouvelles de notre organisation syndicale et aborder une question d'actualité au centre de l'évolution de notre métier, de nos missions, la décentralisation et son corollaire la déconcentration. Pour la 1<sup>re</sup> fois, les 75 000 personnels administratifs ont pu voter le même jour pour les CAP nationale et académiques, un vrai référendum. Beaucoup rêvaient au ministère, parmi nos concurrents, de notre affaiblissement surtout après la mise en place difficile du dossier concernant l'aménagement et la réduction du temps de travail à la rentrée 2001, dossier qui a constitué un facteur de tension entre nos deux organisations, tension que nous avons su apaiser ensemble et je t'en remercie Philippe, même s'il reste sur ce dossier quelque chose d'inachevé, en friche, concernant le compte épargne temps, que nous souhaitons traiter d'une manière équitable pour l'ensemble des personnels de l'encadrement. Nous avons mené une campagne électorale claire, notamment sur les réformes nécessaires sur les trois secteurs d'activité, services ministériel et académiques, enseignement scolaire, enseignement supérieur, particulièrement dans les EPLE avec notre projet « administrer l'EPLÉ aujourd'hui ». Le résultat de ces élections dépasse nos espérances, une participation en hausse par rapport à 2000 et 2001, particulièrement et c'est à noter parmi les personnels d'encadrement, une augmentation en voix de près de 1800, soit 7,6 % en plus, et en sièges dans les CAPN. En catégorie C, 9 sièges sur 17, en catégorie B, 6 sièges sur 10 et en catégorie A, 8 sièges sur 9, en CASU 4 sièges sur 4.

Enfin, les élections professionnelles dans l'administration centrale qui se sont déroulées en 2003 et 2004 confirment notre progression et font d'Administration et Intendance la première organisation syndicale. C'est le fruit d'un travail long dans un contexte déstabilisateur : décentralisation, suppression de 1 100 postes, du jamais vu dans notre secteur depuis 25 ans, il y a manifestement une adhésion à nos projets professionnel et catégoriel.

Le projet professionnel dans les EPLE est fondé sur la construction d'une administration efficace et décloisonnée. La construction de l'équipe de direction définit dans votre excellent protocole d'accord et la réduction du nombre d'agents comptables environ 700 à travers la réflexion sur le métier de comptable en EPLE. Cette réflexion est en cours et je souhaiterais pour ma part, qu'après votre congrès, nous puissions porter ensemble cette revendication pour qu'elle puisse très rapidement déboucher sur le terrain. Un impératif donc, rendre plus perfor-

mante la gestion administrative matérielle et financière, particulièrement au moment où la LOLF va se mettre en place progressivement tout en professionnalisant et en sécurisant les agences comptables. J'évoquais le contexte de décentralisation et de déconcentration, ce couple infernal que certains des libéraux qui nous gouvernent réduisent à une simple opération politique de démantèlement des services publics et des statuts.

L'action des personnels TOS : [...] nous avons déposé plus de 50 000 signatures d'une pétition de personnels TOS refusant la décentralisation. Raffarin est resté sourd à ce que nous demandions, nous avons donc décidé de faire une manifestation d'un TOS au moins par établissement qui iront dire à l'assemblée nationale le refus de la décentralisation concernant les personnels ouvriers. 1 000 personnels administratifs environ devraient, si les TOS sont décentralisés, suivre ce chemin là.

La gestion de l'EPLÉ est appelée à profondément changer dans ses relations avec les collectivités territoriales. Là aussi nos collègues ne comprendraient pas un frein à l'application de la partie concernant l'organisation fonctionnelle de l'EPLÉ du protocole des personnels de direction.

Renforcer l'état territorial par la déconcentration, parallèlement à celui des pouvoirs politiques décentralisés est effectivement l'objectif de ce gouvernement. Le décret du 30 avril 2004 fixe les règles consécutives de ce qu'on appelle l'état territorial. Il s'agit de construire autour du préfet de région une administration interministérielle, décloisonnée avec 9 pôles de compétences dont 1 pôle qui concerne l'éducation nationale. L'action des préfets, dit ce décret, ne s'applique pas à l'exercice des missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducative ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements qui y concourent. Question : quelle définition peut-on donner de l'action éducatrice ? La réponse est dans la loi de décentralisation : ce que l'on appelle l'amendement Sarkozy qui a été présenté l'année dernière pour sortir de la crise, le définit, le réduit aux 3 questions suivantes diplômes, programmes, enseignants. Tout théorème ayant son corollaire, on peut donc s'interroger légitimement à terme, sur la place des autres catégories de personnels en dehors des personnels TOS. En ce qui nous concerne, nous revendiquons clairement notre place dans ce dispositif basé sur le principe du cloisonnement et de la mobilité, seul cadre pour nous dans lequel doit s'inscrire la gestion des ressources humaines déconcentrée des personnels des catégories B et C, ce qui est déjà un peu le cas, mais aussi peut être demain, des catégories A. C'est d'ailleurs dans cette perspective du renforcement des services publics au plan territorial que nous avons demandé et obtenu, avec l'appui de notre fédération, l'ouverture d'un espace de réflexion et d'action sur l'avenir de l'administration

des services publics au sein de notre union dans le cadre de l'UNSA-Fonctionnaires. Ce contexte rend encore plus important, me semble-t-il dans le secteur des EPLE, notre capacité commune à construire ensemble une administration efficace en trouvant des compromis intelligents entre nos projets. Il y a certes la question des moyens, les 1 100 suppressions, et si nous n'y prenons pas garde ce sera 3 fois 1 100 car le gouvernement Raffarin II avait programmé jusqu'en 2007 ces suppressions de postes. L'exemple vient de l'académie dans laquelle nous sommes aujourd'hui, à savoir Nice, qui a effectivement engagé une action syndicale exemplaire avec nos deux sections académiques pour défendre les conditions de travail de tous les personnels et se bat contre ces suppressions de postes. Il y a aussi urgence pour les solutions à apporter sur des questions d'actualité immédiate abordées par Philippe tout à l'heure, à savoir la gratuité des manuels scolaires, mais aussi les emplois tremplins dans les lycées. Il y a urgence à ce que nos deux organisations syndicales puissent construire au moins un cadre commun d'intervention. Mes camarades, la culture administrative, c'est la culture de l'efficacité dans un cadre réglementaire. C'est en tout cas la définition que nous en donnons. C'est notre contribution, par nos métiers, aux difficultés d'exercice de vos métiers évoquées dans votre Livre blanc. Je voudrais simplement vous dire qu'aujourd'hui, si l'on parle beaucoup de la décentralisation, il faut aussi que nous regardions de près les stratégies ministérielles de réforme et pour vous convaincre qu'il y a urgence, car je crois qu'à terme, nos deux organisations syndicales, ne serait-ce que par le poids et la légitimité que toutes deux représentent, auront un rôle fondamental, dans la défense du service public dans les établissements scolaires.

**Dominique Quinchon, SIEN**



**Une communauté de points de vue et d'intérêts qui doit nous conduire à renforcer nos échanges**

Le ministère mené par Luc Ferry avait affiché, parmi ses priorités, la question des personnels d'encadrement.

Las ! au terme du mandat de cette équipe, force est de constater que nous n'aurons guère avancé. La gestion du quotidien et le traitement, souvent maladroît, des conflits qui ont traversé le système éducatif ont pris le pas sur la vision politi-

que. Aucun cap fiable n'a été fixé, aucun projet d'envergure n'a été mené à bien.

Dans ce contexte difficile nos deux organisations ont su rester massivement représentatives des aspirations de leurs syndiqués. Ceci s'est traduit, pour le SNPDEN comme pour le SI.EN, par des succès mérités aux élections professionnelles. Forts de cette légitimité nous œuvrons, vous et nous, pour une meilleure reconnaissance de nos fonctions et de notre engagement.

Au-delà des orientations corporatistes, nos organisations se rejoignent bien souvent sur des problématiques sociales. Ce fut récemment le cas pour défendre la laïcité. Nos valeurs communes, qui se manifestent clairement dans le cadre de notre attachement fédéral, nous ont conduits à des analyses totalement convergentes et à des prises de position dépourvues de toute ambiguïté. Cette communauté de points de vue et d'intérêts qui caractérise nos deux organisations doit, logiquement, nous conduire à renforcer nos échanges.

C'était la proposition que tu faisais, mon cher Philippe, dans ton message à notre Congrès réuni fin mars à Montpellier. J'y souscris bien volontiers et réaffirme ici notre souhait commun de tendre, à terme, vers un grand corps d'encadrement pour la constitution duquel nos organisations respectives auront, à l'évidence, un rôle majeur à jouer. Au nom du SIEN je vous souhaite de fructueux débats et vous adresse le confraternel salut des inspecteurs.

**Frédérique Rollet,  
co secrétaire générale du SNES**



**Nos militants sont soucieux de ne pas contribuer à accroître la division syndicale**

Les espoirs que nous avons fondés les uns et les autres pour relancer un processus de démocratisation désormais stagnant, voire en régression, se heurtent à des choix budgétaires désastreux, aboutissant à une diminution des moyens et des personnels dans les établissements; loin s'en faut que l'on puisse désormais s'attaquer à l'échec scolaire de façon efficace, suivre les élèves les plus en difficulté, améliorer la qualité de la vie scolaire.

Les problèmes d'encadrement pèsent sur la vie des établissements, les coupes sombres dans les emplois renvoient aux équipes le soin de préparer la rentrée en espérant des choix douloureux, entre la préservation de dispositifs d'aide et les options, entre

l'alourdissement des effectifs et la diversité des formations.

A cela s'ajoute la loi sur la décentralisation, préparée sans concertation véritable, massivement refusée par les personnels, soucieux de l'unité de l'équipe éducative, attentifs aux phénomènes d'inégalités entre les régions.

Le nouveau ministre de l'EN, peu loquace au départ, s'est exprimé récemment; pour confirmer le transfert des TOS, pour justifier le non remplacement des personnels partis en retraite. Pour le reste, rien sur une rentrée 2004 qui s'annonce calamiteuse, rien sur l'encadrement éducatif, rien de positif sur les recrutements. C'est bien l'avenir du système éducatif qui est en jeu, la réflexion sur les qualifications, ce sont les conditions de travail des personnels et des élèves qui sont mises en cause, notamment dans les zones difficiles.

Cette situation a pour effet de resserrer les liens entre les différents membres de l'équipe éducative dans les établissements, de souder les personnels dans des luttes communes comme l'ont illustré les actions menées par nombre de chefs d'établissement dans les académies touchées de plein fouet par les restrictions, l'affirmation de nos préoccupations communes sur la mixité sociale, la lutte contre les ghettos et les discriminations, le collègue pour tous.

Elle ravive la réflexion sur la place et le rôle de l'établissement dans le système éducatif, niveau de plus en plus stratégique, où s'opèrent des choix importants, où la prise en compte des spécificités des conditions d'exercice de l'activité éducative peut conduire aux ajustements nécessaires et aux choix pédagogiques les plus appropriés comme à certains renoncements. Cette organisation spécifique et complexe, des chefs d'établissement ont la charge de la diriger et l'animer.

Le thème de votre congrès percute donc de plein fouet les questions d'actualité. Comment valoriser l'initiative locale en préservant le cadre national? Comment améliorer la qualité du dialogue et la démocratie dans les EPLE, impliquer l'ensemble des personnels? Quel bilan tirer de la précédente phase de décentralisation? Les enseignants sont demandeurs de davantage de travail collectif, soucieux de construire les méthodes et contenus les plus aptes à favoriser la réussite de tous, soucieux donc de garder les équipes dans leur totalité, ils sont favorables aussi à ce qu'une certaine souplesse soit laissée aux équipes pour mettre en œuvre les innovations, conduire des projets, améliorer le fonctionnement de la vie scolaire.

Ces orientations impliquent de penser les articulations dans le cadre local, de donner au système éducatif des moyens suffisants, que [et je cite Ph. Guillet] les collèges et lycées soient «dotés de moyens stables et prévisibles leur laissant une marge de manœuvre significative sans laquelle l'autonomie des établissements

n'a pas de sens»; sans cela, le développement de l'autonomie ne serait perçu en effet que comme un des moyens de réguler la pénurie et de se décharger sur les personnels.

Nous l'avions dit lors des congrès précédents, lors de nos rencontres, notre volonté commune de faire progresser le service public et de faire évoluer les métiers de l'éducation nécessite la concertation avec les organisations représentatives des personnels, autour des questions de métier, des finalités et des missions de l'école, de l'organisation du travail de tous dans l'établissement au service de davantage d'égalité.

Ce dialogue a été maintenu entre le SNPDEN et les organisations représentatives, en dépit des aléas de la vie syndicale, et nous en prenons acte; en dépit d'un déficit de concertation lors du protocole d'accord sur les chefs d'établissement de 2000, protocole dont le périmètre dépassait la question des chefs d'établissement, seuls, en posant le problème central des missions de ces derniers, nous avons noté un souci de prise en compte de nos préoccupations, des rapports constructifs.

Aujourd'hui, après le choix de la FSU à Perpignan de s'élargir, après votre décision de s'affilier à l'UNSA, des débats traversent la FSU et le SNES; nos militants sont soucieux de ne pas contribuer à accroître la division syndicale; ils le sont aussi de travail plus suivi avec des personnels qui sont au cœur du système. Rien n'est tranché; une demande d'affiliation déposée par un syndicat de chefs d'établissement récemment créé sera examinée lors des instances; elle a suscité un intérêt certain chez les militants du SNES pour les raisons évoquées ci-dessus.

Dans tous les cas nous souhaitons penser des modes de collaboration entre notre fédération et votre syndicat si nous voulons à partir des valeurs du service public, œuvrer à une dynamique de changement, à une collaboration fructueuse entre les différents acteurs et aussi conserver de «franches relations de discussion».

Bon congrès à tous.

**Fabrice Coquelin,  
SE-UNSA-Education**



**L'autonomie ne doit pas ancrer les établissements dans leurs différences**

Nos deux syndicats et leurs responsables ont l'habitude de se rencontrer et de travailler ensemble, dans le cadre de

notre fédération, l'UNSA-Éducation. Mais ce travail syndical se fait d'autant plus facilement, que nous partageons, pour beaucoup, des conceptions éducatives de fond.

Le remaniement récent qui a donné naissance au gouvernement Raffarin III devrait nous en fournir de nouvelles occasions. Les conceptions éducatives du nouveau ministre de l'Éducation nationale, François Fillon, ne semblent pas avérées. Il y a d'autant plus matière, nous semble-t-il, à marquer, ensemble, notre vigilance sur quelques dossiers essentiels. Nous pensons tout particulièrement à la loi d'orientation, à la laïcité et à la réflexion centrale que conduit votre congrès quant à l'autonomie des établissements.

Ainsi, la révision de la loi d'orientation pour l'Éducation est toujours affirmée par le nouveau gouvernement, comme un chantier ouvert et sur un calendrier que l'on nous dit vouloir maintenir. Au SE, si nous sommes évidemment toujours prudents quant aux velléités gouvernementales en la matière, nous avons choisi de ne pas désertier le terrain du débat et de la proposition.

La question du socle commun de connaissances et de compétences, exigible pour tous à l'issue de la scolarité obligatoire, continue à être, pour nous, l'une des clés principales pour la transformation démocratique du système éducatif français. Autour d'elle, se jouent la solidification du bloc école-collège de l'enseignement obligatoire et, par là même, sa réorganisation dans son contenu comme dans ses formes de travail avec les élèves. Mais se joue aussi la capacité à mieux repositionner le lycée et ses trois voies dans une optique de réussite scolaire, grâce à une orientation mieux construite sur un socle commun acquis. De ce point de vue, notre syndicat désapprouve le projet d'organisation de la troisième porté par la DESCO, dont nous pensons que, dans les conditions actuelles, il conduirait à constituer des filières de fait.

Si un tel projet était retenu, il préempterait la future loi d'orientation. Ce qui ruinerait, bien évidemment, toute velléité de concertation sur cette dernière.

Voilà donc une occasion utile de dire ensemble au ministère, avant qu'il ne soit trop tard, que le plus sage est maintenant d'abandonner ce projet de troisième!

Un mot maintenant sur la laïcité. Le concept pour lequel, vous comme nous, partageons un attachement fort, concerne la société dans son ensemble. Et nous déplorons, au SE-UNSA, que les recommandations de la mission Stasi, qui positionnaient bien la laïcité sur l'ensemble du champ social, aient été si peu suivies.

Cela pour dire que, pour importante qu'elle puisse être dans la pratique, la loi sur le port des signes religieux à l'École ne nous paraît pas contenir, à elle seule, toute la problématique laïque. Dans notre syndicat, les interrogations ne portaient pas sur la nécessité de combattre le pro-

sélytisme à l'École, mais sur les outils les mieux appropriés pour y parvenir.

C'est la raison pour laquelle, sans la rejeter a priori, nous étions interrogatifs sur l'opportunité de légiférer spécifiquement sur le sujet. Ce débat qui a traversé d'autres organisations que la nôtre, est évidemment dépassé puisque la loi existe désormais. Nous savons que votre responsabilité de chef d'établissement est particulière lorsqu'un cas concret intervient, mais nous avons, nous, le souci que les enseignants qui y sont confrontés dans leurs classes, et qui gèrent au quotidien les situations, puissent aussi être confortés.

D'autant que, chacun le sait bien, l'efficacité en la matière repose beaucoup sur une prise en charge en équipe. De ce point de vue, nous attendons de la circulaire d'application qu'elle soit, avant tout, pratique. Et c'est en ce sens que, comme vous, nous avons suggéré un certain nombre de demandes très concrètes de nouvelles formulations. Nous espérons ainsi que le prochain Conseil supérieur de l'Éducation permettra à la communauté éducative de passer à autre chose, quitte à ce que, conformément à la loi, un bilan des premières applications puisse être tiré en temps utile.

Je dirai en conclusion un mot sur la réflexion centrale de votre congrès concernant l'autonomie des établissements qui, évidemment, nous intéresse au premier chef.

Pour notre part, et à l'UNSA comment pourrait-il en être autrement, nous ne rejetons pas le terme d'autonomie qui est aussi un des objectifs de l'éducation. Mais il est sans doute nécessaire de dire de quoi l'on parle.

- S'il s'agit de doter les collèges et lycées de l'autonomie juridique, mais ils l'ont déjà en tant qu'EPL!
- S'il s'agit de dire qu'ils doivent être en capacité de définir, le mieux possible, des stratégies éducatives adaptées à tous les élèves, mais ils peuvent déjà le faire à travers les projets d'établissement! Discutons alors de comment parvenir à le mettre vraiment partout en pratique. Et, au SE-UNSA, nous sommes prêts à ce débat indispensable! Mais qu'est-ce que cette « autonomie renforcée » dont on nous a, un temps, rebattu les oreilles au gouvernement? En vérité, il s'agit du bon vieux principe de la mise en concurrence, dont on pense qu'étant un moteur en économie, elle serait supposée l'être aussi mécaniquement en éducation.

Le problème de cette concurrence, c'est qu'elle risquerait d'ancrer les établissements dans leurs différences; c'est qu'elle pourrait engager encore plus, dans chaque établissement, la logique du recrutement des supposés meilleurs, meilleurs élèves et meilleurs profs. Le problème, c'est que dans cette autonomie libérale là, les canards boiteux n'attireront jamais autant que les chevaux de course et qu'au bout du compte, sur la ligne d'arrivée, il y

a risque que l'autonomie concurrentielle ne renforce les inégalités qui pullulent dans notre société!

C'est bien la crainte qu'a fait naître l'actuel projet de loi sur la décentralisation. Le désengagement de l'État qu'il pourrait traduire, s'il était maintenu dans sa forme actuelle, se conjuguerait alors avec une libéralisation à l'intérieur même du service public.

Autant vous dire que nous suivrons avec un intérêt tout particulier vos réflexions à ce sujet.

**Jean-Paul Beauquier, FSU**



### **La FSU n'a pas de vocation particulière à rassembler des syndicats minoritaires**

Votre congrès intervient dans une période originale: entre un débat sur l'école dont les travaux pourraient éclairer le législateur sur une nouvelle loi d'orientation de l'école et une préparation de rentrée dont le pilotage strictement comptable a fait d'avance litière de toute priorité à l'éducation, de toute amélioration qualitative, de toute programmation crédible de recrutements susceptibles de remplacer les départs à la retraite des générations du baby boom. Qu'il s'agisse de TOS, d'infirmières, de chercheurs, de professeurs, de chefs d'établissement, de bien d'autres encore...

Votre congrès intervient aussi après le vote d'une loi dont la première mouture de la circulaire d'application anéantissait même la motivation; mais pour défendre la laïcité, il faut effectivement casser les ghettos et prendre en charge les propositions sociales de la commission Stasi; ne nous le cachons pas, nous avons un quart de siècle à rattraper!

Votre congrès se déroule enfin après le vote en première lecture d'une loi de décentralisation dont l'amélioration du fonctionnement du service public d'éducation n'est à l'évidence nullement le motif principal; et aucune date n'est fixée pour la suite du débat au Parlement.

Un mot de la FSU après le congrès de Perpignan; que la première fédération de la fonction publique d'État réfléchisse à son avenir dans le contexte politique actuel, avec ce que nous savons des projets du gouvernement, quoi de plus naturel? Nous le faisons dans la perspective de l'unification syndicale nécessaire, c'est dans nos statuts, pas seulement dans les nôtres d'ailleurs car qui peut être satisfait du paysage syndical français?

Aujourd'hui, vous êtes notre interlocuteur naturel; la FSU n'a pas de vocation

particulière à rassembler des syndicats minoritaires ; elle est sollicitée, elle s'interroge ; vous savez que nos décisions sont prises à la majorité qualifiée de 70 % ; je ne sais s'il est toujours facile de dépasser 70 % au SNPDEN, je vous assure qu'à la FSU, cela ne se fait pas en trois coups de cuillère à pot. Et puis à la FSU, vous le savez, certains considèrent les chefs d'établissement d'abord comme des patrons...

La concurrence syndicale est la règle du jeu, on peut le regretter mais l'expérience prouve qu'il est possible d'être concurrent, de se rencontrer, de travailler ensemble et d'agir ensemble comme le montre ce que nous faisons depuis deux ans avec les fédérations de l'éducation, avec l'appel commun à la grève du 25 mai contre la persistance obstinée du gouvernement dans ses mauvais choix.

Nous sommes tous persuadés ici de la nécessité d'une action unitaire sur l'assurance maladie, prochain volet de la refondation sociale à l'œuvre dans ce pays malgré les citoyens ; malgré les citoyens dis-je ; on a parlé de légitimité politique ce matin : la France est une république une et indivisible, cela signifie que lorsqu'il y a un vote, pour un conseil municipal, le président de la République ou un conseil régional, c'est la nation assemblée qui s'exprime, et peu importe le niveau de l'élection ; ce qui pose problème c'est qu'un gouvernement, à 4 queues de cerise près, n'en tient aucun compte et c'est cela qui pose un problème de légitimité.

Pour conclure, et puisqu'on célèbre son bicentenaire je voudrais vous citer une lettre de George SAND à Gustave FLAUBERT : « Il faut dire que la France est folle, l'humanité bête et que nous sommes des animaux mal finis. Il faut s'aimer quand même, soi, son espèce, ses amis surtout ».

Autrement dit, il ne faut pas renoncer à l'action, ni désespérer de l'avenir, car ce serait désespérer de soi, de nous, de la vie.

**Patrick Gonthier,  
UNSA-Éducation**



**Nous aurons été souvent bien seuls à parler d'une autre dimension de la laïcité : celle de l'égalité hommes-femmes, celle du refus des signes d'aliénation.**

Après le séisme électoral du 21 avril 2002, la responsabilité du nouveau gouvernement était de redonner son rôle et sa place au citoyen, de renouer les liens déchirés du « vivre ensemble ».

Les deux années des 3 gouvernements Raffarin auront été, sur ce point aussi, un échec. Deux dossiers, celui des retraites et celui de la décentralisation, auront montré le peu de cas que faisait le gouvernement du « dialogue social ». La loi sur les retraites, au bout du compte, ne réglera rien sur le long terme et fragilisera les plus fragiles et particulièrement les femmes.

La décentralisation aura, comme le dossier des retraites, suscité l'incompréhension et la mobilisation. La décentralisation imposée aura été conduite sans les débats sur le bilan de la première étape de 1982-1983 et sur la nécessité de réparer les inégalités entre territoires. Rien de tout cela n'aura eu lieu : le gouvernement aura passé en force, n'avançant aucun argument, aucune justification pour expliquer son projet décentralisateur.

L'objectif du gouvernement ne peut se comprendre que si on regarde avec attention sa conception d'un État amoindri et affaibli, que si on regarde avec la même attention sa conception d'une École qu'il souhaitait réduire au seul enseignement. La décentralisation entraine dans une logique de réduction des coûts, de transfert des dépenses aux collectivités, avant – quoi que dise le gouvernement – d'opérer, au gré des finances des collectivités, un processus de privatisation.

La mobilisation des fédérations aura empêché le gouvernement d'aller sans résistance au bout de son projet. Le désaveu électoral des récentes élections régionales aura montré qu'il ignorait et méprisait, le citoyen finit par prendre sa revanche.

Le gouvernement n'aura, au fil des mois, avancé aucune perspective dans le domaine éducatif. Le ministre n'avait en réserve qu'un triptyque nostalgique et inefficace : illettrisme, perte d'autorité, violence ; celui qui était censé aimer l'École s'est mué en procureur insistant, celui qui avait pour mission de donner confiance à l'École et à ses personnels aura contribué à la déstabiliser, celui qui reprochait aux organisations de mettre l'accent sur les moyens n'aura utilisé, au bout du compte, que la réduction et la restriction des moyens consacrés à l'École.

Le ministre n'avait-il qu'un objectif : mettre en panne l'École ?

A chaque interpellation que nous lui faisons sur son absence de projet, le ministre répondait que le « Grand Débat » et ses conclusions instruiront une loi qui serait alors le projet éducatif du gouvernement.

La commission du « Grand Débat » a rendu son verdict. Le « Miroir » contient des éléments que nous ne pouvons négliger. Nous devons, en nous appuyant sur notre projet éducatif, avancer nos réponses aux questions qui sont posées sur l'orientation, la formation, les équipes, la vie des établissements.

Mais nous devons surtout rester fidèles à ce que nous voulons.

La fédération a, en 1989, approuvé les principes de la loi d'orientation, regrettant

l'absence d'un volet de programmation qui aurait permis d'assurer l'ancrage de cette loi.

La loi de 1989, que les partisans des l'élitisme rejettent, aura plus souffert d'un déficit que d'un excès d'application. Les cycles qui devaient assurer la continuité éducative sont en déshérence. Le plan de recrutement des personnels n'aura pas été porté par une volonté politique. Les projets communs sur un bassin de formation n'auront pas reçu le soutien nécessaire.

Pour nous, une loi doit créer un nouveau consensus autour de l'École. Mais elle ne doit pas abandonner les grands objectifs de la loi de 1989 : elle doit, au contraire les amplifier. L'objectif de la réussite de tous les élèves doit rester un impératif.

Notre société a besoin d'une École qui réussit. Mais pour que cette École puisse assurer cette mission majeure, il faut la préserver des tensions, des affrontements, des logiques communautaires. Nous avons, aux côtés du SNPDEN, dès septembre 2003 revendiqué un texte réglementaire sur les signes religieux qui permettrait de dépasser les contentieux liés au vide juridique que ne pourraient combler les avis du Conseil d'État.

Le SNPDEN aura joué un rôle majeur sur cette question. Avec courage et clarté, il a refusé les faux procès sur la nature et les objectifs d'une loi. Il a argumenté pour montrer, avec sa fédération, que dans un État de droit, la loi était là pour rappeler que l'École ne pouvait devenir le champ clos des déchirements et de ce qu'Amin Maalouf appelle les « identités meurtrières ».

Le SNPDEN et sa fédération, souvent seuls, auront répondu avec fermeté à tous les arguments qui contestaient la loi dans son principe, et son opportunité.

Nous aurons été souvent bien seuls à parler d'une autre dimension de la laïcité : celle de l'égalité hommes-femmes, celle du refus des signes d'aliénation.

Mais pour nous, la laïcité ne se réduit pas aux signes religieux. Nous souhaitons que des propositions du rapport Stasi soient reprises comme celle qui propose un recours pour les jeunes filles que l'on retire contre leur volonté à 16 ans du système éducatif. La lutte contre les ghettos urbains, les discriminations, les injustices donnent tout son sens à la laïcité.

Nous attendons, j'attends du SNPDEN, qu'il continue, dans tous les domaines à prendre toute sa place dans sa fédération.

De sa franchise, de sa volonté, de sa lucidité, la fédération et tous les syndicats de la fédération ont besoin.

## Organisations présentes

**MGEN**

**FCPE**

**JPA**

**Ligue de l'enseignement**

**Fédération autonome de solidarité**

# Intervention du secrétaire

**Toulon, le 10 mai 2004.**

Cette intervention a pour objet bien sûr d'être un complément au rapport d'activité mais aussi de rappeler les enjeux de ce congrès, afin que notre syndicat, le SNPDEN, se donne les mandats nécessaires pour les deux ans à venir.

Depuis le début du mois de février, au moment où nous avons voté à l'unanimité en bureau national le rapport d'activité proposé à l'approbation des syndiqués, la conjoncture a profondément évolué.

Certes, le cadre économique est toujours le même, celui d'une économie mondialisée qui se caractérise par l'ouverture des marchés financiers et d'investissement. Dans la majorité des pays en développement, la création de richesse n'est pas synonyme de progrès sociaux. L'Afrique subsaharienne est exclue de cette mondialisation : dans cette zone, en 20 ans, la pauvreté a doublé. Les dépenses militaires sont dix fois supérieures à l'aide publique accordée au développement.

Le remboursement de la dette des pays du Sud est six fois supérieur à cette aide publique.

La protection sociale et les services publics sont remis en cause dans tous les pays développés. Le rôle des institutions internationales (FMI, OMC) est critiqué parce qu'il manque une instance de régulation qui met en cohérence les normes morales et les normes économiques.

L'environnement n'a toujours pas d'agence mondiale. Les scandales, les escroqueries, les dettes colossales se succèdent ; l'entreprise privilégie les actionnaires plutôt que les clients, les salariés et l'intérêt national. Pour toutes ces raisons, la crise de confiance dans les valeurs du capitalisme n'est pas levée.

Le 1<sup>er</sup> mai, dix nouveaux pays et 75 millions d'habitants ont rejoint l'Union Européenne ; c'est un événement considérable, près de 60 ans après la fin du nazisme et après le long processus engagé par la chute du mur de Berlin en 1989 et la dislocation du bloc des pays de l'Est.

L'union à 25 constitue désormais un espace politique et économique de 450 millions d'habitants. Cela peut être un facteur de paix et de stabilité mais le risque est grand qu'il conduise à un affaiblissement des acquis sociaux et à un recul de la capacité politique de l'Union Européenne. Le combat de la confédération européenne des syndicats (CES) dont l'UNSA est membre est celui d'une Europe sociale pour plus de solidarité, de justice et de cohésion sociale.

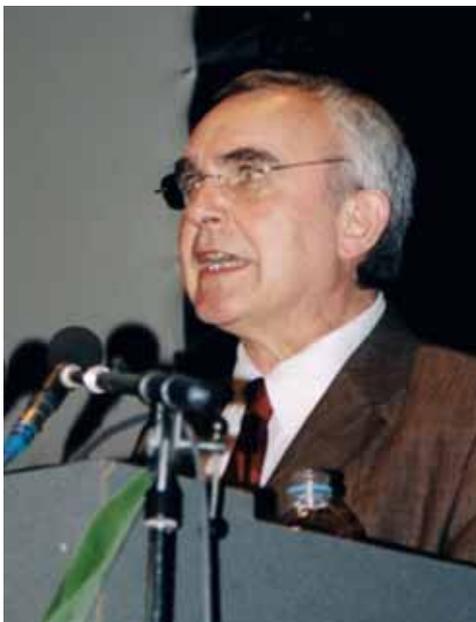
Le président de la commission sera désigné en fonction des résultats des élections des 732 eurodéputés le 13 juin prochain ; la validation du projet de constitution et sa ratification s'avèrent un long et difficile processus ; l'élargissement de la zone euro et la réforme du pacte de stabilité que de nombreux pays ne respectent plus, en premier lieu la France

Le combat de la confédération européenne des syndicats (CES) dont l'UNSA est membre est celui d'une Europe sociale pour plus de solidarité, de justice et de cohésion sociale.



général,

## Philippe GUITTET



(4,1 % de déficit en 2003 après 3,2 % en 2002) sont des enjeux essentiels.

Mais la question fondamentale est celle de l'intégration sociale des nouveaux candidats. Cela prendra certainement beaucoup plus de temps qu'avec l'Espagne et le Portugal car aujourd'hui les quinze ne sont pas prêts à augmenter de manière substantielle les fonds structurels en échange d'une amélioration des conditions de travail des dix nouveaux entrants. L'harmonisation de la fiscalité nécessiterait par exemple la création d'un impôt sur les sociétés harmonisé au niveau européen afin d'éviter le dumping fiscal. Cela faciliterait la possibilité de mener en Europe une politique budgétaire ambitieuse, pour engager par exemple les dépenses de recherche indispensables pour l'avenir de ce continent.

Le contexte international s'est encore dégradé. Dans le conflit israélo-palestinien, la position du Premier ministre israélien, Sharon, qui avec le soutien de l'administration américaine, remet en cause la « feuille de route » de la communauté internationale et présente une fin de non recevoir au plan de paix de Genève que les hommes de bonne volonté des deux camps avaient élaboré est une position criminelle car sans avenir.

Cette guerre a des conséquences incalculables car aucune solution ne pourra être trouvée dans la région sans qu'un début de solution pacifique soit amorcé.

Dans notre pays même, elle renforce l'appartenance communautaire et par là même permet les conflits jusque dans les écoles, les collèges et les lycées.

En Afghanistan, la situation n'est toujours pas stabilisée, ce qui crée une zone de tension maintenue tant à l'intérieur du pays où les chefs de guerre ont repris leurs pouvoirs, qu'au Pakistan, où certaines régions échappent au contrôle du gouvernement.

En Irak, comme nous l'avons dit, l'intervention américaine se révèle un fiasco puisqu'elle a contribué à déstabiliser toute la région, et qu'au lieu de mettre fin au terrorisme, elle n'a fait que l'alimenter y compris au niveau international, comme l'a montré l'attentat de Madrid par exemple. Un renversement de la politique étrangère des États-Unis d'Amérique apparaît indispensable pour dénouer la situation. Les élections présidentielles dans ce pays permettront peut-être ce tournant. Mais des questions se posent,

essentielles pour les démocraties. Que doit faire l'ONU pour reprendre la main en Irak ? Comment l'Europe peut-elle encore déterminer une position commune pour tenter de trouver une solution ? Comment lutter contre le terrorisme sans porter atteinte aux libertés individuelles ? La question de la torture érigée en système par l'armée et l'administration américaines occupe bien sûr le devant de l'actualité ; mais au quotidien, et plus près de nous, le renforcement du tout sécuritaire au détriment de la nécessaire sécurité est un risque majeur. Le Syndicat de la Magistrature mais également l'Union syndicale des Magistrats et les avocats ont dénoncé la loi Perben qui complétait en les aggravant les mesures Sarkozy, notamment en ce qui concerne la définition « des bandes organisées » mais aussi le plaider coupable qui renforce le pouvoir des procureurs. Quelles sont les limites des secrets d'état ? Les manipulations de l'opinion autour des armes de destruction massive, les mensonges du gouvernement Aznar au sujet des attentats de Madrid sont intolérables. Enfin, la démocratie est touchée dans son cœur puisque le refus légitime de la guerre en Irak par les populations de nombreux états européens contre leur gouvernement entraîne des pressions des terroristes, y compris sur les processus électoraux : prises d'otages, menaces d'attentats.

Cela est d'autant plus grave que le risque le plus grand du terrorisme islamique n'est pas celui des attentats inévitables quelle que soit la qualité des services de police dans ce domaine, mais celui d'altérer le pacte de confiance entre la population et ses représentants politiques, pacte qui est déjà mis à mal par la

Le conflit  
israélo-palestinien  
renforce  
l'appartenance  
communautaire  
et par là même  
permet les  
conflits jusque  
dans les écoles,  
les collèges  
et les lycées.

Fallait-il attendre  
l'émancipation  
sociale et  
économique de  
tous avant  
de prôner  
l'émancipation  
des consciences  
par l'École laïque  
quand on sait que  
l'éducation  
est le facteur  
essentiel du  
développement  
des sociétés.

remise en cause de l'État providence, l'éclatement des solidarités et le développement des corporatismes et de l'individualisme.

C'est une des raisons pour lesquelles il faut combattre les thèses d'extrême droite et du Front National, qui tentent de s'appuyer sur ceux qui se défont des politiques et développent des comportements utilitaristes.

Il faut aussi combattre ceux de nos responsables politiques qui, pour nos banlieues, dealent le retour de la paix civile contre l'établissement de l'ordre moral islamique. Toléré au prix de la paix sociale, cet islamisme dur peut servir de passerelle vers le fanatisme armé.

Enfin, il faut s'opposer à ceux qui au nom de l'alliance des exclus contre l'impérialisme américain, sont prêts à pactiser avec les ennemis de la démocratie.

Ce sont les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, mais aussi d'une laïcité s'appuyant sur la séparation des églises et de l'État, modèle aujourd'hui dominant en Europe, et s'opposant à tous les communautarismes destructeurs du droit des individus et du vivre ensemble, qui fondent les principes de notre république.

Cet engagement a été celui du SNPDEN dans son combat pour une loi interdisant les signes religieux à l'École. Certes, nous disions que nous ne voulions pas faire du droit local face à une jurisprudence du conseil d'État qui en prohibant les actes de pression, de propagande, de prosélytisme, ne facilitait pas notre action dans les établissements, mais surtout, nous exprimions l'idée que les élèves doivent apprendre à se connaître et à se respecter en dehors des affiliations religieuses; nous disions que l'école, espace d'éducation, où se construit l'esprit critique appuyé sur la connaissance et non sur le dogme, doit être affranchie de toute discrimination notamment religieuse ou de sexe et de toute pression.

Certains s'opposaient à la loi parce qu'elle risquait de stigmatiser la religion musulmane, surtout parce que nombre de personnes de confession musulmane se trouvent dans des conditions de vie difficile, dans des quartiers ghettos, plus souvent au chômage que le reste de la population.

Fallait-il attendre l'émancipation sociale et économique de tous avant de prôner l'émancipation des consciences par l'École laïque quand on sait que l'éducation est le facteur essentiel du développement des sociétés.

Condorcet, réveille-toi, ils sont devenus fous!

Si nous devons affirmer qu'il doit y avoir égalité de statut de toutes les options spirituelles, athéisme, ou toute croyance religieuse, rien ne devrait autoriser, dans notre république, à remettre en cause la liberté des femmes, sur le port de tenues vestimentaires; rien ne devrait autoriser les violences verbales, psychologiques ou physiques, les mariages imposés, la polygamie, la répudiation, les mutilations sexuelles; rien ne devrait autoriser des discours prônant la lapidation. Dénoncer cet intégrisme, ce n'est pas être contre l'islam, islamophobe comme l'on dit aujourd'hui; critiquer les dérives des clercs de toutes les

religions, c'est simplement revenir à l'esprit des philosophes des lumières.

D'ailleurs, dans nos enseignements d'histoire et de français, les faits religieux ne peuvent être abordés qu'en toute lucidité scientifique et donc critique.

Comme nous l'avons décidé lors de notre bureau national, sur ce terrain, nous prendrons des contacts avec l'organisation « ni putes, ni soumises » qui a défilé le 8 mars, journée internationale de la femme sur le thème de « la laïcité, l'égalité, la mixité ».

Cela n'empêche pas de dire que, pour ne pas alimenter le discours de ceux qui disent que c'est une loi d'exclusion, il faut maintenant mettre en œuvre le volet social du rapport Stasi; il faut travailler pour l'égalité des chances et contre les discriminations à l'embauche et lors des stages; il faut casser les ghettos et obliger par la loi les municipalités à permettre la mixité sociale dans la majorité des quartiers de leurs communes; il faut lutter contre la fuite des mieux initiés aux possibles dérogations de la carte scolaire et autres stratégies de contournement. Il faut rendre possible l'accès à l'école publique quelle que soit la commune où l'on vit. Ce n'est pas dans le rapport Stasi, mais d'autres mesures de justice sociale doivent être prises pour l'École.

Il faut décider de la création d'EPL multi-sites, dans des zones rurales où cela apporte un gain pour la qualité du service rendu aux usagers. Il faut redonner aux établissements une dimension humaine surtout dans les zones difficiles pour faciliter une meilleure prise en charge des élèves. L'existence d'internat consenti, un travail personnel faisable, une politique de la jeunesse sont des outils d'accompagnement nécessaires qui rappellent qu'une action efficace s'insère dans un projet qui dépasse l'École. La gratuité doit être prioritairement centrée sur ceux qui ont besoin d'être aidés, c'est à dire pas tout le monde. Réorienter les aides vers les jeunes



majeurs et les plus défavorisés est la voie la plus efficace.

Ce débat, que nous avons initié il y a plusieurs années, est certes celui de la discrimination positive mais sur des critères socio-économiques et non sur des critères ethniques ou religieux comme le soutenait le précédent ministre de l'Intérieur. Il mérite en tout cas, plus qu'il ne l'est à l'heure actuelle, d'être pris à bras le corps par les organisations syndicales, car cette question sera l'objet de la future loi dite « de cohésion sociale ».

Mais revenons au rapport Stasi, l'appliquer c'est aussi faire une plus large place, dans l'apprentissage de notre histoire, à l'immigration, aux retards de l'intégration, mais aussi à la colonisation et à nos difficultés à décoloniser. C'est renforcer le combat sans relâche contre toutes formes de racisme et d'antisémitisme à l'École qui sans cesse réapparaissent dans notre société.

Je voudrais conclure sur les conditions de mise en œuvre de la loi du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant l'appartenance religieuse à l'École. Nous souhaitons une loi qui interdise les signes religieux et politiques visibles.

Nous nous sommes ralliés aux conclusions de la commission Stasi et du texte de loi qui dispose : « Le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. » Cela ne changeait donc pas grand chose du point de vue des signes religieux puisque ostensiblement n'a que deux acceptions : visiblement et clairement. En définitive, seuls les signes discrets marquant la conviction intime sont autorisés.

Quant à l'interdiction totale des signes politiques, elle ne peut relever que du principe de neutralité prévu dans l'article L 511-2 qui interdit toute propagande politique dans les collèges et les lycées.



Il restait à rédiger une circulaire courte qui ne tentait pas un nouveau compromis avec les organisations religieuses ; c'est ce que nous avons dit en tête-à-tête à Alain Abecassis, conseiller social du ministre Luc Ferry, puis au ministre lui-même le 15 mars dernier, accompagné des directeurs de cabinet, et du directeur de la DAJ, Thierry Girardot. Quelle ne fut pas notre surprise, que ce dernier nous présente le 20 avril, alors que nous étions la première organisation syndicale consultée, une circulaire de neuf pages ! Le soir même, j'accordais une interview au « Monde », à paraître le lendemain, et datée du 22 avril. Je dénonçais un texte qui parlait de tenues traditionnelles, d'accessoires et de tenues qui peuvent être portés dans certains cas sans signification religieuse ou pour des motifs religieux mais parfois seulement ostensiblement, qui attachait le caractère discret à la dimension, ouvrant de nouveau toutes les possibilités de contentieux. Ce texte, en outre, consacrait de manière infantilisante et méprisante pour les personnels de direction, trois pages au dialogue, imposant la présence de l'élève en cours durant cette phase de dialogue et permettant, le cas échéant, à l'élève d'être réinscrit dans le même établissement après une exclusion « si l'élève et la famille s'engageaient à se conformer à la loi et au règlement intérieur ». Ferry était parti, mais ses services avaient continué de frapper. Il faut dire à leur décharge que ce texte avait non seulement reçu l'aval du nouveau ministre, mais d'une interministérielle, et donc du Premier ministre, et qu'il n'avait vocation qu'à être modifié à la marge. Dès le 21, j'obtenais un rendez-vous avec le directeur de cabinet, Jean-Paul Faugère, mais surtout, nous avons assuré une forte pression médiatique : interventions courtes aux journaux de TF1, LCI, France2, France3, Canal+, puis invitation au journal de Soir3, interventions à France Inter, RTL, RMC, France Info, puis le lendemain interventions plus longues dans les journaux d'Europe 1, France Info et Réseau France Bleue, sans compter les articles de presse notamment dans Libération et le Figaro.

Le jeudi 22, François Fillon recevait le SNPDEN de manière anticipée et se disait prêt à réécrire sa circulaire, ce qu'il confirmait au journal de 20 heures de France 2 où il disait avoir reçu le principal syndicat de chefs d'établissement. Le mardi 27, le directeur me proposait une nouvelle version sur laquelle je formulais cinq amendements tous retenus. C'est la version qui a été validée par François Fillon le 30 avril. Nouvelles modifications de forme le 6 mai et nouvelle visite chez le directeur de cabinet pour débattre d'amendements. Fin du feuilleton, que j'espère maintenant sans rebondissement jusqu'au 17 mai, jour du Conseil Supérieur de l'Éducation. Ce texte aujourd'hui rappelle la loi, il se prémunit en rappelant que « la loi est rédigée de manière à pouvoir s'appliquer à toutes les religions et de manière à répondre à l'émergence de nouveaux signes, voire d'éventuelles tentatives de contournement de la loi ». Il ne parle plus des tenues traditionnelles et n'essaie plus de donner un sens religieux au bandana. Il dit simplement que nul ne pourra « se prévaloir

Le jeudi 22, François Fillon recevait le SNPDEN de manière anticipée et se disait prêt à réécrire sa circulaire, ce qu'il confirmait au journal de 20 heures de France 2 où il disait avoir reçu le principal syndicat de chefs d'établissement.

Au moment où le gouvernement attribuait des exonérations aux restaurateurs pour 1,5 milliard d'euros, il refusait d'accorder des crédits supplémentaires aux chercheurs pour rétablir les 550 postes statutaires supprimés en 2004.

du caractère religieux qu'il attacherait au port d'un tel accessoire, par exemple pour refuser de se conformer aux règles applicables à la tenue des élèves dans l'établissement ». La circulaire rappelle que « le dialogue n'est pas une négociation et ne saurait justifier une dérogation à la loi. ». L'organisation du dialogue relève de la responsabilité du chef d'établissement, et surtout, c'est lui qui définit durant cette période les conditions dans lesquelles l'élève est scolarisé, en liaison bien sûr en tant que besoin avec les équipes éducatives. Après une exclusion, plus de retour possible dans l'établissement.

Pour la petite histoire, notre syndicat concurrent ID/FAEN indique dans un communiqué le 24 avril qu'il a été reçu par M. Girardot, le 22, c'est à dire le lendemain de mon « coup de gueule » dans *Le Monde*, et qu'il approuvait pour l'essentiel le projet de circulaire en écrivant pour conclure : « ...une circulaire longue, mais très lucide... ». Ils ont réussi le tour de force à être les seuls à avoir cette analyse si peu lucide. Le SGEN, lui, était contre la loi et a donc refusé de faire de quelconques propositions sur la circulaire lors de la première réunion le 15 mars avec Luc Ferry où étaient réunis les syndicats de personnels de direction (façon de parler pour ce syndicat général où le personnel de direction est toujours flanqué d'un ou deux enseignants plus ou moins au courant des conditions de notre métier et de notre statut).

Mais, abordons maintenant la situation en France. La croissance du PIB en France en 2003 a été de 0,5 %, ce qui constitue le plus mauvais chiffre depuis 1993, après deux années consécutives de ralentissement. Pour la première fois depuis la récession de 93, la France a perdu 57 000 emplois nets en 2003.

La priorité des entreprises a été au désendettement et à la réduction des effectifs. L'investissement a reculé en 2003 de 1,7 %, après avoir reculé de 3,8 % en 2002, même s'il a connu une légère reprise dernièrement. Pour la première fois depuis 1993, les exportations reculent. Le chômage continue de s'aggraver (9,8 %) et l'inflation est sur un rythme supérieur à 2,5 %. De ce fait, les dépenses de consommation des ménages

s'infléchissent par rapport à 2002. La dette publique est encore à la hausse (63,7 % en 2003). Plus de 16 000 euros par français ! La barre des 1 000 milliards d'euros sera bientôt atteinte ! Alors que la croissance prévue en 2004 est de 1,7 % - sans tenir compte de la hausse récente des produits pétroliers - les engagements de la France vis-à-vis de l'Europe seront impossibles à tenir, malgré les promesses pour 2005 du nouveau ministre de l'économie et des finances. Ces chiffres ne permettront pas d'enrayer le chômage.

C'est dans ce contexte que se sont tenues les élections régionales et pour la moitié des cantons renouvelable, celles des conseils généraux. Les citoyens français ont exprimé un vote sanction tout à fait inhabituel quant à son ampleur. La politique du gouvernement et les méthodes utilisées ont été désavouées. La majorité des régions mais aussi des départements est aujourd'hui tenue par l'opposition parlementaire.

Le gouvernement avait axé toute sa politique de l'emploi sur la seule réduction des entraves réglementaires et fiscales à contre temps : arrêt des emplois jeunes, réduction des CES, abandon de l'ARTT dans les PME. La politique de baisse des impôts sur le revenu avait été menée de manière injuste socialement, puisque 70 % des gains ont bénéficié à 10 % des foyers fiscaux. Et cela au moment où les autres prélèvements obligatoires, ceux qui touchent tous les français, avaient fortement progressé (impôts locaux, taxes sur les produits pétroliers, cotisations à l'assurance chômage). Pourtant, concevoir la fiscalité comme un instrument de solidarité, c'est bien aussi cela construire une politique de discrimination positive socio-économique. La seule réforme fiscale annoncée dans la précipitation, parce que sans préparation par le chef de l'État, est celle de la taxe professionnelle dont le MEDEF bien sûr souhaiterait la suppression pure et simple.

Au moment où le gouvernement attribuait des exonérations aux restaurateurs pour 1,5 milliard d'euros, après celles des buralistes, dans une stratégie clientéliste, il refusait d'accorder des crédits supplémentaires aux chercheurs pour rétablir les 550



postes statutaires supprimés en 2004 et pour créer un nombre significatif d'enseignants chercheurs à l'université. L'absence de débat public associant les citoyens et les syndicats sur la décentralisation, le refus de poursuivre la négociation avec les partenaires sociaux sur les retraites sont deux autres exemples emblématiques de cette politique. Il ne s'agit pas pour nous, SNPDEN, de dire non aux réformes mais de dire qu'aucune réforme ne peut aboutir, si elle entraîne la régression sociale, si elle est vécue comme injuste par la population, si elle ne s'accompagne pas d'un débat sur l'amélioration du service rendu, et enfin, si elle n'associe pas les acteurs aux décisions prises. Après les élections, les seuls vrais éléments nouveaux de politique générale annoncés sont contenus dans le discours de Jacques Chirac à la télévision affirmant que l'exigence sociale constituerait le passage obligé de l'action du gouvernement, annonçant que la réduction de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) pour les chômeurs en fin de droits serait suspendue, et demandant la réouverture des négociations avec les intermittents du spectacle. Nous avons vu pour ces derniers que l'on est encore loin d'une résolution de ce conflit. Quant aux chercheurs, un accord sur leurs revendications était trouvé avec François Fillon, une semaine plus tard, même si le projet de loi de finances 2005 et la loi de programmation et d'orientation seront les marqueurs de la volonté du gouvernement de son engagement pour la recherche. La première priorité pour notre pays pour les années à venir est celle de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement.

Les recalculés ont été réintégrés dans leurs droits, mais il y a urgence à redéfinir le système d'indemnisation du chômage dans notre pays.

La réforme de la protection sociale sera un test décisif pour le nouveau gouvernement. Elle devra s'appuyer pour être crédible sur le diagnostic partagé du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie et sur les 25 mesures de la mutualité française pour rénover le système de santé. Pour sa part, l'UNSA a proposé un mémorandum de douze mesures. La négociation n'a pas

encore véritablement commencé et cela ne peut qu'alimenter les craintes, alors que le projet de loi doit être transmis au conseil d'État le 10 juin, pour être adopté au conseil des ministres du 16 juin. L'enjeu essentiel étant que pour mettre fin au déficit comptable l'on ne confie pas toutes les augmentations des dépenses de santé à un système d'assurances privées et non plus à l'assurance maladie, alors notre système de protection sociale aurait vécu.

Sur les retraites, un projet de décret relatif au régime de retraite additionnel de la fonction publique, institué par l'article 76 de la loi du 21 août 2003, est en cours de discussion.

Depuis, Jean Pierre Raffarin a annoncé que les fonctionnaires ayant commencé leur carrière très jeune, 14-16 ans, pourront bénéficier comme les autres salariés d'un départ anticipé.

Sur les retraites enfin, le SNPDEN travaille à l'élaboration d'un mémento du retraité sous forme de fiches.

La commission carrière a bien sûr mis la question des retraites à son ordre du jour.

Depuis les élections, la bataille fait rage au sein de la majorité parlementaire pour déterminer la politique économique à suivre. Le ministre des finances s'attache à limiter le déficit public, en gelant les dépenses, en vendant l'immobilier appartenant à l'État, une partie des réserves d'or de la banque de France, en ouvrant une nouvelle série de privatisations, mais aussi en supprimant 5 000 postes dans son ministère d'ici à 2007 sous prétexte de réorganiser la collecte des impôts. Il annonce une lutte contre les niches fiscales inutiles ou injustes tout en en créant de nouvelles qui seraient donc utiles et justes pour les publics les plus favorisés. Il dit vouloir relancer la consommation, sans évoquer la hausse indispensable du traitement des fonctionnaires.

Une nouvelle annonce a été faite par M. Raffarin, celle de l'amnistie fiscale, moyennant l'acquittement d'une taxe pour les capitaux financiers. C'est peut être un prélude à une annonce d'une réforme plus profonde de la fiscalité du patrimoine. Cela doit servir à financer le plan national de cohésion sociale



La première priorité pour notre pays pour les années à venir est celle de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement.

Jamais enfin, un ministre de l'Éducation nationale n'avait eu aussi peu de considération pour les personnels de direction. Notre expertise aurait été pourtant utile pour la prise de décision et éviter les bévues du ministère. Il n'a jamais pris la mesure du métier de personnel de direction.

qui sera présenté à la fin du mois par Jean-Louis Borloo. Quand on connaît les résultats de ces mesures en Allemagne et en Italie, on peut craindre pour le financement de ce plan. Le budget qui s'annonce sera un test de la politique suivie. Ce n'est pas le discours de M. Raffarin lors de sa déclaration de politique générale qui a apporté beaucoup de lumière sur ces sujets.

En attendant, la situation sociale reste tendue. Le changement de gouvernement a été marqué par le départ du ministre de l'Éducation nationale, Luc Ferry, et un changement de ministère pour Xavier Darcos.

Le mépris du dialogue social, une arrogance qui masquait beaucoup d'impuissance, tel est le bilan de Luc Ferry.

Le ministre a appliqué sans rechigner la politique gouvernementale, tant sur la politique budgétaire que sur la décentralisation, même lorsqu'il était démenti sur ses déclarations antérieures. Il a prôné dans cette brochure impérissable « à tous ceux qui aiment l'école » une conception réactionnaire de l'éducation. Et je ne reviens pas sur la loi sur les signes religieux qu'il combattait quelques jours avant le discours de Jacques Chirac, confondant ostentatoire et ostensible le lendemain du discours et se ridiculisant dans une intervention à l'assemblée au moment du vote de la loi.

Jamais enfin, un ministre de l'Éducation nationale n'avait eu aussi peu de considération pour les personnels de direction qui sont pourtant les représentants de l'État dans les établissements. Notre expertise, qui aurait été pourtant utile pour la prise de décision et éviter les bévues du ministère, a été trop rarement sollicitée, et souvent de manière trop tardive, malgré notre expérience de terrain, pour de simples modifications des textes à la marge. Il n'a jamais pris la mesure du métier de personnel de direction, malgré nos alertes successives, tant en direction des ministres, du cabinet, que de la direction de l'Encadrement sur nos conditions de travail. Sous la pression du SNPDEN, il a fini par accepter une discussion sur notre métier le 28 novembre dernier, tout en refusant une vraie concertation sans parler même de négociation. Il n'aura en définitive élaboré aucun projet, n'aura lancé aucun débat d'avenir. Le seul outil de pilotage de l'Éducation nationale a été celui des moyens en supprimant des postes et en arrêtant le plan pluriannuel de recrutement des enseignants. En 2004, le nombre de postes mis au concours d'enseignants a été diminué de 30 % soit 6 000 postes sans compter la suppression de l'équivalent de 2 300 professeurs de collèges et de lycées.

Dès la fin janvier, des sections académiques du SNPDEN entraînent dans l'action, à Paris, puis à Rennes, à Nice, à Aix-Marseille, à Orléans-Tours, Besançon... mais j'en oublie certainement et vous saurez me le rappeler lors de vos interventions demain. Nous nous sommes battus là pour le rétablissement d'heures ou de postes d'enseignants, ici contre les suppressions de postes d'administratifs, ou de personnels TOS, ailleurs pour dénoncer la dégradation des conditions d'exercice de notre métier.

Nous dénonçons partout l'absence de courage politique qui amène à rejeter sur les établissements la gestion de la pénurie.

François Fillon l'a remplacé. Il est connu comme étant le ministre qui a porté la loi des retraites contre la mobilisation sociale ; il est le ministre d'une loi, adoptée le 7 avril dernier, plutôt positive dans sa partie sur la formation professionnelle, qui a validé l'accord national interprofessionnel, et cela même si nous avons dénoncé l'abandon quasi-total du caractère diplômant des formations ; loi aussi rejetée par les organisations syndicales dans sa partie sur le dialogue social réformant la négociation collective.

Il s'était enfin prononcé positivement pour une loi sur les signes religieux à l'École.

A priori, le professionnalisme de la nouvelle équipe n'a rien à voir avec celui de la précédente. Les nombreux contacts que nous avons eus sont là pour le démontrer.

Après avoir reçu de manière informelle les syndicats et en audience l'ensemble des fédérations syndicales et le SNPDEN, le ministre, après avoir annoncé le report sine die de la loi sur l'autonomie des universités, a fait sa première déclaration publique sur France Inter, jeudi 6 mai en annonçant un retour à une sorte de programmation pluriannuelle, tout en insistant sur les questions démographiques pour ne pas avoir de débats impossibles avec Bercy.

L'enjeu est clair : continuera-t-on à piloter simplement par le quantitatif ou déterminera-t-on la gestion des postes et des recrutements à partir d'une politique éducative convaincante et clairement affichée ?

De l'issue des arbitrages budgétaires dépendra l'ampleur des actions, que les fédérations et les syndicats dont le SNPDEN mettront en œuvre. Dans un premier temps le gel de crédits de 440 millions d'euros et la volonté d'assurer sans trop d'encombres la rentrée risquent de toucher comme d'habitude essentiellement



les frais de déplacements, la formation et les remplacements.

Après les journées d'action du 12 mars et du 7 avril, une nouvelle grève est annoncée pour le 25 mai à l'appel de l'intersyndicale, UNSA-Éducation, FSU, SGEN, CGT, autour du refus de la décentralisation des personnels TOS, du manque de moyens pour la rentrée 2004, de la baisse du nombre de postes mis au concours, du déficit d'encadrement éducatif et contre la suppression de 1 100 emplois dans l'administration scolaire.

Sur l'école, depuis le début février nous avons été auditionnés par la commission Thélot en tant que SNPDEN le 13 février, puis dans une délégation UNSA-Éducation le 18 février. Nous avons également été auditionnés le 6 avril par le Conseil Économique et Social qui doit rendre un avis au mois de juin.

La commission Thélot a rendu public le 6 avril le « miroir du débat » qui ne dégage pas de priorité et doit écrire son rapport final pour le mois de septembre, puis la concertation devrait commencer pour un débat parlementaire qui devrait se tenir fin 2004-début 2005, plutôt au printemps 2005.

Lors de ces auditions, nous avons porté nos mandats adoptés lors du dernier congrès de Nantes et lors de nos conseils syndicaux nationaux. Je les rappelle : L'École a une triple mission, assurer l'acquisition de savoirs, la socialisation et l'égalité des chances.

L'État doit fixer des objectifs compréhensibles à l'École par le biais d'une loi d'orientation, se montrer plus stratège et plus soucieux de la réalisation de ses ambitions. C'est à lui de fixer les objectifs en terme de certification des connaissances à chaque niveau et d'attribuer les moyens en cohérence avec les objectifs qu'il affiche. Ces objectifs se traduiront dans des programmes pour lesquels il doit mobiliser des ressources.



C'est d'ailleurs l'objet de la LOLF qui se met en place. Les académies test Bordeaux et Rennes pourront peut-être nous en parler.

Nous avons, bien sûr, évoqué la question du collège. Nous avons dit que se déclarer favorable à un collège pour tous, ne signifie pas vouloir appliquer à chaque élève un traitement identique, ni faire entrer dans un même moule tous les jeunes d'une même classe d'âge. Il s'agit de scolariser dans une même structure tous les élèves de la classe de 6<sup>e</sup> à la classe de 3<sup>e</sup> en prévoyant des parcours différents, gardant une base commune mais adaptée aux projets et aux aptitudes de chacun. Ces parcours ne sauraient constituer des filières étanches car l'expérience a prouvé qu'alors des voies de relégation se créent, qu'elles génèrent l'échec scolaire et peuvent conduire à l'abandon de la scolarité, voire à la marginalisation sociale. Des passerelles doivent exister pour permettre les changements de projets, l'apparition de nouvelles aptitudes ou le développement d'aptitudes nouvelles. Qui peut croire qu'on ne change pas entre 11 et 16 ans ? L'alternance collège-LP et/ou entreprise doit par exemple constituer un dispositif contractuel souple, réversible, ouvert à tous les élèves qui le souhaitent dans le cadre d'un parcours individualisé à plus forte composante professionnelle et pas seulement aux élèves en difficulté qui devraient forcément toujours adhérer avec enthousiasme aux modalités de l'enseignement professionnel.

La diversification des parcours repose sur la diversification des modalités et des pratiques pédagogiques. D'autres qualités pourront alors s'exprimer et même être valorisées chez les élèves : goût de la recherche, esprit d'équipe, esprit d'initiative.

Il est également prioritaire et indispensable de changer le système d'évaluation qui dans notre culture scolaire n'est pas fondé sur la valorisation des aptitudes et des progrès, mais sur la stigmatisation des erreurs, des difficultés, ce qui favorise la sélection par l'échec.

Scolariser tous les jeunes au sein d'une même structure, c'est leur donner une formation semblable, un savoir partagé, des références culturelles et sociales communes.

La certification à la fin de la scolarité obligatoire doit associer le socle commun de connaissances et de compétences que tous les élèves doivent avoir mais aussi doit déterminer de manière positive et individualisée le potentiel de chacun pour l'avenir, en s'appuyant sur les qualités et les aptitudes au lieu de souligner les manques.

Ainsi, l'orientation sera véritablement fondée sur les goûts et les capacités, mis en relief au collège, il est probable alors que les élèves pourront accepter et même choisir leur voie au lycée.

Un grand pas aura été fait pour une même légitimation sinon une même valorisation des différentes voies de formation.

À l'issue de la scolarité obligatoire, le lycée sous ses trois formes générale, technologique et professionnelle doit rendre effectivement possible des passerelles cela passe par une simplification drastique de son organisation. L'intégration du post baccalauréat (BTS et CPGE) doit être clarifiée d'urgence dans le sys-

L'État doit fixer des objectifs compréhensibles à l'École, se montrer plus stratège et plus soucieux de la réalisation de ses ambitions. C'est à lui de fixer les objectifs en terme de certification des connaissances et d'attribuer les moyens en cohérence avec les objectifs qu'il affiche.

La déconcentration : c'était l'objet de notre référentiel de métier, de la lettre de mission. Mais la lettre de mission ne peut se concevoir que si il y a un vrai pilotage national, décliné au plan académique. Comment élaborer un diagnostic d'établissement si l'on ne connaît pas les attentes et les objectifs de l'État stratège.

tème LMD par l'attribution d'ECTS en lycée. Nous avons été reçus à ce sujet par la direction de l'enseignement supérieur le 9 mars dernier où nous avons aussi évoqué, entre autres sujets, le crucial problème de l'organisation des concours. La formation continue doit être avant tout considérée comme une nécessaire formation tout au long de la vie et non comme une formation de la seconde chance. Cela nécessite un pilotage partagé entre le ministère de l'Éducation nationale et celui des affaires sociales (de la cohésion sociale ?).

Cela nécessite que notre ministère, mais aussi les collectivités territoriales, soutiennent notre réseau de GRETA, et l'apprentissage public.

Cela suppose un très gros effort de formation des personnels pour qu'ils puissent exercer leurs missions en cohérence avec les objectifs affichés. La notation infantilisante doit évoluer vers une évaluation plus gratifiante, plus transparente et qui autorise une mobilité fonctionnelle choisie. Le traitement de la difficulté et de la souffrance professionnelle doit être sérieusement pris en charge. Tout cela vaut pour les personnels enseignants mais aussi pour tous les cadres de l'Éducation. A propos de l'évaluation, nous avons dénoncé le projet de circulaire relative à la mise en œuvre de l'évaluation et de la réforme de la notation concernant les ATOSS pour lequel nous n'avons pas été consultés par la DPMA (Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration).

Mais il faut aussi, bien sûr, faire évoluer le service public d'Éducation ; pour en améliorer la qualité, il fallait aborder sereinement, de manière conjointe, les questions de la décentralisation, de la réforme de l'État, et de la déconcentration.

La première a été abordée en dépit du bon sens pour aboutir à une loi votée en première lecture pour ne pas peiner monsieur Raffarin mais dont plus personne ne veut, y compris dans les rangs de la majorité parlementaire. Les régions et les départements demandent que les 11 milliards d'euros de dépenses nouvelles soient couverts par des recettes fiscales autonomes ce qui n'est pas prévu actuellement. Verra-t-on l'abandon total ou

partiel de cette loi après les élections européennes ? La question essentielle reste bien sûr le transfert des 90 000 personnels TOS. En attendant, sur notre intervention, l'amendement Schosteck de l'article 67 que nous avons dénoncé lors de notre dernier conseil syndical a été abandonné.

La nécessaire réforme de L'État est toujours abordée en terme de réduction du nombre des fonctionnaires, même si l'on semble avoir abandonné l'idée de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ; en terme de réduction des coûts sans jamais associer et impliquer les agents publics ; en terme de gadget sans danger : simplification des formalités administratives ou enfin de slogan plus provocateur : le salaire au mérite. Toutes les conditions sont réunies pour l'échec, en tentant d'opposer les fonctionnaires au reste de la population.

Les seules modifications d'importance en dehors de la LOLF sont le renforcement des compétences des préfets notamment de région et la réorganisation de l'État en huit pôles régionaux.

La déconcentration enfin. Nous la souhaitions ; c'était l'objet de notre référentiel de métier, de la lettre de mission. Mais la lettre de mission ne peut se concevoir que si il y a un vrai pilotage national, décliné au plan académique. Comment élaborer un diagnostic d'établissement si l'on ne connaît pas les attentes et les objectifs de l'État stratège. A l'inverse, trop souvent encore, nous sommes soumis aux injonctions de notre hiérarchie sur des sujets qui ne relèvent pas de sa compétence. De trop nombreuses circulaires nationales, académiques, départementales même se mêlent de codifier ce qui relève de l'autonomie de l'établissement. Nous subissons des contrôles tatillons, des pressions diverses y compris pour contourner les textes réglementaires. Des décisions brutales sont prises dans l'attribution des moyens, dans la définition des niveaux de compétence des personnels nécessaires pour l'établissement. En revanche, nous n'avons pas toujours les réponses rapides et adaptées lorsque nous en avons besoin. Cet état de fait a des conséquences particulièrement néfastes dans notre métier, en générant du stress et de



la tension mais est également singulièrement inefficace pour le bon fonctionnement du service public d'Éducation.

Il est donc important que notre hiérarchie à tous les niveaux prenne totalement la mesure du fait que les conditions de l'autonomie des établissements ont changé depuis les lois de décentralisation de 1982-1983 et le décret d'application du 30 août 1985. Ce n'est pas le rapport de synthèse des visites effectuées par les membres de l'IGAEN (R) en 2002-2003 sur cette question qui nous fera beaucoup changer d'avis.

Mais une nouvelle réflexion sur l'établissement est indispensable. Développer l'autonomie de l'établissement, c'est mieux répondre à une plus grande individualisation des parcours des élèves et des pratiques pédagogiques.

Mais nous avons combattu le principe de l'expérimentation autour de cette autonomie car elle aurait rendu possible l'éclatement du service public d'Éducation.

Les collèges et les lycées doivent être dotés de moyens stables et prévisibles, leur laissant de droit une marge de manœuvre significative sans laquelle l'autonomie n'a pas de sens. Pour cette partie, la logique devrait être celle d'une contractualisation et du contrôle de régularité a posteriori des moyens délégués.

Tout en gardant le principe du tripartisme, il faut renforcer les conditions de la démocratie dans l'établissement, en recentrant le conseil d'administration sur la définition et l'évaluation de la politique de l'établissement, en remplaçant la commission permanente par un bureau qui pourrait prendre les décisions quotidiennes dans le cadre de la politique de l'établissement, en créant un conseil pédagogique qui réaffirme le caractère spécifique des professeurs sous la présidence du chef d'établissement ou de l'adjoint. Il serait un véritable espace de réflexion pédagogique permettant d'établir un lien fort entre les disciplines, de faire des propositions dans l'élaboration du projet d'établissement et de suivre sa mise en œuvre dans le domaine pédagogique. Il ne s'agit donc pas pour les personnels de direction de revendiquer des pouvoirs accrus mais de faire valoir pour l'EPLE et pour chacun de ses personnels

des espaces élargis de responsabilité et de compétence. Mais les établissements ne pourront être garants du service rendu que si l'État, garant du service public donne les moyens nécessaires aux lycées et collèges pour répondre à leurs missions.

Enfin l'organisation administrative des établissements secondaires doit être repensée. Dans les établissements les plus complexes, il est nécessaire de mettre en place un poste de secrétaire général, ou pour le moins un responsable administratif à côté de l'agent comptable gestionnaire.

Dans tous les cas, la multiplication et la complexification des tâches rendent nécessaires la requalification de ce service et des personnels qui y exercent. Cela impose dès aujourd'hui que des personnels de catégorie B remplissent les missions dévolues à ce pôle administratif. Cela permettrait enfin au chef d'établissement et aux adjoint(s) de se recentrer sur leur cœur de métier : la direction. Depuis l'élaboration de notre projet de statut de l'an 2000, nous défendons ces positions. Elles étaient pour la plupart inscrites dans notre protocole et notre référentiel de métier, mais par manque de volonté politique, jusqu'ici, aucun des ministres successifs ne leur a donné une légitimité par des textes réglementaires. Ce congrès dont le thème général est : « *Diriger l'EPLE et encadrer : le métier de personnel de direction. Entre pilotage du projet national et autonomie de l'établissement* » permettra d'approfondir toutes ces questions.

Depuis février, les discussions sur le métier ont continué. Deux réunions animées par Patrick Dion, sous-directeur à la direction de l'encadrement, se sont tenues. Sur l'évaluation des personnels de direction : comme nous pouvions le supposer, la mise en place de la procédure d'évaluation permet une meilleure connaissance des personnels, de leur environnement, de l'histoire de l'établissement mais aussi facilite le pilotage institutionnel. En revanche la procédure est très décevante en ce qui concerne les adjoints. Il serait nécessaire de répondre à la quasi-totalité des éléments de conclusion du rapport 2003 de l'IGEN sur la question « *suivi du dispositif d'évaluation des personnels de direction* ».

Développer l'autonomie de l'établissement, c'est mieux répondre à une plus grande individualisation des parcours des élèves.

Nous avons combattu le principe de l'expérimentation autour de cette autonomie car elle aurait rendu possible l'éclatement du service public d'Éducation.



Ce qui fait la spécificité de notre métier de personnel de direction tient au fait que nous traitons souvent les questions dans des situations d'urgence notamment parce que l'ordre, la protection et la sécurité des personnes et des biens sont en train de devenir des dimensions essentielles de notre action. Nous subissons toujours plus les actes de violence importés de l'extérieur, les attitudes consuméristes et les pressions communautaires.

En outre, lors de cette réunion, ainsi que dans une rencontre avec la directrice de l'encadrement, le 25 mars, le SNPDEN a mis en avant les troubles engendrés par l'utilisation anticipée d'un document prévu pour l'évaluation pour les opérations de mutation. Lors des mutations, les écarts importants dans l'utilisation des items, en particulier de l'item exceptionnel, selon les académies, les départements, et surtout selon les fonctions ont montré à l'évidence combien nos craintes étaient justifiées.

Il suffit de prendre connaissance du document sur l'analyse des appréciations portées sur les personnels de direction participant au mouvement 2004.

A propos des mutations, en dépit du travail effectué par les services de la direction de l'encadrement, la gestion de la mobilité obligatoire pose toujours, à la marge, des problèmes; nous rappelons enfin notre exigence que, dans un souci de transparence, se tienne, comme cela se faisait dans le passé, une ultime CAPN au mois de juin.

Lors de la réunion sur la formation initiale et continue des personnels de direction, le directeur de l'ESEN a reconnu, comme nous le pensions, un appauvrissement de la formation initiale, trop de place donnée à la formation par les pairs et un rôle mineur et insuffisant donné à l'ESEN. A notre demande, une reconnaissance pourrait être donnée au chef d'établissement d'accueil, sans remettre en cause le rôle du tuteur: un enseignant pourrait le seconder quand le stagiaire est en formation. Des avancées ont été proposées pour une certification de type master, de direction d'établissement. Dans le cadre de la formation continue, il pourrait y avoir une reprise de formation à chaque changement de fonction.

Mais ces avancées n'ont pas pris toute la mesure des conclusions du livre blanc sur les conditions de travail et d'exercice du métier des personnels de direction que le SNPDEN a présenté à la presse le 15 janvier dernier. Certes nous ne souhaitons pas présenter les personnels de direction sous l'angle de la victimisation, mais simplement faire comprendre que la fonction d'encadrement n'est pas identique dans l'EPLE, les administrations, centrale et déconcentrées, ou l'inspection.

La direction d'établissement implique des conditions particulières dans la relation à l'autorité, dans les responsabilités et les missions. Ce qui fait la spécificité de notre métier de personnel de direction tient au fait que nous traitons souvent les questions dans des situations d'urgence notamment parce que l'ordre, la protection et la sécurité des personnes et des biens sont en train de devenir des dimensions essentielles de notre action. Nous subissons toujours plus les actes de violence importés de l'extérieur, les attitudes consuméristes et les pressions communautaires pour contourner et remettre en cause les valeurs républicaines. Nous souhaitons avant tout un soutien permanent de notre hiérarchie, ainsi que des lois et des textes réglementaires simples et applicables qui évitent comme certains le souhaitent que tout relève de la négociation, du contrat et de la médiation. A ce propos, à la suite des partenariats Éducation Nationale - Police -

Justice, nous avons apprécié la mise en place de conventions visant à accélérer les réponses judiciaires aux actes de violence les plus importants sans empiéter sur le rôle éducatif de la sanction et de la punition dans tous les autres cas. En revanche nous sommes beaucoup plus réservés sur le projet de loi sur la prévention de la délinquance, que nous avons eu entre les mains avant le changement de gouvernement, traversé par une obsession sécuritaire du risque. Ce projet devait être profondément modifié. Nous sommes attentifs à cette question.

Mais je ne peux pas conclure sur notre métier, sans indiquer le refus inacceptable du directeur de cabinet du ministre, Alain Boissinot, au nom de Luc Ferry, dans une lettre datée du 29 mars, c'est à dire à la veille de son départ d'accorder un compte épargne temps aux personnels de direction, après une audience le 22 mars au cabinet sur la demande commune des trois syndicats de personnels de direction. Nous avons insisté sur le non respect des engagements de l'État, du décret du 25 août 2000 et de l'arrêté du 15 janvier 2002. Le SNPDEN demande donc solennellement à François Fillon de reprendre les discussions, alors que le Premier ministre sollicite les partenaires sociaux pour inscrire dans la négociation ce qu'il appelle le temps choisi.

Nous souhaitons également que la clarté soit faite sur l'organisation de l'EPLE, hors du temps de présence des élèves puisque depuis l'application de l'ARTT aux autres personnels, la circulaire du 29 avril est caduque.

La question de l'ARTT est bien entendue à l'ordre du jour de notre congrès. En revanche, nous avons pu noter avec satisfaction que lors de notre première entrevue avec François Fillon, le 22 avril, il s'était engagé sur un groupe de suivi pérenne sur le métier, le protocole et le statut.

Avec la direction des Affaires Financières, après deux réunions, le 24 mars et le 22 avril, des avancées sont attendues, pour les pro-



motions à la hors classe en 2005, qui entraîneraient de facto plus de promotions en première classe, pour les fins de carrière des personnels de direction par une inscription dans la loi, pour l'indexation des indemnités. Nous attendons encore les arbitrages ministériels et interministériels. Il faut signaler que de manière étonnante, les principales propositions d'ID dans cette négociation, refusées immédiatement par la DAF, ont été de demander une hors classe exceptionnelle dans le cadre du pyramidage et une catégorie supplémentaire pour les lycées les plus importants dans le cadre du classement. L'Amicale a pris le pouvoir dans ID.

En outre, nous avons enfin obtenu une circulaire claire et satisfaisante sur le régime indemnitaire des personnels de direction et des réponses positives sur l'arrêté de décembre 2002 sur les avantages en nature.

Enfin le 4 février, dans une réunion de travail à la DESCO, nous avons obtenu 73 surclassements sans déclassement pour application à la rentrée 2004.

Les questions du pyramidage, comme celle du classement des établissements sont également à l'ordre du jour de notre congrès, ainsi que notre réflexion pour l'avenir, la place des personnels de direction dans l'encadrement supérieur.

Une commission spécifique sur notre projet se tiendra également jeudi en fin de matinée pour traiter de manière transversale cette question d'avenir pour notre syndicat.

Enfin, je voudrais conclure sur les questions syndicales. Notre syndicat

se porte bien puisque nous avons à ce jour près de 9000 adhérents, mais nous subissons une légère érosion qu'il faudra enrayer. La réforme des statuts et des finances arrive à son terme. Elle a été validée lors du dernier CSN ; il lui reste à être confirmée par le CSN de demain et par le vote du congrès.

Nous occupons toute notre place dans l'UNSA-Éducation et nous sommes pleinement partie prenante dans l'élaboration des mandats. Nous serons présents et actifs lors du congrès du Mans à la fin du mois. Nous souhaitons conserver de franches relations de discussion non seulement avec les syndicats de l'UNSA-Éducation mais aussi avec le SNES, le SNEP, le SNICS, syndicats de la FSU. Nous avons toujours donné la parole dans notre congrès à la FSU. L'unité d'action permanente avec l'UNSA-Éducation ne pouvait que nous renforcer dans cette conviction. Mais nous sommes interpellés aujourd'hui par la volonté possible de la FSU de syndiquer les personnels de direction à travers un syndicat qui n'a d'unitaire que le nom et qui contribue à alimenter la division, sans raison réelle, des personnels de direction.

Notre congrès à travers notre commission vie syndicale va examiner des questions essentielles pour notre syndicat : celle de notre place dans le cadre européen et international. Nous participerons à la préparation du congrès de l'Internationale de l'Éducation à Porto Alegre en juillet 2004, notamment en proposant un texte concernant l'encadrement.

Une réunion préparatoire à laquelle nous avons participé s'est déjà tenue à Bruxelles le 11 février dernier.

### Courrier de Fred van Leeuwen, Secrétaire Général de l'Internationale de l'Éducation

« Bruxelles, le 7 mai 2004

Monsieur le Secrétaire Général et Cher Collègue,  
A tous les délégués au Congrès

L'Internationale de l'Éducation a été sensible à l'invitation à participer à votre prochain Congrès qui se tiendra du 10 au 14 mai à Toulon et je tiens à vous en remercier.

Malheureusement, le calendrier particulièrement chargé de la préparation du Congrès mondial de l'IE qui se tiendra en juillet prochain à Porto Alegre au Brésil, ne nous permettra pas de participer à votre Congrès, ce que je regrette vivement.

Malgré tout, je tiens à vous dire que l'IE est attentive, au travers de votre appartenance à l'UNSA-Éducation, à vos travaux et vos réflexions concernant le métier de personnel de direction. Aujourd'hui un peu partout dans le monde des pressions fortes sont exercées pour un enseignement secondaire de qualité et diversifié. Ce contexte se traduit par la mise en œuvre de politiques de décentralisation et d'accroissement de l'autonomie des établissements scolaires qui conduisent à des changements en profondeur imposant une réflexion en profondeur sur l'évolution des responsabilités des personnels de direction mais également, comme le montrent vos réflexions d'avant-congrès, sur le rôle pédagogique et éducatif des personnels de direction.

Le prochain Congrès de l'IE débatera d'une résolution sur ces questions et nous suivrons donc avec beaucoup d'attention les débats et résultats de votre Congrès, car comme le savez le statut des personnels que vous représentez est extrêmement différent d'un pays à l'autre, notamment dans le contexte de privatisation et de marchandisation de l'éducation auquel nous sommes confrontés au niveau international.

Comme nous avons pu le noter, le maintien d'un service public d'éducation fort, garantissant l'exercice du droit à l'éducation pour tous dans un esprit d'équité, de justice sociale et de tolérance est au centre de vos préoccupations rejoignant celles de l'IE.

Au nom du Comité Exécutif de l'Internationale de l'Éducation et plus particulièrement de Mary Futrell sa Présidente, je tiens à saluer l'ensemble des participants à votre Congrès et à vous souhaiter de fructueux travaux.

Veillez recevoir, Monsieur le Secrétaire général et cher Collègue, l'expression de mes plus cordiales salutations. »



De nouveaux contacts ont été pris récemment avec l'AFIDES.

Nous nous poserons la question des relations avec les collectivités territoriales, mais surtout celle de nos pratiques syndicales, des articulations entre nos instances au niveau national, académique et départemental.

Nous traiterons des questions de l'accueil des nouveaux syndiqués, de la formation, de la communication. Enfin nous débattrons de l'action dans un cadre de plus en plus déconcentré et décentralisé.

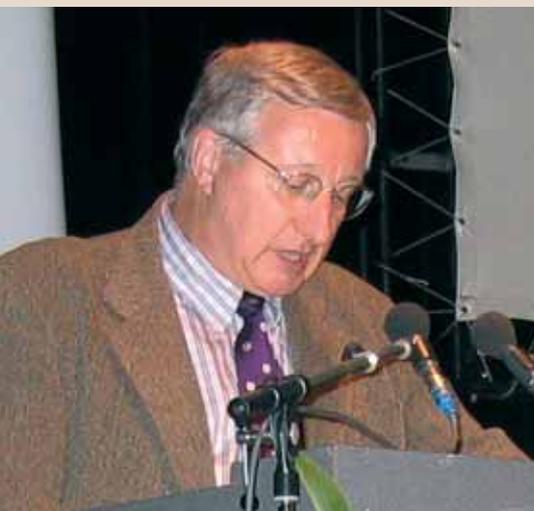
Nous devons dire comment sur une question aussi multiple et complexe, que celle des conditions d'exercice du métier, nous pouvons, par l'action, faire avancer nos revendications.

Nous devons sortir de ce congrès renforcés par les mandats que nous nous donnerons et déterminés à les faire aboutir.

Je vous remercie. Bon congrès à tous.

# Rapport financier

Alain GUICHON



L'exercice 2001-2003 a permis de confirmer la politique voulue par le Bureau National permettant ainsi un fonctionnement syndical démocratique et efficace aussi bien au niveau national que académique :

Je ne donnerai que quelques exemples :

- Les réunions du BN élargi aux SA et SD
- Les groupes de travail autour des commissions du BN
- Les stages syndicaux qui ont permis la formation de nouveaux collègues

L'exercice 2001-2003 aura permis aux trésoriers dans le cadre de la commission Vie Syndicale d'ouvrir un large chantier de réflexion qui doit permettre :

- La mise en conformité de nos pratiques de gestion financière, en particulier au niveau des académies, dans le cadre du règlement intérieur et des textes en vigueur,
- une nouvelle répartition des sommes versées aux académies avec l'idée d'une meilleure équité,
- un transfert aux académies de la gestion des déplacements et des hébergements pour les CSN et Congrès.

Le rapport financier que vous avez pu lire dans le numéro 117 de Direction présente les comptes du SNPDEN pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2001 au 31 août 2003.

Nos relations avec la Banque « Caisse d'Épargne » et l'expert-comptable sont excellentes. Ces partenaires nous apportent aide et conseil pour une gestion sans cesse améliorée des finances de notre syndicat.

La présentation des comptes de ces deux dernières années fait apparaître les éléments suivants :

## LES RECETTES

Elles sont alimentées principalement par les cotisations, la publicité et les produits financiers. Elle sont en augmentation d'environ 5 %.

## LES DÉPENSES

Elles sont en augmentation d'environ 12 %. Voici quelques commentaires sur certains chapitres :

- Reversements UNSA, FGR, et académies: ils ont augmenté de 2 % et sont toujours une partie importante de nos dépenses.
- Frais de réunion des instances nationales: ils ont augmenté de 14 %. Ils représentent l'autre partie importante de nos dépenses.
- Frais de revue *Direction*: ce poste a augmenté de manière importante: cela s'explique par l'amélioration continue de la qualité de la revue et sa mise en ligne sur le site Internet. Nous avons fait le choix d'améliorer toujours plus notre outil de communication.
- Frais de congrès: nous évoquons depuis plusieurs années le coût des congrès qui ne cessent d'augmenter. Le dernier congrès de Nantes a été le plus coûteux. Cela est dû en particulier aux frais

d'hébergement et de location du Palais des Congrès.

Une réflexion sera menée à l'avenir pour maîtriser les dépenses et choisir des villes où le coût sera plus raisonnable.

- Investissements immobiliers (Achat du siège et appartement): pour ces investissements, nous avons contracté 3 prêts :

- Achat du siège  
Il arrive à échéance le 30 juin 2005
- Travaux au siège  
Il arrive à échéance le 15 décembre 2005
- Achat appartement Montreuil  
Il arrive à échéance le 18 décembre 2006

L'ensemble des mensualités représente une charge mensuelle de 10234 euros.

- Secours décès: il est géré depuis plusieurs années par la CNP (Caisse nationale de prévoyance). Le syndicat collecte les cotisations et les reverse à la CNP.

## CONCLUSIONS

Le bilan financier, qui a été présenté à la Commission de Vérification des Comptes, a intégré pour la première fois les comptes des académies avec les comptes nationaux. Cela a représenté une tâche importante, réalisée avec l'expert-comptable, dans la préparation du bilan financier. En effet, l'argent géré dans les académies ou au plan national est l'argent du SNPDEN.

Cette nouvelle présentation du bilan apporte une meilleure appréciation du patrimoine du syndicat.

# Commission Nationale de Contrôle

Rapport d'activité  
(période de mai 2002 à mai 2004)

La CNC (composée de Georgette Allemand, Jean-Claude Guimard, Bernard Lefevre, Michel Zimmermann et André Ouaggini), s'est réunie 14 fois depuis le dernier congrès de Nantes (en 2002: les 13.05, 14.05, 15.05, 16.05, 05.11 et 13.11. En 2003: les 29.04, 14.05, 23.06, 13.11 et 18.11. En 2004: les 12.02, 11.03 et 05.05).

L'activité a porté sur les points suivants:

## A. ORGANISATION, CONTRÔLE ET DÉPOUILLEMENT DES ÉLECTIONS ET DES VOTES

- Bureau national au congrès de Nantes
- Rapports d'activité et financier du SNPDEN
- Commissions nationales de contrôle et de vérification des comptes
- Désignation des responsables SNPDEN pour le secteur étranger
- Dépouillement du vote UNSA.

## B. CONTRÔLE DE LA COMPOSITION DES INSTANCES SYNDICALES

- CSN des 13 et 14 novembre 2002 à Paris
- CSN des 14 et 15 mai 2003 à Paris
- CSN des 18 et 19 novembre 2003 à Paris
- Dépôt de la liste des candidats au BN et profession de foi
- Procédure et calendrier des opérations électorales – membres du BN
- Congrès de Toulon (mai 2004)

## C. CONFORMITÉ DES MODIFICATIONS DES STATUTS OU/ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Congrès de Nantes: S13, S25, S28, S32, S39, S40, S47, S49
- CSN de Nantes: R8, R10, R39 (renumérotation des articles des statuts et du règlement intérieur)

André OUAGGINI



- CSN de Paris (mai 2003): R2, R3, S23, R22, R9
- CSN de Paris (novembre 2003): R2, S23, R22, R35
- Congrès de Toulon: S10, S23
- CSN de Toulon: R2, R3, R7, R9, R13, R16, R18, R22, R27, R31, R35

## D. ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL SYNDICAL ACADÉMIQUE (CSA)

Afin d'aider les secrétaires académiques, la Commission Nationale de Contrôle a fait des propositions au Bureau national en matière de calendrier des opérations électorales, de procès verbal type, de mémento et de conseils afin de répondre aux exigences des articles S19, R3 et R16 des statuts et du règlement intérieur.

Georgette Allemand, seule femme de la CNC n'a pas souhaité renouveler sa candidature. Au nom des membres de la CNC, je voudrais vivement la remercier de sa rigueur, de sa parfaite connaissance des rouages syndicaux et de son engagement. Nous lui souhaitons une bonne retraite.

# Commission de vérification des comptes

Jacques LEMUET



La commission de vérification des comptes du SNPDEN (Jean Paul Durand, Jacques Lemuët, Albert Musso) s'est réunie le 2 avril 2004 à 10 heures, au siège du syndicat, en présence d'Alain Guichon, trésorier national et d'Antoine Rivelli, trésorier national adjoint.

Elle a entendu le trésorier national qui nous a présenté:

- le compte des résultats pour l'exercice du 1er septembre 2001 au 31 août 2003
- le bilan au 31 décembre 2003
- le détail des charges
- le détail des recettes

Elle tient à souligner l'importance de l'apport de M. Jaussaud, société Orrex, expert comptable, dans la préparation, le suivi et l'édition des documents présentés.

La commission note l'intérêt de l'intégration de l'ensemble des comptes académiques dans la trésorerie nationale. Elle constate qu'il en ressort une appréciation beaucoup plus exhaustive du patrimoine syndical.

Elle a procédé aux vérifications par sondage des éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Les membres de la commission ont constaté la parfaite régularité des opérations et la conformité des résultats avec les écritures comptables pour l'exercice clos à la date du 31 août 2003.

Compte tenu des obligations techniques et professionnelles relatives à l'élaboration des documents financiers, la commission recommande le passage à l'année civile des procédures comptables.

En conclusion la commission certifie la régularité et la sincérité des comptes financiers du syndicat. La commission remercie de leur compétence et de leur dévouement le trésorier national et le trésorier national adjoint pour l'excellente tenue des comptes et la quantité du travail fourni.

# Interventions des secrétaires

**Liliane HUIDAL**  
(Nantes)



## Une demande de transparence dans le fonctionnement académique

Quelques questions récurrentes nous préoccupent, en commençant par l'entrée dans la fonction.

A Nantes, entre le dossier et l'admissibilité, se glisse un entretien aux contours mal définis avec des représentants de l'autorité hiérarchique, personne n'en connaît le contenu, ni l'impact sur la décision d'admissibilité, ce qui trouble les candidats recalés... bien sûr.

Concernant l'évaluation des personnels de direction au terme des 3 ans avec lettre de mission, malgré notre insistance, encore aucun calendrier, aucune méthode, et nous devons sans cesse répéter que nous n'accepterons pas d'évaluation par les IA, IPR-EVS... même pas bien sûr pour les personnels de direction sur postes d'adjoints, malgré toutes les pressions!

Je crois qu'il est urgent de rappeler cette clause du protocole.

Concernant les mutations 2004, des soupçons de clientélisme locaux apparaissent dans des départements. Nous en discuterons avec le recteur et les commissaires paritaires à la fin du mouvement.

Et bien sûr, les conditions d'exercice du métier.

Le transfert des charges administratives vers les établissements continue, sans moyens, sans personnels au niveau de formation adapté, avec des logiciels de plus en plus nombreux, de plus en plus contraignants et rigides.

Notre temps et notre volume de travail ne risquent pas de

diminuer et rien ne vient en compensation. Les adhérents de Nantes insistent pour obtenir vite un aménagement des fins de carrière... et insistent pour que tous les établissements soient dotés du minimum incontournable de personnels formés. Un groupe de travail sur ce sujet vient d'être mis en place par le secrétaire général de l'académie.

Je ne peux conclure qu'en évoquant à nouveau la concurrence publique et privée très importante à l'ouest, et souvent déloyale. Un seul exemple, les conditions de remplacement des enseignants après 15 jours ouvrés dans le public, après 8 jours à suivre dans le privé. Même avec une région « rose », notre combat pour la laïcité et notre exigence d'un service public pour la formation initiale et continue demeure notre priorité. Je vous remercie.

**Daniel HERLEMONT**  
(Orléans-Tours)



## Accueil et formation dans le syndicat

L'académie d'Orléans-Tours se porte bien, après avoir enregistré la perte d'une vingtaine d'adhérents en 2002-2003, elle maintient cette année ses effectifs de l'an dernier. Pour cela, nous nous sommes efforcés d'être au plus près des reçus concours, des nouveaux arrivants, des adjoints, en allant à leur rencontre dans les départements, mais aussi au niveau académique. Nous nous sommes également efforcés d'intégrer dans nos instances davantage de nouveaux, pour un dialogue plus aisé avec les jeunes générations.

L'action n'a pas manqué au cours de cette année scolaire 2003-2004 :

- nombreuses rencontres et nombreux courriers avec le recteur
- suite à l'annonce en janvier de la suppression de 226 postes d'enseignants (essentiellement dans les collèges) et de 34 postes administratifs, nous avons décidé de surseoir à la remontée du TRMD.

Face à la suppression des postes administratifs, au transfert annoncé des personnels TOS, aux incertitudes liées à la décentralisation, nous refusons de remplir les fiches de postes ATOS devant servir à leur évaluation. Les personnels de direction chefs d'établissement en cours d'évaluation n'élaboreront pas de lettres de mission pour leurs adjoints tant qu'eux-mêmes n'auront pas reçu leurs propres lettres de mission.

Notre académie a parfois regretté, en janvier-février, de ne pas être suffisamment écoutée ou comprise par le niveau national de notre syndicat dans les actions que nous engageons. Les réactions ultérieures de Nice, Paris, Rennes... nous ont conforté dans la voie que nous avions initiée.

Une journée d'information sur les retraites a été mise en place, animée par Françoise Charillon, avec une soixantaine de participants. Un stage de niveau 1 dans l'Eure et Loir a réuni une douzaine de collègues et nous étions une bonne dizaine de l'académie sur 30 participants au stage de niveau 2 au lycée Vaucanson de Tours, coordonné par Jean-Michel Bordes que nous remercions ici pour la qualité des différentes interventions.

Suite aux élections régionales, et après l'intervention du SNPDEN, nous avons la satisfaction de ne plus avoir de représentant du Front National dans les CA des lycées de la région Centre, ce qui devrait largement faciliter la vie des collègues concernés.

Nous apprécions le fonctionnement des groupes de travail nationaux, même si le système est un peu coûteux, il est à pérenniser. En impliquant davantage de monde, il se

révèle efficace et est apprécié des participants.

Nous avons également beaucoup apprécié l'engagement, la fermeté, la clarté de notre secrétaire général sur la défense de la laïcité. Le SNPDEN a permis de faire évoluer les choses vers les bonnes valeurs, ce qui au final devrait, nous l'espérons, faciliter la gestion de nombre d'entre nous.

Tout n'est cependant pas réglé.

Des inquiétudes demeurent : sur le transfert des personnels ATOS, sur les conséquences de la LOLF qui mériterait une analyse plus fournie dans le cadre des futurs stages de niveau 2, ou d'un groupe de travail national.

L'attente des personnels est forte sur l'ARTT, le Compte Épargne Temps, l'aménagement des fins de carrière. Nous savons que des négociations sont ouvertes. Certains trouvent que nous n'allons pas assez vite, oubliant un peu rapidement les acquis de carrière antérieurs.

Nous avons peut-être à mieux définir nos revendications, à mieux les faire connaître. Nous avons peut-être à réfléchir sur de nouvelles modalités d'actions qui englobent « la carrière » et « le métier » et qui se révèlent être plus mobilisatrices et fédératrices.

**Georges De Haro**  
(Montpellier)



## La décentralisation impose un nouveau type de relations avec les collectivités territoriales

[...] Ces dernières semaines nous avons consacré beaucoup d'énergie à interpeller les collectivités territoriales de rattachement, pour créer avec elles

# académiques

des lieux de concertation et de travail. A la veille d'une nouvelle décentralisation qui ne peut pas manquer de se faire, il nous faut nous interroger sur notre capacité, en tant que syndicat, à les solliciter. Alors même que ces collectivités, par leur action, interfèrent de plus en plus dans nos établissements; alors même qu'en tant que personnels de direction, nous entretenons des relations suivies et denses avec ces interlocuteurs, nous sommes, ou du moins nous étions, trop timorés à leur égard. Nous prenions ainsi le risque de laisser des collègues isolés face à elles. Il est vrai que la décentralisation a rapproché les décideurs du terrain. Mais elle a également produit des effets parasites, parmi lesquelles nous placerons le clientélisme, fut-il bienveillant. Incidemment, nos premières relations avec le nouveau président ont été sur le mode du conflit, et tout porte à croire qu'elles continueront ainsi pendant quelque temps. Il faut dire, que ces élus prétendent savoir ce qui est bon pour le peuple et trouvent inutile, voire une perte de temps, de le consulter. Ils ont ainsi réussi le tour de force de mécontenter les fédérations de parents d'élèves en décidant la gratuité des livres. Il y aurait d'ailleurs beaucoup à dire sur cette initiative qui se présente sociale.

Deuxième axe important de notre action: la formation professionnelle. Nous y reviendrons dans la commission pédagogie, mais je veux dire ici que nous considérons la nouvelle loi sur la formation professionnelle comme une étape majeure de la reconquête, par le patronat, de ce secteur de formation. Avec ce nouveau cadre législatif, la formation professionnelle dans nos lycées, qu'elle soit initiale ou continue, qu'elle soit scolaire ou par apprentissage, a beaucoup de souci à se faire. Les diplômés de l'éducation nationale devraient profondément reculer au profit des CQP, certificat de qualification professionnel, qui sont eux beaucoup moins ambitieux, et moins ou pas transférables. Le patronat devrait ainsi mieux contrôler

ce qui se fera et qui le fera. Il se donne, de plus, les moyens de capter ce formidable marché. Notre ministère regarde ailleurs. Le débat sur ce thème est minimaliste. Nous craignons, si nous ne réagissons pas plus fermement, de nous réveiller un beau matin avec une partie de la toiture envolée. Nous espérons que le congrès sera un moment de clarification et de mobilisation sur cette question.

Troisième axe, les conseils pédagogiques. Nous l'avons assez dit et nous le répétons encore. Ces conseils sont un levier majeur du pilotage pédagogique. Ils doivent devenir une réalité. Mais cessons donc de trépigner devant le bureau du ministère et créons les, dès maintenant. Nous en avons la possibilité, sans plus d'autorisation, si nous en avons la volonté. Que peut-on attendre aujourd'hui de plus d'un texte de notre ministère? Qu'il nous définisse une usine à gaz, en terme de composition ou en terme de désignation de ses membres. Non, il vaut mieux les imposer par les faits. D'ailleurs, c'est déjà le cas. Une enquête statistique, menée dans l'académie, montre que ces conseils existent dans 65 % de nos établissements et qu'ils traitent majoritairement du projet d'établissement, de l'organisation pédagogique, de la gestion des moyens financiers et humains, etc. Par contre, il nous revient de les faire vivre vraiment dans l'établissement, d'obtenir leur reconnaissance par les services académiques en terme de moyens et de formation et par les corps d'inspection, dans le cadre d'un pilotage partagé. Cette instance a toutes les vertus que nous lui connaissons, plus une: celle de créer un corps intermédiaire d'encadrement, véritable aide pour les personnels de direction, celle de mettre des enseignants en position de responsabilité individuelle et collective, celle de former un vivier pour notre corps.

Enfin, nous réfléchissons beaucoup sur l'action. Elle est indispensable et urgente. Il nous semble qu'elle doit commencer par des attitudes de

résistance individuelle. Nous sommes incontournables dans nos établissements. Notre rôle est central. Nous disposons de pouvoirs réglementaires forts. Servons-nous en. Nous n'avons pas toujours besoin de la couverture d'un mot d'ordre national pour dire non aux excès de toutes sortes. Aujourd'hui, nous préférons, dans notre académie, inciter les collègues à refuser l'inacceptable et à poser le syndicat comme élément protecteur, face aux éventuelles mesures de rétorsion dont ils pourraient être l'objet. Mais que constatons nous? Qu'il suffit souvent d'oser pour faire reculer. Nos interlocuteurs ont peur de nous, parce qu'ils savent mieux que nous, le rôle que nous jouons dans l'institution. Si nous cultivons ces comportements, nous apprendrons l'action syndicale et la responsabilité individuelle à nos membres. Nous créerons ainsi les conditions d'actions plus fortes, plus collectives et plus efficaces. J'ajoute que cette stratégie nous impose d'être bons, très bons, dans l'exercice de notre métier.

Nous devons nous lancer dans une éducation à une culture de résistance. Montrer la voie, montrer la méthode, c'est notre mission à nous, cadres du syndicat.

**Guy Savelon  
(Lille)**



**Mutations: nous avons désormais notre lot de « malgré nous »**

[...] Les personnels de direction de l'académie de Lille sont inquiets et exaspérés. Ils doivent faire face à une situation de plus en plus insupportable. Nous avons perdu pour

la prochaine rentrée près de 600 postes d'enseignants. Ce n'est là qu'un début. La baisse démographique continuera à faire sentir ses effets durant plusieurs années avec toutes les difficultés que ceci engendrera pour l'ensemble des personnels et plus égoïstement pour notre métier, notre carrière et notre retraite. L'académie entière est en souffrance. Les remplacements se mettent en place au compte-gouttes: des cours ne sont plus assurés, des élèves sont mal surveillés, des bâtiments ne peuvent plus être entretenus correctement. Pour enrayer cette dépression nous venons de découvrir un nouveau projet académique qui n'apporte aucune réponse à ces problèmes. Sorti d'un chapeau, il fait table rase du passé tout en assignant à l'école un objectif ambitieux, celui de construire une société. Face à cette volonté totalitaire, nous pouvons nous demander dans quelle société on voudrait nous faire vivre. Notons au passage que notre Recteur n'a pas attendu la nouvelle loi d'orientation pour nous proposer un projet, ceci prouve bien qu'il n'en espère pas grand-chose.

Dans un tel contexte il faut éviter que nous ne sombrions dans le désespoir. On ne voit rien venir pour compenser l'absence d'ARTT. L'attribution des lettres de mission est parfois mal vécue. Nous avons désormais notre lot de « malgré nous », ces victimes de l'application abrupte de la clause de mobilité, dans un système qui se grippe et que de nombreux collègues prennent en grippe. Les perspectives de promotion se réduisent comme une peau de chagrin.

Ce congrès devra apporter des réponses tangibles à ces différents points.

Nous entendons les critiques des collègues. Le rôle du syndicalisme ne consiste pas à s'inscrire dans des contraintes sans envisager de les desserrer. Certains syndicats l'ont trop facilement oublié.

Le thème de ce congrès: « entre pilotage national et autonomie de l'établissement »

doit nous amener à nous interroger. Depuis 1968 l'autonomie représente pour certains d'entre nous un idéal à l'avant-garde de la nouvelle pensée sociale. Soyons vigilants: cet idéal d'individus également autonomes est devenu le principal outil de management du libéralisme économique. Nous avons fait le choix du management éducatif, cet oxymore devant donner plus de poids à notre ambition!

Aujourd'hui l'autonomie, l'évaluation, le contrat d'objectifs, la mobilité forment un tout et dessinent une nouvelle configuration de l'encadrement et de notre rapport au travail au sein du système éducatif. La mobilité, la réactivité, la flexibilité sont devenues des valeurs de référence. L'exigence de garanties et de stabilité devient synonyme d'immobilité et de refus de changement. Nous ne dirigeons plus, nous « managons », nous « coachons », dans une époque de déconditionnement à l'autorité. Nous devons être motivés, évalués en permanence, en veillant à développer nos propres compétences. Nous devons construire des projets pour mieux plonger dans l'avenir. Ainsi nous avons fait nôtre toutes les contraintes pouvant exister dans les entreprises privées. Nous nous sommes délibérément placés au cœur d'une situation déstabilisatrice, sans doute à l'origine du profond malaise que ressentent nos collègues. Nous sommes sommés d'être autonomes en même temps que nous devons nous conformer à des normes de performance. Nous sommes censés décider en toute autonomie, alors, qu'en même temps, on nous fait savoir que nous n'avons pas le choix. Nos indicateurs doivent nous permettre de nous auto évaluer sous peine d'être passés, voire archaïques. Chaque personnel de direction est devenu responsable de ses performances, de celles de son équipe et de son établissement, dans un contexte où l'approche comptable est reine, où l'efficacité n'est plus que le synonyme de rentabilité.

Les responsables politiques, qu'ils soient de droite comme de gauche, ont depuis une quinzaine d'années, développé une centralisation

bureaucratique et une conception taylorienne de notre système par un accroissement des contrôles, une prescription de tâches, une standardisation des procédures, une centralisation de l'information et une surveillance plus étroite. La mise en place des bassins illustre bien cette volonté. La LOLF la confirme. Tout est mis en œuvre pour mourir guéri. Dans ce contexte qui doit enfin marquer la fin de l'État Providence pour certains, le « moins d'État » et donc nécessairement le « mieux d'État » pour d'autres, un tel poids de responsabilités, projeté sur chacun d'entre nous, ne peut que provoquer stress et angoisse. On assiste à une déstabilisation en chaîne.

En même temps nous nous sommes convertis à une pédagogie novatrice. Nous développons tous des projets pédagogiques impliquant l'ensemble de la communauté éducative, en suivant parfois aveuglément quelques gourous qui nous demandent de résoudre la quadrature du cercle. L'élève doit acquérir des savoirs, mais aussi des savoir-faire et mieux encore des « savoir être ». Il doit être évalué par domaine de compétences et sur des bases transdisciplinaires. Lui aussi doit être initié très tôt à l'auto-évaluation pour mieux mesurer les conséquences de son choix. Il devient l'acteur de sa propre formation. La boucle est ainsi bouclée. Le maître a disparu. Il faut faire mourir l'homme avant même sa naissance. Nous avons 12 % d'illettrés. La violence, l'intolérance sous toutes ses facettes s'insinuent durablement. La crise des valeurs s'amplifie. Demandons nous lucidement ce que sera dans ces conditions le service public de l'éducation nationale dans dix ans. Quelle société construiront ces jeunes ?

Nous semblons parfois avoir fait nôtre cette devise des Shadoks: « il vaut mieux pomper même s'il ne se passe rien que risquer qu'il se passe quelque chose de pire en ne pompant pas ». Aujourd'hui soyons particulièrement vigilants pour être en mesure de dire non à tous ceux qui voudraient nous faire embarquer sur le Clémenceau.

**Malou Delcourt  
(Lyon)**



### **Pas de signe clair de reconnaissance des adjoints**

Dans l'académie de Lyon, les conditions de travail des personnels de direction suscitent de plus en plus de réactions de mécontentement. Des conditions de travail qui se dégradent au niveau de l'établissement: toujours plus de responsabilités, plus de risques, plus de technicité. Pour pallier cela, les collègues demandent des équipes complètes, des personnels qualifiés pour les secondes et la prise en compte de cette pénibilité spécifique par une gestion appropriée des fins de carrière. Accès difficiles s'ajoutent les exigences d'une administration qui multiplie les procédures, impose des calendriers draconiens sans dialogue ni négociation.

Les personnels de direction, « le nez dans le guidon », deviennent les exécutants d'une politique exclusivement gestionnaire, dont les seuls objectifs sont les économies de moyens sans préoccupation ni des personnels ni des élèves. Ils se voient imposer des fermetures d'options, de filières, des réductions de capacité d'accueil, des suppressions de postes qui font fi de tout projet d'établissement pourtant validé.

Face à cette pression, les personnels de direction n'ont ni le temps ni la sérénité nécessaires à l'accomplissement de leur mission essentielle. Nous demandons d'être reconnus dans notre rôle de responsable pédagogique et éducatif: en ayant les moyens de mettre en place une véritable politique au niveau de l'établissement dans le cadre d'un engagement pluriannuel de notre hiérarchie; en étant reconnu dans l'évaluation des personnels enseignants lors d'un travail en équipe avec les corps d'inspection; en ayant une formation des personnels de direction qui réponde à des exigences tant qualitatives que quantitatives en regard à un

référentiel national. Nous souhaitons que les rôles de formateur des différents acteurs (tuteurs, chefs d'établissement d'accueil) soient reconnus.

En ce qui concerne les adjoints, le malaise est fort, faute de signe clair de reconnaissance: évaluation inadaptee, lettre de mission dont on ne sait pas toujours très bien qui la rédige, mutations qui leur semblent bloquées. Même si à Lyon nous avons engagé une réflexion sur le problème de la délégation, le risque de désyndicalisation des adjoints est réel, surtout si on leur fait les yeux doux ailleurs!

En ce qui concerne les mutations, la diffusion de l'information venant de la CAPN n'a pas donné satisfaction dans l'académie de Lyon, ni sur le plan de la rapidité ni sur celui de la fiabilité. C'est pourtant un moment stratégique important et concurrentiel pour le syndicat. Le travail d'accompagnement psychologique et syndical que nous devons faire auprès de nos collègues déçus est gêné par les contraintes que nous imposent des règles devenues peut-être obsolètes.

Mais nous sommes confiants dans l'avenir de notre syndicat et dans les qualités de nos syndiqués puisque l'académie de LYON se porte candidate pour le congrès de 2008!

**Michel Nedellec  
(Rouen)**



### **Le système manque de lisibilité et doit être simplifié**

[...] Il nous semble que certaines de valeurs sur lesquelles se fonde notre action sont plus contestées que jamais au nom d'un individualisme promu comme valeur essentielle. Cela a pour conséquence des dérives sur des replis identitaires domageables pour la cohésion de notre société, replis qu'il nous faut et faudra combattre tant ils vont à l'encontre de ce que nous défendons. Notre syndicat a pris

nettement position dans le débat sur le principe de laïcité et nous tenons à dire notre satisfaction sur la netteté des positions qui ont été exprimées en notre nom.

Nos inquiétudes actuelles viennent du constat que nous faisons tous. Notre école réussit moins bien dans son rôle de promotion sociale de nos élèves. Les résultats stagnent et nous laissons au bord de la route trop d'élèves pour lesquels nous ne parvenons pas à mettre en place les structures de réussite qui permettraient de les intégrer socialement et professionnellement. Il y faudrait une volonté politique forte, des moyens humains pour que des solutions individualisées puissent être mises en œuvre. Nous regrettons aussi la diminution importante des aides sociales octroyées aux plus défavorisés des collégiens et des lycéens, mais aussi à ceux des jeunes qui ont le statut d'étudiant dans nos lycées.

Il faudra aussi que l'État accepte de revoir ses modes de fonctionnement et arrive à la conclusion que rien ne progressera de façon importante sans que le rôle des unités de base soit entièrement revu. Nous avons besoin d'espaces de liberté contrôlée, pour développer des solutions de terrain efficaces.

Nous devons donc exiger plus d'autonomie pour pouvoir exercer notre métier dans de bonnes conditions. Les textes de 1985 et la loi d'orientation de 89 nous donnaient une bonne partie de cette autonomie que nous réclamons et qu'on nous dénie trop souvent. Ils ont, certes, besoin d'être revus pour tenir compte des évolutions générées, mais globalement, ces textes conviennent et nous sommes inquiets de la volonté de certains de revoir le dispositif de fond en comble.

Il faut aussi que nous obtenions les moyens de bien diriger. Les collègues se plaignent tous d'une trop grande dispersion dans des tâches très annexes que d'autres pourraient accomplir. Ils se plaignent d'un affaiblissement de la vie démocratique des institutions lycéennes, en particulier. On a créé des comités de toutes sortes dont les compétences se superposent et qui traitent plus souvent de l'accessoire que de l'essentiel. Le système manque de lisibilité et doit être simplifié.

Nous avons un besoin urgent d'assistants de direction, de conseils pédagogiques et

scientifiques que notre syndicat réclame depuis des années. Des questions se posent alors. Quel rôle donner aux professeurs qui y participeront ? Quels pouvoirs déléguer à ces instances dont nous sentons qu'elles constitueraient un levier puissant ?

Plus de clarté dans les objectifs qui nous sont proposés est également indispensable. Certaines innovations pédagogiques de ces dernières années ont été difficiles à mettre en place. Les IDD, les TPE, les PPCP, l'ECJS, les modules, les parcours diversifiés étaient de ceux-là. Comment accepter, qu'alors même qu'elles ont coûté tant d'efforts, elles puissent être si rapidement remises en cause sans qu'une véritable évaluation ait eu lieu. Nous connaissons la volonté des politiques de marquer le système de leur empreinte, mais nous ferons remarquer que le temps du politique est un temps court quand on le compare à celui de l'éducation.

Clarté aussi dans les demandes de l'institution. Nous sommes trop souvent noyés sous des demandes non hiérarchisées qui nous parviennent par presque tous les canaux disponibles.

Il conviendrait de procéder autrement, de fixer aux établissements des objectifs réalistes, de demander des rapports d'étape et des bilans validés par des CA repositionnés sur l'essentiel de leur rôle. Des expériences concernant la contractualisation ont été lancées. Il faudra les observer avec beaucoup d'attention. A ce sujet, une suggestion. Que *Direction* publie des comptes rendus de ces expérimentations. Nous pourrions ainsi disposer de temps pour y réfléchir ensemble à partir de l'expérience des collègues concernés.

Il faudrait aussi que l'évaluation des EPLE soit revue, dans une perspective plus globale, plus objective et qui tienne plus compte de ce qui se passe sur le terrain et moins de l'image reflétée à l'extérieur. Cela permettrait aussi de mieux évaluer les personnels de direction qui ne peuvent se satisfaire de ce qui se passe actuellement. Certes, il n'y a eu, jusqu'alors, que peu de dérives. Ce qui a été prévu par le protocole est globalement bien adapté, mais se révèle difficilement applicable ; des évaluations sont faites par des évaluateurs qui ne sont pas ceux prévus par les textes, certaines se révèlent

incomplètes. Nous ne sommes pas favorables à un strict retour à un barème. Nous demandons que la réflexion syndicale aboutisse à une action forte où nous redirons nos exigences de transparence et d'équité de traitement de l'ensemble des collègues.

Dernier point. Nos demandes légitimes concernant nos conditions de travail ne sont pas entendues par nos ministres. Il est temps de hausser le ton, mais aussi d'avancer nos revendications en termes de rémunération. Les personnels de direction français ne sont pas bien placés quand on compare leur situation à celle de leurs homologues européens. On nous dira que les responsabilités ne sont pas les mêmes, ce qui est vrai, mais dans quel sens ? Nous sommes loin d'être persuadés que notre manière de diriger, toute en négociation, en diplomatie soit plus confortable que celles de nombre de nos collègues qui disposent de réels moyens pour faire évoluer les situations de terrain. Nous avons sur ce thème des pudeurs qui nous honorent, mais nous croyons qu'à trop ignorer cette revendication, on oublie de faire évoluer notre situation dans un sens très souhaitable et très souhaité.

### Jean Philippe Decroux (Caen)



#### Un reflux de moyens sans précédent

Nous n'avons jamais connu un tel reflux de moyens que celui programmé pour la rentrée 2004 : - 233 postes d'enseignants, - 50 postes d'ATOSS qui s'ajoutent à la disparition progressive des aides-éducateurs. A Caen, on est déjà passé de 1 000 emplois jeunes à moins de 500.

Cette régression va bien au-delà du recul démographique programmé à la rentrée prochaine. On nous présente ces retractions de moyens comme un acte de solidarité avec les académies à forte progression démographique. Et pourtant, lorsqu'on entend s'exprimer les collègues concernés,

on s'aperçoit qu'ils ne bénéficient nullement d'un afflux de moyens. Les suppressions (ou les non créations) de postes sont donc bien une vraie mise à mal du service public d'éducation.

Par ailleurs, l'affichage par la hiérarchie de projets éducatifs et pédagogiques ambitieux devient particulièrement insupportable dans ce contexte. Qu'ils assument donc cette politique.

Un mot en passant sur la nouvelle donne régionale. Les premiers contacts avec la nouvelle équipe sont particulièrement positifs ; nous avons été consultés sur la mise en œuvre de la gratuité et les solutions retenues sont pragmatiques et satisfaisantes. Par ailleurs, nous sommes d'ores et déjà reconnus comme interlocuteurs « politiques » des responsables de la région.

Le second point concerne quelques échos des souhaits exprimés à Caen lors de cette préparation de congrès. Sur le plan du métier, nous souhaitons voir le protocole rendre tout son jus : équipe complète, collaborateurs qualifiés, bureau du CA, conseil pédagogique, renforcement de l'autonomie.

Réduction du temps de travail certes, mais aussi aménagement du temps de travail. Il faut trouver des solutions novatrices et diverses dans ce secteur de l'ARTT. Pourquoi, par exemple, ne pas pouvoir prendre des jours de congé tout au long de l'année ?

Sur le plan de la carrière, nous avons tranché de façon nette sur la question de l'augmentation de la BI. A Caen, on souhaite qu'elle ne soit plus liée à l'importance de l'établissement mais au nombre de mobilités.

Dans le domaine pédagogique, on attend de façon offensive la nouvelle loi d'orientation en espérant que celle-ci ne nous renvoie pas 30 ans en arrière (...).

Enfin, pour ce qui est de la vie syndicale, nous souhaitons voir diminuer le nombre de membres du bureau national, les arguments utilisés pour réduire le nombre de participants au congrès et au CSN – effectifs inadaptés à un débat efficace, disproportion entre dirigeants et dirigés, coûts trop importants – sont aussi valables à ce niveau.

Pour ce qui est de la démocratie interne, nous voudrions voir évoluer le système vers une organisation moins fondée sur le scrutin indirect. Enfin, des mesures doivent être prises pour que le renouvellement de nos

instances ne donne pas cette impression fâcheuse de coopération obscure et systématique.

**Marie Ange Henry  
(Paris)**



**Retournée : les dimensions pédagogiques et éducatives sont balayées d'un revers de main**

[...] Le vote de la loi sur le port de signes ostensibles combattue jusqu'au bout par le ministre de l'époque représente un succès pour le SNPDEN qui – en tant qu'organisation syndicale – a porté quasi seul ce combat de bout en bout. A Paris comme dans bien d'autres académies, des collègues qui vivent la montée des communautarismes au nom d'une identité religieuse, étaient très fortement demandeurs d'un cadre législatif plaçant ainsi les établissements dans l'égalité devant la loi. D'ailleurs, ce ne sont pas forcément les situations les plus médiatisées qui sont les plus révélatrices, mais le quotidien où il faut négocier en permanence avec les élèves, leurs parents ou toute autre personne qui s'autorise à parler en leur nom.

Le reportage réalisé au lycée Turgot à Paris par l'équipe de France 3 rendait compte de cette situation, sans stigmatiser quoique, et même si sa proviseure Thérèse Duplaix a été épinglée dans la revue de la FCPE Paris, nous affirmons qu'il faut savoir dire les choses, ne pas nier une réalité constatée dans de nombreux établissements et que ce ne sont ni les amalgames, ni les discours démagogiques qui font avancer les choses. Notre organisation syndicale a conduit un combat courageux jusqu'à son terme. Les adhérents de Paris se sont félicités de l'issue. Notre action rapide, réactive voire fulgurante a été efficace lorsque nous avons eu connaissance – avant les membres du CTP – qu'il nous faudrait rendre 4500 heures ainsi réparties : 1,5 % de la DGH pour tout le monde, à l'aveugle et 98 postes en plus à soustraire aux lycées, au titre du retour à l'équi-

libre. Plusieurs collègues ont immédiatement constaté qu'il leur fallait supprimer des enseignements réglementaires, que nous étions bien au-delà du « dégraisage des options ».

Une conférence de presse immédiatement organisée a résonné jusqu'au Cabinet; nous disions en substance que c'était au Recteur et non aux chefs d'établissement d'annoncer que ici ou là il n'y aurait pas de TPE, d'aide individualisée, d'ECJS et j'en passe. Le Recteur a essayé de nous faire remettre à plus tard cette conférence de presse. Nous ne l'avons pas remise; nous avons rencontré le Recteur qui a restitué aux établissements l'équivalent de 1200 heures afin d'assurer les enseignements réglementaires, le tout dans un silence assourdissant d'autres syndicats qui comptent à Paris comme ailleurs... Bien sûr, il fallut faire encore des coupes dans les options et collèges et lycées auront rendu presque 4000 heures à la Centrale. Nous sommes donc aujourd'hui tenus de faire uniquement de la comptabilité : les dimensions éducatives et pédagogiques sont balayées d'un revers de main!

La FCPE Paris – avec laquelle nous entretenons des relations quasi exécrables – a choisi comme moyen d'action l'occupation d'établissement. Au collège Yvonne le Tac dans le 18<sup>e</sup> arrondissement l'occupation dure depuis 2 mois! les collègues passent plus de 30 heures par semaine en dehors de leur bureau, elles sont apostrophées avec mépris. Nous nous sommes rendus sur place à quelques dizaines de collègues, avons dit aux parents qu'ils se trompaient d'adversaire, que l'adresse est au 110 rue de Grenelle. Rien n'y a fait. Ni la fermeture de l'établissement pendant 48 heures, ni l'évacuation soft par la police une seule fois... L'équipe de direction mais aussi la gestionnaire, la CPE, toute l'équipe n'en peut plus de ne pouvoir fonctionner, d'être sous pression.

Cet exemple, pour dire que retombent sur les établissements les insuffisances, les pénuries et ce qui est plus grave encore, l'absence totale de confiance entre la communauté scolaire et le ministère. Nous gérons les déceptions du printemps avec à Paris, une médiatisation permanente. Par conséquent nous utilisons nous aussi la presse et la liberté de parole que nous donne notre situation de syndicalistes. Je vou-

drais dire un mot sur les régions, après l'installation des nouveaux conseils régionaux, il est urgent d'harmoniser certains dispositifs concernant les élèves : gratuité des manuels scolaires (qui nous pose beaucoup de problèmes en Île de France) fonds sociaux, etc. car même si chaque région a sa spécificité, il importe de placer les élèves à égalité.

Enfin, je voudrais terminer en disant un mot de la syndicalisation à Paris, syndicalisation dont « l'assiette » est d'environ 60 % des actifs sans compter les remarquables retraités qui nous accompagnent dans notre travail et notre satisfaction de l'arrivée de jeunes collègues aux responsabilités dont plusieurs sont aujourd'hui dans notre délégation.

**Hélios Privat  
(Versailles)**



**Retrouver avec le dialogue social, la part d'humain qui fonde notre métier**

Versailles souhaiterait que le congrès de Toulon se tourne résolument vers l'avenir et marque nettement notre volonté de nous situer dans l'action. Les problèmes auxquels nous nous heurtons sont devant nous et justifient un positionnement clair de notre syndicat. Tout d'abord il convient d'évoquer nos conditions de travail. Il est temps de mettre un terme à l'aggravation de situations difficiles que l'on nous impose dans l'exercice de notre métier

Comment diriger efficacement un établissement scolaire face au manque croissant de personnel qualifié? Comment freiner la multiplication des tâches administratives afin de nous consacrer réellement à notre mission de direction? Comment prendre un peu de distance afin de pouvoir réfléchir sérieusement aux problèmes éducatifs et pédagogiques que nous avons à résoudre? Comment concilier une vie professionnelle valorisante à laquelle nous sommes attachés, avec une vie personnelle et familiale harmonieuse?

Par ailleurs la réforme des retraites de la fonction publique est toujours un sujet d'actualité. Sans remettre en question le principe de la nécessité d'une réforme de notre système de retraite, notre organisations syndicale, en son nom, dans le cadre de l'UNSA, et avec le soutien et la compétence de nos collègues retraités adhérents à la FGR, doit exiger une réouverture des négociations avec le nouveau ministre des Affaires Sociales, pour la réécriture des circulaires, en particulier celles nous concernant.

Le SNPDEN a rarement fait du corporatisme son quotidien syndical, mais lorsque cela est nécessaire, c'est sans honte que nous devons avancer des revendications catégorielles, c'est sans complexe que nous devons nous situer et défendre un syndicalisme de contestation. Sur un autre registre, l'indispensable modernisation de l'État, qu'on ne peut séparer de la réflexion sur l'Europe, nous conduit à nous positionner beaucoup plus clairement que nous l'avons fait jusqu'ici sur l'autonomie des établissements. La remise en cause des actuelles structures administratives, les mesures de déconcentration, le redéploiement des moyens publics ne nous permettront pas de faire l'économie d'une réflexion. Sur le terrain de la déconcentration et de l'autonomie trois points méritent d'être débattus Il convient de définir rapidement les nouvelles missions de l'École, parce que le quotidien nous rattrape, parce que de plus en plus de métiers différents sont concernés par l'action éducative, parce que de plus en plus de ministères ou de services sont impliqués dans la prise en compte des problèmes qui touchent aux jeunes. Il y a aussi la place et le rôle des TOS dans le fonctionnement du système éducatif; nous connaissons aujourd'hui la volonté du gouvernement de transférer aux régions et aux départements les missions d'accueil, de restauration, et d'hébergement ainsi que l'entretien général et technique des lycées et collèges. Nous n'ignorons pas les oppositions fortes qui se manifestent pour tenter de contrer cette volonté de confier aux collectivités locales le recrutement et la gestion des personnels TOS. Notre position sur ce point manque de transparence peut être parce qu'il n'y a pas une unanimité qui se dégage. Quelles que soient nos raisons, une clarification est indispensable : nous la devons à tous nos interlocuteurs.

Enfin le fonctionnement des bassins d'éducation se met progressivement en place de manière anarchique et dangereuse. Si on considère qu'ils ont une utilité et qu'ils permettent de réaliser d'appréciables gains en terme de gestion administrative (et peut-être financière) alors il convient d'en établir les règles de fonctionnement, il faut rapidement déterminer leur degré d'action et de liberté et fixer le cadre des relations entre les bassins et les EPLE. Nous revendiquons la possibilité d'appliquer sans contrainte les consignes qui nous sont données, parce que notre loyauté vis à vis de l'État qui nous emploie est indéfectible, mais l'exercice de notre métier exige que tous nos partenaires acceptent d'engager avec nous un vrai dialogue social, respectueux des interlocuteurs syndicaux que nous sommes et des personnels que nous représentons. Nous sommes trop souvent confrontés à des pressions irrationnelles. Une laïcité bien comprise, c'est aussi prendre en compte la nécessité de séparer le politique de toute pensée dogmatique construite autour des statistiques ou des seules valeurs comptables. Dans nos relations avec nos partenaires nous devons pouvoir redonner une priorité aux relations humaines, nous devons pouvoir réintroduire une part de jeu pour un meilleur fonctionnement administratif. Ce « jeu », c'est la possibilité d'entrouvrir des portes à tout ce qui relève de notre gestion, c'est le dialogue social, c'est la part d'humain qui fonde notre métier. A l'État de fixer le cap, d'arrêter des objectifs ; à nous, avec l'ensemble de nos partenaires, d'avoir la possibilité d'enrichir la vie commune, de créer la confiance et de faire participer chacun à l'amélioration du sort de notre jeunesse.

**Alain Burleraux  
(Créteil)**



**Région et TOS :  
clarifier nos positions  
et débattre sur le fond.**

Je voudrais m'écarter d'une intervention classique de SA qui

reprendrait l'activité de l'académie, pour me focaliser sur quelques points précis.

Tout d'abord la question des collectivités territoriales et du transfert des TOS. Nous avons entendu des interventions (Président de PACA et représentant du Conseil général du Var) qui ont « frappé » car on les a entendu aller « au-delà de leurs compétences ». En région Île de France, nous avons toujours eu des contacts, avec la précédente mandature. Nous avons également eu face à nous des gens qui outrepassaient leurs compétences. Quand des élus disent : « *je vais vous financer des projets contre l'échec scolaire, contre le décrochage, contre l'absentéisme.* » sont-ils vraiment dans leur champ de compétences ? La réponse légale serait bien entendu « non ! ». Or, cela ne choque personne parmi nous. De temps en temps nous disons : « *M. le Président, savez-vous que vous êtes en dehors de vos prérogatives ?* » mais comme de toutes les façons l'argent est là, on lance les dossiers de projets, lesquels sont sélectionnés sur leur contenu éducatif et pédagogique, et cela ne gêne personne. Il serait temps que nous nous saisissions de cette question, non pour dire : « *il est hors de question que les collectivités territoriales se mêlent d'autre chose que du chauffage et de la toiture...* » mais pour clarifier nos positions et débattre sur le fond. Il est temps de faire un bilan de ce qui se passe dans les régions et les départements en termes d'interventions dans le champ pédagogique, d'aide aux élèves, de fonds sociaux, d'aide à la culture, au transport, etc.

Il serait bien que le BN lance une enquête sur cette question.

Sur les TOS, j'ai entendu le discours enflammé de Michel Vauzelle et je ne me suis pas senti en accord avec lui. J'ai eu l'impression d'entendre un discours marqué au sceau d'une théorisation politique forte. En Île de France, le discours politique sur les TOS on y est habitué ! Il y a trois ans, c'était... « *Quand nous aurons les TOS en charge, nous vous mettrons en place les moyens, et vous verrez la différence* » puis, changement de gouvernement oblige, et devant tous les provideurs d'Île de France, c'est devenu : « *l'État doit prendre ses responsabilités, il est hors de question que...* Aujourd'hui, je pense que le débat sur les TOS,

peut-être à cause de notre position dans l'UNSA, n'a pas eu lieu au SNPDEN. Quand on parle des TOS à nos camarades d'Île de France, la réaction n'est pas unanime. Une grande partie d'entre nous, voire même une majorité, pense que le transfert des TOS aux régions est dans une logique imparable de gestion des établissements. D'autres pensent tout à fait autrement. Nous entendons encore un certain nombre de propos sur le rôle éducatif des TOS tel que nous l'a présenté le Président de la région PACA. Mais nous entendons aussi tout à fait l'inverse, et de façon majoritaire, avec des remarques sur le taux d'absents qui tourne quotidiennement autour de 30 %.

J'ai connu l'époque où seuls suffisaient un bout de craie et un chiffon pour enseigner et un ouvrier d'entretien avec sa boîte à outils pour tout réparer. La technicité de nos établissements en terme de bâtiments demande aujourd'hui de toutes autres compétences. Idem pour l'entretien des équipements techniques ou informatiques.

Je crois que nous ne pourrions pas longtemps faire l'économie de ce débat. Nous avons dit au Président de la région Île de France : « *le statut, l'organisation des TOS est un schéma qui a vécu !* » Nous avons le souvenir de l'époque où l'exécutif d'Île de France avait lancé le système des METP qui a provoqué une grande inquiétude parmi les collègues : « *nous n'allons plus être maîtres dans nos maisons* », « *des entreprises privées vont intervenir* »... mais aujourd'hui, depuis trois ou quatre ans, nous sommes sans arrêt en train de dire à la région « *qu'allez vous faire pour les établissements qui sortent de METP ?* » La grande majorité des établissements qui étaient en METP s'en sont félicités et regrettent aujourd'hui la fin de ce système. C'est un débat complexe car ce système a coûté cher, mais je pense qu'il faut aujourd'hui essayer de trouver une position claire et cohérente pour l'avenir, en ce qui concerne les personnels TOS.

Sur les mutations, l'académie de Créteil avait déposé au congrès de Reims, une motion proposant un système transparent. On s'inscrit comme ayant l'intention de muter, puis on regarde les postes susceptibles d'être vacants. C'est ce système qui a été mis en place, après huit ans, par le ministère en juin dernier. Nous souhai-

terions que le BN insiste pour que ce système soit rendu obligatoire et qu'aucun poste n'y échappe.

Un dernier mot concernant nos inquiétudes sur la voie professionnelle et technologique. Entre la réforme des STT devenant STG (on se demande si l'on pourra toujours y mettre les mêmes élèves), entre les variations géométriques compliquées de la classe de 3<sup>e</sup> ces dernières années, où est la place réelle de l'enseignement professionnel ? Comment pouvons-nous valoriser cet enseignement qui restera forcément nécessaire face aux formations en alternance ? C'est une question qu'il faut poser aujourd'hui...

**Georges Maglica  
(Dijon)**



**Attente d'une application humaine intelligente, personnalisée de la clause de mobilité**

Comme je n'ai pas eu le temps de réécrire ma circulaire... à l'adresse du congrès, je parlerai sans voile, en portant ma croix jusqu'au bout... je serai donc ostensiblement bref.

Quelques mots pour dire :

D'abord, que l'académie de Dijon a affirmé son soutien au bureau national sortant, en approuvant son rapport financier par 94 % des suffrages exprimés et son rapport d'activité par plus de 92 %. C'est plus qu'une reconnaissance du travail accompli par une équipe nouvelle conduite par Philippe Guittet. Ensuite, que nous sommes aux côtés de ce BN pour appuyer ses efforts de recherche d'un dialogue social authentique avec notre ministère ainsi que ses demandes d'ouverture de négociations... Nous soutenons tout ce qu'il fera pour faire en sorte que la clause de mobilité appliquée depuis peu de façon inintelligente pour ne pas dire plus... soit à nouveau au service de la fluidité du mouvement, au service d'une mobilité indispensable, dans l'intérêt collectif des personnels et dans l'intérêt des

établissements. Ce qui était prévu pour réaliser ces objectifs, aboutit aujourd'hui à un blocage progressif total du mouvement : ceux qui doivent muter ne le veulent pas et prennent cela comme une sanction... ceux qui veulent muter ne le peuvent pas, «bloqués» par ceux qui le doivent, ils vivent cela comme une injustice. Je ne sais pas si la solution proposée par notre assemblée générale académique (moratoire) est la seule ou/et la bonne, je sais que nous accueillerons favorablement toute décision du congrès ou du BN qui permettra une application humaine, intelligente, personnalisée... de la clause de mobilité.

Enfin, que Dijon, «2<sup>e</sup> ville de France où il fait bon vivre» selon le palmarès d'un grand hebdomadaire national sera heureuse, si le BN en décide ainsi, de vous accueillir en ses terres d'art, d'histoire, de culture et de gastronomie... pour notre congrès 2006 ! Je serai heureux en tant qu'élu de cette ville et de son agglomération, de vous recevoir dans mes fonctions actuelles – ou plus certainement dans d'autres fonctions mais où je serai toujours proche de vous, au service des lycéens, des lycées et de leurs personnels d'encadrement. Comme à Toulon, ce huitième congrès à Dijon, sera l'occasion de réconcilier sur des valeurs communes le SNPDEN et la Bourgogne. Sur les terres bourguignonnes, nous avons en effet mené un combat long, patient, digne mais spectaculaire (pour la 1<sup>re</sup> fois depuis la guerre les personnels de direction sortaient publiquement de leur devoir de réserve) – et ce combat grâce à Jean Jacques Romero, secrétaire général, est devenu national – contre la présence d'élus d'un parti extrême dans nos conseils d'administration.

**Joël Olive  
(Nice)**



**Les personnels de direction de Nice veulent pouvoir exercer le métier pour lequel ils ont été recrutés.**

Les personnels de direction de Nice sont dans l'action.

D'une part pour des raisons liées à la situation nationale. L'alourdissement et la complexification des tâches administratives, la prolifération des actes administratifs, les injonctions contradictoires et parfois incohérentes, le transfert rampant des charges en constituent le premier aspect. La suppression de 1 100 postes administratifs le second. Tout cela concourt à ce que les personnels de direction se trouvent détournés de leur mission de pilotage et de direction, devant en permanence pallier les dysfonctionnements liés à un environnement administratif insuffisant. S'y ajoutent des aspects spécifiquement niçois, notamment le retard chronique des dotations en personnels administratifs et non administratifs (de l'ordre de 600 pour les enseignants, 1 200 pour les non enseignants, 50 pour les personnels de direction.) C'est dans ce contexte qu'a été annoncée la suppression de 22 postes administratifs pour la prochaine rentrée au moment même où les emplois aidés régressent de 35 % et où les emplois-jeunes disparaissent.

En réalité les ajustements des dotations aux variations des effectifs qui constituent l'axe essentiel de l'argumentation du ministre ne se font que dans un sens : celui de la baisse. Les augmentations d'effectifs, elles, ne sont pas prises en compte. Les personnels de direction ne se satisfont plus de propos lénifiants et vaguement compatissants sur la lourdeur de leur métier. Ils veulent des mesures concrètes. Ils ont engagé l'action pour obtenir l'annulation de la suppression de ces 22 postes, la mise en place d'un plan pluriannuel de rattrapage, la mise en place d'une réelle modernisation du fonctionnement administratif, la création de postes d'attachés de direction. Cette action graduelle a pour objectif de rassembler durablement la très grande majorité des personnels de direction. Il s'agit pour eux de recentrer leurs tâches exclusivement sur la réussite des élèves, la sécurité des biens et des personnes. Par contre les tâches qui relèvent du fonctionnement général du système ne seront plus assurées. D'ores et déjà nous avons décidé de ne plus répondre aux enquêtes, en particulier IVA et SIGNA, de ne plus transmettre les p-v de CA, de ne plus siéger dans les groupes institutionnels en tant que représentants de l'administration,

de limiter les horaires d'ouverture des secrétariats. Nous avons refusé de mettre en œuvre l'expérimentation i-profs de gestion informatisée des enseignants et de garder les copies dans les centres de bac comme le voulait le rectorat. Notre mouvement porte témoignage de l'attachement profond des personnels de direction au bon fonctionnement du service public et manifeste notre détermination à tout faire pour en préserver et même améliorer la qualité.

Nous avons donc décidé d'adresser à notre nouveau ministre un appel au secours dans une lettre qui a déjà été signée par 250 personnels de direction, sur les 360 de l'académie. En l'absence de réponse, nous serons amenés à durcir nos actions en refusant, en particulier, l'accueil dans nos établissements de toute réunion extérieure (Rectorat, IA, IUFM). Actuellement, ce mouvement dont toutes les étapes ont fait l'objet d'une élaboration collective par les personnels de direction bénéficie d'un très large soutien au-delà même des personnels concernés car il incarne la résistance au démantèlement du service public. Nos actions sont d'ailleurs conduites en liaison étroite avec la section académique d'A & I. L'articulation entre l'échelon académique et le national se fait parfaitement bien et le soutien que nous a apporté le secrétaire général, Philippe Guittet, lors de notre AGA du 14 avril a été particulièrement apprécié. D'ailleurs le SNPDEN se renforce, puisque d'ores et déjà le nombre d'adhérents dépasse celui de juin 2003, avec une forte progression des actifs.

Le SNPDEN de Nice attend beaucoup de ce congrès pour inscrire son mouvement dans une perspective plus globale, définie nationalement.

**Michel Maillard  
(Rennes)**



**Solidarité, combativité pour les conditions de travail**  
[...] L'académie de Rennes n'a pas été gâtée pour la prochaine

rentrée placée plus que jamais sous le signe de la récession.

Au delà de la première annonce de 198 postes d'enseignants supprimés, déjà au delà des effets de la baisse démographique, nous arrivons aujourd'hui à près de 400 si on y ajoute les mesures successives dites de rattrapage et les postes de documentation et de vie scolaire. Plusieurs établissements vont se retrouver sans CPE ou sans documentaliste à la prochaine rentrée (voire même avec ni l'un ni l'autre) Plusieurs établissements avec internat fonctionnent sans adjoint et avec un seul CPE (lesquels ont obtenu, eux, leur ARTT). Il va sans dire que nos collègues personnels de direction seront une de fois de plus les victimes de ces mesures lorsqu'ils prendront sur eux pour continuer à faire fonctionner leur établissement. Bien qu'au niveau de nos propres postes on nous oppose la stabilité pour 2004, voici plusieurs années que les créations d'établissements dans les zones périurbaines se sont faites à moyens constants, et il faut aujourd'hui pourvoir ces établissements d'adjoints... On déshabille, donc par exemple, les collègues « moyens » avec SEGPA au prétexte que les directeurs adjoints de SEGPA font partie de l'équipe de direction, ce que nous ne contestons pas, et qu'ils ont vocation à intervenir sur l'ensemble de l'établissement. Je vous laisse apprécier...

On voudrait maintenant nous faire croire que ces efforts (pour toutes les catégories de personnels) qu'on nous demande permettront un nécessaire redéploiement en direction des moins dotés... On nous avait déjà « fait le coup » l'an passé en retirant dans l'académie des moyens aux lycées soit disant au profit des collèges... Les premiers en ont bien vu les effets... mais pas les seconds... Aujourd'hui, on retire à Rennes et aux Académies du Nord... Collègues du Sud, je crains que les effets que vous êtes en droit d'attendre ne soient pas au rendez-vous. Joël Olive vient avant moi d'en faire la brillante démonstration.

La seconde partie pourra donc s'appeler « SOLIDARITÉ »

Solidarité « Nord – Sud » pour montrer que nous ne sommes pas dupes,

Solidarité « Actifs – Retraités »... inutile de développer, nous sommes tous des retraités en puissance...

Solidarité « Chefs – Adjoints » par exemple en obtenant la NBI pour tous...

Et pour le dernier volet du triptyque: « COMBATIVITÉ » Après la manifestation du 28 février, l'Académie de Rennes vient de se lancer dans un deuxième « bras de fer » avec le Recteur, représentant du Ministre :

- pour qu'il obtienne les moyens lui permettant de revenir sur certaines décisions inacceptables
- pour nous permettre d'offrir aux jeunes le service public d'éducation auxquels ils ont droit, et aux moins jeunes la mise en place concrète de la formation tout au long de la vie
- pour que les personnels de direction puissent exercer leur métier dans de meilleures conditions et soutenir ainsi les dures négociations engagées au ministère par nos élus nationaux dans différents domaines.

Nous savons que d'autres académies sont aussi dans la lutte syndicale...

Les uns et les autres peuvent avoir des idées originales d'actions, Nice en est un magnifique exemple... Il faut mettre en commun nos idées et nos compétences, et nous tenir mutuellement informés de nos actions, de nos mots d'ordre, de nos succès, voire même de nos échecs... Il nous faut donner des armes au BN pour nous défendre en haut lieu... Pourquoi pas un forum des SA-SD sur le site national, sorte de base de données des actions locales ?

Voilà en tout cas de quoi nourrir les débats et redonner du « lustre » à la commission « vie syndicale »

**Yves Ehrmann**  
(Strasbourg)



**Forger une doctrine nationale permettant à chaque académie de l'appliquer en fonction des spécificités locales.**

L'académie de Strasbourg n'a jamais été hostile au principe d'une décentralisation pondérée, encadrée réglementairement et associée à une déconcentration réfléchie. Il s'agit là d'une voie utilisée pour la réforme de l'État qui nous apparaît pertinente, en termes idéologiques autant qu'en termes d'efficacité. Mais nous n'accepterons pas pour autant qu'elle soit mise en œuvre à n'importe quel prix.

Ainsi le congrès devra se poser la question de l'autonomie de l'EPL, de la gestion des personnels - il ne peut en effet y avoir qu'un seul responsable, le chef d'établissement, au niveau de l'EPL - de la mise en place du schéma régional des formations et du fonctionnement des organismes paritaires (CAEN et CTPA) entre autres.

Nous serons confrontés dans nos régions aux élus locaux, tous différents. La force du SNPDEN, c'est bien de forger une doctrine nationale permettant à chaque académie de l'appliquer en fonction des spécificités locales; il ne s'agit pas de mettre tout le monde dans le moule d'une pensée unique. Le congrès devra élaborer une position syndicale que nous opposerons à chaque président de collectivité territoriale.

La réflexion sur le métier se situe dans la même perspective, si le livre blanc en définit le cadre général, c'est notre action et notre attitude au quotidien qui transformeront ou non notre métier. En termes de carrière, il faut tout faire cette semaine pour mettre d'urgence un coup d'arrêt aux dérives autoritaires que l'on constate dans l'application de la clause de mobilité et qui se traduisent par l'affectation de collègues sur des postes qu'ils n'ont pas demandés. Nos adversaires se rengorgent et les indécis s'interrogent. Ce congrès aura aussi la tâche d'étudier la circulaire d'application de la loi sur la laïcité pour en dégager des idées forces applicables par tous les personnels de direction dans leur établissement à la rentrée de septembre 2004, y compris en Alsace et en Moselle, dans le cadre du statut local.

Enfin, en ce qui concerne le débat sur l'école, qui semble passé aux oubliettes, il nous faut faire entendre nos analyses et nos revendications à tous les niveaux pour ne pas être pris de cours lors de la probable et prochaine loi d'orientation.

**Jean Pierre Ranchon**  
(Grenoble)



**Une réelle autonomie et une capacité d'initiative pédagogique pour progresser**

Il semble que le débat national sur l'école fasse redécouvrir une préoccupation essentielle chez nos compatriotes, celle de la réussite de leurs enfants au sein de l'école. On peut évidemment se gausser et trouver que pour inciter la France d'en bas à penser tout haut, cela aura coûté assez cher...

Cette conclusion montre au moins que l'école reste, quoiqu'on en dise, aux yeux de nos concitoyens, le lieu pertinent de la promotion sociale. Nul doute que cette exigence conduira à dépasser les objectifs de la loi de 89 et à donner aux établissements de formation une obligation de résultats étendue. Ce sont les conditions de cette ardente obligation qui doivent aujourd'hui guider notre réflexion et notre action syndicale. Sans une réelle autonomie et une capacité d'initiative pédagogique nos établissements ne pourront progresser. Sans la réaffirmation de notre rôle pilote dans cette entreprise, point de réussite. Ce message, nous devons l'ancrer dans les esprits, chez nos partenaires et avant tout parmi nos forces, et singulièrement parmi les personnels de direction les plus jeunes dans ce métier. Un rôle plus déterminé et plus déterminant des équipes de direction agit directement sur la réussite des élèves. Pour y parvenir le syndicat doit apporter à ses adhérents plus d'aide, plus de sécurité, plus d'espoir et les mobiliser pour atteindre une école plus efficace et plus juste.

Le bureau national sortant et le syndicat ont œuvré dans cette direction durant les deux années passées, sans pour autant obtenir beaucoup d'améliorations dans le champ de l'organisation des établissements qui influe pourtant directement sur les conditions d'exercice du métier. L'académie de Grenoble soutiendra le prochain bureau national en lui demandant d'être offensif sur la question de la rénovation des instances, sur la démocratie parti-

cipative, et sur la reconnaissance de notre rôle de pilote de l'action pédagogique. Cependant l'AGA a regretté les conditions de renouvellement du bureau national et demandera une clarification pour l'avenir au sein de la commission vie syndicale. Pour tout cela, « toutes les instances syndicales doivent avoir en permanence le souci de définir des moyens d'actions capables de rassembler les syndiqués pour faire aboutir nos revendications et donc réussir ».

L'académie demande enfin au BN que le syndicat fasse des propositions à sa fédération pour défendre les droits sociaux fondamentaux et n'accepte pas la destruction du bien commun que représente la sécurité sociale.

**Christian Boudet**  
(SA adjoint Poitiers)



**Les personnels de direction ont besoin de sérénité et de cohérence**

Si l'académie a été un peu ménagée en matière de dotation horaire, c'est qu'elle se situe à un seuil difficilement compressible. Par contre l'enseignement professionnel, en particulier en milieu rural, n'a pas été épargné: de nombreuses fermetures de formations ont été annoncées en novembre ce qui a entraîné des manifestations d'enseignants et une prise de position ferme du SNPDEN dans des articles de presse. La carte de l'enseignement adapté est également mise à mal: il ne subsistera bientôt plus de SEGPA à 128 élèves au motif de meilleure « intégration » et d'alignement sur les taux nationaux. Enfin dernière provocation: le rectorat a décidé sans aucune concertation de diviser par deux les moyens alloués à l'école ouverte (3 200 € par semaine au lieu des 6 100 annoncés) de sorte que certains établissements ont déjà engagé des crédits supérieurs à leur dotation. C'est dans ce contexte que la nouvelle présidente de région a pris une série d'initiatives fortement médiatisées dès son élection: remise en cause de la carte des formations qui avait été préparée par l'ancienne présidente

de région et l'ancienne rectrice, Mme Philippe, appelée depuis au cabinet du ministre, gratuité des manuels en terminales (sous forme d'un chèque de 70 €) annoncée en séance publique mais sans aucune concertation préalable avec les personnels de direction, sans doute faute de temps. Convocation des proviseurs, assistants sociaux et conseillers d'orientation à une réunion publique sans que le rectorat en soit informé.

Et enfin, c'est plus anecdotique, dans le cadre de la mise hors-la-loi des OGM en Poitou-Charente, souhait que des distributeurs de produits bio soient implantés dans les lycées... Les personnels de direction ont besoin de sérénité et de cohérence et il n'est pas certain que le transfert de nouveaux pouvoirs aux collectivités territoriales facilite leur tâche : nous en avons un avant-goût en Poitou-Charente.

Souhaitons que la cohabitation qui s'annonce entre le nouveau recteur, M. CADET, et Mme ROYAL soit constructive et vienne démentir ce pronostic.

Sur le plan syndical nous avons organisé un stage syndical de premier niveau en novembre dernier et nous avons eu le plaisir d'accueillir Jean Michel Bordes et Michel Richard. D'autre part grâce à l'effort de tous nous avons fait progresser le taux de syndicalisation pour dépasser les 300 adhérents.

Les camarades du SNPDEN souhaitent un aboutissement rapide des négociations sur l'amélioration du pyramidage et ont fait des propositions pour aller au-delà, mais le plus grand mécontentement vient du blocage ministériel sur le dossier compte épargne temps : beaucoup souhaitent passer à l'action et font confiance au Congrès pour en arrêter les modalités et les échéances.

**Gérard Ramillien**  
(Clermont-Ferrand)



**L'exemplarité serait-elle une qualité exigible des seuls personnels de direction ?**

L'académie de Clermont, malgré ses difficultés de fonctionnement d'académie rurale peu peu-

plée, hormis l'agglomération de la capitale régionale, maintient ses effectifs au niveau du SNPDEN.

La dernière AGA salue la proposition de répartir autrement les versements aux académies qui sera une véritable bouffée d'oxygène pour notre fonctionnement. Elle s'inquiète en revanche de la réduction du nombre des membres du CSN, et surtout du congrès, qui sera particulièrement pénalisante pour les académies aux faibles effectifs, et qui se fera au dépend de la vie démocratique du syndicat. Le récent mouvement des chefs d'établissement a engendré d'importants problèmes dans notre académie. Le devoir de réserve avant la CAPN ne semble plus respecté que par le seul SNPDEN. Les IA, les services rectoraux et le recteur lui-même ayant promis tel ou tel poste à certains de nos collègues, ce qui a engendré une grande amertume pour ceux qui n'ont pas été satisfaits. Par ailleurs, nous aussi nous rencontrons quelques difficultés avec l'élaboration des projets d'établissement. C'est avec la force de résistance de notre syndicat que nous avons pu imposer au recteur un report des échéances jusqu'à la fin de l'année scolaire, non sans lui avoir fait remarquer qu'il n'avait pas lui-même publié le projet académique auquel il nous demandait de faire référence dans nos projets. L'exemplarité ne serait-elle qu'une qualité exigible des seuls chefs d'établissement ?

La région Auvergne elle aussi a changé de président et nous avons rencontré les nouveaux responsables de la région. Il semble que sur l'aide au privé (importante dans notre académie), la nouvelle assemblée se limitera à partir de 2005 à l'application stricte de la loi - ce qui nous convient - mais nous avons des inquiétudes sur les modalités qui seront retenues pour la gratuité des manuels scolaires en lycée et le 1<sup>er</sup> équipement en LP.

**Marion Martin**  
(La Réunion)



**Nous sommes de moins en moins consultés avant les décisions**

Nous restons dans une logique de création d'emplois : personnels de direction, CPE, infirmières, enseignants et TOS car nous sommes toujours dans une logique d'ouverture de nouveaux établissements alors que les établissements existants ne perdent pas d'élèves voire augmentent leurs effectifs. Mais nous commençons à pressentir les effets de la restriction pour la première fois suppression de postes administratifs (pour le moment limitée au rectorat) ; par une diminution forte des emplois de types assistants d'éducation, ressentie d'autant plus fortement que ces emplois étaient en nombre important ; par une incertitude permanente sur les contrats de type CES ou CEC qui permettent de suppléer au manque crucial d'emplois d'OEA.

Aussi nous avons le sentiment d'être en « sursis », au bon vouloir du ministère, ou à l'habileté d'un recteur pour faire valoir la nécessité absolue de maintenir les postes d'où une notion très forte de « contractualisation ». Le discours simplificateur pourrait être : « faites vos preuves, on vous donnera les moyens » d'où également une notion très importante pour notre recteur : celle de l'évaluation. Ainsi le prochain projet académique devra impérativement contenir, dans chacun des axes qu'il déclinera, une batterie d'outils de mesure des résultats.

En ce qui concerne la situation des personnels de direction, nous sommes également dans une « grogne » assez généralisée. Les conditions d'exercice du métier bien sûr, mais aussi l'absence de formation initiale et continue. De part notre situation éloignée, toute formation sauf celle assurée par les pairs, est coûteuse. Et depuis des années, l'académie n'a pas mis dans ses priorités la formation des personnels de direction. Aussi nous ne profitons que de temps en temps de la bonne parole d'un « missionnaire » de passage. Nous avons un sentiment assez aigu d'être devenus des « petits soldats » : nous sommes de moins en moins consultés préalablement à des décisions importantes concernant la vie des établissements : orientation, schéma des formations, définition de la politique académique. L'académie a un retard important en matière d'évaluation des personnels de direction (2/3 seulement des chefs d'établissement).

Le nouveau projet académique est en train de se faire avec le seul pilotage des corps d'inspection. Le SNPDEN est seul à se bagarrer pour l'existence du groupe permanent et pour que celui-ci traite de ces sujets importants. Enfin, je ne voudrais pas conclure sans évoquer cette délicate question de la laïcité. On a pu donner l'impression qu'une des raisons de la complexité de la circulaire venait de l'académie de La Réunion. La notion de vêtement traditionnel est beaucoup plus claire chez nous et n'est pas porteuse de volonté d'exclusion. Dans une région où, dans le paysage urbain, mosquées, temples tamouls ou chinois sont aussi habituels et visibles que les églises, où les rythmes des activités peuvent être ceux des offices religieux, la notion de tolérance a un tout autre relief. Il n'y a pas de volonté de se distinguer, d'être contre, il y a rarement le rejet des cours ou des activités. Les populations musulmanes ne sont pas des populations immigrées, rejetées dans des banlieues. Notre nouvelle présidente du Conseil général est une femme musulmane... alors évidemment notre perception est naturellement différente. Cependant nous avons dit et redit avec force que cette loi était nécessaire, importante et que nous saurions l'appliquer avec sagesse en ne créant pas de problème là où il n'y en avait jamais eu.

**Alain Carle**  
(Aix-Marseille)



**Mettre en place une riposte d'ampleur nationale.**

L'académie est dans l'action depuis quelques semaines. Ce mouvement de mécontentement né par la volonté des adhérents a conduit dans un premier temps les collègues du SNPDEN devant le rectorat d'Aix-Marseille. Une bonne centaine de personnels de direction ont exprimé leur mécontentement face à des dysfonctionnements récurrents dans

la préparation de la prochaine rentrée scolaire. Fort mécontentement pour la baisse dramatique de nos DGH, fort mécontentement de voir comment certains services académiques traitent (parfois d'une manière inacceptable) les personnels de direction. L'inquiétude est franche avec : le sentiment qu'une nouvelle fois l'Éducation n'est plus une priorité nationale, la baisse des crédits, des fonds sociaux ou des crédits de remplacements, le contenu de la vague promise de décentralisation des personnels ATOSS, la violence qui fait son entrée toujours plus en profondeur dans nos établissements, sur le devenir de l'enseignement professionnel, la loi sur la laïcité, la montée des communautarismes...

Aujourd'hui encore, la détérioration de nos conditions de travail est telle qu'il faudra rapidement mettre en place une riposte d'ampleur nationale et ne pas laisser seules les académies comme Nice qui nous montrent la voie. Aujourd'hui encore, il faut souligner la contradiction entre l'ARTT accordée aux divers personnels sans compensation en postes. Il faut s'élever contre le développement des missions de plus en plus diversifiées.

Aujourd'hui, il nous faut disposer en nombre suffisant des personnels qualifiés... Aujourd'hui, il nous faut l'ARTT que l'ensemble des autres fonctionnaires ont ! Aujourd'hui toujours, nous nous interrogeons sur le décalage qui existe entre ce que le ministère propose aux personnels de direction en matière de management des EPLE et nos véritables actions sur le terrain.

Les personnels de l'académie d'Aix-Marseille ne demandent pas à travailler moins mais seulement à travailler plus rationnellement. Ils demandent que leur soient données les conditions pour exercer leur métier dans le calme et la sécurité. Ils demandent tout simplement qu'on leur donne enfin les moyens d'assumer leurs responsabilités. L'AGA de l'académie d'Aix-Marseille, qui n'a pas adopté le rapport d'activité, a décidé à l'unanimité d'entrer dans l'action ; cette semaine, les réunions de bassins programmées par le recteur, seront boycottées par les personnels de direction du SNPDEN. D'autres actions académiques vont être mises en place... Il nous semble pourtant que ces actions régionales ne trouveront un réel écho national, que dans la mesure où

l'action des académies sera en cohérence avec celles du bureau national. Nous continuerons pour notre fait à mettre la pression afin que des avancées soient concrétisées sur les fins de carrière, l'indexation de nos indemnités, l'ARTT, bref sur l'ensemble de nos conditions de travail. L'AGA d'Aix-Marseille souhaite ardemment le rétablissement de l'ancien code des pensions duquel nous n'aurions jamais dû sortir.

L'AGA des personnels de direction de l'académie d'Aix-Marseille déplore que l'action du bureau national sortant n'ait pas été plus percutante face à l'inertie de notre hiérarchie. Devant les blocages que nous rencontrons, il faut désormais que le BN propose aux collègues des actions qui montrent la réelle détermination du SNPDEN.

### Victor Antonetti (Corse)



### Refus de tous les clichés et caricatures sur la Corse.

Avant d'évoquer quelques uns des points qui nous préoccupent, je voudrais, au préalable, apporter quelques précisions car, chacun d'entre vous découvre, à travers le prisme des médias, le contexte local. Le SNPDEN de l'académie de Corse : affirme son attachement à l'école de la République et aux valeurs républicaines tout en se réjouissant de la richesse des spécificités de la région ; affirme son attachement au principe de laïcité. La situation locale nous interpelle. Le taux important de la communauté nord - africaine (l'un des plus élevés de France), le contexte local et international, sont autant de facteurs qui réveillent les réflexes communautaires. Nous pouvons voir, actuellement, un accroissement important des jeunes filles portant le voile et cela jusqu'aux portes de nos établissements. Que nous réserve l'avenir ? La loi sur la laïcité et la circulaire d'application devraient nous aider à affirmer notre attachement à ce principe de laïcité ; affirme son attachement au

principe de neutralité politique. La position initiale de nos instances nationales qui demandaient que le principe de laïcité et de neutralité politique soient affirmés dans la loi, nous convenait parfaitement. Ce principe est toutefois précisé dans d'autres textes ; affirme son refus de tous les clichés et caricatures sur la Corse.

L'exercice de notre métier n'est pas, en Corse, un long fleuve tranquille. Les derniers événements ont contraint l'une de nos collègues, proviseure de lycée, à abandonner son poste, suite à des comportements inadmissibles et à un vrai «lynchage» dans la presse locale. Notre section académique lui a apporté un soutien total et avec les instances nationales, nous continuerons à lui apporter toute l'aide indispensable. La décentralisation et les mesures de déconcentration qui l'accompagnent sont quelque peu différentes des autres régions. La Corse bénéficie, en plus, d'une loi spécifique (loi de 2002).

La collectivité territoriale de Corse a en charge aussi bien les lycées que les collèges. Lors de nos rencontres avec les instances régionales nous avons affirmé la nécessité de voir les personnels de direction être considérés comme des partenaires indispensables dans la mise en œuvre des différentes dispositions des lois de décentralisation. Je pense que nous avons été entendus. Nous avons également souligné, aussi bien auprès du recteur que de la collectivité, de la nécessité d'une meilleure lisibilité dans la liaison rectorat - collectivité. Quid de l'avenir de l'autonomie des établissements ?

Évaluation et carrière : tous les chefs d'établissement auront eu leur lettre de mission avant la fin de l'année. Les lettres de mission des adjoints, élaborées par les chefs d'établissement, en collaboration avec les adjoints, devront être transmises au recteur. Nous avons obtenu, enfin, la mise en place et la tenue de la première réunion du groupe permanent de suivi. Nous avons souligné au recteur que nous serions très attentifs et vigilants sur la phase suivante de l'évaluation. Pour les promotions, nous demandons que l'académie, au prétexte du faible effectif des personnels de direction, ne soit pas pénalisée. Il est, pour nous, difficile d'admettre qu'un collègue qui remplit toutes les conditions de promotion, ne puisse en bénéficier parce qu'il exerce en Corse, alors que s'il était ou était

resté dans une autre académie, il aurait été promu plus rapidement. Pour la clause de mobilité, dont le principe n'est pas remis en cause, nous avons demandé au recteur de traiter «humanement» les cas qui se présenteront. Nous avons eu une écoute favorable.

Les GRETA : comme de nombreux GRETA, les deux GRETA de Corse sont en difficulté. La position syndicale nationale nous convient. Localement les difficultés sont en outre, en partie, liées au potentiel réduit du 1 % et à la prépondérance des actions financées par la collectivité dans le cadre du programme régional des formations. En effet l'application des règles d'appel d'offre et de marché public, de suivi des actions, ne facilitent pas le développement des activités et rend la gestion financière des GRETA difficile. Lors de nos entretiens avec la collectivité, ce point est régulièrement évoqué. La situation est grave. Se pose au fond la question de savoir si, l'Éducation Nationale, service public, pourra continuer à assurer sa mission de formation continue. Les assistants d'éducation : Les difficultés constatées dans les autres académies sont également réelles en Corse. Les difficultés de recrutement sont importantes, surtout à l'occasion de remplacements, et remettent souvent en cause le bon fonctionnement de la vie scolaire et des internats. Les logements de fonction : la problématique soulevée, encore une fois, dans le numéro 118 de *Direction* est réelle en Corse. Nous avons demandé à la collectivité de mettre en œuvre un plan de rénovation des logements après un état des lieux détaillé. L'ordre d'attribution a posé également quelques problèmes. Suite à nos rencontres avec la Collectivité une avancée positive est constatée.

### Jacqueline Gresse (Guyane)



### Très grand éloignement - voire isolement - des établissements.

Petite académie par le nombre d'établissements (une qua-

rantaine dont 6 lycées, 6 LP, 23 collèges) mais grande académie par la dimension géographique, la Guyane mesure 90 000 km<sup>2</sup> (l'équivalent de la taille du Portugal) et compte officiellement 160 000 habitants. Officieusement, en tenant compte, des nombreux clandestins, tant adultes qu'enfants, non recensés, la population avoisine les 200 000 habitants. Cette immensité du territoire nous pose parfois problème pour réunir nos membres. Cependant, le SNPDEN y est largement majoritaire -41 syndiqués sur 64 personnels de direction, 3 commissaires paritaires sur 4- grâce à un travail de terrain intense.

Les conditions d'exercice du métier dans cette académie/département sont souvent rendues difficiles par : le très grand éloignement (voire isolement) des établissements. Certains d'entre eux ne sont joignables que par le fleuve (pour la petite histoire, les fleuves de Guyane sont déclarés non navigables et chaque jour des élèves et des enseignants y circulent en pirogue); les spécificités locales (extrême diversité ethnique, linguistique, sociale, économique). Cependant le problème de la laïcité ne se pose pas, la Guyane étant depuis toujours une terre mosaïque où toutes les communautés s'acceptent et se côtoient; une augmentation galopante de la démographie due à l'afflux de populations migrantes (la Guyane seule terre française en Amérique du Sud, représente un eldorado pour elles). Cela implique une inadéquation régulière du classement des établissements et des problèmes de scolarisation.

Enfin, un des problèmes importants que nous rencontrons est celui des logements de fonction, en trop petit nombre, souvent vétustes, voire provisoires. Lorsqu'ils existent, il n'y en a qu'un ou deux en moyenne (chef + gestionnaire) et l'adjoint est le plus souvent oublié (en moyenne 2 adjoints sur 10 seulement sont logés). Une demande d'indemnité compensatoire sera adressée aux collectivités territoriales.

Malgré tout cela, l'académie créée en 1997 connaît un réel dynamisme en matière de scolarisation (prévision de création de deux collèges et d'un lycée tous les deux ans). Au niveau de l'encadrement de plus en plus de collègues se présentent au concours (3 à 4 lauréats en moyenne par an). Le corps se rajeunit, les jeunes collègues s'intéressent et s'impliquent dans le syndicat. La relève

se prépare (organisation d'un stage 1<sup>er</sup> niveau inter académique en mars dernier en Guadeloupe).

### Bertrand Cagniard (Bordeaux)



#### Mauvaise humeur, inquiétude et lassitude

Mauvaise humeur bien sûr à propos de la préparation de rentrée aussi bien en ce qui concerne les moyens d'enseignement, la suppression des postes ATOS, la non reconduction des contrats CES/CEC et la réduction des TRMD qui organise la précarité: le rapport HP/HSA entraînera un recours systématique à un nombre croissant de vacataires sur des postes complets. Le rectorat nous invite à procéder dans ce cas à 3 recrutements pour, dit-il assurer la continuité de l'enseignement. Il s'agit en fait de nous rendre complices de l'atteinte portée à la qualité de l'enseignement et à la dignité des travailleurs de l'Éducation. C'est une véritable bombe à retardement posée sur la rentrée et nous pensons nécessaire que le congrès se penche sur les modalités d'une action forte, aujourd'hui nécessaire, pour que les personnels de direction n'apparaissent pas comme les responsables de ce mauvais coup porté aux élèves et aux équipes en termes, notamment je le répète, de qualité du service public d'éducation. Inquiétude ensuite sur la mise en place expérimentale de la LOLF, tentée par quelques établissements. Tous les EPLE d'Aquitaine la mettront en œuvre à la rentrée 2004-2005. Sont concernés les crédits d'État (estimés de 5 à 7 % des budgets). A part les changements techniques qui effectivement permettent une plus grande souplesse s'appuyant sur une globalisation des crédits dans le sens d'une plus grande autonomie, force est de constater que se met en place, dans la méthode, une nouvelle usine à gaz.

En effet, il nous est demandé de faire remonter des fiches action sollicitant des crédits, sans que

soit clairement explicité ce qui doit faire l'objet de fiches. Il s'agit donc pour nous d'un véritable contrôle a priori du projet d'établissement, contraire à l'esprit même de ce que doit être la LOLF; selon les établissements et le dynamisme des équipes, il est remonté de 10 à 60 fiches, voire exceptionnellement plus. Qu'en sortira-t-il en bout de course quand arriveront les crédits? Chacun sait bien que tous les projets qui auront été déposés ne seront pas soutenus. Comment et quel choix faire? Au sein des équipes, au sein des CA? En tout cas, il faudra bien que les CA tranchent, en responsabilité vraie. Lassitude enfin liée, et chacun sait combien cela est récurrent, à l'exercice de notre métier. Que ce soit le serpent de mer de l'ARTT, et nous faisons nôtre l'idée de l'ATT, les problèmes liés au gardiennage des établissements, le manque de considération de nos personnes au sein de nos fonctions, notre dénuement et notre isolement dans la complexité juridique de notre métier, tout concourt à cette lassitude qui se manifeste aussi, voire surtout, chez nos jeunes collègues. Dans ce cadre par exemple est revenue fréquemment l'idée de refuser une rentrée à R - 2 à un moment où, sans interlocuteur dans les rectorats ni décideur pour nous répondre, notre rôle se résume à garder les biens. « Le sacerdoce c'est fini » est une idée qui s'exprime de plus en plus dans les AG. Pour Bordeaux aussi, l'attente par rapport à ce congrès est importante. Attente d'action, d'initiatives fortes et pour tout dire impatience de l'action.

Enfin, j'ai plaisir pour conclure à proposer la candidature de notre académie pour le congrès 2008 ou 2009?

### Huguette Ventadour (Martinique)



#### Une insupportable saignée dans les moyens

D'aucun pourrait penser qu'à 8 000 km au milieu du soleil de la mer et des plages, il doit faire bon vivre. Mais non! voilà qu'au

31 décembre en pleine préparation de la rentrée 2004, nous apprenons que nous changeons de recteur. Eh oui, c'est comme cela, il faudra s'adapter au changement de style, le caractère impétueux du partant, qui malgré tout a marqué cette académie, et la tranquillité courtoise et souriante de l'arrivant.

Mais ne nous y trompons pas!

Puisque nous apprenons que la Martinique, académie semblait-il favorisée, surdotée, grâce au plan Outre Mer va devoir faire les frais du plan de redressement financier.

Et nous voilà partis pour une rentrée houleuse!

Jugez en, les représentants du personnel en CTPA quittent la salle de réunion les 10 et 19 février, les 26 mars et ne siègent pas non plus le 5 avril 2004. Mais cependant on nous annonce la suppression de: 20 postes administratifs, 26 postes dans le primaire, 79 postes dans les collèges, 6 postes en SEGPA, 8 postes en lycée, soit 139 postes au total sous le prétexte de baisse des effectifs avec lesquels nous ne sommes pas d'accord dans le second degré.

Aux dernières nouvelles, il n'y aurait plus de suppression en lycée!

C'est la première fois que la Martinique connaît une telle « saignée » depuis qu'elle a été érigée en académie de plein exercice. Je souligne que l'administration rectorale après avoir fermé 29 postes à la rentrée 2003, a été obligée de recruter 11 enseignants sur la liste complémentaire du concours de PE pour faire face aux besoins de la rentrée. Ceux-ci sont mis sur le terrain sans formation pédagogique. La suppression de 6 postes en SEGPA ne se justifie pas puisque le nombre d'enfants en difficulté ne diminue pas. Et comme si cela ne suffisait pas voilà qu'avant la France et la Navarre, on choisit de mettre en place à la rentrée 2004, la réforme des horaires en classe de 3<sup>e</sup>, pourtant prévue en 2005 d'où la fermeture de 26 postes de technologie. En matière de restauration, après nous avoir annoncé la disparition des CES, on nous parle de diminution. Que faire pour assurer l'encadrement des demi-pensionnaires de plus en plus nombreux? plus de la moitié de nos effectifs réels.

Voilà la situation intolérable que nous vivons en ce moment et sur laquelle le SNPDEN et l'UNSA-Éducation ont énormément de mal à se faire entendre.

# Bureau national



<b>Secrétaire général :</b>	Philippe Guittet
<b>Secrétaires généraux adjoints :</b>	Anne Berger, Philippe Marie, Philippe Tournier
<b>Trésorier national :</b>	Alain Guichon
<b>Trésorier national adjoint :</b>	Alain Val
<b>Commission Pédagogie :</b>	Hélène Rabaté
Collège :	Claire Chauchard
Lycée professionnel :	Alain Vervaeke
Enseignement adapté :	Catherine Dauny
	Colette Pierre, Catherine Petitot
<b>Commission Métier :</b>	Michel Richard
	Joël Lamoise, Christine Legay, Philippe Vincent, Pascal Bolloré
<b>Commission vie syndicale :</b>	Jean Claude Lafay
Laïcité-Vigilance-Action :	Pierre Raffestin
International :	Donatelle Pointereau
	Jocelyne Pionnier, Amadou Simal
<b>Commission Carrière :</b>	Patrick Falconnier
Retraite :	Michel Rougerie
	Bernard Deslis, Anne Berger, Laurence Colin, Alain Val

## Mardi 11 mai

### Élections du bureau national

Inscrits: 249, votants: 233, blancs ou nuls: 36, pour: 197 (84.55 %)

Votes sur le			Rapport d'activité					Rapport financier		
Académie	Inscrits	Votants	Blancs ou nuls	exprimés	pour	contre	abstentions	Blancs	exprimés	pour
<b>Aix-Marseille</b>	<b>300</b>	<b>110</b> 36,67 %	<b>0</b>	<b>110</b> 36,67%	<b>42</b> 38,18%	<b>61</b> 55,45%	<b>7</b> 6,36%	<b>0</b>	<b>112</b> 37,33%	<b>59</b> 52,68%
<b>Amiens</b>	<b>300</b>	<b>116</b> 38,67 %	<b>2</b>	<b>114</b> 38,00%	<b>104</b> 91,23%	<b>8</b> 7,02%	<b>2</b> 1,75%	<b>2</b>	<b>114</b> 38,00%	<b>104</b> 91,23%
<b>Besançon</b>	<b>203</b>	<b>73</b> 35,96 %	<b>1</b>	<b>72</b> 35,47%	<b>65</b> 90,28%	<b>1</b> 1,39%	<b>6</b> 8,33%	<b>1</b>	<b>72</b> 35,47%	<b>68</b> 94,44%
<b>Bordeaux</b>	<b>450</b>	<b>232</b> 51,56 %	<b>1</b>	<b>231</b> 51,33%	<b>216</b> 93,51%	<b>8</b> 3,46%	<b>7</b> 3,03%	<b>1</b>	<b>231</b> 51,33%	<b>218</b> 94,37%
<b>Caen</b>	<b>227</b>	<b>78</b> 34,36 %	<b>0</b>	<b>78</b> 34,36%	<b>70</b> 89,74%	<b>5</b> 6,41%	<b>3</b> 3,85%	<b>2</b>	<b>76</b> 33,48%	<b>71</b> 93,42%
<b>Clermont-Fd</b>	<b>213</b>	<b>66</b> 30,99 %	<b>1</b>	<b>65</b> 30,52%	<b>55</b> 84,62%	<b>4</b> 6,15%	<b>6</b> 9,23%	<b>1</b>	<b>65</b> 30,52%	<b>61</b> 93,85%
<b>Corse</b>	<b>39</b>	<b>17</b> 43,59 %	<b>0</b>	<b>17</b> 43,59%	<b>17</b> 100,00%	<b>0</b> 0,00%	<b>0</b> 0,00%	<b>0</b>	<b>17</b> 43,59%	<b>17</b> 100,00%
<b>Créteil</b>	<b>528</b>	<b>148</b> 28,03 %	<b>7</b>	<b>141</b> 26,70%	<b>129</b> 91,49%	<b>8</b> 5,67%	<b>4</b> 2,84%	<b>7</b>	<b>145</b> 27,46%	<b>136</b> 93,79%
<b>Dijon</b>	<b>245</b>	<b>63</b> 25,71 %	<b>0</b>	<b>63</b> 25,71%	<b>58</b> 92,06%	<b>2</b> 3,17%	<b>3</b> 4,76%	<b>0</b>	<b>63</b> 25,71%	<b>59</b> 93,65%
<b>Étranger</b>	<b>140</b>	<b>82</b> 58,57 %	<b>1</b>	<b>81</b> 57,86%	<b>76</b> 93,83%	<b>3</b> 3,70%	<b>2</b> 2,47%	<b>1</b>	<b>81</b> 57,86%	<b>75</b> 92,59%
<b>Grenoble</b>	<b>363</b>	<b>115</b> 31,68 %	<b>0</b>	<b>115</b> 31,68%	<b>93</b> 80,87%	<b>14</b> 12,17%	<b>8</b> 6,96%	<b>0</b>	<b>115</b> 31,68%	<b>104</b> 90,43%
<b>Guadeloupe</b>	<b>38</b>	<b>20</b> 52,63 %	<b>0</b>	<b>20</b> 52,63%	<b>20</b> 100,00%	<b>0</b> 0,00%	<b>0</b> 0,00%	<b>0</b>	<b>20</b> 52,63%	<b>20</b> 100,00%
<b>Guyane</b>	<b>41</b>	<b>21</b> 51,22 %	<b>0</b>	<b>21</b> 51,22%	<b>21</b> 100,00%	<b>0</b> 0,00%	<b>0</b> 0,00%	<b>0</b>	<b>21</b> 51,22%	<b>21</b> 100,00%
<b>La Réunion</b>	<b>119</b>	<b>67</b> 56,30 %	<b>1</b>	<b>66</b> 55,46%	<b>61</b> 92,42%	<b>2</b> 3,03%	<b>3</b> 4,55%	<b>1</b>	<b>66</b> 55,46%	<b>62</b> 93,94%
<b>Lille</b>	<b>605</b>	<b>177</b> 29,26 %	<b>4</b>	<b>173</b> 28,60%	<b>164</b> 94,80%	<b>3</b> 1,73%	<b>6</b> 3,47%	<b>4</b>	<b>173</b> 28,60%	<b>167</b> 96,53%
<b>Limoges</b>	<b>149</b>	<b>48</b> 32,21 %	<b>6</b>	<b>42</b> 28,19%	<b>41</b> 97,62%	<b>1</b> 2,38%	<b>0</b> 0,00%	<b>4</b>	<b>44</b> 29,53%	<b>44</b> 100,00%
<b>Lyon</b>	<b>368</b>	<b>69</b> 18,75 %	<b>0</b>	<b>69</b> 18,75%	<b>65</b> 94,20%	<b>2</b> 2,90%	<b>2</b> 2,90%	<b>0</b>	<b>69</b> 18,75%	<b>68</b> 98,55%
<b>Martinique</b>	<b>82</b>	<b>29</b> 35,37 %	<b>0</b>	<b>29</b> 35,37%	<b>27</b> 93,10%	<b>0</b> 0,00%	<b>2</b> 6,90%	<b>0</b>	<b>29</b> 35,37%	<b>27</b> 93,10%
<b>Montpellier</b>	<b>371</b>	<b>208</b> 56,06 %	<b>1</b>	<b>207</b> 55,80%	<b>170</b> 82,13%	<b>20</b> 9,66%	<b>17</b> 8,21%	<b>1</b>	<b>207</b> 55,80%	<b>191</b> 92,27%
<b>Nancy-Metz</b>	<b>251</b>	<b>131</b> 52,19 %	<b>3</b>	<b>128</b> 51,00%	<b>108</b> 84,38%	<b>4</b> 3,13%	<b>16</b> 12,50%	<b>4</b>	<b>127</b> 50,60%	<b>123</b> 96,85%
<b>Nantes</b>	<b>409</b>	<b>69</b> 16,87 %	<b>0</b>	<b>69</b> 16,87%	<b>64</b> 92,75%	<b>1</b> 1,45%	<b>4</b> 5,80%	<b>0</b>	<b>69</b> 16,87%	<b>65</b> 94,20%
<b>Nice</b>	<b>284</b>	<b>87</b> 30,63 %	<b>5</b>	<b>82</b> 28,87%	<b>79</b> 96,34%	<b>3</b> 3,66%	<b>0</b> 0,00%	<b>6</b>	<b>81</b> 28,52%	<b>79</b> 97,53%
<b>Orléans-Tours</b>	<b>427</b>	<b>138</b> 32,32 %	<b>8</b>	<b>130</b> 30,44%	<b>113</b> 86,92%	<b>6</b> 4,62%	<b>11</b> 8,46%	<b>8</b>	<b>130</b> 30,44%	<b>125</b> 96,15%
<b>Paris</b>	<b>277</b>	<b>169</b> 61,01 %	<b>1</b>	<b>168</b> 60,65%	<b>155</b> 92,26%	<b>5</b> 2,98%	<b>8</b> 4,76%	<b>1</b>	<b>168</b> 60,65%	<b>164</b> 97,62%
<b>Poitiers</b>	<b>306</b>	<b>65</b> 21,24 %	<b>1</b>	<b>64</b> 20,92%	<b>57</b> 89,06%	<b>6</b> 9,38%	<b>1</b> 1,56%	<b>2</b>	<b>63</b> 20,59%	<b>60</b> 95,24%
<b>Reims</b>	<b>266</b>	<b>75</b> 28,20 %	<b>7</b>	<b>68</b> 25,56%	<b>61</b> 89,71%	<b>4</b> 5,88%	<b>3</b> 4,41%	<b>7</b>	<b>68</b> 25,56%	<b>65</b> 95,59%
<b>Rennes</b>	<b>338</b>	<b>171</b> 50,59 %	<b>10</b>	<b>161</b> 47,63%	<b>134</b> 83,23%	<b>9</b> 5,59%	<b>18</b> 11,18%	<b>10</b>	<b>161</b> 47,63%	<b>146</b> 90,68%
<b>Rouen</b>	<b>173</b>	<b>53</b> 30,64 %	<b>1</b>	<b>52</b> 30,06%	<b>51</b> 98,08%	<b>1</b> 1,92%	<b>0</b> 0,00%	<b>1</b>	<b>52</b> 30,06%	<b>52</b> 100,00%
<b>Strasbourg</b>	<b>211</b>	<b>50</b> 23,70 %	<b>6</b>	<b>44</b> 20,85%	<b>44</b> 100,00%	<b>0</b> 0,00%	<b>0</b> 0,00%	<b>6</b>	<b>44</b> 20,85%	<b>44</b> 100,00%
<b>Toulouse</b>	<b>417</b>	<b>193</b> 46,28 %	<b>5</b>	<b>188</b> 45,08%	<b>173</b> 92,02%	<b>5</b> 2,66%	<b>10</b> 5,32%	<b>5</b>	<b>188</b> 45,08%	<b>178</b> 94,68%
<b>Versailles</b>	<b>625</b>	<b>318</b> 50,88 %	<b>6</b>	<b>312</b> 49,92%	<b>298</b> 95,51%	<b>14</b> 4,49%	<b>0</b> 0,00%	<b>6</b>	<b>312</b> 49,92%	<b>306</b> 98,08%
<b>TOM</b>	<b>97</b>	<b>43</b> 44,33 %	<b>1</b>	<b>42</b> 43,30%	<b>39</b> 92,86%	<b>0</b> 0,00%	<b>3</b> 7,14%	<b>1</b>	<b>42</b> 43,30%	<b>40</b> 95,24%
<b>TOTAUX</b>	<b>8 862</b>	<b>3 301</b> 37,25 %	<b>79</b>	<b>3 222</b> 36,36%	<b>2 870</b> 89,08%	<b>200</b> 6,21%	<b>152</b> 4,72%	<b>82</b>	<b>3 225</b> 36,39%	<b>3 019</b> 93,61%

contre	abstentions
44	9
39,29%	8,04%
8	2
7,02%	1,75%
0	4
0,00%	5,56%
5	8
2,16%	3,46%
2	3
2,63%	3,95%
1	3
1,54%	4,62%
0	0
0,00%	0,00%
6	3
4,14%	2,07%
0	4
0,00%	6,35%
3	3
3,70%	3,70%
4	7
3,48%	6,09%
0	0
0,00%	0,00%
0	0
0,00%	0,00%
0	4
0,00%	6,06%
0	6
0,00%	3,47%
0	0
0,00%	0,00%
1	0
1,45%	0,00%
0	2
0,00%	6,90%
10	6
4,83%	2,90%
1	3
0,79%	2,36%
1	3
1,45%	4,35%
2	0
2,47%	0,00%
0	5
0,00%	3,85%
1	3
0,60%	1,79%
0	3
0,00%	4,76%
0	3
0,00%	4,41%
4	11
2,48%	6,83%
0	0
0,00%	0,00%
0	0
0,00%	0,00%
2	8
1,06%	4,26%
6	0
1,92%	0,00%
0	2
0,00%	4,76%
101	105
3,13%	3,26%



# Votes

## Votes du CSN

### CSN EXTRAORDINAIRE

Modifications du règlement intérieur au CSN du mardi 11 mai 2004

ARTICLES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	VOTANTS
R2	185	19	4	208
R3 et supp. du R35	202	0	6	208
R7	208	0	0	208
R9	207	0	1	208
R13	199	9	0	208
R16	174	25	9	208
R18	205	1	2	208
R22	137	59	12	208
R27	205	2	1	208

## Votes du Congrès

### ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CNC

Inscrits : 436 voix  
 Votants : 402 voix  
 Blancs et nuls : 14 voix  
 Exprimés : 388 voix

Sont déclarés élus : Mirielle Vogt (Versailles),  
 André Ouaggini (Orléans-Tours),  
 Michel Zimmermann (Caen),  
 Jean-Claude Guimard (Nantes)

### ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « VÉRIFICATION DES COMPTES »

Inscrits : 436 voix  
 Votants : 402 voix  
 Blancs et nuls : 14 voix  
 Exprimés : 388 voix

Sont déclarées élues : Luce Petiteau (Caen)  
 Martine Grandpierre (Nancy-Metz)  
 Mariane Girou (Amiens)  
 Colette Guibert (Paris)



# Commission Pédagogie

Hélène RABATÉ

La commission « éducation et pédagogie » a rassemblé 96 personnes représentant 28 académies. 37 personnes n'avaient jamais participé à une réunion nationale de la commission, ni à un CSN, ni à un congrès. Elle était présidée par Hervé Martimort, SD de l'Hérault, et animée par les membres de la commission pédagogie du BN : Claire Chauchard, Catherine Dauny, Catherine Petitot, Colette Pierre, Alain Vervaeke et Hélène Rabaté, secrétaire nationale. Ses travaux ont porté d'une part sur des textes issus d'une commission nationale qui s'est réunie le 17 mars à Paris, textes amendés et complétés par les académies, et d'autre part sur les motions proposées par les académies.

**Diriger l'EPLÉ et encadrer: le rôle pédagogique et éducatif des personnels de direction.**

**Comment définir le rôle pédagogique et éducatif des personnels de direction ? Jusqu'où va la responsabilité pédagogique des personnels de direction dans un EPLÉ plus autonome ?**

Le décret de 1985 fonde le rôle pédagogique du chef d'établissement :

L'article 2 porte sur l'autonomie des EPLÉ en matière de pédagogie et d'éducation : organisation des classes, groupes, répartition de la DGH, organisation du temps scolaire, préparation de l'orientation, de l'insertion sociale et professionnelle, choix de sujet d'études spécifique...

L'article 8 indique les compétences du chef d'établissement, notamment dans le domaine pédagogique. « Il soumet au CA les mesures à prendre dans les domaines définis dans l'article 2 ».

Le chef d'établissement et le chef d'établissement adjoint veillent au bon déroulement des enseignements, de l'information de l'orientation et du contrôle des connaissances des élèves.

Le protocole d'accord relatif aux personnels de direction qui accompagne le statut publié au JO du 12-12-2002 affirme la dimension pédagogique et éducative du métier de personnel de direction. Ce rôle pédagogique et éducatif est explicité dans l'annexe 1 : référentiel des personnels de direction avant le rôle administratif. Il constitue le cœur du métier d'un chef d'établissement ou d'un chef d'établissement adjoint.

Mais comment, d'un point de vue syndical définir ce rôle ?

**Le personnel de direction travaille avec les enseignants...**

Le personnel de direction est un pédagogue. Il s'appuie sur son expérience passée lorsqu'il est issu d'un des corps enseignants et fonde ainsi sa légitimité. En ce cas, qu'en est-il pour les personnels de direction - nombreux - issus d'un autre type de corps, voire d'une autre fonction publique ?

Ils ont une légitimité pédagogique. En effet, on accède au corps de personnel de direction après une ou plusieurs expériences professionnelles antérieures, quel que soit le mode de recrutement. Il n'est pas nécessaire d'avoir été enseignant pour être ou devenir pédagogue. Mais une formation suffisamment individualisée est nécessaire pour apporter à chacun les connaissances qui lui manquent dans le domaine pédagogique ou éducatif, comme dans les différents autres domaines qui constituent notre métier.

Car le personnel de direction est un pédagogue mais il n'est pas un enseignant. Son intervention ne se situe pas au niveau de l'acte ou de la pratique pédagogique. Il assure la direction pédagogique (conception, organisation...)

**...et avec les inspecteurs.**

Le personnel de direction n'est pas davantage un inspecteur. Il est le garant du respect des objectifs nationaux et académiques, et des programmes. Il a un rôle d'animation, d'impulsion, et en tant que représentant de l'État, de contrôle, mais la dimension de son action excède celle d'une discipline ou d'un groupe de disciplines. Elle s'applique à l'ensemble de

l'établissement dont il s'agit de fédérer les énergies, par le biais du projet d'établissement, notamment.

Les personnels de direction travaillent de concert avec les inspecteurs - lorsque ceux-ci sont en mesure de jouer le rôle qui est le leur.

- Ils sont partie prenante :
- dans l'évaluation des CPE, des enseignants (SEGPA et EREA compris) et des équipes disciplinaires
  - dans l'évolution indispensable des pratiques pédagogiques.

Il est nécessaire de voir évoluer les missions et pratiques des uns et des autres (personnels de direction, inspecteurs, CPE, enseignants).





**« Le personnel de direction impulse et conduit la politique pédagogique et éducative de l'établissement »**

L'élaboration et la mise en œuvre du projet d'établissement sont une des expressions privilégiées du rôle pédagogique et éducatif des personnels de direction. Cela suppose de leur part une bonne connaissance du cadrage national et académique (programmes, horaires, objectifs des enseignements, textes réglementaires et juridiques, objectifs nationaux assignés à l'École), ainsi que des ressources humaines et matérielles de l'établissement et des caractéristiques de la population scolaire.

Les personnels de direction permettent à la communauté éducative d'arriver à une analyse de situation partagée; ils animent des équipes, impulsent des actions en s'appuyant sur des valeurs. Ils analysent les flux d'orientation. Ils peuvent agir sur la formation continue des enseignants grâce à l'élaboration d'un plan de formation des personnels intégré au projet d'établissement.

Mais le projet d'établissement n'est pas un but en soi, c'est une façon de travailler, un outil au service d'une politique. Outil stratégique, outil de communication fait pour être critiqué et évoluer. Un projet n'est jamais mené à bien à 100 pour 100. La responsabilité des personnels de direction, c'est d'élaborer un projet avec les acteurs



et partenaires de la communauté éducative. Ils sont responsables de la pertinence des actions par rapport aux objectifs tout autant voire plus que de la réalisation totale et chiffrée de ces objectifs, sachant qu'ils ne choisissent pas leurs collaborateurs et ne se voient pas toujours attribuer les moyens dont ils jugent avoir besoin. Il faut souligner que pour ne pas mettre en péril l'équilibre d'un établissement, une continuité dans l'attribution des moyens est nécessaire.

Nous ne pouvons agir sur les horaires nationaux, nous sommes dépendants des moyens alloués et les marges de manœuvre sont de plus en plus minces. Notre autonomie est donc une déclinaison locale d'un cadre national (programmes, horaires, statut des enseignants...) Celui-ci n'est pas toujours bien défini et on peut craindre que le grand débat n'apporte pas de réponse aux questions les plus délicates: Quelles missions pour les différents niveaux de formation? Quelle définition du socle commun de connaissances à garantir à chaque élève à la fin de la scolarité obligatoire?

On peut cependant agir sur les méthodes et les pratiques. Chaque EPLE peut, au niveau des méthodes, mettre en œuvre différentes expérimentations pédagogiques en respectant les textes nationaux (la gestion du temps, des enseignements transversaux ou pluridisciplinaires: TPE, IDD, PPCP, projets..., l'évaluation des élèves.)

Le projet est un cadre; il renvoie à des principes plus ou moins explicites, à une conception de l'École fondée sur des valeurs, notre rôle étant d'explicitier ces principes et ces valeurs. De là vont découler des principes de constitution des classes, de constitution des équipes pédagogiques, d'organisation de l'emploi du temps, des pratiques de punitions et de sanctions.

Le SNPDEN s'engage pour l'égalité des chances, la démocratisation de l'école. Nous souhaitons donc l'évolution et la diversification des pratiques pédagogiques, l'évolution de l'évaluation vers une meilleure prise en compte des compétences et des savoir-faire de chaque élève. Nous refusons toute filière d'exclusion. Ces choix sous tendent toute politique pédagogique et éducative à l'échelle d'un établissement.

Les personnels de direction sont des experts qui mettent leurs connaissances du système et des différentes pratiques éducatives et pédagogiques au service de la réussite des élèves.

Pour que soit menée dans l'établissement une véritable politique éducative et pédagogique, la création d'un conseil pédagogique, prévue par le protocole, est essentielle. Elle doit intervenir dans le cadre d'une modification du décret de 1985 afin d'éviter d'ajouter encore des instances supplémentaires.

Quelle évaluation pour cette politique pédagogique et éducative? Le projet doit être évalué. Pour une meilleure efficacité, cette évaluation doit être interne et le contrôle externe doit intervenir a posteriori. Les personnels de direction le sont aussi. Mais les deux évaluations doivent être nettement

distinctes. C'est toute la problématique de la lettre de mission.

**Le rôle pédagogique des personnels de direction excède la dimension de l'établissement**

Dans le cadre de son autonomie, l'établissement se dote d'un projet qu'approuve le conseil d'administration. Mais le rôle pédagogique et éducatif des personnels de direction implique aussi une action hors de l'établissement et avec des partenariats. Ces actions trouvent d'ailleurs en général leur place dans le projet.

La dimension du bassin comme lieu de réflexion, d'échanges, éventuellement de propositions mais en aucun cas de décisions, est très importante. C'est évident pour les relations écoles-collèges, collèges-lycées. Cela l'est aussi pour tout ce qui concerne la carte des formations. Pour l'élaboration et l'évolution de cette carte, les personnels de direction doivent être consultés et leur expertise reconnue (carte des langues, des options, des formations générales, technologiques et professionnelles) L'expertise reconnue à l'éducation nationale dans le cadre de la décentralisation commence avec l'expertise des personnels de direction.

Les lycées sont également concernés par les relations avec les établissements d'enseignement supérieur et par le devenir de leurs élèves après le baccalauréat ou après les classes de BTS ou de CPGE. Les personnels de direction ont une mission de formation continue qui peut s'exprimer dans les formations offertes par les GRETA ou par la mise en place d'autres dispositifs en partenariat avec les services rectoraux et des entreprises.

Les personnels de direction connaissent les difficultés des élèves issus de milieux défavorisés. Dans certains cas, le dispositif de l'école ouverte, piloté par le chef d'établissement, s'inscrit parmi les réponses appropriées.

Le rôle pédagogique des personnels de direction est donc en pleine évolution, ils sont prêts à tenir toute leur place sans rien renier de leurs engagements dans le nouveau paysage législatif et dans la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur ainsi que de l'espace européen de la formation professionnelle.

**Existe-t-il une différence entre le rôle pédagogique et le rôle éducatif des personnels de direction?**

Rôle éducatif et rôle pédagogique sont indissociables. Mais en pratique, sur le terrain, des glissements apparaissent. Certains enseignants nous déniaient volontiers toute compétence pédagogique pour mieux nous renvoyer à nos responsabilités éducatives. Or il faut rappeler le rôle éducatif de tous les adultes qui interviennent dans un établissement scolaire, en particulier les enseignants. Le travail sur le règlement intérieur est primordial, il est l'affaire de

tous. Notre rôle et notre responsabilité de personnels de direction, c'est d'assurer la liaison entre le pédagogique et l'éducatif.

### Mais il existe des limites à cette responsabilité.

La responsabilité est également une responsabilité morale qui se mesure au regard de l'école que nous voulons construire.

La responsabilité renvoie aussi à l'obligation de rendre compte, à la lettre de mission du chef d'établissement et de l'adjoint, à l'évaluation, tant du projet que du chef d'établissement et de son adjoint.

Il faut souligner que les personnels de direction ne sont ni co gestionnaires, ni décideurs dans l'attribution des moyens. Or la situation de la jeunesse dans certains lycées est une situation de crise éducative grave : dans certaines académies, les tensions sont extrêmes. Les dispositifs pédagogiques qui existent sont souvent en porte à faux, détournés par rapport à leur destination première. L'intégration d'élèves en difficulté ou handicapés dans des structures non prévues à cet effet permet une apparente économie de moyens. Les SEGPA accueillent des jeunes qui relèvent dans bien des cas de structures médicalisées qui ont disparu. Les dispositifs relais censés accueillir les élèves temporairement les accueillent souvent à l'année. Des suppressions de postes de surveillants (ou d'équivalents assistants d'éducation), de CPE, d'heures d'enseignement ou de postes d'enseignants interviennent brutalement, parfois au mépris de toute logique...

Lorsque nous constatons que nos dotations horaires couvrent tout juste – quand elles les couvrent - les enseignements réglementaires, lorsque nous avons des personnels contractuels ou vacataires non formés,

lorsque des injonctions nous contraignent à des actions parachutées ou que des circulaires remettent en question ce que nous avons mis en place non sans difficultés (les IDD par exemple), nous appliquons les directives puisqu'il n'y a pas d'autre choix mais nous ne pouvons ni ne voulons être tenus pour responsables de décisions qui ne vont pas dans le sens d'un service public de qualité. Pour que l'autonomie ne soit pas un leurre, l'attribution des moyens à l'établissement doit à la fois permettre d'assurer les horaires réglementaires et de disposer d'une marge de manœuvre en fonction des projets d'établissement et des politiques académiques.

### Vote du congrès : Texte adopté à l'unanimité

#### Motion 1 Les bassins de formation, les projets d'établissement

*La doctrine pédagogique du SNPDEN sur les bassins de formation et les projets d'établissement est connue. Le rôle pédagogique du chef d'établissement est reconnu : il est le premier pédagogue de l'établissement.*

*Dans de nombreuses académies, les bassins et les projets d'établissement sont devenus de véritables dispositifs de pilotage par la hiérarchie, et dans certains cas, les bassins constituent un échelon administratif supplémentaire sur lequel on déconcentre, sans moyens et de manière insidieuse. Les projets d'établissement se sont parfois transformés en instruments de formatage et de contrôle sophistiqués.*

*Le congrès réaffirme la position de notre syndicat sur ces deux points, essentiels pour la délimitation et la définition de l'autonomie de l'établissement et pour la consolidation*

*de notre mission pédagogique à la tête de l'établissement :*

- *le bassin n'est pas un échelon administratif ni hiérarchique supplémentaire, c'est un lieu d'échanges et de propositions,*
- *les projets d'établissement relèvent de l'autonomie de l'EPLE et sont l'objet d'une évaluation et d'un contrôle a posteriori par notre hiérarchie.*

*Le congrès demande au Ministre que soient prises les dispositions nécessaires pour que les pratiques soient harmonisées, dans les domaines considérés, entre les académies et au sein des académies.*

*Lorsque, localement ou plus généralement, la position de notre syndicat sera ignorée, le SNPDEN mettra en place des actions ciblées, pouvant aller jusqu'au boycott des réunions baptisées, souvent à tort, réunions de bassin, et au refus de transmission à notre hiérarchie des documents sur le projet d'établissement.*

### Vote du congrès : Texte adopté moins 6 contre et 5 abstentions

#### Motion 2 Les conditions de la rentrée 2004

*Le congrès dénonce une diminution des dotations en personnels enseignants et non enseignants pour la rentrée 2004. Cette diminution met en péril la qualité de l'encadrement des élèves et leur sécurité, et met en cause le déroulement de l'année scolaire.*

*Afin que les personnels de direction puissent exercer leurs responsabilités pédagogiques et éducatives, le SNPDEN :*

- *Exige les moyens indispensables pour qu'ils assurent leurs missions.*
- *Apporte son soutien aux actions déjà engagées par les différentes académies.*
- *Mandate le bureau national pour développer et fédérer les actions en cours et à venir.*
- *Attire dès maintenant l'attention de l'opinion publique (parents, élus) sur leurs inquiétudes. Il incombe au bureau national, aux sections académiques et départementales et aux adhérents de tout mettre en œuvre pour populariser les positions de notre syndicat, notamment lors de la journée d'action du 25 mai à laquelle nous participons à l'appel de notre fédération.*
- *En cas de réponse négative du ministère, mandate le bureau national pour organiser en concertation avec les secrétaires académiques, des actions fortes de protestation au moment de la rentrée scolaire.*

**Vote sur la disjonction de la motion :  
Pour: 134 Abstentions: 11 Contre: 244  
Vote du congrès sur l'ensemble de  
la motion: Pour: 264  
Abstentions: 42 Contre: 83**



**Motion 3**

**Pour une réalité de l'autonomie des EPLE, - pour que les personnels de direction puissent assurer leur rôle pédagogique et éducatif, - pour un bon fonctionnement des établissements.**

- Le SNPDEN exige :
- Une Dotation Globale Horaire suffisante et pluriannuelle pour mettre en œuvre une vraie politique éducative dans le cadre du projet d'établissement et dans le respect de l'équité sur tout le territoire national.
  - Une réelle politique de gestion des ressources humaines qui permette d'affecter dans les établissements des personnels du Ministère de l'Éducation Nationale formés et qualifiés.
  - La participation pleine et entière des personnels de direction à l'évaluation pédagogique de tous les personnels qui interviennent dans l'établissement en liaison avec les corps d'inspection compétents, ainsi qu'à l'évaluation de tous les personnels qui interviennent dans l'EPLE y compris dans le domaine pédagogique.

**Vote du congrès: texte adopté moins 2 abstentions et 1 contre**

**L'EPLE et la formation professionnelle**

L'éducation nationale constitue un acteur essentiel de la formation professionnelle en France, formation initiale et formation continue, grâce à son réseau d'établissements et à la diversité des formations qu'ils offrent: lycées professionnels et technologiques, EREA, CFA publics, GRETA...

La formation professionnelle est un vecteur important de l'éducation et la formation tout au long de la vie. Elle inclut aussi une formation générale à côté des enseignements purement professionnels. Réciproquement la culture contemporaine a une dimension technologique.

Les questions autour des contenus et de l'organisation de la formation professionnelle font partie de la réflexion entamée par notre société sur les missions qu'elle assigne à son école et qu'elle s'assigne à elle-même en matière de formation et d'éducation.

Les évolutions en cours s'inscrivent dans plusieurs lois récentes ou projets de loi :

- Loi d'orientation de 1989 bientôt révisée
- Lois autour de la formation professionnelle ou autour de l'emploi
- Lois de décentralisation
- LOLF

Elles s'inscrivent également dans le cadre de l'Europe: construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur (processus de Bologne de 1999 et déclaration de Lisbonne en 2000), adoption du principe de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (processus de Bruges, 2001), développement de la coopération et de la coordination pour l'éducation et la formation professionnelle (déclaration de Copenhague, 2002)

Les enjeux sont très importants, au niveau national comme au niveau de l'Europe: enjeux économiques et financiers, enjeux sociaux (quelle société voulons-nous construire ?)

Conscient de l'importance et de la gravité des enjeux, le SNPDEN affirme son souci d'être vigilant et de voir reconnaître son expertise dans son champ de compétences.

Le SNPDEN demande que les moyens juridiques, administratifs, et financiers soient mis à la disposition des EPLE pour l'accomplissement de leurs missions dans le domaine de la formation professionnelle, dans l'intérêt de tous et notamment des plus défavorisés, dans un souci d'équité de l'offre de formation sur le territoire national.

La formation professionnelle est un ensemble très vaste et complexe. La commission pédagogie a choisi d'avancer dans la réflexion en cernant quelques thèmes, tout en sachant que le travail doit se poursuivre dans les différentes instances du syndicat. Plusieurs motions ont déjà été votées au CSN de novembre. Il sera nécessaire maintenant de rencontrer les présidents des conseils régionaux et plus particulièrement le président de l'Association des Régions.

Il sera également important d'envisager un travail sur le développement des CFA publics.

Sur les GRETA, le texte proposé est un texte d'étape. Il correspond à une avancée dans la réflexion, qui doit se poursuivre dans les académies.

**LES GRETA (texte d'étape)**

On constate régulièrement l'augmentation du nombre des organismes privés de formation continue. Cela entraîne une mise en concurrence de ces organismes avec les GRETA. Les donneurs d'ordre publics font jouer cette concurrence et les GRETA ont de plus en plus de difficultés à remporter les marchés de formation. La suppression des contrats de qualification risque également de leur porter tort. Les organismes privés s'intéressent prioritairement aux secteurs les plus rentables, il y a donc risque pour le service public.

Il est temps de transformer le statut de ces établissements afin de leur donner une plus grande autonomie de fonctionnement et de leur permettre d'être plus compétitifs.

**Quelles sont les propositions du SNPDEN ?**

- Rappelons nos positions antérieures :
- Le SNPDEN a défendu depuis une dizaine d'années la conception d'un GRETA EPLE autonome.
  - Il défend aussi l'idée d'un lycée polyvalent pour tous, accueillant les formations générales, technologiques et professionnelles. Nous nous sommes prononcés pour la labellisation « lycée des métiers » parce que la labellisation peut être une valorisation.

Nous réaffirmons que le lycée, comme tout EPLE, a une mission de formation initiale et de formation continue. A ce titre, il



a vocation à accueillir, outre les formations correspondant aux enseignements général, technologique et professionnel, des formations professionnelles ou professionnalisantes par le biais par exemple de la création d'un CFA public, de partenariats, d'un GRETA.

Mais de même que certains établissements n'accueillent que des formations de l'enseignement supérieur, certains EPLE pourraient n'accueillir que des formations relevant de la formation continue. Le GRETA serait donc, dans certains cas, une des formes de l'EPLE dont il ne faut sous-estimer ni la souplesse de la structure, ni les capacités d'adaptation.

Le statut des personnels reste un problème à résoudre.

#### **Vote du congrès: Texte adopté moins 22 contre et 26 abstentions**

La question de la formation professionnelle se pose dès le collège. Le SNPDEN a déjà affirmé à de multiples reprises son attachement au collège unique, « collège pour tous ». C'est dans ce cadre là seulement que nous comprenons la mise en place de l'alternance. Le projet de la future classe de troisième suscite donc notre inquiétude et nous en désapprouvons bien des dispositions.

#### **Motion 4**

##### **L'alternance en collège**

*L'ouverture vers les formations professionnelles et les métiers devrait concerner le plus grand nombre possible d'élèves parce qu'elle fait partie de l'éducation d'un futur citoyen.*

*Or on constate qu'actuellement 2 à 17 % des élèves selon les académies sont concernés par les dispositifs d'alternance. Les résultats sont mitigés:*

- *L'alternance s'adresse souvent en priorité aux élèves perturbateurs. Pour ceux qui ont des difficultés scolaires, ils sont dans l'impossibilité de suivre tous les enseignements d'une classe de collège et leur retard scolaire ne peut que s'accroître dans un dispositif d'alternance. De plus, dans certains cas, certains élèves qui ont intégré ce dispositif, ne sont pas admis en lycée professionnel l'année scolaire suivante, faute d'un dossier scolaire suffisant. Ils sont donc pénalisés.*
- *L'alternance peut redonner le goût du travail scolaire à certains jeunes et leur permettre de redonner sens à leur scolarité.*

*L'alternance proposée à des élèves de collège ne peut pas constituer la réponse exclusive aux problèmes de difficultés scolaires. Elle doit s'inscrire dans le cadre de la diversification des pratiques pédagogiques et des parcours. Elle peut être une réponse pédagogique, le suivi doit être en ce cas le plus individualisé possible, les objectifs parfaitement définis et les moyens de sa mise en œuvre garantis.*

*En aucun cas, l'alternance ne doit déboucher sur une « familiarisation » plus ou moins avouée. Partout en Europe, on s'aperçoit en effet qu'une orientation précoce vers des voies professionnelles donne au niveau d'une génération de moins bons résultats qu'une formation commune (enquête Pisa).*

*Il faut ainsi éviter une logique de gestion de flux d'élèves et privilégier une réflexion sur les méthodes d'apprentissage, répondre dans le cadre de l'autonomie de l'établissement et refuser la création de structures qui vont se transformer en filières.*

#### **Vote du congrès: Texte adopté moins 2 contre et 5 abstentions**

#### **Texte d'étape: L'orientation en lycée professionnel**

L'orientation en lycée professionnel est marquée par d'indéniables difficultés:

- Elle concerne souvent les élèves en difficulté scolaire qui ont choisi, voire subi, une orientation par défaut.
- Une partie d'entre eux est affectée dans des sections qu'ils n'ont pas choisies.
- La vie scolaire y est parfois difficile pour les filles dans les sections industrielles notamment.
- Les filles sont majoritaires dans les sections tertiaires ou en carrière sanitaires et sociales. Or ce sont des formations qui offrent peu de débouchés en termes d'emplois, ou ne correspondent pas aux emplois qui existent dans certaines régions.
- La hiérarchie, réelle ou supposée, des formations correspond de moins en moins à la hiérarchie des emplois, en termes de rémunération.

Plusieurs mesures ont été adoptées pour valoriser l'enseignement professionnel et donner à la voie professionnelle une dignité égale à celle des voies générale et technologique:

- La labellisation « lycée des métiers »: elle peut être positive si elle ne met pas en péril l'équilibre entre les formations d'un établissement
- Le bac pro en 3 ans: un rapport de l'inspection générale sur le Bac pro en trois ans dans le secteur industriel demande une pause dans l'expérimentation. La mise en place de ces formations, qui peuvent être intéressantes, s'est effectuée trop rapidement.

Ces mesures peuvent être positives mais elles ne sont pas suffisantes.

Des passerelles (1<sup>re</sup> d'adaptation ou dispositif équivalent) doivent être maintenues ou créées (accueil des bacheliers professionnels en BTS), des aides financières apportées (revalorisation des bourses et fonds sociaux abondés) pour que l'orientation en lycée professionnel apparaisse comme un parcours équivalent aux autres parcours, porteur lui aussi de débouchés.

Une meilleure formation (ou information) doit être assurée pour les acteurs de l'orientation.

Une grande attention doit être apportée à l'orientation des filles.

Une meilleure information doit être diffusée sur l'importance du diplôme et la valeur de la certification dans un cursus européen.

Tout lycéen devrait pouvoir imaginer son propre parcours, individualisé et ambitieux, dans une perspective d'intégration à la vie sociale.

#### **Vote du congrès: Texte adopté moins 10 contre et 37 abstentions**



# Commission Métier

Michel RICHARD

La commission métier a réuni 108 participants représentant 30 académies sous la présidence de Michel Maillard, secrétaire académique de Rennes. Le secrétariat était assuré par Pascal Bolloré, Joël Lamoise, Christine Legay, et Philippe Vincent, membres du Bureau National. Les travaux de la commission métier du congrès se sont organisés autour de deux grands thèmes : diriger un établissement d'une part, le personnel de direction demain, d'autre part.



**Il est à noter que le premier point a été décliné sous quatre aspects :**

- l'évolution des responsabilités
- l'aménagement du temps
- les attributions des collaborateurs
- la place de l'EPLÉ dans un service public décentralisé

Michel Richard, rapporteur de la commission, introduit les débats. Il précise qu'un document de travail élaboré par la commission métier du Bureau National a été remis à chacun des participants. Ce document comprenait un rappel des positions du SNPDEN, et les contributions des académies se rapportant aux thèmes étudiés. Afin de faciliter les travaux, des éléments de synthèses étaient consignés sous la forme de « mots clés et idées forces », issus des contributions académiques.

## DIRIGER UN ÉTABLISSEMENT

Ce thème a été retenu car il correspond aux domaines d'activités inscrits dans le protocole.

### L'évolution des responsabilités

**a. La place de l'adjoint dans un champ de responsabilités développées**

Depuis la signature du protocole en novembre 2000 et la publication du nouveau statut en décembre 2001, nous constatons une évolution rapide des responsabilités que nous devons assumer. Cette évolution tient à la fois au transfert de charges opéré par les différents échelons hiérarchiques et à l'anticipation des modifications envisa-

gées dans l'organisation de l'État (LOLF et nouvelle étape de la décentralisation). De plus, cette évolution participe de la stratégie ministérielle de réforme de l'État.

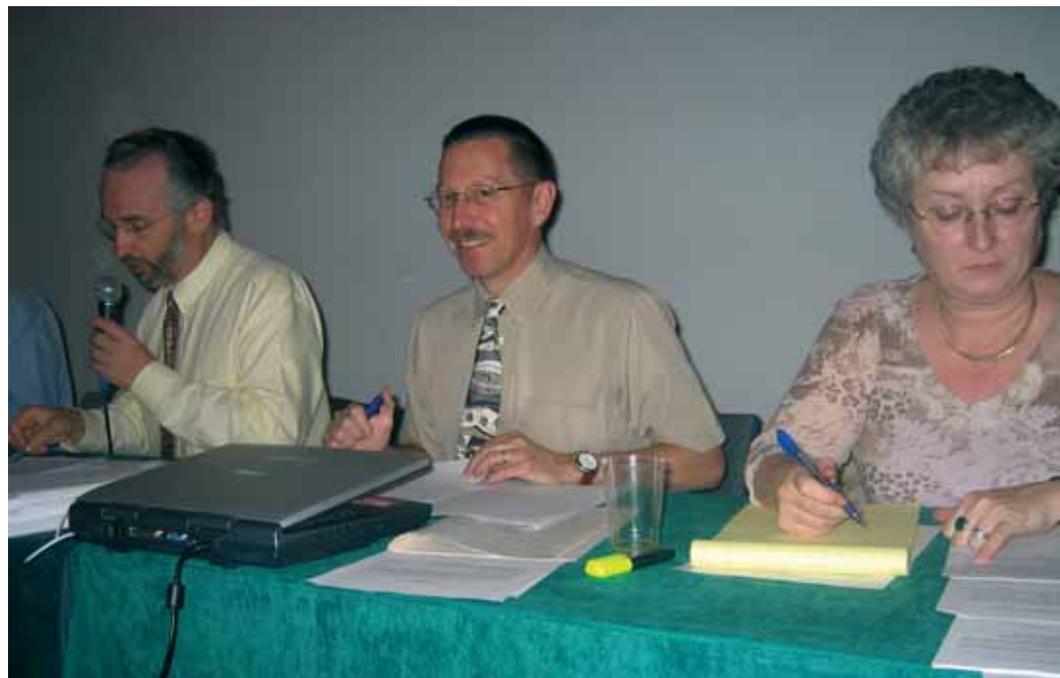
Ainsi, ces nouvelles responsabilités impliquent que chaque EPLE soit doté d'une équipe de direction complète afin que le personnel de direction adjoint voit son domaine de délégation élargi au delà des dispositions contenues dans l'article 10 du décret du 30 août 85.

Le débat s'est ouvert à partir des contributions de 8 académies et des interventions (18) de représentants de 14 académies. Il a conduit à la rédaction de la motion suivante :

### Motion 1

**La place de l'adjoint dans un champ de responsabilités développées**

1. *Le congrès propose d'amender l'article 2 – Introduction – du protocole de « l'adjoint peut suppléer le chef d'établissement en cas d'absence ou d'empêchement. Celui-ci peut lui déléguer sa signature » par la formulation suivante : « l'adjoint supplée le chef d'établissement en cas d'absence ou d'empêchement, en tous domaines, par délégation de signature »*
2. *Le congrès demande que conformément à l'article 2 du protocole les responsa-*



*bilités du personnel de direction adjoint soient clairement déterminées au travers de la rédaction de sa lettre de mission.*

*Sur la base d'un diagnostic partagé, cette lettre de mission, validée et reconnue par les autorités académiques, précisera les champs de compétences de l'adjoint en ne se limitant pas à la seule définition d'un catalogue de tâches à effectuer.*

#### **Vote du congrès: texte adopté moins 9 contre et 4 abstentions**

#### **b. L'exercice des responsabilités et l'obligation de loger**

Le statut de décembre 2001 contient une obligation de loger pour les personnels de direction. Cette obligation est liée à l'exercice de nos responsabilités et trouve de plus sa justification du fait de la mobilité obligatoire. Ainsi, les personnels de direction sont logés par NAS conformément aux dispositions du Code du Domaine de l'État. Par conséquent, il nous revient de prendre toutes les dispositions qui garantissent la sécurité des personnes et des biens, ce qui ne saurait se confondre avec des fonctions de gardiennage de locaux. Dans ce domaine, il ne peut y avoir de confusion entre l'exercice d'une responsabilité qui nous incombe et le fait d'effectuer personnellement les tâches qui s'y rattachent.

Le débat qui s'en est suivi à partir des contributions de 4 académies et des interventions (20) de représentants de 15 académies a conduit à la rédaction de la motion suivante :

#### **Motion 2**

##### **L'exercice des responsabilités et l'obligation de loger**

*Le congrès du SNPDEN réuni ce jour rappelle que l'obligation statutaire des*

*personnels de direction de loger dans l'établissement où ils sont affectés est lié à l'exercice de leurs responsabilités et leur obligation de mobilité professionnelle.*

*Le congrès affirme cependant qu'aucune activité ou obligation particulière des personnels de direction ne peut être liée à l'usage d'un logement de fonction concédé par NAS à ceux-ci (le SNPDEN sera particulièrement vigilant à toute réécriture des articles afférents du Code du Domaine de l'État).*

*Il rappelle en outre que ces logements doivent être de qualité et en bon état.*

*Le congrès souligne que l'organisation des services est de la seule responsabilité des personnels de direction – pendant et hors du temps scolaire – pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Hors temps scolaire pendant les vacances, elle demande aux autorités compétentes la mise à disposition des moyens nécessaires pour assurer cette obligation.*

*Le congrès refuse que l'obligation de loger se traduise par une charge nouvelle au regard de l'imposition et de la fiscalité.*

*Le SNPDEN prend cependant acte de la position de la DAF du ministère retenant comme mode de calcul de la CSG et de la CRDS la valeur locative brute réelle et non l'évaluation forfaitaire prévue par un arrêté du 17 décembre 2002, extrêmement préjudiciable aux personnels de direction.*

*Il demande enfin que la mobilité inscrite dans notre statut se traduise par une prise en compte réelle des frais de déménagement engagés quand l'indemnité forfaitaire n'est pas suffisante pour couvrir les frais engagés.*

#### **Vote du congrès: Texte adopté moins 16 abstentions**

#### **L'aménagement du temps**

La réflexion syndicale sur le thème de l'ARTT a suivi l'évolution de la réglemen-

tation à partir des lois Aubry 2 jusqu'à la publication des différents décrets et arrêtés.

Les motions votées lors des CSN mandataient le Bureau National pour que l'ARTT soit appliquée aux personnels de direction sous la forme d'un CET sans pour autant renoncer aux autres modalités.

La pression syndicale exercée par le SNPDEN a obligé le précédent ministère à enfin accepter l'ouverture d'une discussion sur ce thème (cf. lettre du directeur de cabinet du 13 novembre 2003).

Suite à une demande commune des organisations représentatives des personnels de direction regroupées autour du SNPDEN, plusieurs réunions de travail se sont tenues à différents niveaux du MEN de décembre 2003 à mars 2004.

Lors de la dernière rencontre au cabinet du ministre, nous nous sommes heurtés à une fin de non recevoir.

Cette stratégie de blocage du ministère sur un thème où l'attente des personnels de direction n'a jamais été aussi forte parce que vécue comme hautement légitime se situe à l'opposé des discours ministériels concernant la volonté gouvernementale d'afficher un dialogue social moderne et constructif.

Un large débat s'est ouvert avec les contributions de 16 académies et les interventions (30) de représentants de 17 académies. Il a conduit à la rédaction de la motion suivante :

#### **Motion 3**

##### **Aménagement et réduction du temps de travail**

*Le refus signifié par une lettre datée du 29 mars 2004 du Directeur de Cabinet de Luc Ferry d'accorder le bénéfice du Compte Épargne Temps aux personnels de direction porte gravement atteinte au crédit de la signature de l'État et au respect de ses engagements.*

*De notre point de vue il ne s'agit pas d'une erreur mais d'une faute car une telle attitude ne saurait être interprétée par les personnels de direction autrement que comme du mépris à l'égard de la fonction qu'ils exercent ou comme la marque de la profonde ignorance de la réalité du quotidien de notre travail et de nos fonctions.*

*L'accroissement permanent des charges de travail incombant aux personnels de direction dans tous les EPLE ne leur permet plus d'accomplir de manière satisfaisante pour les usagers du Service public d'Éducation la direction des établissements.*

*Le congrès mandate le BN pour qu'il obtienne dans les jours suivant la fin du Congrès l'ouverture de négociations sur l'ARTT des personnels de direction avec le Ministère de l'Éducation nationale qui devront aboutir à l'octroi d'un Compte Épargne Temps de 22 jours à compter du 30 avril 2002 conformément aux dispositions contenues dans le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002.*



Le congrès du SNPDEN appelle solennellement le Ministre à apporter des réponses précises à cette légitime revendication.

**Vote du congrès: texte adopté moins 7 contre et 27 abstentions**

**Les attributions des collaborateurs**

L'amélioration des conditions d'exercice de notre métier passe également par la présence de collaborateurs en nombre suffisant et possédant les compétences requises à l'exercice de leurs missions. Ainsi, la direction de l'EPLÉ composée du chef et du ou des chef(s) d'établissement(s) adjoint(s) doit pouvoir s'appuyer, pour l'exercice quotidien de sa mission, sur un pôle administratif renforcé et placé sous l'autorité du chef d'établissement.

La complexification des tâches rend indispensable la présence de personnels hautement qualifiés.

Le débat qui s'en est suivi est suivi à partir des contributions de 9 académies et des interventions (9) de représentants de 8 académies a conduit à la rédaction de la motion suivante:

**Motion 4  
Attributions des collaborateurs**

*Tous les personnels de direction revendiquent d'avoir du temps pour diriger, c'est à dire de pouvoir consacrer du temps de travail à l'exercice des tâches qui relèvent exclusivement de leur mission de direction.*

*Le congrès demande que chaque EPLÉ soit doté d'une équipe de direction complète assistée de collaborateurs possédant les compétences propres à l'exercice de leur domaine d'activité, ces collaborateurs étant gérés sous l'autorité du chef d'établissement dans le cadre de l'autonomie de l'EPLÉ.*

**Vote du congrès: texte adopté moins 5 contre et 25 abstentions**

**LA PLACE DE L'EPLÉ  
dans un service public décentralisé**

Les lois de décentralisation de 82/83 et le décret du 30 août 85 ont créé et organisé l'EPLÉ. La nouvelle étape de la décentralisation voulue par le gouvernement ne manquera pas de générer des incidences sur le fonctionnement de nos établissements. Les collectivités territoriales vont être amenées à jouer un rôle grandissant en matière d'éducation. Pour autant, le respect du principe d'autonomie de l'EPLÉ devra être préservé de toutes les tentatives visant à en diminuer la portée.

**a. Les établissements multisites.**

Évoqués dans le protocole, la réflexion sur la création d'établissements multisites permet d'assurer notamment le maintien du service public d'éducation en milieu rural et la pérennité des petits établissements.

Actuellement les conditions de fonctionnement des petits établissements s'avèrent très délicates tant du point de vue de la structure pédagogique que de l'encadrement administratif et technique, générant des difficultés supplémentaires pour les personnels de direction qui en ont la charge.

Le débat s'est ouvert à partir des contributions de 2 académies et des interventions (5) de représentants de 4 académies. Il a conduit à la rédaction de la motion suivante:

**Motion 5  
Les établissements multisites**

*Conformément à l'article 2/C du PROTOCOLE le congrès demande que soit conduite une réflexion organisée et programmée permettant de déterminer les conditions de la mise en place d'EPLÉ multisites qui soient à même d'assurer en tout lieu du territoire national le maintien d'un service public d'enseignement du second degré.*

*Cette organisation mutualisée et complémentaire sera gage d'unité, d'équité et d'égalité de traitement pour tous les élèves.*

*Elle sera soumise aux conditions minimales énumérées ci dessous:*

- 1 EPLÉ, regroupant plusieurs unités pédagogiques, dirigé par un chef d'établissement qui sera secondé par un personnel de direction adjoint par unité. Chaque unité sera dotée d'au moins un emploi de CPE. Un gestionnaire complètera l'équipe de direction de l'EPLÉ.

**Vote du congrès: Texte adopté moins 3 contre et 15 abstentions**

**b. Décentralisation: vers d'autres relations institutionnelles?**

Le débat s'est ouvert à partir des contributions de 6 académies et des interventions (4) de représentants de 4 académies. Il a conduit à la rédaction de la motion suivante:

**Motion 6  
Vers d'autres relations institutionnelles**

*Le congrès réuni à Toulon le 12 mai 2004, rappelle l'importance que le SNPDEN attache à la décentralisation initiée par les lois de 1982-1983, dont la mise en œuvre pour l'Éducation Nationale s'est opérée par la création des EPLÉ, instances démocratiques et de réelle proximité pour les usagers, dirigés par un chef d'établissement, représentant de l'État et président du conseil d'administration;*

*Dès lors le SNPDEN ne peut être que favorable à une autonomie plus grande, sous réserve qu'elle s'inscrive dans un cadre national défini par un cahier des charges, car l'extension du champ de la décentralisation ne saurait se concevoir hors celui-ci, seul à même de préserver l'existence d'un Service Public d'éducation garant de l'égalité des chances d'accès au savoir.*

*Le développement de la décentralisation ne pourra se faire sans que soient clairement établies les relations entre les différents acteurs institutionnels pour une meilleure efficacité.*

*A cette fin le SNPDEN demande:*

- que dans le cas d'une éventuelle décentralisation des personnels TOS, ces agents soient mis à disposition des EPLÉ et placés sous l'autorité du chef d'établissement, comme tous les autres personnels.
- que les interventions des collectivités territoriales, en particulier dans le



domaine pédagogique soient encadrées et fassent l'objet d'une convention.

- que soient mieux prises en compte les demandes spécifiques :
  - maintenance informatique
  - besoins en métiers nouveaux à créer
  - moyens de la gestion des établissements hors du temps scolaire.
- que les déconcentrations des opérations de gestion administrative de la part des autorités académiques soient accompagnées des moyens nécessaires.

**Vote du congrès: Texte adopté moins 13 contre et 18 abstentions**

## LE PERSONNEL DE DIRECTION DE DEMAIN

Compte tenu des évolutions envisagées par le gouvernement: LOLF, décentralisation, réforme de l'État, la commission métier a souhaité initier la réflexion sur ces évolutions afin qu'un débat s'instaure dans les académies dans la perspective de nos prochaines échéances syndicales.

S'agissant de la mise en place effective de la LOLF à partir de 2006, celle-ci va se traduire par une révolution culturelle tant pour l'Administration que pour le Parlement. Il va s'agir en effet de passer d'une culture de moyens à une culture de résultats impliquant une responsabilisation des services et des personnels surtout d'encadrement au regard de la performance de leur action.

La diffusion de la culture du résultat sera progressive. La LOLF mettra en place l'outil permettant de rendre compte des résultats atteints. Les modalités de pilotage devront être revues avec la mise en place des « programmes » et des « budgets opérationnels des programmes ». En outre des objectifs et des indicateurs de performance devront être définis aux différents niveaux de gestion.

La LOLF s'inscrit dans une logique de forte déconcentration.

La nouvelle architecture du budget de l'état se déclinera en: Missions (45) – Programmes (149) – Actions (530)

Ainsi la Mission Ministérielle Enseignement Scolaire se déclinera en quatre programmes:

1. Enseignement scolaire public 1<sup>er</sup> degré
2. Enseignement scolaire public 2<sup>e</sup> degré
3. Enseignement scolaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés privé
4. Stratégie coordination et soutien

Pour ce qui concerne le programme 2 il sera réparti en quatorze actions.

Étant donné que l'essentiel de la Mission d'Éducation se réalise dans les établissements, la LOLF devra y trouver son appli-

cation. La responsabilisation des EPLE - et donc de leur autonomie - devra être accrue; en contre partie il y aura la nécessité de rendre compte de l'ensemble des moyens y compris horaires mis à disposition.

Si l'on ajoute à cette mise en place de la LOLF les dispositions contenues dans le projet de loi sur la décentralisation Acte II qui prévoit dans son article 67 une contractualisation entre l'EPLE et la collectivité de rattachement pour préciser les modalités d'exercice de leurs compétences respectives, il semblerait probable dans ce contexte que les missions de personnel de direction vont s'orienter fortement vers des fonctions de Président d'EPLE. Ces nouvelles modalités conduiront à amplifier l'importance des choix de politiques d'établissement qui devront impérativement s'inscrire dans le cadre de la politique décidée par le Ministre de l'Éducation Nationale.

D'ores et déjà il est possible de mesurer la différence dans la nature et la structure des fonctions de Personnel de Direction entre celles attribuées par le décret du 30 août 1985 et l'évolution incontournable que ne manqueront pas d'imposer les éléments ci-dessus.

Cette transformation radicale dans l'esprit, la forme et le contenu impliquera que nous soyons reconnus comme membres à part entière de l'encadrement supérieur car en charge de missions similaires et de niveaux de responsabilités de même nature.

### Texte d'orientation

La mise en place de la LOLF d'une part, les changements introduits par la nouvelle loi sur la décentralisation d'autre part ne manqueront pas d'être porteurs de bouleversements dans l'organisation interne de l'EPLE.

Dans ce contexte d'évolution, le congrès rappelle avec force et vigueur la totale détermination des personnels de direction à demeurer des fonctionnaires d'État ayant autorité sur l'ensemble des personnels exerçant dans l'EPLE quels que puissent être par ailleurs leurs statuts respectifs.

En outre le congrès réaffirme l'attachement des personnels de direction à leur mission de premier responsable pédagogique, d'ordonnateur des dépenses et des recettes et de Président du Conseil d'Administration doté d'un bureau et d'un Conseil pédagogique.

**Vote du congrès: texte adopté à l'unanimité**

# V Commission

Le questionnement proposé à l'ensemble du syndicat, dans le cadre de la commission « Vie syndicale », portait sur l'adaptation de nos pratiques syndicales aux évolutions nouvelles. La méthode de travail de la commission a été la suivante: après un rappel des motifs de la modification statutaire présentée au congrès de Toulon, qui avait fait l'objet d'une instruction antérieure, nous sommes revenus sur l'ensemble des contributions et motions élaborées par les assemblées générales académiques dans le cadre du questionnement et de la préparation du congrès: ces contributions étaient nombreuses et d'une très grande diversité dans la forme comme dans le fond; le choix a été fait d'examiner successivement toutes les questions posées, pour déterminer celles qui pouvaient faire l'objet de reprises ou de synthèses. Nous avons ensuite étudié deux motions préparées par la commission « Vie syndicale » du bureau national, l'une sur le thème de l'Europe, présentée par Donatelle Pointereau, l'autre sur l'actualité de la laïcité, présentée par Pierre Raffestin.

La discussion en commission a permis des échanges très nombreux, qui ont conduit aux propositions de synthèse qui vont être présentées. 27 académies sont intervenues au moins une fois, et jusqu'à 10 fois pour l'une d'entre elles, ce qui représente au total une centaine d'interventions.

A la suite de ces échanges, des propositions faites, des informations données et des synthèses proposées, plusieurs motions ont été retirées par les représentants des académies qui en étaient à l'origine: celles de Bordeaux sur la composition du CSA, de Caen sur la composition du BN et le mode de scrutin pour l'élection des secrétaires départementaux, des secrétaires aca-

# ie syndicale



Jean Claude LAFAY

La commission « Vie syndicale » a rassemblé 103 participants, représentant 29 académies, plus un collègue de l'étranger. La séance était présidée par Jean-Philippe Decroux, SA de l'académie de Caen. Toutes les fonctions étaient représentées : 67 chefs d'établissement, 18 chefs d'établissement adjoints, 18 retraités. Elle était composée de 74 hommes et 29 femmes. Il est intéressant de relever qu'un tiers des membres de la commission n'y avaient encore jamais participé dans le cadre d'un congrès ni d'un CSN.

démiques et du secrétaire général, celle de Grenoble sur le mode de scrutin pour l'élection des CSA, celle de Lyon sur l'article S23 (composition du congrès).

La commission a par ailleurs suivi les propositions du rapporteur pour rejeter d'autres motions : celles de l'académie d'Aix-Marseille relatives aux statuts et au règlement intérieur, celle de l'académie de Grenoble relative à l'action syndicale – à ce sujet, il est apparu à la commission que le lieu le plus pertinent des décisions d'action nationale devait être le BN élargi aux SA ; enfin, une motion de l'académie de Montpellier relative au mode de constitution de la liste des candidats au BN.

Cependant, une partie des demandes correspondantes, qu'elles aient été retirées ou rejetées, se retrouve dans les propositions de mandats de travail que la commission vie syndicale proposera au congrès de lui attribuer dans le domaine qui est le sien.

Nous avons posé, dès le congrès de Nantes, la question de l'adaptation de nos instances syndicales aux évolutions en cours, cette question a trouvé de premières réponses depuis deux ans, par le rééquilibrage de notre fonctionnement syndical en faveur de la dimension académique et départementale, par l'organisation de l'accueil et de la formation des nouveaux syndiqués et de nos cadres syndicaux.

Il semble que nous nous accordions à dire que cette évolution a été positive, en particulier si on se réfère au bilan des réunions du BN avec les SA et les SD, au bilan des groupes de travail nationaux, au bilan des formations syndicales de niveau 1 et 2 organisées au cours de la dernière année, et à l'amélioration de notre communication interne. Elle est pour une grande part entrée dans les faits, inscrite dans notre capacité d'action et de réaction – de « résistance » aussi, pour reprendre le terme utilisé au congrès par la section académique de Montpellier.

Il ne s'agit pas, évidemment, de sous-estimer ce que nous sommes, de sous-estimer notre capacité à proposer et à agir, de renvoyer du national à l'académique, ou de l'académique au national, la responsabilité des réflexions, des interventions ou des actions qui ont leur pertinence, selon les cas, à l'un ou l'autre niveau, ou aux deux. Il ne s'agit pas non plus, aucun des intervenants ne s'est prononcé en ce sens pendant la commission, de renoncer à l'unité ni au caractère national – et non fédéral – de notre organisation syndicale.

Mais nous prenons simplement en compte l'existence d'évolutions qui s'imposent à nous et qui ont déjà été évoquées dans la préparation du congrès : la décentralisation, acte I et acte II ; la déconcentration, et les nouveaux pouvoirs qui seront conférés aux recteurs dans le cadre

de la nouvelle Loi Organique portant Loi de Finances (LOLF), la multiplication des interlocuteurs liée directement ou non à ce double mouvement ; l'importance considérablement accrue de la médiatisation dans les actions revendicatives ; la tendance à l'internationalisation – ou à la mondialisation – des politiques éducatives ; l'évolution des pratiques militantes enfin, et le poids croissant des nouveaux syndiqués dans un contexte de « relève » des générations au sein des personnels de direction.

Les propositions qui vous sont faites se situent dans cette perspective d'adaptation de nos pratiques et de notre fonctionnement, mais aussi dans la pleine conscience de nos acquis, de nos statuts, de nos responsabilités et de notre tradition syndicale.



Il vous sera proposé de voter trois motions, et de décider de deux mandats visant à poursuivre et prolonger la réflexion de la commission « vie syndicale ».

Au préalable, il revient au congrès de se prononcer sur la modification statutaire, portant sur les articles S10 et S23, proposée par le CSN de mai 2003.

Il s'agit, pour l'article S10, de mettre à jour la définition des personnels qui peuvent adhérer au SNPDEN, en prenant en compte de manière précise d'une part les personnels stagiaires recrutés par la voie du concours, d'autre part les personnels recrutés par voie de détachement, enfin les personnels recrutés par voie de liste d'aptitude. Cette modification ne suscite aucune observation particulière.

Il s'agit, pour l'article S23, de réduire le nombre de membres du Conseil Syndical National en modifiant la délégation minimale de chaque académie. Cette délégation minimale comporte actuellement 6 membres, dont 1 pensionné; elle passerait à 5 membres, dont 1 pensionné. Il faut préciser que le reste de l'article, qui prévoit de 1 à 4 délégués supplémentaires, en fonction du nombre des syndiqués dans chacune des académies, n'est évidemment pas modifié. Il faut rappeler également que le CSN du lundi 10 mai 2004 a déjà décidé de réduire le nombre des délégués pour le futur congrès dans le cadre du règlement intérieur; il revient au congrès de décider, pour sa part, dans le cadre de nos statuts, de la composition du futur CSN.

Dans la logique de la décision prise pour le renouvellement des instances par le CSN, ces dispositions sont à prendre en compte à compter de la rentrée de septembre 2005.

Cette proposition fait suite aux mandats donnés par le congrès de Nantes en mai 2002 et les CSN de novembre 2002, mai et novembre 2003; elle a fait l'objet d'un vote indicatif du CSN de mai 2003, favorable à 172 voix pour, 28 contre et 11 abstentions, et a été transmise aux adhérents conformément aux dispositions de l'article S51 relatives aux modifications de statuts. Les adhérents se sont prononcés dans les assemblées générales académiques en vue du vote du présent congrès.

## Proposition de modification de statuts

### STATUTS DU SNPDEN

Statuts à la date de janvier 2004 (les passages à modifier en rouge)	Propositions de changement (les modifications soumises au vote en rouge)	Commentaires, explications
<p><b>TITRE DEUXIÈME DES ADHÉRENTS</b></p> <p><b>Article S10</b></p> <p>Peuvent adhérer au SNPDEN :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les personnels en activité, en congé, en disponibilité ou en détachement constituant aux termes du décret du 11 décembre 2001 le corps des personnels de direction ;</li> <li>- les personnels pensionnés issus du même corps (après 1988) ou occupant un emploi similaire (avant 1988) au moment de leur admission à la retraite ;</li> </ul> <p><b>- les personnels reçus aux concours de recrutement des personnels de direction dès qu'ils ont été déclarés admis.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les personnels faisant fonction sous réserve qu'ils remplissent les conditions leur permettant soit de se présenter au concours, soit d'envisager d'accéder au corps des personnels de direction par la voie de la liste d'aptitude.</li> </ul> <p>L'adhésion de toute autre catégorie de personnel est subordonnée à une décision du congrès.</p> <p>L'appartenance au SNPDEN exclut toute appartenance à un autre syndicat ou groupement de forme syndicale.</p>	<p><b>TITRE DEUXIÈME DES ADHÉRENTS</b></p> <p><b>Article S10</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>les personnels stagiaires recrutés par la voie des concours dès lors qu'ils ont été déclarés admis.</b></li> <li>- <b>les personnels recrutés par voie de détachement</b></li> <li>- <b>les personnels recrutés par voie de liste d'aptitude</b></li> </ul>	<p>Adaptation par rapport aux évolutions constatées :</p> <p><b>Vote :</b> <b>adopté (Pour information : 1 abstention, 0 contre)</b></p>
<p><b>SECTION II LES INSTANCES NATIONALES</b></p> <p><b>A. Le Conseil Syndical National</b></p> <p><b>Article S23</b></p> <p>A l'échelon national, le SNPDEN est administré par le Conseil Syndical National, instance d'élaboration des mandats entre deux congrès.</p> <p>Le Conseil Syndical National comprend : (...)</p> <p><b>3. Des membres élus par les conseils syndicaux académiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les secrétaires académiques,</li> <li>- <b>6 pour chaque académie dont 1 pensionné,</b></li> <li>- si une académie regroupe : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de 301 à 400 adhérents, elle aura 1 délégué supplémentaire,</li> <li>- de 401 à 530 adhérents, elle aura 2 délégués supplémentaires,</li> <li>- de 531 à 700 adhérents, elle aura 3 délégués supplémentaires,</li> <li>- plus de 700 adhérents, elle aura 4 délégués supplémentaires.</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>SECTION II LES INSTANCES NATIONALES</b></p> <p><b>A. Le Conseil Syndical National</b></p> <p><b>Article S23</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>5 pour chaque académie dont 1 pensionné,</b></li> </ul>	<p>Approuvé au CSN de novembre 2003 : pour 172, contre 28, abstentions 11</p> <p><b>Vote du congrès :</b> <b>texte adopté (pour information : 48 contre, 16 abstentions)</b></p>

**PROPOSITION 1 DE LA COMMISSION « VIE SYNDICALE »**

« Le congrès donne mandat au bureau national, sur proposition à formaliser par la commission « vie syndicale », de mettre en place, de manière coordonnée par les secrétaires nationaux des commissions du BN, et en relation avec les SA et les SD, un système d'information associé aux moyens existants de communication, et utilisant le courrier électronique pour des échanges rapides de réflexion et d'information, cela pour chaque commission et chaque groupe de travail national associé. »

Commentaire: il s'agit de donner une pleine efficacité, par une circulation plus réactive de l'information et par un meilleur partage des réflexions et des expériences, y compris en matière d'action syndicale, à l'ensemble des interventions de nos instances syndicales dans les différents domaines, échange actuellement limité par leur diversité même et leur richesse; il s'agit également d'associer un plus grand nombre de nos syndiqués et de nos cadres à l'activité de notre organisation, en complément des réunions nationales et des stages.

Cette proposition a fait l'objet d'un vote indicatif de la commission, favorable à l'unanimité des présents.

**Vote du congrès: Texte adopté (3 abstentions)**

**PROPOSITION 2 DE LA COMMISSION « VIE SYNDICALE »**

« Le congrès donne mandat au bureau national de faire étudier par la commission « vie syndicale » l'éventualité de porter à 3 ans l'intervalle entre deux congrès nationaux, et d'envisager ses conséquences en matière d'organisation du congrès, d'articulation entre les différentes instances, de composition et de renouvellement de ces instances, ainsi que leurs modalités de renouvellement. »

Commentaire: Cette proposition a été élaborée de manière successive au cours des débats, pour répondre aux préoccupations et aux attentes exprimées dans les différentes motions et contributions, mais aussi à la nécessité d'approfondir la réflexion pour mesurer les avantages, les inconvénients et les conséquences à tirer des décisions possibles, au regard de notre organisation actuelle.

La proposition a fait l'objet de votes indicatifs de la commission, favorables sur les trois parties qui la composent, et à l'unanimité des présents.

**Vote du congrès: Texte adopté (6 contre, 13 abstentions)**

**Motion 1 Situer notre action dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration.**

« Le double mouvement de déconcentration des services de l'État et de décentralisation de l'action publique aux collectivités territoriales a contribué à mettre en place un environnement plus complexe pour les EPLE et les équipes de direction; si ces mesures tendent à ouvrir un espace de négociation possible et font jouer un effet de proximité, elles peuvent aussi accroître l'isolement de nos collègues face à des interlocuteurs multiples.

Depuis les lois de décentralisation, les EPLE ont appris à travailler avec les collectivités territoriales de rattachement. Les dossiers en commun sont multiples et d'importance:

- subvention de fonctionnement
- équipements pédagogiques
- construction et rénovation des locaux.

Les personnels de direction savent que ce sont elles maintenant nos principaux interlocuteurs pour dessiner les locaux dont notre pédagogie a besoin. Il suffit d'observer notre quotidien pour constater combien leur action pèse, souvent positivement mais pas toujours, sur notre activité. Nous pouvons énumérer entre autres:

- capacité d'accueil et hébergement
- nombre et taille des locaux pédagogiques
- espaces vie scolaire (CDI, permanence, foyer, gestion des UPC...)
- nombre et taille des espaces réservés au travail individuel et collectif des professeurs
- équipements pédagogiques et informatiques
- espaces réservés à la direction (bureaux, salles de réunion...)
- nombre, taille et confort des logements de fonction
- réactivité en cas d'incident ou d'accident

Nous sommes loin des seuls aspects matériels. Parfois même les collectivités territoriales peuvent être tentées d'aller au-delà des prérogatives que leur confère la loi et d'initier une régionalisation qui irait bien au-delà des deux mouvements de décentralisation et de déconcentration.

Les collectivités territoriales pèsent très fort sur la nature et l'implantation des nouveaux établissements, sur l'ouverture des nouvelles sections, notamment technologiques. Les collectivités territoriales interviennent sur le champ des formations professionnelles, sur les formations par apprentissage. Elles sont donneuses d'ordre pour les GRETA.

Les prochaines lois de décentralisation peuvent accroître encore leurs responsabilités dans les formations professionnelles en particulier et dans la gestion des personnels TOS.

Dans ce paysage renouvelé l'échelon académique s'impose pour notre syndicat comme un lieu de décision et d'élaboration, de prise de contact systématique avec la hiérarchie au niveau rectoral et départemental et avec les présidents des collectivités territoriales.

Notre syndicat doit devenir un interlocuteur reconnu et écouté par les conseils généraux et régionaux. Nous ne pouvons plus nous limiter à discuter avec notre seule tutelle. Faute de présence syndicale conséquente, nous laisserions les personnels de direction seuls face à une autre administration qui n'est pas toujours facile.

Il nous faut les rencontrer, définir ensemble les terrains de discussion, demander des lieux de consultation, peser sur les référents qu'ils se choisissent.

Le SNPDEN mettra dans ses priorités l'établissement de contacts formalisés et reconnus avec les collectivités territoriales de rattachement. Il conduira son action revendicative vers ces collectivités si les problèmes le justifient. »



Commentaire: Cette motion répond à l'une des questions posées à notre congrès en matière d'adaptation de notre intervention syndicale en fonction des évolutions nouvelles. Elle reprend presque intégralement une motion adoptée par l'AGA de Montpellier.

**Vote du congrès: Texte adopté  
moins 1 abstention**

**Motion 2  
Europe**

« Le congrès du SNPDEN réuni à Toulon décide :

- de se donner les moyens d'intervenir es qualité au plan international et européen, à l'intérieur du mouvement syndical et sur toutes les questions professionnelles, en développant un travail de réflexion collective et de représentation, afin de participer à l'émergence d'une identité professionnelle internationale des personnels de la direction et de l'encadrement;
- de contribuer à rassembler et structurer un professionnalisme visible au niveau international au sein de l'Internationale de l'Éducation en proposant un groupe permanent de réflexion dans un premier temps, avec l'objectif de construire un document de référence utilisable au niveau international pour servir de base aux revendications, aux propositions et aux actions: c'est le sens de la motion qui sera déposée pour le SNPDEN par notre fédération, l'UNSA-Éducation, au 4<sup>e</sup> congrès de l'Internationale de l'éducation à Porto Alegre, en juillet 2004;
- de nourrir ce document de notre réflexion syndicale et des conclusions de notre livre blanc, et d'œuvrer pour y faire figurer:
  - a. L'engagement de nos syndicats à

*défendre dans leur pays, en Europe et dans le monde, une éducation publique de qualité pour tous;*

*b. Le rejet de la marchandisation et de la privatisation de l'école;*

*c. Le refus des thèses basées sur le racisme, la xénophobie et le sexisme;*

*d. La promotion des valeurs émancipatrices de l'action éducative;*

*e. La reconnaissance dans tous les pays de la spécificité du métier de personnel de direction des établissements scolaires;*

*f. La nécessité de clarifier leurs missions et leur statut, en créant les conditions du pilotage, en développant la formation initiale et continue;*

Sur ces bases, le SNPDEN cherchera à nouer des partenariats ponctuels avec les ONG qui rassemblent des personnels de direction au niveau international et qui sont en accord avec ces principes, et à prendre mieux en compte la coopération internationale pour le développement.

Il fera connaître ces démarches, et l'existence de ce document de référence, sur le plan national et international auprès des partenaires sociaux et de la société civile. »

Commentaire: Un objectif nouveau: faire entendre, sur le plan international, la voix des personnels de direction et d'encadrement.

**1. Une profession internationalement reconnue pour son importance dans l'efficacité scolaire...**

La qualité de la direction et du pilotage des établissements scolaires est reconnue pour avoir une influence directe sur la qualité de l'éducation: elle préoccupe à ce titre les gouvernements ainsi que les organisations internationales qui se consacrent à l'amélioration de l'éducation. Malgré cela, la profession ou le métier correspondant n'oc-

cupe pas de place visible dans le mouvement syndical international et reste absente des débats internationaux.

**2. ...mais dispersée...**

De manière générale, il semble que la fragmentation des systèmes et la solitude des personnels rendent difficiles l'esprit de corps et l'émergence d'une identité collective.

Solitude: dans la plupart des cas, les personnels de la direction scolaire et de l'encadrement sont sans statut particulier, avec les conséquences induites pour le recrutement, les processus de sélection et les conditions d'emploi qui ne sont pas définis d'une façon spécifique; dans de nombreux pays il n'y a ni formation initiale, ni formation continue.

Fragmentation: les systèmes sont divers et dispersés: niveaux d'enseignement, diversité institutionnelle (public, privé confessionnel, privé non confessionnel, organismes privés, initiatives diverses), différence de conditions d'emploi, de contexte politique, de moyens publics et privés entre pays développés, pays émergents et tiers-monde.

**3. ...qui doit donc s'organiser sur des données communes.**

Malgré cet isolement et cette fragmentation, nous sommes confrontés à des difficultés suffisamment semblables (responsabilité sociale, demandes contradictoires, pressions de toute nature, problèmes budgétaires, gestion des ressources humaines, interlocuteurs multiples, stress, confrontation aux risques professionnels, violence scolaire...) pour ressentir le besoin d'être ensemble.

Nous avons aussi les mêmes « missions impossibles »: participer à l'amélioration de la qualité des systèmes, élever le niveau des compétences, préparer l'insertion sociale, dans un contexte de politiques néolibérales qui touchent tous les pays et qui visent bien souvent à limiter la place des services publics, à réduire le rôle de l'État, et à transférer des missions sociales au marché, ce qui entre en contradiction avec les objectifs affichés. Tout cela rend souhaitable d'échanger sur le sens de ces missions, et sur les conditions de leur mise en œuvre dans notre champ professionnel, si nous ne voulons pas subir ces orientations qui ne sont pas inéluctables mais dépendent de la capacité d'intervention des peuples.

Les compétences requises des personnels de direction sont d'un ordre professionnel: ces compétences correspondent à une expertise particulière, il faut qu'elles soient reconnues et écoutées sur le plan international car elles sont indispensables à l'amélioration des systèmes éducatifs dans un sens favorable à l'ensemble des élèves.

Au-delà de ces compétences, se pose la question de l'éthique porteuse de sens et d'engagement des personnels de direction. Cette dimension n'est pas présente partout, mais elle constitue pour nous une composante indissociable de notre action profes-



sionnelle, et nous la considérons comme indispensable à l'amélioration de systèmes éducatifs dans un sens favorable à l'ensemble des élèves : nous souhaitons, avec l'aide de l'Internationale de l'Éducation, la faire reconnaître sur le plan international.

Le texte de la motion « Europe » est proposé au congrès sur un vote indicatif de la commission « vie syndicale », acquis à l'unanimité.

**Vote du congrès: Texte adopté  
(1 contre, 5 abstentions)**

**Motion 3  
Laïcité.**

« Le SNPDEN, réuni en congrès national à Toulon (10 au 10 mai 2004), prend acte avec satisfaction de la situation nouvelle créée par la loi du 15 mars 2004 en matière d'application du principe de laïcité dans les établissements scolaires. Il souligne les responsabilités données aux personnels de direction, avec les équipes éducatives, pour l'application de cette loi.

L'enjeu est important : il illustre la capacité de l'école de la République à promouvoir les valeurs éducatives qui sont au cœur de sa mission, et à faire reconnaître l'égalité devant la loi comme le moyen de préserver la liberté des consciences et la prééminence des valeurs civiques sur les convictions particulières.

C'est pourquoi la rentrée 2004 et l'année scolaire 2004-2005, cadre d'une première évaluation de la loi, revêtent une grande importance. Ce seront la détermination et la fermeté des personnels dans les établissements – et en premier lieu des personnels de direction – qui donneront à la loi sa pleine et entière signification. Leurs capacités de dialogue et de pédagogie, jusqu'ici sollicitées de manière souvent décevante pour des décisions ou des compromis sans cesse remis en question, et reçus comme arbitraires dans leur diversité, trouveront leur pleine application dans un cadre nouveau : il est aussi important de faire comprendre que la loi, parce qu'elle n'est pas négociable dans ses dispositions, et qu'elle est la même pour tous, n'empêche pas le dialogue, mais le permet.

La laïcité, qui est une valeur à vocation universelle, humaniste, porteuse de progrès, a vocation en effet à permettre de manière permanente le « vivre ensemble » pour tous, et à œuvrer pour transcender les différences.

Nous attendons de l'ensemble des organisations syndicales de l'éducation nationale, de l'ensemble des organisations laïques, dans une année 2005 qui verra la commémoration du centenaire de la loi de 1905, une cohérence de leur engagement autour des valeurs laïques.

Nous attendons également des autorités de l'État, de notre ministère, de ses services et des services académiques, en particulier des correspondants académiques prévus par la circulaire en préparation, sous l'autorité des recteurs, un soutien sans faille à l'action difficile des personnels de

direction, face à des organisations hostiles à la loi dès l'origine, parce que les prescriptions religieuses qu'elles prétendaient imposer ne supportaient pas à leurs yeux la loi commune, pourtant acceptée par la majorité de la population et des jeunes, indépendamment de leurs convictions religieuses, comme la garantie de la liberté de conscience.

Le SNPDEN devra faire preuve, dans ce contexte, d'une vigilance sans faiblesse aux côtés des personnels qu'il représente. Sous la responsabilité de son bureau national, une cellule syndicale de suivi sera constituée, afin que tout collègue confronté à des difficultés puisse joindre un correspondant, et être accompagné dans son approche du problème. Cette cellule sera opérationnelle dans les semaines qui viennent, pour la durée nécessaire. Elle permettra également au SNPDEN de s'appuyer, comme il l'a fait dans le cadre du débat préalable à la loi, sur l'expérience des professionnels du terrain dans la perspective de la première évaluation de la loi.

D'autre part, le SNPDEN souligne que la question laïque ne se réduit pas au problème du port des signes religieux dans les établissements scolaires.

Le débat sur le port des signes religieux, dans l'actualité qui a été la sienne, a mis en lumière le caractère préoccupant des discriminations sexistes, aggravées par des discriminations sociales et économiques, soulignées par les travaux de la commission Stasi. Il faut donc réaffirmer, au cœur des valeurs laïques, la signification pédagogique et civique de la mixité de l'espace scolaire et la nécessité de la mixité des espaces publics, et soutenir avec la plus grande détermination, lorsque le cas se présente, les jeunes filles victimes de ces discriminations, qui vont jusqu'à l'intimidation et la violence physiques

Les phénomènes de xénophobie, de racisme, d'antisémitisme, exutoire des discriminations et des réflexes identitaires, sont à combattre également sans attendre que les conditions sociales évoluent spontanément : la confiance en l'éducation et dans les valeurs laïques doit au contraire favoriser les prises de consciences et les engagements pour lutter contre ces discriminations.

Le SNPDEN demande que dans la formation des personnels de l'éducation nationale, en particulier celle dispensée dans les IUFM, et dans les stages de formation des personnels de direction, soit obligatoirement prévu un module consacré aux fondements de la laïcité et à leur application dans la vie des établissements.

Le SNPDEN s'engage pour que le regain de la laïcité, considérée récemment encore comme une valeur sans actualité sous une pression idéologique intéressée, permette d'échapper à l'indifférence vis-à-vis de phénomènes à tendance communautariste, qui, au même titre que les phénomènes sectaires, et en relation parfois avec le développement du consumérisme scolaire, compromettent à la fois le développement de l'individu et la force solidaire du lien social. Il poursuivra en ce sens sa réflexion et son action. »

Commentaire : Laïcité: loi du 15 mars 2004

**« LA LOI, RIEN QUE LA LOI, MAIS TOUTE LA LOI. »**

Sur le plan de l'action laïque, les deux années écoulées ont été marquées par le débat soutenu et fortement contradictoire quant à l'opportunité de légiférer sur le port des signes religieux dans les établissements publics.



Si la majorité des élus et leurs partis politiques, au travers des débats instruits par la commission parlementaire et par la commission Stasi, se sont convaincus, par les faits et par les témoignages, de la nécessité d'une loi, force est de reconnaître que la détermination et la constance dont nous avons fait preuve n'ont pas été partagées par la plupart des organisations syndicales de l'éducation nationale, ni même par une partie du mouvement laïque historique, dont les positions ont été jusqu'à être parfois hostiles à la loi. La pression, il est vrai, était forte : raison de plus pour nous féliciter de la conclusion du débat.

La représentation nationale ayant tranché, il n'y a pas lieu de revenir sur le détail des arguments échangés ni sur les péripéties provoquées en partie par la position flottante du ministre précédent.

Après un dernier épisode de confusion au moment du changement de ministre, il semble que la circulaire d'application soit établie sur des bases satisfaisantes : elle sera présentée au CSE du 17 mai 2004 pour être publiée et opérationnelle fin mai, comme nous l'attendions.

Rejetant totalement le premier projet de texte, que nous avons jugé confus, incohérent et bavard, mais surtout en opposition, dans certaines des dispositions retenues, avec la lettre et l'esprit de la loi, et semblant chercher à satisfaire les opposants les plus déterminés à cette loi, nous nous sommes à nouveau impliqués directement et très fortement pour que la circulaire ne soit pas en contradiction avec la loi, qu'elle soit praticable, ne souffre pas de lectures divergentes, et qu'elle soit claire tant pour les acteurs de l'Éducation nationale, dont nous sommes, que pour les élèves et leurs familles. Nous pensons que ces objectifs sont atteints : rien dans la loi ni dans le projet de circulaire ne prévoit de dérogation à l'application de leurs dispositions pour l'en-

semble de la république française, mais la vigilance s'impose car, manifestement, les opposants irréductibles à la loi, dont certains institutionnels, n'ont pas désarmé.

La circulaire, comme la loi, devraient constituer le cadre juridique dont nous avons besoin pour gérer les difficultés de mise en œuvre du principe de laïcité, dont le port de signes religieux est un aspect récent et encore présent. Nous nous trouvons en effet dans une situation marquée par un changement radical de perspective : celle d'une interdiction générale, assortie d'une tolérance pour les signes discrets, et non comme auparavant d'une autorisation générale, limitée par des réserves dont certaines très difficiles à objectiver, soumises aux aléas des interprétations et des rapports de force locaux. C'est ce « droit local » dans l'application du principe de laïcité, incompatible avec l'état de droit et avec les principes de fonctionnement de l'école publique auxquels nous sommes attachés, que nous ne pouvions accepter plus longtemps, ni cette négociation permanente dans laquelle nous étions démunis. Souvent mis en demeure de réussir par ceux-là même qui parfois refusaient de nous en donner les moyens juridiques, dont certains aujourd'hui jugent la loi inutile, nous avons acquis la conviction qu'il y avait nécessité à agir.

Nous sommes cependant en droit de penser, justement par l'habitude que nous avons du dialogue et de ses difficultés, qu'il est plus aisé et légitime d'appliquer une loi qui existe que de mettre en œuvre un dispositif qui n'était en aucune manière justifié par le droit existant, comme n'avait fait que le relever le Conseil d'État dans son avis du 29 novembre 1989.

Nous voilà donc à quelques semaines de l'application de la loi sur le terrain.

L'expérience, là encore, nous épargne la prétention de penser que la loi réglera tout dans l'instant et que son application sera forcément sereine partout, même s'il n'est pas interdit de le penser pour la plupart des établissements scolaires. Nous ne sous-estimons pas les difficultés sur le terrain, là en particulier où la situation s'était dégradée, mais nous connaissons aussi la capacité des personnels de direction à y faire face avec les équipes éducatives, à les prendre en compte et à les surmonter, y compris pour faire face, dans un contexte fortement médiatisé, à de possibles provocations.

Les personnels de direction ont fait l'objet de procès d'intention injustifiés concernant la nécessité du dialogue et les risques d'exclusion d'élèves : est-il nécessaire de redire qu'ils adhèrent au contraire pleinement à une stratégie de dialogue qu'ils n'ont cessé de pratiquer, parfois intensément, depuis 1989 et même avant. Mais, comme la circulaire doit le rappeler, le dialogue pour l'application de la loi n'est pas une renégociation : il a d'abord une vocation pédagogique, il doit démontrer la capacité et la vocation de l'école publique à accueillir tous les enfants et tous les jeunes, en même temps qu'il constitue en lui-même une éducation à la loi et au respect de l'intérêt général, de la liberté de conscience pour tous. Ce dialogue devra donc déboucher sur une conclusion conforme aux prescriptions de la loi.

Ce contexte nouveau – nouvelle loi et circulaire d'application – confèrera aux personnels de direction des responsabilités éminentes et les moyens juridiques de les exercer dans la clarté.

Le SNPDEN prendra pour sa part toutes ses responsabilités d'organisation syndicale pour accompagner la mise en œuvre de la loi.

Les représentants des académies présents dans la commission « vie syndicale » se sont félicités du résultat obtenu. Ils ont évoqué les questions sur lesquelles notre organisation devra continuer à se mobiliser et à intervenir : la situation du service public face aux établissements privés confessionnels comme dans l'académie de Nantes, les subventions abusives accordées par certaines collectivités territoriales à des établissements privés, la situation particulière de l'Alsace et de la Moselle, la question des aumôneries dans les EPLE, le débat récurrent sur l'enseignement du fait religieux.

La motion proposée porte spécifiquement sur la situation nouvelle créée par la loi du 15 mars 2004, et sa circulaire d'application.

Le texte en est proposé au congrès sur un vote indicatif de la commission « vie syndicale », acquis à l'unanimité.

**Vote : texte adopté  
à l'unanimité par le congrès.**



# Commission Carrière

Patrick FALCONNIER

**114 participants représentant 30 académies (Présidente: Martine Dupont, SD du Jura)**

**Membres de la commission: Anne Berger, Françoise Charillon, Laurence Colin, Bernard Deslis, Michel Rougerie, Alain Val.**

Les travaux de la commission carrière du mercredi 12 mai 2004 ont été organisés de la façon suivante afin d'obtenir l'efficacité la plus grande:

- avant le Congrès avait été diffusé un « questionnaire » de la commission
- les secrétaires académiques ont été destinataires d'un « outil de travail général » (le « saumon ») qui retrace les grandes avancées syndicales de la commission (historique, réflexions); un « document général motions – classement thématique » (le « vert ») récapitulant l'ensemble des motions parvenues à la date du 5 mai a été distribué à tous les membres de la commission
- un récapitulatif des motions et mandats en cours, essentiellement depuis les congrès de Toulouse et de Nantes, ainsi que des extraits des derniers CSN, étaient à la disposition des membres de la commission
- enfin la commission carrière du Bureau National a souhaité qu'avec la feuille d'émargement de ce mercredi 12 mai des indications nous permettent de mieux appréhender la constitution de l'assemblée. C'est ainsi que sur 114 collègues qui ont participé à cette commission, dont 38 femmes soit un tiers, les chefs représentaient 72 collègues, les adjoints 13, les retraités étaient au nombre de 25. C'était la 1<sup>re</sup> participation à un congrès du SNPDEN pour 28 personnes, soit un quart, les participants avaient de 2 à 25 années de direction. Une commission donc expérimentée, dans laquelle on note cependant une certaine féminisation et un certain renouvellement
- Les interventions ont été très nombreuses émanant des académies. Les débats ont eu lieu le matin de 8h45 à 12h25, l'après-midi de 14h20 à 17h30; les discussions riches et intéressantes se sont déroulées dans un climat serein et constructif. Si on pouvait penser que la sortie encore fraîche du statut ainsi que le quasi blocage du dialogue social

avaient diminué les demandes corporatives, il n'en a rien été, d'autant que le remarquable travail des départements et académies s'est traduit par la production de 80 motions concernant la seule commission carrière

**L'ordre du jour a été le suivant:**

- présentation du rapport de la sous-commission fin de carrière et retraite qui a traité 2 sujets: la réforme des retraites et l'avenir de l'assurance maladie. Dans la mesure où la réforme d'août 2003 sur les retraites concerne les actifs, et conformément à la politique de la commission depuis deux ans, il a semblé souhaitable que les conclusions de la sous-commission soient d'abord présentées,
- le pyramidage du corps et les promotions,
- le régime de rémunérations complémentaires,
- le classement des établissements,
- mutations et mobilité,
- formation initiale et continuée,
- évaluation,
- diverses motions,
- le point sur le travail de la commission carrière du Bureau National entre deux congrès.

## LES RETRAITES

**Réunion lundi 10 mai Toulon**

40 collègues se sont réunis lundi 10 mai à 10 heures sous la présidence de Michel Pétillot. L'animation de la séance s'est faite à trois voix: celles de Patrick Falconnier, Michel Rougerie et Françoise Charillon. L'assemblée regrette que les dates de notre Congrès se télescopent avec celles de la FGR à Ajaccio. Trois collègues: Paul Beck, Michel Gini et Daniel Bricout ont été réunis à Paris le mercredi 4/05 pour préparer leurs interventions à ce congrès au nom du SNPDEN.

Rappelons que la FGR ne nous est pas concurrente mais complémentaire: elle a besoin de nous pour notre militantisme, nous avons besoin d'elle pour échanger et diffuser des idées communes avec d'autres syndicats, d'autres fédérations ou branches de métier.

Parmi les contributions adressées au siège 14 académies se sont exprimées sur le thème des retraites, 10 ont proposé des motions.



**Toutes dénoncent la brutalité d'une réforme que nous aurions voulue « autre »: « autre » parce que**

- En mettant fin à la péréquation et l'assimilation, la loi du 21 août 2004 démantèle la logique du code des pensions (loi du 26 décembre 1964), porte atteinte au statut même de la Fonction Publique. Elle consacre la rupture entre actifs et retraités par l'instauration d'une rémunération, réelle rente viagère, fixée une fois pour toutes, évoluant en fonction de l'indice prévisionnel des prix et corrigée en fin d'année. A terme donc, la paupérisation progressive des retraités est ainsi programmée. (selon les critères actuels d'ici 2020, la perte du pouvoir d'achat des retraités s'élèverait à 18 %)
- En instituant un coefficient de minoration (alors qu'en 2001, la durée moyenne de la carrière d'un fonctionnaire était de 34,1 ans) elle pénalise lourdement celles et ceux qui auront fait des études longues d'autant que le rachat de ces dernières est prohibitif (ex: 30 ans pour un traitement brut annuel de 25000 € le rachat comprenant la prise en compte de la durée assurance et de la liquidation équivalait à 14,7 % soit 14700 € pour 4 trimestres)
- En réduisant la bonification pour enfant à 6 mois et en neutralisant les périodes de congés et temps partiels dits de droit, elle « matraque » la carrière des femmes.
- En instituant un régime additionnel, elle fait un pas vers la notion de caisse complémentaire et met un coin dans la sauvegarde de notre système de retraites par répartition auquel nous sommes profondément attachés.
- Enfin, fondée essentiellement sur l'allongement de la durée de cotisations

comme variable d'ajustement, son financement repose sur la double hypothèse d'un retour automatique au plein emploi et d'une croissance de 4 %. Aujourd'hui, cette réforme supportée à 90 % par les salariés du privé comme du public n'est pas financée au-delà de 2008.

Le dossier sur les retraites n'est pas clos.

### Quels combats mener ?

### Quelles actions entreprendre ?

Si la revendication de revenir au statu quo ante n'est pas raisonnable car le problème des retraites, de leur financement à l'avenir, est bien réel, les mesures ne sont pas totalement irréversibles. Il nous appartient donc d'œuvrer pour la remise à plat d'une réforme d'autant plus injuste que le vote de la loi a été acquis contre l'avis majoritaire des salariés.

Certaines de nos revendications se feront entendre par la voix de notre fédération d'autres appartiennent au seul SNPDEN.

### Ce qui appartient à notre fédération

Le 10 juillet 2003, les organisations syndicales CGT, UNSA, FSU ont déclaré lors d'une conférence de presse qu'elles allaient continuer de manière convergente leur action sur les retraites et qu'elles se rencontreraient dans le cadre d'un lieu d'échange appelé INTER RESO (intervention pour la retraite solidaire).

Notre force est également notre nombre. Actifs et retraités ensemble devons donc préserver ce front commun, bâtir ensemble des méthodes et des contenus pour proposer des alternatives, étudier la manière d'institutionnaliser une coordination des retraités de tous les syndicats pour exercer un poids réel face à l'État.

### Des questions de choix de société, des débats à faire aboutir

- Quelles conditions techniques permettraient de « revenir » à un salaire continué ?
- Comment rétablir la péréquation et l'assimilation pour tous les fonctionnaires ?
- Comment supprimer la décote tant pour le privé que pour le public ?

Autant de questions dont les réponses présupposent d'une part, un changement radical de cap du gouvernement, d'autre part, des études prospectives pointues par des experts. Cela risque de durer dans le temps. Les retraités peuvent-ils se permettre d'attendre ? Et ce (même si l'espérance de vie augmente!...) (1,8 mois par an)

Aussi faut-il exiger les minima à obtenir de façon urgente :

- Mise en place d'un nouvel indice INSEE qui tienne compte du coût constaté de la vie et de l'évolution du PIB
- Rachat des années d'études sur des critères acceptables
- Retour à la bonification d'une année pour les femmes et des avantages familiaux dont elles bénéficiaient antérieurement.

#### Ce qui appartient au seul SNPDEN

- De la capacité des actifs à construire des avancées de carrière (en obtenant plus d'indiciaire que d'indemnitaire par exemple) dépendront nos retraites. Montpellier propose une construction qui permettrait de « partir » avec un réel différentiel en tant que personnel appartenant à un corps d'encadrement supérieur.
- La prise en compte de l'ISS et IRD pour la liquidation des retraites se fera avec le régime additionnel mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2005 (mais les modalités d'application en sont encore en discussion)

- La modification de l'alinéa 3, art. 3 du décret 88-642 du 11 avril 88 est actuellement à l'étude.
- Le montant des cotisations relève de propositions à transmettre à la Vie Syndicale.

Par ailleurs, le Bureau national a déjà constitué sa cellule d'aide et d'information aux retraités. Il se propose, en chaque début d'année de constituer une base de données à partir du fichier des collègues âgés de 58 ans pour les informer des modalités à suivre pour leur retraite, leur faire connaître la FGR.

Un mémento retraite composé d'un lexique et de fiches modulables (car appelées à évoluer) a été élaboré. Il est soumis au Congrès pour que chaque adhérent puisse dire si il y trouve son compte et apporter toute amélioration possible avant la tenue d'un groupe de travail et d'une éventuelle édition.

### Motion

Les débats du 12 mai ont donné lieu à 10 interventions de 9 académies, ce qui a permis de construire la motion suivante :

Les membres de la Commission Carrière-Retraites constatent

- L'aggravation permanente des effets de la loi du 21 août 2003 en particulier suite à la parution des décrets et circulaires d'application du 26 décembre 2003.
- Que l'État garant et gérant du service public ne joue plus son rôle.

Ils ne se satisferont jamais de ne plus être fonctionnaires et restent définitivement attachés au maintien du Code des Pensions de la Fonction Publique.

Ils mandatent le BN pour :

- Combattre la loi et ses conséquences en négociant une réécriture des décrets d'application avec l'ensemble des Fédérations UNSA, FSU, CGT, dans le cadre de L'INTER RESO (Inter retraite solidaire).
- Peser de tout son poids au sein de la FGR et faire connaître cette action aux actifs.
- Faire connaître notre position à tous les élus.
- Sensibiliser les actifs au problème des retraites par l'intermédiaire de cellules d'information et d'aides départementales et académiques.
- Mettre tout en œuvre pour savoir « comment communiquer » et « comment convaincre »

**Vote du congrès : Unanimité**

### Point 2

#### Avenir Assurance Maladie

Le travail en sous commission le lundi 10 mai et le débat en commission du 12 mai



ont permis de construire le texte d'orientation syndicale ci-dessous.

Le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie a rendu son rapport. Il estime que l'assurance maladie constitue un de nos grands succès collectifs. En offrant un très large et égal accès aux soins, l'assurance maladie joue, outre son rôle proprement sanitaire, une importante fonction de cohésion sociale. La généralisation de l'assurance maladie à toute la population et la diffusion des couvertures complémentaires permettent pratiquement à tous les assurés, quel que soit leur état de santé, leur âge ou leur revenu, d'avoir accès aux soins, avec un bon niveau de prise en charge. L'état de santé des français s'est amélioré, permettant une augmentation de l'espérance de vie sans incapacité. Aussi, le système de prise en charge est-il confronté à une forte croissance: les dépenses de soins augmentent à un rythme supérieur de 2 points à la croissance de la richesse nationale, passant de 3,5 % du PIB en 1960 à 8,9 % en 2002. Le niveau et la dynamique de ces dépenses mettent en difficulté l'assurance maladie dont le déficit atteindrait – pour la seule année 2004 – 11,1 milliards d'euros. Ce déficit est dû certes à la baisse de la croissance, mais il est dû surtout à des causes structurelles qui aggravent une situation où le pouvoir et l'État ont de grandes responsabilités.

Il y a deux manières d'aborder la remise en ordre des comptes: la première consiste à privilégier la question financière: il y a un trou, trouvons les ressources pour le boucher. Cette démarche est injuste, dans la mesure où seuls les assurés sont sommés de l'assumer alors que les employeurs refusent de mettre la main à la poche, ou reçoivent des cadeaux fiscaux. Elle est aussi inefficace. Un point de CSG, c'est 9 milliards d'euros. Pour faire face à la hausse des dépenses, il faudrait l'augmenter d'un point et demi tous les trois ans, ce qui revient à jeter de l'eau dans un puits sans fond. La seconde voie, celle des réformes structurelles, est la bonne, aux yeux de la mutualité.

La Mutualité française a élaboré 25 propositions qui tendent, en structurant clairement le système de santé, à responsabiliser les différents acteurs. La mutualité propose la création de trois instances amenées à constituer les trois sommets d'un triangle: les régimes obligatoires (CNAM et autres caisses) constitueraient une union des caisses d'assurance maladie, une union des régimes complémentaires constituerait une deuxième structure présidée par la Mutualité, enfin le troisième sommet serait occupé par une instance représentative des professionnels de santé. Ces trois pôles seraient amenés à prendre des décisions après un dialogue qui conduirait à un accord général.

A l'extérieur de ce triangle, une haute autorité indépendante, composée de scientifiques, dirait quels sont les biens médicaux, les actes et les techniques qui doivent être remboursés. Une autre instance extérieure

aiderait les caisses à mieux gérer, en collectant et centralisant les données relatives à la santé, en permettant de prévoir les évolutions à venir. Parallèlement, la Mutualité propose des mesures concrètes: la mise en place d'un dossier médical informatisé et « partagé » doit assurer une meilleure coordination et une continuité de soins entre la médecine de ville et l'hôpital.

Comme pour les retraites, le gouvernement prétend réformer la sécurité sociale pour la sauver. Les premières mesures qu'il évoque visent à diminuer les dépenses socialisées pour les transférer sur les individus ou les mutuelles, ouvrant ainsi aux assurances complémentaires un marché qui leur échappe encore.

Le Ministre de la Santé interroge en ce moment les centrales syndicales – tout en se gardant d'ouvrir des négociations – sur les premières mesures qu'il envisage pour améliorer la gouvernance du système. Alors même que le MEDEF refuse à ce jour encore de revenir siéger dans les caisses centrales d'assurance maladie qu'il a quittées en septembre 2001, notre fédération – l'UNSA -, la FSU, la CGT, la CFDT, la CFTC se réunissent au siège de la Mutualité pour harmoniser leurs réponses au ministre. Après l'éclatement du front syndical sur le dossier « retraites », nous ne pouvons que nous féliciter de cette reprise du dialogue entre ces organisations qui représentent le monde du travail.

Le dossier de l'assurance maladie nous concerne tous, tant dans sa dimension générale (que je viens d'évoquer), que dans la dimension propre à l'Éducation nationale. Notre mutuelle (la MGEN) doit gérer un accroissement de ses charges, accroissement dû au désengagement de la Sécurité Sociale. Elle a donc décidé en juillet dernier, une augmentation des cotisations portées à terme à 3,1 % des revenus nets, pour les actifs comme pour les retraités. Cette augmentation – la première

depuis 1985 – s'accompagne de mesures nouvelles qui interpellent nombre d'entre nous. L'instauration d'une cotisation propre aux enfants, d'une cotisation propre au conjoint qui ne travaille pas, la disparition d'un plafond de cotisation à hauteur de l'INM 820 pour les retraités, nous interpellent. Il nous appartient de nous exprimer sur ces points particuliers dans le cadre des assemblées générales de la Mutuelle qui se tiendront dans chaque département en juin. Alors que nous vivons une phase historiquement importante pour l'assurance maladie, nous devons participer à ces assemblées pour dire – avec les 2755722 mutualistes de l'Éducation nationale – que nous voulons une réforme qui ne soit pas synonyme de régression sociale. Les personnels de direction refusent la casse de la sécurité sociale. Ils veulent le maintien d'un système de santé de qualité ouvert à tous par le maintien des solidarités. Ils s'associeront à toutes les actions menées par leur fédération pour la défense de l'assurance maladie.

**Vote du congrès:  
Texte adopté (2 abstentions)**

Ensuite la commission s'est attachée à l'étude des 80 motions, dont la synthèse est présentée par thèmes pour des raisons de commodité; rappelons cependant que les thèmes de la Commission Carrière forment un tout, et que tout changement sur un point entraîne des conséquences sur les autres.

**PYRAMIDAGE DU CORPS  
ET PROMOTIONS**

Dans les motions toutes les académies s'accordent pour demander une poursuite de l'amélioration du pyramidage pour



les classes promotionnelles (Besançon, Bordeaux, Caen, Créteil, Dijon, Martinique, Nancy-Metz, Poitiers, Strasbourg, Toulouse), ce qui prouve une forte attente : Toulouse parle d'une « urgence absolue », que confirment Caen et Poitiers à cause de la baisse de promotions enregistrée dans certaines académies en 2004, et la Martinique rappelle que le corps doit rester attractif. Pour tracer des perspectives Strasbourg rappelle que la ligne d'horizon est « l'évolution vers le haut de tout le statut actuel », et Créteil ainsi que Paris approuvent la tentative provisoire de lissage des promotions. Enfin Montpellier a élaboré un raisonnement d'ensemble très précis qui trace d'intéressantes perspectives, en particulier en distinguant pour partie l'emploi de la fonction.

Puis l'animateur introduit dans le débat trois éléments de réflexion :

- la LOLF, qui sera effective à partir de 2006, si elle ne gomme pas les constructions statutaires (le SNPDEN devra y veiller!), donnera des marges de manœuvre aux recteurs (et à la Centrale?), comme le prouve l'expérience en cours à Bordeaux
- la préparation du budget 2005 laisse peu de place, voire pas du tout, à la moindre avancée corporatiste
- la pyramide des âges des personnels de direction, combinée à l'effet loi sur les retraites, provoque un rétrécissement des possibilités de promotions, mais qui sera inévitablement suivi par une forte augmentation; dès lors une bonne gestion du corps ne consisterait-elle pas à un lissage des promotions, ce qui de fait consiste à anticiper certaines d'entre elles?

Le nombre de promotions une fois assuré, leur attribution doit au moins pour partie tenir compte de l'ancienneté générale dans le corps (Morbihan, Strasbourg), voire de l'âge (Nancy-Metz). L'animateur fait état de la volonté de la Direction de

l'Encadrement de déconcentrer au niveau académique les promotions en 1<sup>re</sup> classe, en gardant les promotions à la hors classe sur un tableau national. Nous devons arrêter une position sur ce sujet.

Philippe Marie, coordonnateur des commissions paritaires nationales, précise que dans un proche avenir, quant au système de promotion, l'essentiel se jouera au niveau académique.

La discussion en commission (19 interventions représentant 14 académies) montre :

- qu'il n'est pas souhaitable que les recteurs disposent du pouvoir total de la gestion des promotions, en particulier dans la perspective de la LOLF (Loi Organique relative à la Loi de Finances).
- que d'autre part, s'impose la nécessité de mieux former les commissaires paritaires académiques afin qu'ils échantonnent et harmonisent leurs pratiques. Ainsi la commission demande au BN d'organiser deux stages, l'un concernant la LOLF, l'autre les CAPA.
- qu'enfin il est nécessaire de poursuivre la réflexion prospective sur un autre statut, en diffusant dans un premier temps aux académies la construction proposée par Montpellier

Après ces discussions la motion suivante est proposée :

*Le SNPDEN considère comme essentiel le maintien d'un système promotionnel qui permette de maintenir l'attractivité de nos fonctions en garantissant à tous les personnels de direction (chefs et adjoints) au minimum une promotion, qui s'appuie pour partie sur l'ancienneté dans le corps. Ce système promotionnel doit permettre à tous les personnels de direction, chefs et adjoints, d'arriver dans une construction statutaire au plus haut et au plus tôt.*

*Dans ce cadre il exige que soit accordé dans un premier temps un pyramidage à 12 % - 48 %-40 %, tout en maintenant une perspective d'évolution ultérieure.*

*Le congrès mandate le Bureau National pour explorer à titre transitoire les possibilités d'un lissage des promotions sur 4 ans, qui permette de les maintenir au niveau le plus élevé possible.*

*La mise en place de la LOLF aura des incidences encore difficiles à évaluer sur la gestion de nos carrières : dans ce contexte la commission du congrès exige que ne soit pas appliquée pour l'instant la déconcentration du système de promotions.*

**Vote du congrès :  
Texte adopté (1 abstention)**

## RÉGIME DE RÉMUNÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES

Malgré les promotions importantes pour notre corps depuis quelques années, l'absence de politique salariale se fait sentir (Poitiers rappelle la perte de pouvoir d'achat) et au nom de l'équité il est demandé l'extension de la NBI à tous (Bordeaux, Morbihan, Nancy-Metz, Poitiers). Cependant il faut intégrer la mise en place à partir de 2005 (s'il n'y a pas de retard!) d'un régime additionnel obligatoire qui prendra en compte l'ensemble des primes et indemnités non soumises à cotisations jusqu'à présent.

La discussion (4 interventions de 4 académies) fait apparaître la nécessité d'une part de garder à l'esprit nos précédentes motions sur le sujet (création par exemple d'une cinquième catégorie), et d'autre part de reconstruire un nouveau régime indemnitaire.

**La motion suivante est proposée :**

*Le congrès de Toulon mandate le Bureau National :*

- pour continuer à exiger dans un cadre fédéral un rattrapage du pouvoir d'achat
- pour obtenir une revalorisation et une indexation d'ensemble du régime de rémunérations complémentaires qui tendent à diminuer les écarts entre les fonctions.

**Vote du congrès :  
Texte adopté (2 abstentions)**

## CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

Nombreuses motions (16) sur ce sujet, en particulier en provenance d'académies qui ont eu des soldes négatifs lors des deux classements 2001-2004 et 2004-2007, qui presque toutes (Paris à l'inverse ne souhaite que des améliorations au système actuel) soulignent que « le système actuel a atteint ses limites »



(Orléans-Tours), soit pour proposer des améliorations des pourcentages (Créteil, Dijon, Grenoble, Poitiers) ou du système lui-même (Besançon, Caen, Toulouse), soit en tentant de minorer les inconvénients des déclassements en améliorant la clause de sauvegarde (Morbihan), voire en rendant rétroactif le surclassement (la Martinique) ou en demandant une classe exceptionnelle pour les collègues (la Guadeloupe). Bref les effets « pervers » (Dijon) du classement sont soulignés, et certaines académies demandent que soit étudiée la possibilité qu'une partie de l'indiciaire soit liée à la personne et pas seulement à l'établissement (Besançon, Dijon, Orléans-Tours, Toulouse). Enfin Lyon s'interroge sur la pertinence d'une gestion académique du classement. Après que l'animateur ait rappelé que là aussi il était nécessaire pour le futur classement de ne pas ignorer les effets de la LOLF et expliqué le système de la cotation des emplois (en l'occurrence le classement pourrait ne plus répondre à des critères objectifs, mais tendre à une forme de mérite), la discussion (18 interventions de 11 académies) fait apparaître une grande prudence à l'idée que les recteurs puissent disposer du pouvoir de classer les établissements dans leur académie. L'animateur rappelle que tous les correctifs possibles ont été utilisés pour minorer les effets des déclassements (par exemple surclassement sans déclassement), sans empêcher au final que des académies soient « perdantes » ; en conséquence, il se demande si la déconcentration du classement ne serait pas une réponse partielle à ce problème.

Cependant le classement 2004-2007 étant déjà arrêté, il n'y a pas urgence à se prononcer sur ce point et la réflexion pourra se poursuivre jusqu'au CSN de novembre.

**La motion suivante est proposée :**

*Le congrès de Toulon :*

- *considère comme inacceptable qu'un personnel de direction puisse perdre brutalement de l'argent sans avoir aucunement démérité, uniquement par suite du déclassement de son établissement*
- *demande en conséquence au Bureau National d'étudier le meilleur dispositif qui permette d'éviter cette situation, soit par un élargissement de la clause de sauvegarde, soit en rattachant une partie de l'indiciaire à la carrière, sans s'interdire une amélioration des pourcentages actuels.*

*Cette réflexion doit s'inscrire dans le cadre de la LOLF, le congrès demandant que les académies se saisissent de l'éventualité de la déconcentration du classement pour un prochain CSN.*

**Vote du congrès :  
Texte adopté (6 abstentions)**

**Mutations, mobilité**

Toutes les motions (Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Lyon, Martinique, Strasbourg) sur la mobilité telle qu'elle est pratiquée

par la Direction de l'Encadrement prouvent le mécontentement général sur le sujet. Alors que le SNPDEN a toujours défendu le concept d'une mobilité intelligente destinée à améliorer le service public tout en fluidifiant les carrières, l'application abrupte par la Centrale aboutit au contraire à tout bloquer. Dans ces conditions Créteil, la Martinique et Rouen (qui s'adresse aux commissaires paritaires) demandent un « assouplissement », en particulier qu'il n'y ait pas de perte de revenus (idem Clermont-Ferrand, Dijon et Lyon pour les frais de déménagement), Strasbourg et Créteil que ne soit pas perdu de vue l'âge de départ à la retraite, et qu'au besoin soit exigé un moratoire sur l'application de la clause de mobilité (Dijon). Clermont rappelle un mandat déjà voté : qu'on soit dispensé de mobilité à 4 postes au lieu de 5. Les interventions de Jacqueline Vigneron Vanel et Philippe Marie commissaires paritaires nationaux, permettent d'éclairer par les chiffres la situation actuelle du mouvement, et ce qui est prévisible dès 2005, soit le triplement au minimum du nombre de collègues concernés par la mobilité obligatoire. Or, au moment même où la loi sur les retraites et les avantages statutaires ont induit des comportements différents de la part de nos collègues, qui restent plus nombreux après 60 ans, l'attitude du ministère aggrave les risques de blocage du mouvement (non pas sur le nombre de possibilités de mutations, mais plutôt sur la nature des emplois).

La discussion (24 interventions de 14 académies!) développe les points précédents avec beaucoup de fougue, tout le monde s'entendant pour dénoncer la brutalité de l'application de la clause de mobilité : la Direction de l'Encadrement est en train de transformer un avantage collectif avec des inconvénients individuels en un inconvénient collectif, bref à vider de son sens l'idée de

mobilité. Cependant, la mobilité est perçue de façon différente selon sa propre situation : le « malgré nous » de la mobilité, à qui il reste peu d'années à effectuer sera satisfait d'en être dispensé, ce qui ne fera pas l'affaire de son voisin qui attend le poste...

Devant ces contradictions, et pour éviter que les intérêts individuels ne l'emportent sur l'intérêt collectif, l'animateur propose que soient explorées par le BN, appuyé par les commissaires paritaires nationaux, différentes pistes dont l'objectif est de mieux étaler les mobilités obligatoires pour les prochaines années : dérogation à partir de 4 postes au lieu de 5 ? Dérogation définitive à 58 ans ? Dérogation en 2005 pour les collègues ayant 9 et 10 ans d'ancienneté dans leur poste ?

L'idée essentielle reste de mettre en œuvre la meilleure solution technique possible en terme arithmétique pour éviter le blocage du moment.

**Après cette discussion, la motion suivante est proposée :**

*Le congrès de Toulon :*

- *dénonce avec force les conditions inacceptables d'une application brutale par le Ministère de la clause de mobilité ;*
- *rappelle sa position d'une mobilité qui doit s'appliquer de façon humaine et individualisée afin de réaliser le double objectif de fluidité du mouvement et d'intérêt du service public ;*
- *exige que dans tous les cas de figure la mobilité ne se traduise pas par une perte de revenus ;*
- *mandate le BN pour que soit étudiée la meilleure solution technique possible pour éviter le blocage du mouvement que pourrait provoquer un trop grand nombre de mutations « obligées ».*

**Vote du congrès :  
Texte adopté (5 abstentions)**



## FORMATION

Les motions sur la formation initiale sont unanimes pour dire qu'elle ne donne pas satisfaction. Pour les académies, ce sont surtout les modalités de la formation qui sont à remettre en cause (pour Toulouse les contenus sont inégaux, pour Poitiers elle n'est pas assez individualisée, Dijon revendique un an de formation). L'alternance est acceptable pour Caen mais à des conditions très précises, de même que pour Lyon et Orléans-Tours à condition qu'existe un socle national à cette formation, et qu'en somme personne ne soit perdant, y compris sur le plan financier. Enfin cette formation doit se conclure par une certification, voire un diplôme de type DESS ou mastère (Caen, Dijon, Martinique, Poitiers, Toulouse). Quant à la formation continue elle est au mieux le parent pauvre (Poitiers), voire inexistante (Orléans-Tours).

**5 interventions de 5 académies confirment ou précisent les motions et permettent de proposer le texte suivant :**

*Le SNPDEN ne s'oppose pas au principe de l'alternance pour la formation initiale des personnels de direction, il exige cependant que soient réunies les conditions suivantes :*

- que cette formation soit de haut niveau, dispensée par des spécialistes, définie à partir d'un socle national commun et ne se fasse pas « à l'économie »
- qu'elle soit suffisamment individualisée pour tenir compte de l'expérience et des besoins de chaque stagiaire
- qu'elle se fasse avec une nomination en surnombre pendant la première année de formation afin de ne pas pénaliser l'établissement d'accueil
- que soit reconnu y compris sur le plan financier, le caractère de formateur du

- chef d'établissement d'accueil qu'elle se conclue par une certification introductive à un diplôme universitaire de niveau « master »
- qu'elle se prolonge par une réelle formation continue, en particulier pour faciliter la prise de fonction de chef d'établissement

**Vote du congrès: Texte adopté (4 abstentions et 1 contre)**

## ÉVALUATION

Là aussi, davantage que le système proprement dit, c'est son application, ou plutôt la mise en œuvre, qui est dénoncée. Caen et Poitiers demandent que le diagnostic ne soit pas réalisé avant 6 mois, et que le rapport d'étape annuel ne soit pas systématique, Nancy-Metz et la Martinique rappellent que seule notre hiérarchie directe est habilitée à nous évaluer, Poitiers demande une harmonisation des pratiques entre les académies.

**Après discussion (4 interventions de 4 académies), la motion suivante est proposée :**

*Le congrès de Toulon mandate le Bureau National pour s'assurer auprès de notre hiérarchie que la procédure d'évaluation reste en tous points conforme au protocole.*

**Vote du congrès: Unanimité**

### Motion Étranger

*Le congrès de Toulon mandate le Bureau National en vue d'obtenir la modification du décret n° 2001-1174 du*

*11 décembre 2001 qui pénalise, dans sa rédaction actuelle, les collègues dans le déroulement de leur carrière.*

*L'obligation d'exercer dans les seuls établissements en « gestion directe » pour être éligible à une promotion, comme il est précisé dans les articles 18 et 19 de ce décret, crée une inégalité inacceptable dans le déroulement de leur carrière, et génère une injustice que l'action syndicale doit faire disparaître.*

*La « gestion directe » est une distinction juridique et comptable, indépendante des conditions d'exercice et des charges du métier.*

**Vote du congrès: texte adopté (1 abstention)**

## DIVERS

L'animateur de la commission fait le point sur plusieurs motions présentées :

- par Créteil sur la modification de l'article 3 du décret 88-342 (discussions entamées avec la DAF en avril 2004)
- par Limoges sur le risque d'un nouveau calcul du montant des avantages en nature pour les logements de fonction: problème évoqué avec la DAF en avril 2004;
- par Nancy-Metz sur les EREA, demande déjà prise en compte au congrès de Nantes: l'animateur proposera au BN de réunir des représentants des EREA;
- et par Nancy-Metz sur des indemnités compensatrices: l'animateur inclut cette demande dans le cadre plus général des rémunérations complémentaires

## LE TRAVAIL DE LA COMMISSION CARRIÈRE DU BUREAU NATIONAL

L'animateur souhaitait connaître l'avis de la commission du congrès sur les méthodes de travail de la commission carrière du Bureau National (documents, courriers, aides individuelles, articles dans Direction, etc.) pour les poursuivre, les corriger, etc. (voir rapport d'activité de la commission). La commission du congrès approuve les orientations suivies.



# Mobilisation des personnels de direction

Le SNPDEN exige l'ouverture immédiate de négociations portant sur les conditions générales de fonctionnement du service public d'éducation et sur les conditions d'exercice du métier et des missions des personnels de direction. Considérant que ses précédentes demandes n'ont pas été entendues, il décide d'une **mobilisation nationale de tous les personnels de direction sur un mot d'ordre de résistance professionnelle**

Engagé dans l'action unitaire du 25 mai des fédérations pour la défense de l'école, le SNPDEN s'impliquera activement pour la poursuite de l'action intersyndicale si les personnels ne sont pas entendus.

De toutes façons, le SNPDEN organisera une manifestation nationale des personnels de direction au moment de la rentrée 2004 si aucun signe positif n'a été émis par le ministère, notamment sur le respect de la parole de l'État quant à la mise en œuvre de l'ARTT pour les personnels de direction.

D'ores et déjà, le SNPDEN en appelle au nouveau ministre de l'Éducation nationale et demande à tous les personnels de direction de soutenir l'action engagée en exprimant leur exaspération par l'envoi d'une lettre de protestation de chacun au ministre lui-même. Ces courriers, remis aux secrétaires académiques, seront rassemblés à l'occasion du BN élargi aux SA et déposés en délégation au ministère. *Le modèle national de courrier sera diffusé.* Parallèlement, le SNPDEN invite tous les personnels de direction à limiter strictement leur activité professionnelle au fonctionnement de leur établissement, d'une manière organisée dans toutes les académies.

Concrètement cela veut dire au moins :

- Suspendre toutes les fonctions et toutes les missions autres que celles de direc-

tion dans les EPLE, les GRETA ou les CFA, notamment la participation aux instances paritaires au titre de membre de l'administration. Les courriers l'annonçant seront rassemblés par les SA qui les remettront collectivement aux Recteurs. *Un modèle national de courrier sera diffusé.*

- Ne plus participer à une quelconque activité hors de son établissement à la demande des autorités académiques.
- Ne plus transmettre ni envoyer aucun document aux autorités académiques
- Faire renvoyer les courriers électroniques transmis par les rectorats et les inspections académiques. *Une notice technique sera adressée si nécessaire.* Un message académique portant sur les conditions d'exercice de notre métier peut accompagner chacun de ces renvois.

Les autorités académiques seront informées de ces actions.

Le SNPDEN inscrit cette mobilisation dans la durée. Des bilans seront effectués et diffusés auprès des SA. Selon la nature des réponses du ministère, le SNPDEN ne s'interdit pas d'accroître son action, notamment par le blocage des systèmes d'information. Les personnels de direction, engagés dans la défense de leur métier et du service public, veilleront à organiser leurs actions de façon à ne pas nuire aux usagers du service public déjà victimes de la politique que nous dénonçons.

Dès à présent, une conférence de presse nationale informera l'opinion de notre action et de son sens. Les secrétaires académiques et départementaux la relayeront auprès de la presse et des élus locaux.

# Prolonger le protocole par un nouveau projet syndical



*Un groupe de réflexion s'est réuni sous la présidence de Philippe Tournier, le mercredi 12 mai, pour travailler à l'organisation d'une réflexion prospective afin de préparer l'avenir et d'aboutir à un nouveau projet syndical.*

*Philippe Tournier présente au congrès la proposition suivante :*

**« Le Congrès mandate le bureau national pour constituer un groupe de réflexion prospective associant les représentants des académies.**

**La mission de ce groupe est de collecter les informations, de les mettre à disposition, de susciter des propositions et de préparer les conditions d'un nouveau projet syndical centré sur les évolutions que nous voulons pour notre métier et les conséquences en découlant, y compris statutaires.**

**Les instances nationales et les responsables locaux sont régulièrement informés de l'état des travaux de ce groupe qui n'a cependant pas vocation à proposer directement des motions »**

**La proposition est approuvée à l'unanimité.**



# Clôture du congrès

## Philippe GUITTET

Ce congrès a marqué une étape supplémentaire dans la responsabilité et la détermination du SNPDEN; le congrès de Toulon est un grand congrès. Nous avons analysé la situation suite à la dernière échéance électorale où la politique du gouvernement et la méthode utilisée ont été désavouées. Je l'ai dit, pour notre ministère c'était le mépris du dialogue social, une arrogance qui marquait beaucoup d'impuissance. L'enjeu est clair: un renouveau du dialogue social et un changement de politique pour le service public d'éducation. Sans attendre, depuis fin janvier, de nombreuses sections académiques sont entrées dans l'action, nous allons par notre motion action, favoriser une généralisation de cette action par l'engagement de collègues à travers un courrier au ministre, par des actions centrales, une conférence de presse, la popularisation des actions, remise de courriers et si nécessaire une manifestation à la rentrée. Notre action est construite dans la durée. Nous demandons l'ouverture de négociations pour le service public de l'éducation, sur nos conditions de travail et sur le compte épargne temps. Nous sommes, comme le dit la motion, sur un mot d'ordre de résistance professionnelle. Mais nous n'avons pas simplement travaillé autour de l'action, nous avons débattu sur des thèmes très importants: « diriger et encadrer, le rôle pédagogique des personnels de direction ». Nous avons un texte d'orientation sur cette question essentielle pour les personnels de direction. Nous avons commencé à travailler sur les questions de la formation professionnelle avec des textes d'étape, sur les GRETA, sur les LP, l'alternance en collège. Au point de vue du métier, nous avons aussi travaillé de manière remarquable, de nouvelles avancées pour les adjoints, la place de l'adjoint, la lettre de mission, le logement de fonction, nous avons des rapports d'étapes autour des collaborateurs, la LOLF pour des prochains congrès ou CSN. Nous avons développé nos analyses au point de vue des relations avec les collectivités territoriales, la décentralisation, les établissements multisites. En commission carrière, c'est une succession de textes très forts qui ont été votés, sur les retraites, la protection sociale, l'avenir de l'assurance maladie, le pyramidage du corps, le système de rémunération complémentaire, le classement, les mutations, la formation, l'évaluation, l'étranger mais

aussi sur une question essentielle, celle de la mobilité. C'est un enjeu fondamental que de faire reculer le ministère et la direction de l'encadrement. Nous devons gagner sur cette question.

Les textes sur la vie syndicale ont été aussi très importants: nous avons, dans ce congrès, modifié nos statuts, nos structures de composition du congrès et du CSN, nos règles de trésorerie, nous avons des textes qui prévoient de travailler pour l'avenir, pour l'évolution de la démocratie dans notre syndicat, l'évolution de nos structures, de nos instances, de la composition et du renouvellement de nos instances, nous avons des textes qui permettent d'améliorer la communication entre le BN et les instances académiques et départementales, des textes qui nous permettent de mieux travailler avec les collectivités départementales et académiques, les régions et les départements, surtout nous avons un magnifique texte sur la laïcité, je l'ai dit tout à l'heure c'est véritablement un texte de référence pour le SNPDEN. Enfin aussi nous avons un texte sur l'international qui marque une avancée très profonde pour notre syndicat sur cette question, puisque nous allons être présents au congrès de Porto Alegre de l'Internationale de l'Éducation sur la question de l'encadrement. Je crois, voyez-vous que nous n'avons jamais eu autant de textes multiples qui viennent de nos académies.

Prolonger le protocole par un nouveau projet syndical, telle a été aussi la dernière motion que nous avons votée. Nous nous situons dans l'avenir pour prolonger notre combat

Ce congrès est véritablement un très grand congrès et je vous remercie tous pour le travail que vous avez effectué. Mais je ne voudrais pas terminer sans remercier très fortement l'académie de Nice pour le travail exceptionnel qui a été accompli, pour l'accueil de ce congrès. Je voudrais remercier tous les collègues actifs et retraités qui ont œuvré depuis 2 ans pour la concrétisation de ce congrès, le groupe animé par le secrétaire académique Joël Olive, le trésorier, Jacques Legroux, et bien sûr Marc Duran, la cheville ouvrière.

## Joël OLIVE

Nous arrivons au terme de ce qui a été pour les collègues de l'académie de Nice une formidable aventure et beaucoup de congressistes nous ont



demandé si la tâche n'avait pas été lourde. Incontestablement, la semaine a été dense, mais je dois dire que nous l'avons fait avec un plaisir que je ne chercherai pas à dissimuler ici, et si c'était à refaire, nous le referions. Cela a été pour nous un immense plaisir, d'une part parce que entre les collègues de l'académie pendant ces deux ans, nous avons travaillé peut-être encore plus qu'auparavant, en équipe et avec l'immense joie de se retrouver pour des objectifs communs, avec des valeurs communes. Cela a été un élément supplémentaire qui a donné du liant et de la cohérence à l'action militante du SNPDEN de cette académie et dans un deuxième temps, solidarité, convivialité, chaleur humaine dans notre organisation. Je dois remercier tous les congressistes qui ont fait preuve d'un esprit de compréhension et de fraternité, même s'il y a eu quelques bavures.

Pour nous c'était une échéance importante puisque, vous le savez, nous avons placé ce congrès sous le signe du militantisme, d'une part parce que nous tenions



à faire savoir que dans cette région, les idées de haine et d'exclusion n'étaient pas majoritaires et qu'il y avait des forces vives qui étaient là pour y faire échec, cela nous semblait quelque chose d'important. Nous voulions aussi manifester que les personnels de direction de Nice n'étaient pas tous des préretraités attendant mollement dans leur hamac la retraite et nous voulions aussi manifester que nous



étions en plein accord avec la politique du SNPDEN au niveau national et en particulier ce qui dans le protocole constitue un des éléments importants à savoir le travail en équipe, nous voulions manifester concrètement que cette façon de travailler dans les établissements scolaires, nous la déclinions de façon concrète dans notre façon de vivre notre action militante dans notre syndicat.

Pour nous ce congrès a été placé sous le signe de l'organisation, bien sûr, mais en même temps, sans négliger la dimension politique qui, pour nous, était particulièrement importante. De ce point de vue je voudrais apporter un remerciement particulier à toute l'équipe des collègues de cette académie et en particulier à Marc Duran, il a été celui qui a porté la logistique du congrès, travail lourd et parfois même ingrat, me permettant de jouer pleinement mon rôle de SA dans un moment où l'activité du syndicat ne pouvait pas être mise en veilleuse, absorbée par les problèmes d'organisation. Cet équilibre qui a été trouvé entre la nécessité d'être



rigoureux sur les problèmes organisationnels, sans rien lâcher de l'activité militante sur un plan politique me paraît finalement être une des clés de ce qui a guidé la préparation du congrès.

Merci à tous

### Marc DURAN

Avant de vous souhaiter un bon retour dans vos académies, et de passer, symboliquement, le relais à l'académie de Dijon, il était de mon devoir de remercier.

- Toute l'équipe qui a œuvré pour la concrétisation de ce congrès de Toulon, les actifs et les retraités. Il y a là les bases solides du fonctionnement de notre section académique.
- L'équipe du palais des congrès de Toulon qui a su être à notre écoute, et ce même dans les moments les plus difficiles.
- Les élèves et leurs professeurs, notamment Monsieur Bernard Panza, du

grand merci pour leur aide financière et leur soutien.

Je souhaite également vous remercier, vous mes camarades, mes chers collègues, pour votre indulgence et je le dis également pour votre tolérance. Nous parlons de valeurs en ce début de congrès, il faut y voir la concrétisation de ces valeurs ; indulgence pour la circulation à Toulon (Toulon est une ville qui connaît une réelle mutation et de nombreux travaux ont été lancés). Indulgence face à quelques dysfonctionnements. Tout est perfectible et c'est bien ainsi. Toulon n'est pas réellement une ville de congrès. Nous avons relevé ce défi. Nous avons dû, notamment, loger des académies à la périphérie (La Seyne sur Mer et La Valette). Merci pour votre compréhension. J'espère que vous retiendrez de ce septième congrès, de notre académie, de notre région, de la ville de Toulon une image positive.

Bon retour dans vos académies et bonne chance à l'académie de Dijon.



lycée hôtelier et de tourisme de Toulon Provence Méditerranée, de son équipe de direction présente et passée (Elie Di Russo et Marianne Donil)

- Les élèves des lycées professionnels du Parc St – Jean et Gallieni pour leur aide logistique, ainsi que les équipes de direction de ces établissements.
- Les élèves de la section cinéma – audiovisuel du lycée du Coudon qui ont réalisé le film du congrès.
- La Copithèque et JB Cattin, son chef d'entreprise, qui a relevé le défi d'un journal du congrès par jour ; ce qui constitue une véritable prouesse, croyez moi !
- L'entreprise In Computing (et ses jeunes dirigeants) qui a fourni toute la logistique informatique du congrès.
- L'entreprise Littoral Bureautique pour la reprographie.
- Les collectivités territoriales. Cela a déjà été fait, je n'y reviens pas mais un

### Philippe GUITTET

Je ne voudrais pas oublier dans les remerciements l'équipe qui a rédigé le journal du congrès, celle qui a construit le site du congrès, je pense que cela a été une très belle et très grande réalisation. Je voudrais remercier les personnels du siège qui ont travaillé aussi à ce congrès, en particulier Joëlle, Sylvie et Valérie, mais aussi Marcel Jacquemard et Sylvie Reich, Antoine Rivelli et Alain Guichon qui ont été l'interface entre le BN et l'équipe de Nice.

Merci à tous.

Le Bureau national a voté à l'unanimité le lieu du prochain congrès, et j'appelle l'académie de Dijon pour le passage de relais.

# Les congressistes

A l'image de la profession, les congressistes sont très majoritairement dans la tranche d'âge 51-60 ans (60,7 %), (30,7 % entre 56 et 60 ans, 30 % entre 51 et 55 ans) – 12,8 % ont plus de 60 ans, 14,1 % entre 46 et 50 ans, 8,2 % entre 41 et 45 ans et 4,2 % ont moins de 40 ans. A noter que le doyen du congrès est né en 1926 et le benjamin en 1970.

35 % de femmes, 65 % d'hommes, des proportions très proches de celles des syndiqués (34 % de femmes, 66 % d'hommes).

Un tiers des congressistes vit à Toulon son premier congrès, 56 % étaient à Nantes, 42 % à Toulouse, 37 % à Reims, 22 % à Poitiers et près de 20 % ont connu les congrès du SNPDEN et du SNPDES avant Poitiers; donc tout à la fois un fort renouvellement et un important groupe de fidèles.

Les principaux représentent 36 % du congrès, suivis des proviseurs 25 %, des proviseurs de LP 10 %, des directeurs d'EREA 1 %.

Les adjoints ne constituent que 19 % du congrès (8 % de principaux adjoints, 7 % d'adjoints de lycée et 4 % d'adjoints de LP).

Et les retraités représentent 9 % des congressistes.

A comparer à la composition du CSN, le congrès étant formé du CSN et de membres élus par le CSA: proviseurs de lycée 31 %, proviseurs de LP 11 %, principaux 32 %, adjoints de lycée 6 %, adjoints de LP 3 %, adjoints de collège 5 % et retraités 11 %.

Les désignations des membres du congrès pour les CSA ont donc légèrement rééquilibré le congrès au niveau de la proportion des adjoints.

La très grande majorité des personnels de direction présents au congrès étaient, dans leur grade précédent, enseignants (70 %) et même 75 % si on ajoute ceux qui précisent qu'ils appartenaient à un corps de l'enseignement élémentaire (professeurs des écoles, directeurs d'école, directeurs de SEGPA).

Étaient également présents au congrès des personnels de direction ancien copy (2), directeurs de CIO (3), conseillers en formation continue (8) ou documentalistes (2) et un directeur de CDDP.

84 % des présents étaient syndiqués dans leur corps d'origine. Plus de la moitié au SNES (54 %), 14 % au SNI-PEGC, 9 % au SGEN, 7 % au SNETAA, 6 % au SE, 3 % au SNEP, 2 % à la CGT, 1 % au SNC.



La photo de congrès a été réalisée par les sociétés David et Vallois et Rayjane. Nous remercions les photographes MM. Martin et Iffam présents à Toulon.

**David et Vallois**  
**23 rue Gustave Rey**  
**92250 LA GARENNE COLOMBES**  
**Tél. : 01 42 42 21 91**



**RAYJANE**  
**2 avenue du Bois**  
**92190 MEUDON**  
**Tél. : 01 46 26 59 39**



# « Planète ovale »

Philippe Guittet se trouvait à Toulon pour le congrès du SNPDEN, Jean Claude Skrela était aussi à Toulon dans le cadre de ses activités de directeur technique national de la Fédération Française de Rugby. Bonne raison pour un repas de travail organisé par Daniel Arnaud, président du comité territorial Côte d'Azur de la FFR qui rassemblait Jean Claude Skrela, Jo Maso, Daniel Arnaud et Denis Gutierrez et une délégation du SNPDEN.

Beaucoup de souvenirs évoqués par les supporters, mais aussi une réflexion sur l'opération « planète ovale » pour permettre au rugby de retrouver toute sa place dans l'enseignement scolaire.

## PROJET PLANÈTE OVALE

Le rugby est depuis longtemps un support pédagogique apprécié à l'école primaire, mais pour des raisons diverses, connaît des difficultés de pratique large dans le secondaire.

La Commission Européenne ayant choisi l'année 2004 comme « année de l'éducation par le sport », l'occasion était belle de déposer un projet pour à nouveau affirmer les vertus éducatives et sociales de ce sport exigeant et exaltant. Ce projet n'aurait pu aboutir sans l'impulsion donnée par la Direction de l'Enseignement Scolaire du Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche, dont le soutien a été total, et celui de la Direction de l'UNSS. La Direction Technique Nationale de la Fédération Française de Rugby a monté le dossier : sur les 86 dossiers présentés en France, 58 ont été envoyés à Bruxelles, et le projet Planète Ovale fait partie des 5 dossiers français retenus, avec la plus grosse subvention.

Trois grands axes :

- Un stage d'enseignants EPS « experts rugby », conduit par la DTN en octobre 2003 avec 50 enseignants (2 par Comité Territorial). Ce sont eux qui encadreront les stages de formation d'enseignants « débrouillés » ou « novices », en collaboration avec les conseillers techniques de la Fédération
- 25 stages de 20 enseignants avaient été prévus
- La « mallette pédagogique » : compilation de documents vidéo, cd-rom, écrits qui sont autant de supports pédagogiques

Aujourd'hui, début juin, les 500 mallettes n'ont pas suffi, nous en sommes à 920, et les stages rencontrent un franc succès, qui devraient permettre d'inscrire des cycles rugby dans les programmes d'établissement, de structurer des actions de masse et des compétitions UNSS, et de poursuivre la formation continue, en route vers 2007 (année de la Coupe du Monde en France), puisqu'il s'agit d'une action s'inscrivant dans la durée.

La Fédération Française de Rugby finance seule, avec l'aide de la subvention européenne, l'ensemble du projet et les actions engagées. C'est l'une des grandes actions de son projet de développement, et dans la plupart des cas, la bienveillance des instances académiques, des services de l'Inspection Générale et des chefs d'établissement et la collaboration efficace des services régionaux UNSS auront permis de libérer les enseignants malgré la programmation tardive (pour cause de dossier « année de l'éducation par le sport »). Nul doute que la rentrée 2004 verra entretenir la flamme allumée.

**Fabrice BROCHARD**

Entraîneur national  
coordonnateur du projet

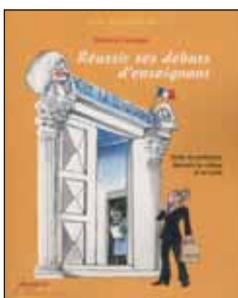


# Derniers ouvrages reçus...

## RÉUSSIR SES DÉBUTS D'ENSEIGNANT

(Guide du professeur débutant au collège et au lycée)

**Gérard Lesage**  
Scéren-CRDP Académie de Grenoble  
Collection Vie scolaire  
192 pages - 16 €



Les élèves, la classe, les copies, l'inspection, les relations avec les collègues, l'équipe de direction... autant de sujets d'étonnement, de questionnement et parfois d'inquiétude pour tout nouvel enseignant, que se propose de faire découvrir ce guide rédigé, avec humour et simplicité.

À partir d'une réflexion fondée sur une longue expérience et de situations professionnelles vécues, l'ouvrage, écrit à la première personne, délivre des conseils utiles et pratiques permettant à chaque néophyte de réussir ses débuts d'enseignant. « Le parti pris a été de décliner une vision et une approche globale du métier. Les questions de pédagogie y sont bien sûr abordées, mais dans un aspect plus quotidien que conceptuel », indique l'auteur dans son avant-propos

L'auteur : Gérard Lesage, a été successivement instituteur, enseignant de collège, adjoint puis chef d'établissement, passant d'un collège de ZEP à la frontière belge à un établissement de centre ville sur les bords de la Méditerranée. En région Centre, il a géré la reconstruction d'un établissement tourné vers les nouvelles technologies.

► Pour en savoir plus : CRDP de l'académie de Grenoble [www.crdp.ac-grenoble.fr](http://www.crdp.ac-grenoble.fr) ; vente par correspondance, 04 76 74 74 86 ou [vpc@crdp.ac-grenoble.fr](mailto:vpc@crdp.ac-grenoble.fr)

## LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE : UNE QUESTION DE SOCIÉTÉ

Dossier du CIEP N° 34  
Revue Internationale d'Éducation  
172 pages - 12,20 €



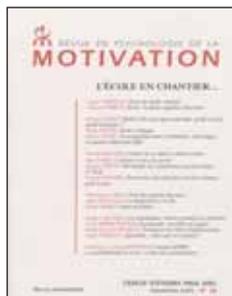
Qu'elle dépende principalement du ministère de l'Éducation ou presque uniquement de l'entreprise, qu'elle concerne 70 % d'une classe d'âge ou à peine 20 %, qu'elle soit l'une des composantes de la formation initiale ou au contraire une voie parallèle, la formation professionnelle initiale relève de modèles différents d'un pays à l'autre.

A travers les situations spécifiques de la Catalogne, du Québec, du Maroc, de l'Afrique subsaharienne, du Japon, de la Suisse, de la Norvège et de la France, ce numéro de la revue souhaite ainsi montrer l'extraordinaire diversité des modalités de la formation professionnelle dans ces pays, tout en montrant cependant que tous doivent affronter en la matière des défis comparables. « Diversité des modèles, proximité des problèmes affrontés et variété des solutions, recherche permanente de nouveaux équilibres... la formation professionnelle initiale est un domaine en perpétuel mouvement dont l'ouvrage fait découvrir les avatars au fil des articles ».

► Autre numéro publié récemment : « L'enseignement des langues vivantes à l'étranger. enjeux et stratégies » Dossier CIEP N° 33 150 pages - 12,20 €

## L'ÉCOLE EN CHANTIER...

Revue de Psychologie de la Motivation - N° 36 - Directeur de la Publication : Armen Tarpinian  
158 pages - 15 €



Le 36<sup>e</sup> numéro de cette revue se penche sur « L'école en chantier... » 16 universitaires, enseignants, psychologue scolaire, psychosociologue, conseillère en relations humaines auprès d'enseignants, maître de conférence en psychologie sociale clinique... expriment leur point de vue sur les maux et les questions qui agitent le monde éducatif. Parmi les contributions, les auteurs s'interrogent notamment sur le problème de « l'estime de soi dans le milieu scolaire », celui de « l'autorité éducative »... Un chapitre s'intéresse à la formation des chefs d'établissement.

► Pour en savoir plus sur cette revue : <http://psychomotivation.free.fr>

## LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Jean-Pierre Obin et Françoise Cros - Hachette Éducation ([www.hachette-education.com](http://www.hachette-education.com)) - Collection Management & Éducation  
176 pages - 17,90 €



La loi d'orientation de juillet 1989 a fixé l'obligation pour chaque collège et lycée d'élaborer et de mettre en œuvre un projet d'établissement, moyen de fédérer les équipes de moderniser le fonctionnement de l'institution scolaire et de maîtriser sa complexité grandissante.

Que signifie la notion de projet d'établissement ? Qu'apporte-t-elle de nouveau aux pratiques pédagogiques ? En quoi peut-elle changer les modes de vie et les réseaux de relations dans les établissements scolaires ?...

Telles sont les questions abordées dans cet ouvrage qui propose une présentation claire des enjeux, des objectifs et des moyens nécessaires pour développer les projets d'établissement et donne aux partenaires de la communauté éducative les moyens d'en maîtriser les techniques et d'en assurer la mise en œuvre.

## GUIDE DU FONCTIONNAIRE

Édition 2004-2005 - La Documentation Française  
212 pages - 15 €



Ce guide pratique de la collection « Droits et démarches », édité par la Documentation Française, s'adresse tant aux fonctionnaires, titulaires et non-titulaires, des trois fonctions publiques, qu'aux personnes désireuses d'y trouver un emploi.

L'ouvrage propose un état des lieux et - par une série de questions réponses - un repérage précis à l'intérieur des trois fonctions publiques. Il éclaire ainsi l'utilisateur sur tous les thèmes déclinés et rencontrés dans une carrière de fonctionnaire : le statut, le recrutement, les concours, les droits et devoirs, le

# Brèves...

temps de travail, les traitements, la formation, la gestion des personnels, la mobilité, les organisations syndicales, l'hygiène et la sécurité, la protection sociale...

Les dernières mesures adoptées fin 2003 sur la réforme des retraites et la cessation d'activité y sont présentées. Des références aux textes réglementaires concernant la gestion de l'emploi public, des adresses de sites internet et des renseignements pratiques viennent enrichir l'ouvrage.

Le contenu du guide est extrait du portail de l'administration française [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## DÉCROCHAGES ET RACCROCHAGES SCOLAIRES

**Dossier du CIEP N° 35**  
**Revue Internationale d'Éducation**  
**148 pages - 12,20 €**



La question de l'abandon de l'école par des élèves encore soumis à l'obligation scolaire ou n'ayant encore obtenu aucun diplôme est depuis longtemps posée et traitée dans de nombreux pays. Et, les termes « décrochage » et « raccrochage » scolaires recouvrent des significations et des réalités diverses selon qu'on se trouve en Allemagne, en Belgique, en France, en Irlande, en Italie ou au Portugal.

Dans ces pays comme dans tous les pays de l'OCDE, après avoir longtemps mis l'accent sur la nécessaire démocratisation de l'accès à l'école, les politiques éducatives nationales se sont récemment centrées sur l'« efficacité » du système éducatif et sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, passant ainsi d'un souci de démocratisation à celui de lutte contre l'exclusion.

Les articles réunis dans ce dossier permettent de replacer la lutte contre le décrochage dans l'ensemble du système scolaire (Belgique, Irlande, Italie, Portugal), ils présentent des dispositifs spécifiques de raccrochage scolaire

(Allemagne, France) et montrent que le décrochage est une question posée à l'ensemble de l'institution scolaire, aussi bien en termes d'efficacité du système que de justice sociale.

► **Pour en savoir plus : [www.ciep.fr/ries](http://www.ciep.fr/ries)**

## L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, grandes évolutions depuis 15 ans

**Revue Education & Formations N° 67 - DEP (Ministère Education Nationale) 158 pages - 13 €**



Ce nouveau numéro de la revue *Education & Formations* est constitué d'un ensemble d'études sur l'enseignement supérieur, issues de travaux de la Direction de l'évaluation et de la Prospective (DEP), de la direction des personnels enseignants, de l'Observatoire de la vie étudiante, et, suite à un appel à contributions lancé en 2002, de laboratoires de recherche ou d'observatoires chargés de mesurer l'insertion professionnelle des étudiants.

L'ouvrage analyse ainsi à travers différentes contributions l'évolution des effectifs de l'enseignement supérieur, le parcours des bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur, la relation entre l'activité rémunérée des étudiants et leur parcours universitaire ; il aborde également l'articulation entre la formation et l'emploi et dresse un bilan de l'évolution des emplois d'enseignant-chercheur sur la période 1992-2002 ...

Par sa richesse et sa diversité, cet ensemble d'articles apporte sa contribution à la connaissance et à la compréhension des grandes évolutions de l'enseignement supérieur depuis une quinzaine d'années.

► **Pour plus d'informations sur cet ouvrage et consulter le sommaire détaillé : [www.education.gouv.fr/stateval/revue/revue.htm](http://www.education.gouv.fr/stateval/revue/revue.htm)**



Envol Espace, spécialiste de l'organisation de voyages scolaires depuis 20 ans, propose pour la période des petites vacances et l'été, des séjours linguistiques pour des jeunes de 7 à 26 ans, vers sept destinations : Grande-Bretagne, Irlande, Canada, Malte, Espagne, Allemagne et Italie.



Selon l'âge du participant, son niveau en langue, la durée et le but du séjour, différentes formules sont proposées : séjour multi-activités en résidence, séjour en familles avec cours, immersion en famille ou chez un professeur, séjour au pair, stage en entreprise.

Pour garantir la réussite d'un tel voyage et offrir les garanties de sécurité et de qualité tant attendues, Envol Espace est membre de l'Office national de garanties des séjours et stages linguistiques, organisme qui veille à la qualité des prestations en créant notamment le « contrat Approuvé », en concertation avec les trois grandes fédérations de parents d'élèves, les

associations de consommateurs et le ministère de l'Éducation Nationale.

► **Pour en savoir plus, contacter Envol Espace - Le Trifide 18, rue Claude Bloch - 14050 Caen - Tél. : 02 31 06 07 89 [www.envol-espace.fr](http://www.envol-espace.fr)**

## SOLEIL, MYTHES ET RÉALITÉS

**Une exposition présentée par la Cité des Sciences et de l'Industrie**



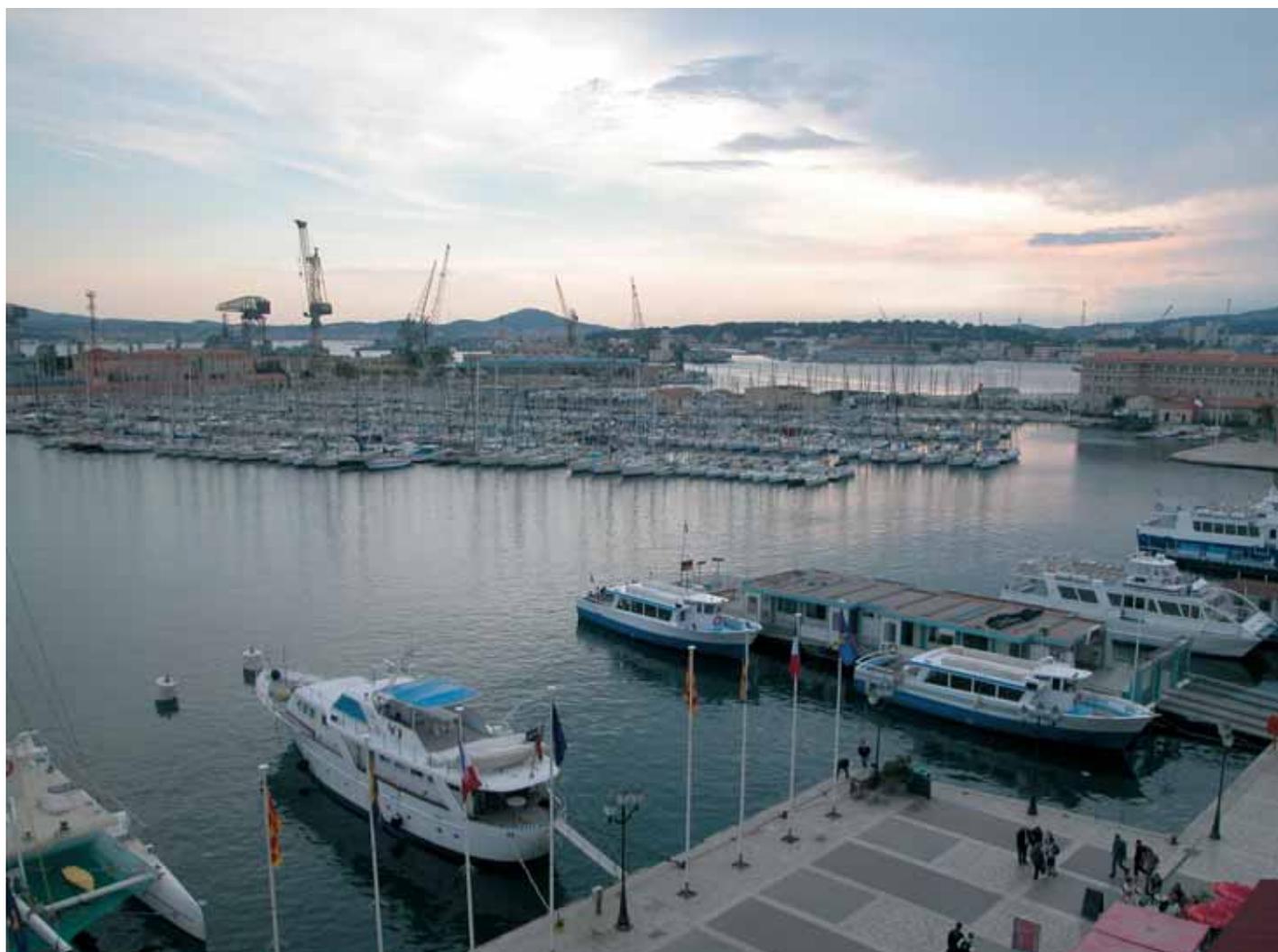
Le Soleil, cette extraordinaire « machine » qui a inspiré les poètes, attisé la curiosité des savants, réglé la vie en communauté, métronome de nos jours et de nos nuits,

Cette usine nucléaire en activité depuis plus de 4 milliards et demi d'années, source de lumière, de chaleur et vie... va briller de tous ses feux pendant dix mois à la Cité des Sciences et de l'Industrie (Paris 19<sup>e</sup>), à travers 1 200 m<sup>2</sup> d'exposition, qui lui sont consacrés jusqu'au 30 janvier prochain.

L'exposition est organisée en trois parties : Le soleil et les hommes, qui retrace la place du soleil dans l'histoire religieuse, sociale, scientifique et culturelle, Le Soleil est une étoile qui révèle à la fois la beauté et la complexité de la mécanique solaire, et pour finir, Moi, le Soleil, un spectacle dans le planétarium résumant en 15 minutes ses 10 milliards d'années d'activité.

Informations pratiques au 01 40 05 80 00 ou [www.cite-science.fr](http://www.cite-science.fr)

# Jeudi 13 mai 2004, le soir sur la rade de Toulon



## Nos peines

Nous avons appris avec peine le décès de :

- Daniel LANCIEN, Proviseur du lycée professionnel les Hauts de Flandres, SECLIN
- Raymond CLAUSTRE, Principal honoraire du collège Anselme Mathieu, AVIGNON
- Claude EMERY, Proviseur du lycée professionnel d'Arsonval, JOUE LES TOURS
- Jean MOUNET, Proviseur honoraire du lycée Paul Eluard, SAINT DENIS
- René RIVARD, Principal honoraire du collège Jean Charcot, SAINT MALO
- Bernard BENARD, Principal du collège Joseph Suacot, PETITE ILE, La Réunion

Nous nous associons au deuil des familles éprouvées.